



**BANQUE
LAURENTIENNE**

RAPPORT ANNUEL 2011

Énergique, expérimentée, engagée

En route vers la prochaine étape

PLAIDOYER POUR LA SIMPLICITÉ

Notre équipe : c'est capital !



165
ANS ET
PLEIN
D'AVENIR



SOMMAIRE

- 3 Aperçu des secteurs d'activité
- 4 Performance 2011
- 5 Faits saillants
- 6 Message du président et chef de la direction
- 10 Message du président du Conseil

REVUE DES ACTIVITÉS

- 12 Particuliers et PME-Québec
- 14 B2B Trust
- 16 Immobilier et commercial
- 18 Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marché des capitaux
- 19 Secteurs corporatifs
- 20 Nos employés



22 RAPPORT DE GESTION

- 22 Sommaire des résultats financiers
- 23 Priorités corporatives pour 2012
- 23 Revue des activités sectorielles en 2011 et des priorités pour 2012
- 27 Performance financière 2011
- 28 Perspectives et objectifs pour 2012
- 30 Analyse des résultats consolidés
- 36 Analyse des résultats trimestriels
- 38 Analyse de la situation financière
- 41 Arrangements hors bilan
- 42 Gestion du capital
- 45 Cadre de gestion intégrée des risques
- 59 Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 59 Conventions et estimations comptables critiques
- 62 Modifications futures aux conventions comptables

71 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 121 Rétrospective
- 123 Faits saillants trimestriels
- 124 Régie d'entreprise
- 126 Comité de direction et comité de planification
- 128 Conseil d'administration
- 129 Succursales, bureaux et filiales
- 131 Glossaire des termes financiers
- 133 Renseignements aux actionnaires

NOTRE BANQUE

Avec 158 succursales, 427 guichets automatiques, plus de 24 milliards \$ d'actifs et près de 3700 employés, la Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec et ailleurs au Canada. Tout en exploitant le **troisième plus important réseau de succursales** au Québec, elle occupe un positionnement favorable dans des segments de marché spécifiques au Canada. Ainsi, avec près de 40 % de ses prêts provenant des autres provinces, la Banque bénéficie d'une saine **diversification géographique pancanadienne**.

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne est aujourd'hui reconnue pour l'excellence de **son service, sa simplicité et sa proximité**. La Banque offre des services financiers diversifiés aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. Elle propose aussi ses produits, par l'entremise de B2B Trust, à un vaste réseau externe de conseillers financiers indépendants, de même que des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation du Canada ou dans d'autres communications, la Banque Laurentienne du Canada peut, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs comportent, sans s'y limiter, des énoncés relatifs au plan d'affaires et aux objectifs financiers de la Banque. Les énoncés prospectifs formulés dans le présent document sont destinés à aider les porteurs de titres de la Banque et les analystes financiers à mieux comprendre la situation financière de la Banque et ses résultats d'exploitation à la date indiquée et pour les périodes closes à cette date, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Les énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'emploi du conditionnel et l'usage de mots tels que « perspectives », « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « pourrait », « devrait », « ferait », ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou une terminologie similaire.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il est donc possible que les prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou s'avèrent inexacts. Quoique la Banque soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut assurer que ces attentes s'avéreront exactes.

Les objectifs financiers pour 2012 sont fondés sur les résultats prévus présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Le parachèvement du processus de conversion aux IFRS en 2012 pourrait faire en sorte que ces objectifs changent.

L'incidence *pro forma* de Bâle III sur les ratios de fonds propres réglementaires est fonction de l'interprétation, par la Banque, des règlements proposés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et des exigences établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). L'incidence *pro forma* de Bâle III sur les ratios de fonds propres réglementaires tient compte également de l'incidence prévue de la conversion aux IFRS. Les règles de Bâle et l'incidence de la conversion aux IFRS pourraient faire l'objet de nouvelles modifications, ce qui pourrait se répercuter sur les résultats de l'analyse réalisée par la Banque.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions, étant donné qu'en raison de divers facteurs significatifs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des opinions, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'activité des marchés des capitaux, les changements des politiques monétaire, fiscale et économique des gouvernements, les variations des taux d'intérêt, les niveaux d'inflation et la conjoncture économique en général, l'évolution des lois et de la réglementation, la concurrence, les notes de crédit, la rareté des ressources humaines et l'environnement technologique. Enfin, la Banque prévient que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque divergent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter le rapport de gestion à la rubrique « Cadre de gestion intégrée des risques » et les autres documents publics déposés par la Banque et disponibles sur le site www.sedar.com.

En ce qui a trait à l'acquisition des sociétés MRS, ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la possibilité que les avantages attendus de la transaction, notamment l'augmentation des bénéfices et les synergies prévues, ne se concrétisent pas dans les délais prévus; le risque de ne pouvoir intégrer rapidement et efficacement les activités; le risque lié à la réputation et la réaction des clients de B2B Trust et des sociétés MRS face à la transaction; et le fait que la direction doive consacrer beaucoup de temps aux questions relatives à l'acquisition.

La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par elle ou en son nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

APRÈS 165 ANS

ÉNERGIQUE, EXPÉRIMENTÉE, ENGAGÉE

Un de nos principes fondateurs, il y a de cela 165 ans, était d'aider les gens ordinaires à gérer leur argent et à les inciter à l'épargne. Pour ce faire, la Banque Laurentienne s'est fait un devoir d'apprendre à bien connaître ses clients.

Sous son nom d'origine de Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, la Banque était présente uniquement sur l'île de Montréal. Cette situation a favorisé la proximité avec le client, le souci de répondre à ses besoins, de même que l'instauration d'une relation privilégiée à la fois authentique, durable et loyale.

Aujourd'hui, les principes fondateurs de la Banque demeurent inchangés. Le client est toujours la raison d'être de la Banque et il pousse celle-ci vers l'excellence en matière de service et d'innovation. Le souci du client qui prévaut à la Banque permet de bâtir de solides relations durables.

Si la Banque Laurentienne concentre toujours ses activités de services aux particuliers au Québec, elle a élargi ses horizons en créant des secteurs d'affaires pour rejoindre de nouveaux clients et marchés géographiques. Aujourd'hui, la Banque dispose d'un actif de 24 milliards \$, compte plus d'un million de clients et près de 3700 employés dévoués.

La Banque tire certes une grande fierté de sa longue histoire, mais elle n'est pas vieille pour autant. Au contraire, au cours des cinq dernières années, l'actif au bilan a augmenté 42%, le revenu total s'est accru de 40% et le bénéfice net a progressé de 81%. Pour dire vrai, après 165 ans, nous sommes toujours énergiques, expérimentés et totalement engagés à relever les défis de l'avenir.

QUI A DIT QU'IL FAUT TOUJOURS AGIR SELON SON ÂGE ?

NAISSANCE D'UNE BANQUE

1846



NAISSANCE D'UNE BANQUE

Le 26 mai, la Banque est fondée sous le nom de La Banque d'Épargne de la Cité et du district de Montréal par Monseigneur Bourget, Louis-Joseph Papineau, Louis-Hyppolite Lafontaine et Georges-Étienne Cartier.

1911

DÉBUT DES SERVICES À DISTANCE

Les clients se voient offrir des services bancaires postaux, à l'aide de formulaires et d'enveloppes préadressées.

1943

DES FEMMES AU TRAVAIL

Avec plus d'un million de Canadiens soutenant l'effort de guerre à l'étranger, la Banque embauche des femmes pour travailler au comptoir en succursale, transformant ainsi à jamais le visage des services bancaires.

1976

LE PREMIER MILLIARD

Après 130 ans d'existence, les actifs de la Banque atteignent un milliard de dollars. À peine huit années de plus suffiront pour franchir le cap des 5 milliards \$.

1996

JOYEUX 150^e!

Pour son 150^e anniversaire, la Banque dépasse les 12 milliards \$ d'actifs.

2008

100 M\$ DE BÉNÉFICE NET

Pour la première fois de son histoire, la Banque enregistre un bénéfice net supérieur à 100 millions \$.



1889

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les succursales sont reliées par téléphone. Les machines à écrire feront leur apparition deux ans plus tard.

1972



LES ORDINATEURS FONT LEUR ENTRÉE...

La Banque est la première à relier l'ensemble de ses 81 succursales à un ordinateur central pour la gestion des comptes, des dépôts à terme et des prêts personnels.

...TOUT COMME LES SERVICES À L'AUTO

La Banque innove en étant la première à proposer l'Autobanque, des services bancaires à l'auto.

1987

NOUVEAU NOM, NOUVEAU SECTEUR D'AFFAIRES

La Banque change de nom pour devenir la Banque Laurentienne du Canada et se lance dans les prêts commerciaux. Première incursion à l'extérieur des services aux particuliers et fondation des bases du secteur Immobilier et Commercial.

1997

MADAME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Jeannine Guillevin-Wood devient la première femme à présider le conseil d'administration d'une banque canadienne, celui de la Banque Laurentienne.

2011

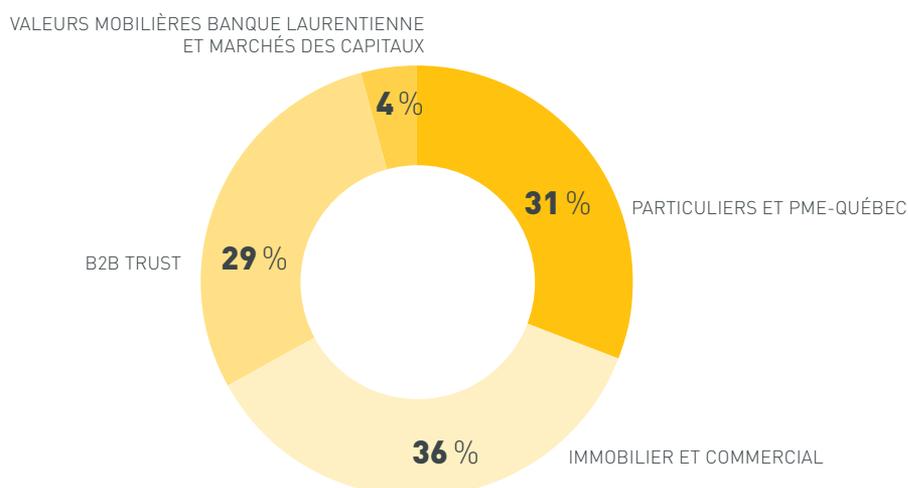
Déjà 165 ans ?

La Banque célèbre l'événement en affichant 24 milliards \$ d'actifs, plus d'un million de clients et plus de 200 points de service partout au Canada.

APERÇU DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ	PRÉSENCE	POSITIONNEMENT	RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PORTEFEUILLES DE PRÊTS
PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC			
Offre complète de produits et services financiers pour les particuliers et les PME au Québec	<ul style="list-style-type: none"> ■ 158 succursales ■ 427 guichets automatiques ■ 18 centres d'affaires commerciales ■ 6 centres d'affaires agricoles 	<p>3^e plus important réseau de succursales au Québec</p> <p>Institution reconnue pour son service supérieur aux PME et pour sa spécialisation dans certains secteurs</p>	Au Québec
IMMOBILIER ET COMMERCIAL			
Financement immobilier destiné à des promoteurs immobiliers et financement commercial pour des entreprises de taille moyenne au Québec et en Ontario	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8 centres de financement immobilier au Canada ■ 4 centres de financement en Ontario ■ 2 centres de financement au Québec 	Leadership et expertise largement reconnus dans le domaine du financement immobilier au Canada	Principalement en Ontario
B2B TRUST			
Offre d'une gamme de produits bancaires distribués par le biais d'un réseau de plus de 22 000 conseillers financiers indépendants	■ 4 bureaux de vente au Canada	Chef de file au Canada auprès des conseillers financiers	Principalement en Ontario
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX			
Services de courtage de plein exercice destinés aux particuliers et aux investisseurs institutionnels ; activités de marchés des capitaux de la Banque	■ 15 bureaux au Québec et en Ontario	Fournisseur reconnu de services de courtage institutionnel de revenu fixe au Canada et seule maison de courtage détenue par une banque axée sur les titres à petites capitalisations	Activités pancanadiennes

CONTRIBUTION AU BÉNÉFICE NET DE LA BANQUE*



* EXCLUANT LE SECTEUR AUTRES

FAITS SAILLANTS

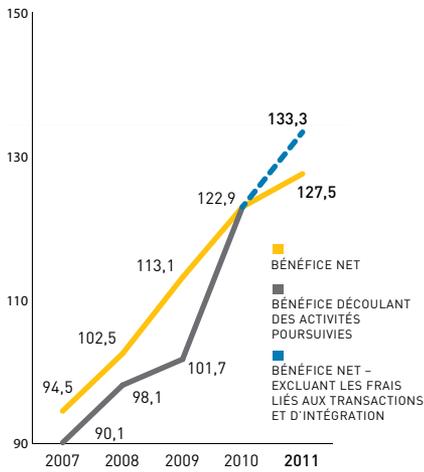
Aux ou pour les exercices clos les 31 octobre
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et en pourcentage)

	2011	2010	2009
Résultats			
Revenu total	753 583 \$	737 446 \$	666 502 \$
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$	113 133 \$
Bénéfice découlant des activités poursuivies	127 489 \$	122 941 \$	101 664 \$
Rentabilité			
Résultat dilué par action	4,81 \$	4,63 \$	4,23 \$
Résultat dilué par action découlant des activités poursuivies	4,81 \$	4,63 \$	3,75 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	11,0 %	11,5 %	11,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires découlant des activités poursuivies ⁽¹⁾	11,0 %	11,5 %	10,1 %
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	2,02 %	2,15 %	2,07 %
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	72,0 %	68,4 %	70,8 %
Excluant les frais liés aux transactions et d'intégration			
Résultats			
Frais liés aux transactions et d'intégration	8 180 \$	– \$	– \$
Bénéfice net ajusté	133 329 \$	122 941 \$	113 133 \$
Rentabilité			
Résultat dilué par action ajusté	5,05 \$	4,63 \$	4,23 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	11,6 %	11,5 %	11,4 %
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	71,0 %	68,4 %	70,8 %
Par action ordinaire			
Cours de l'action			
Haut	55,87 \$	47,67 \$	43,50 \$
Bas	38,62 \$	37,76 \$	23,90 \$
Clôture	45,98 \$	44,25 \$	39,53 \$
Ratio cours / bénéfice	9,6 x	9,6 x	9,3 x
Valeur comptable ⁽¹⁾	45,05 \$	41,87 \$	38,68 \$
Ratio cours / valeur comptable	102 %	106 %	102 %
Dividendes déclarés	1,62 \$	1,44 \$	1,36 \$
Rendement de l'action ⁽¹⁾	3,52 %	3,25 %	3,44 %
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	33,7 %	31,1 %	32,1 %
Situation financière			
Actif au bilan	24 490 451 \$	23 772 138 \$	22 140 121 \$
Prêts et acceptations	18 590 741 \$	17 708 837 \$	15 932 670 \$
Dépôts	20 067 418 \$	19 647 730 \$	18 275 307 \$
Autres renseignements			
Nombre d'employés en équivalent temps plein	3 669	3 643	3 528
Nombre de succursales	158	157	156
Nombre de guichets automatiques	427	413	408
Nombre de bureaux de courtage	15	15	15
Nombre de centres d'affaires commerciales	36	36	31

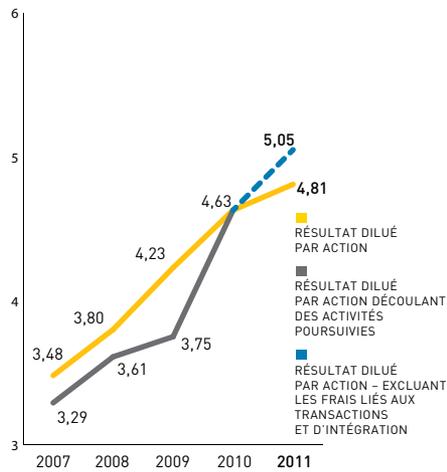
(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

PERFORMANCE 2011

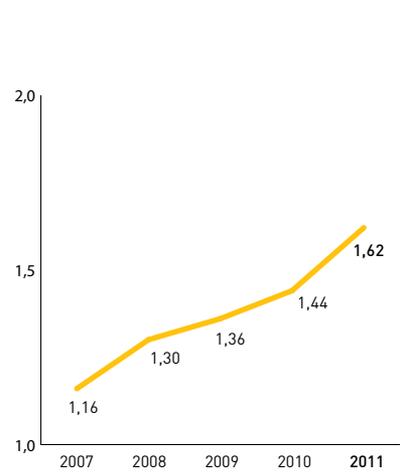
BÉNÉFICE NET
(en millions de dollars)



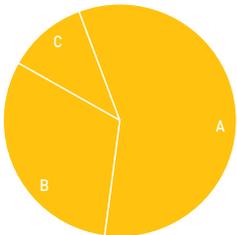
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION
(en dollars)



DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE
(en dollars)

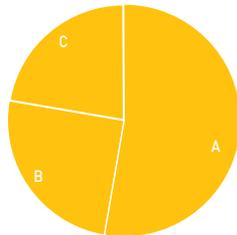


COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS
(en pourcentage)



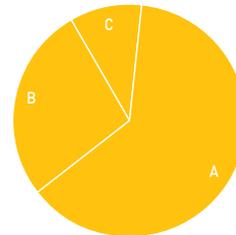
A PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	58%
B PRÊTS PERSONNELS	31%
C PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES (INCLUANT LES ACCEPTATIONS)	11%

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS
(en pourcentage)



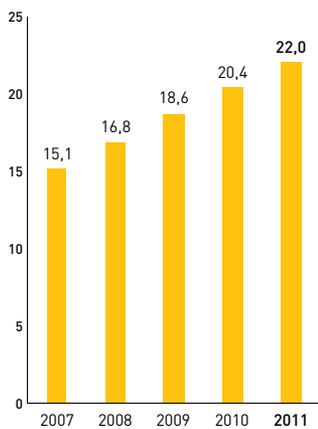
A DÉPÔTS À TERME DE PARTICULIERS	53%
B DÉPÔTS À VUE ET SUR PRÉAVIS DE PARTICULIERS	25%
C DÉPÔTS D'ENTREPRISES, BANQUES ET AUTRES	22%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS
(en pourcentage)

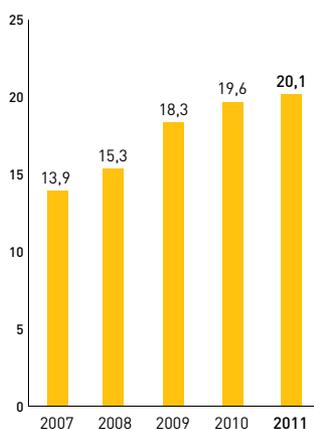


A QUÉBEC	64%
B ONTARIO	26%
C AILLEURS AU CANADA	10%

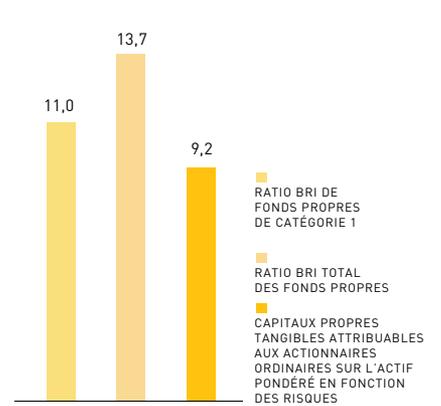
PRÊTS ET ACCEPTATIONS (INCLUANT LES PRÊTS TITRISÉS)
(en milliards de dollars)



DÉPÔTS
(en milliards de dollars)



RATIOS DE FONDS PROPRES
(en pourcentage)





Réjean Robitaille, président et chef de la direction

Les anniversaires sont une invitation à la réflexion. Quand vous célébrez un grand anniversaire – et 165 ans en est bien un – vous avez donc beaucoup de matière à réflexion.

Je sais que je parle ici au nom des 3 700 employés de la Banque quand je dis que notre histoire riche de 165 ans est une source de grande fierté. La Banque Laurentienne, dans sa forme actuelle et antérieure – elle a été fondée sous le nom de Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal – présente une excellente feuille de route. Au départ uniquement sur l'île de Montréal, la Banque a développé une forte présence partout au Québec et ailleurs au Canada, où nous sommes reconnus et respectés dans plusieurs créneaux.

Troisième plus ancienne entreprise à Montréal, la Banque a su demeurer jeune de cœur pendant toute son évolution. Nous avons été la première banque à relier nos succursales à un ordinateur central, la première à offrir des services bancaires à l'auto, la première à nommer une femme au poste de présidente du Conseil d'administration. La liste pourrait s'allonger.

Mais c'était hier.

Quand nous avons changé notre nom pour adopter en 1987 celui de Banque Laurentienne du Canada, ce fut le début de notre expansion auprès de la clientèle commerciale. Depuis ce temps, en plus de ses activités de services

aux particuliers, la Banque a développé de solides assises dans trois secteurs : Immobilier et Commercial, B2B Trust, ainsi que Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux. Le secteur Particuliers et PME-Québec demeure un puissant moteur de croissance de la Banque et contribue pour environ un tiers de sa rentabilité. Cependant, près de 70% de notre rentabilité provient maintenant des autres secteurs d'affaires qui ont tous moins de 25 ans d'existence.

Cela fait beaucoup de renouveau uniquement pour le dernier quart de siècle de notre longue histoire. Et nous ne faisons que commencer.

Une autre excellente année

Les quatre dernières années ont présenté de grands défis pour le secteur bancaire en raison de la gravité de la crise financière mondiale. En dépit de cette situation, la Banque a connu une solide performance, marquée par une succession de records de rentabilité et de croissance des actifs. Elle a aussi haussé son dividende en cours de route. En 2011, la Banque a augmenté deux fois son dividende qui est passé à 0,39\$ au premier trimestre, puis à 0,42\$ au troisième trimestre, comparativement à 0,36\$ par action en 2010. Le 7 décembre 2011, la Banque a annoncé une hausse supplémentaire de 0,03\$ par action de son dividende, le portant à 0,45\$ par action par trimestre.

LA PROXIMITÉ ET LA SIMPLICITÉ RECONNUES !

La Banque Laurentienne est fière d'avoir été sélectionnée parmi les gagnants du concours de 2011 des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada, région Québec et Atlantique, présenté par Waterstone Human Capital. Ce programme national reconnaît les sociétés ayant développé une culture axée sur la performance et les avantages concurrentiels. La Banque travaille depuis plusieurs années à établir et à favoriser une culture d'entreprise misant sur la proximité et la simplicité. Cette reconnaissance renforce le sentiment collectif de fierté.

L'environnement est demeuré difficile en 2011. Le ralentissement économique, qui sévit particulièrement en Europe et aux États-Unis, jumelé à une concurrence féroce et à une courbe de rendement moins prononcée, ont exercé des pressions sur le revenu net d'intérêt.

Néanmoins, nous avons enregistré une croissance de 8% de nos prêts, incluant les prêts titrisés. Nous avons généré un bénéfice net de 127,5 millions \$ et le bénéfice net, excluant les frais non récurrents liés à une récente acquisition, s'est établi à 133,3 millions \$.

Depuis plusieurs années, nous gérons notre risque de crédit de manière proactive, si bien qu'en 2011, nous avons bénéficié d'une amélioration substantielle de la qualité de crédit; nos provisions pour pertes sur prêts ayant diminué de 31% par rapport à 2010. En moyenne, au cours des trois dernières années, nos prêts douteux nets, en pourcentage des prêts bruts et acceptations bancaires, ont représenté 17 points de base, ce qui se compare favorablement à la moyenne du secteur bancaire canadien. Nous tirons avantage d'une approche rigoureuse de gestion des risques, fortement enracinée dans la culture de la Banque.

Notre stratégie d'investissement contribue à ces excellents résultats. Nous avons beaucoup investi, ces dernières années, dans notre développement d'affaires, en embauchant plus de directeurs de comptes commerciaux, plus de spécialistes en prêts hypothécaires, plus de représentants pour servir les conseillers financiers indépendants

et plus de conseillers en placement. Nous avons aussi amélioré notre connaissance de la clientèle avec le développement d'outils de gestion de la relation client. Enfin, nous avons rationalisé nos processus dans le but d'améliorer davantage notre efficacité.

Deux acquisitions pour stimuler la croissance de B2B Trust et des Services aux particuliers

Notre dernière acquisition d'envergure remontait à plus de dix ans. Depuis, nous nous sommes concentrés sur le renforcement de nos assises, avec pour résultat une forte croissance organique. Cette croissance nous a procuré une excellente base d'exploitation et un solide bilan. Lorsque nous avons repéré une attrayante possibilité d'acquisition, nous étions donc en bonne position pour la mener à bien.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les deux ententes conclues avec la Corporation Financière Mackenzie. Des ententes qui viennent enrichir notre histoire et, plus important encore, notre stratégie de croissance. La première consiste en l'acquisition des sociétés MRS, qui seront intégrées à B2B Trust. Cette filiale de la Banque figure déjà parmi les chefs de file des fournisseurs de produits financiers destinés aux conseillers financiers indépendants au Canada. L'acquisition accélérera le développement de B2B Trust en ajoutant à notre clientèle plus de conseillers financiers indépendants et plus de 280 000 comptes autogérés, tout en

Tirer parti
de notre
stratégie
ciblée, de
notre agilité
et de notre
rapidité
d'exécution

renforçant notre positionnement dans le marché des dépôts et des prêts.

La deuxième entente avec la Corporation Financière Mackenzie stimulera notre secteur des services aux particuliers en faisant de nous un distributeur principal des fonds communs de placement Mackenzie, l'un des meilleurs groupes de cette industrie au pays. Ces fonds communs diversifiés de haute qualité vont améliorer notre offre de produits de gestion du patrimoine et augmenter nos revenus d'honoraires.

Quatre secteurs d'affaires performants

À partir de notre toute première succursale sur la rue Saint-Jacques, à Montréal, nos services aux particuliers ont évolué de façon remarquable. Notre réseau de 158 succursales rénovées et réaménagées demeure évidemment notre point de contact privilégié avec la clientèle. Celle-ci a toutefois désormais plus de choix que jamais pour gérer ses affaires bancaires.

Presque la moitié des nouveaux prêts hypothécaires provient de nos banquiers mobiles qui visitent les clients à domicile. Notre réseau bancaire virtuel en expansion, qui comprend les guichets automatiques, Internet et les services bancaires par téléphone – y compris notre application pour appareils mobiles – attire chaque année plus d'utilisateurs. Notre système de pointe de gestion de la relation client, lancé en décembre 2010, est un outil stratégique à l'usage de nos conseillers pour mieux comprendre et interpréter les besoins des clients.

Notre secteur Immobilier et Commercial demeure très rentable et efficace. Il est responsable d'une forte croissance de nos actifs, sans concession sur la qualité de crédit et la rentabilité. Ses objectifs sont atteints par la mise en œuvre de stratégies novatrices de croissance et de diversification du portefeuille de prêts.

En 2011, B2B Trust a continué d'investir dans l'offre de produits « sans erreur, sans souci », tout en étant créative

dans ses stratégies de publicité et de marketing. La gestion du risque de crédit demeure l'une des forces distinctives de B2B Trust.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux poursuit le développement de ses cinq divisions. Ce secteur a su s'adapter rapidement aux conditions de marché volatiles grâce à sa structure légère et à son agilité. Il sera bien positionné pour saisir les occasions de développement lorsque les conditions du marché redeviendront plus favorables.

Nos trois piliers

Nos avantages concurrentiels résident dans notre concentration, notre agilité et notre capacité d'exécution. Ils sont si profondément enracinés dans notre culture que nous les considérons comme les trois piliers de notre modèle d'affaires.

Nos secteurs d'activité ne cherchent pas à satisfaire tous les besoins de tous les consommateurs. Ils sont plutôt concentrés sur des clientèles et besoins précis. Le secteur Particuliers et PME-Québec vise à répondre aux besoins des jeunes ménages et des petites et moyennes entreprises ; le secteur Immobilier et Commercial s'intéresse aux promoteurs immobiliers de haut calibre et aux financements novateurs de plus petite taille ; B2B Trust sert les conseillers financiers indépendants ; tandis que Valeurs mobilières Banque Laurentienne œuvre dans les marchés des titres à revenu fixe et auprès des particuliers et des sociétés à petite capitalisation.

Notre taille, notre structure de gestion souple et notre esprit inné d'entrepreneurship stimulent notre agilité.

Enfin, notre obsession pour la qualité de l'exécution permet d'accomplir efficacement de petites et de grandes choses. Une fois combinés, ces trois piliers soutiennent la croissance durable et le développement de la Banque.

Nous avons fait beaucoup de chemin... et ce n'est pas fini!

Le pouvoir des gens

Les entreprises et institutions qui réussissent le mieux sont toujours menées par des gens engagés, dévoués et talentueux. La Banque ne fait pas exception à cette règle. À la Banque Laurentienne, les employés forment collectivement notre plus grande force.

Le développement de notre capital humain est une priorité absolue pour l'entreprise. J'ai été très satisfait de nos initiatives inspirantes de la dernière année, qui sont décrites plus en détail dans ce rapport.

Je suis par ailleurs heureux d'annoncer la nomination de deux nouveaux membres à notre comité de direction. Michel Trudeau, président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux, et Pierre Minville, notre chef de la gestion des risques, se sont joints à ce comité, et sont devenus vice-présidents exécutifs. Ils nous feront bénéficier de leurs expertises complémentaires.

Je suis également fier d'annoncer que Lorraine Pilon assumera dorénavant des responsabilités additionnelles en prenant la direction de notre équipe des Ressources humaines corporatives. Elle devient donc vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, Ressources humaines, et Secrétaire.

Remerciements

Je tiens à remercier tous nos employés qui contribuent à la réussite de la Banque et qui en font un formidable milieu de travail. Mes remerciements s'adressent aussi à notre équipe de direction dévouée et assidue, de même qu'à notre Conseil d'administration qui nous fait bénéficier de son influence et de son apport. Je veux également exprimer ma gratitude à notre clientèle pour la confiance qu'elle nous témoigne et à nos actionnaires pour leur soutien et leur fidélité.

LE SERVICE : UN AVANTAGE CONCURRENTIEL

Encore une fois cette année, des sources indépendantes ont reconnu la qualité de service de la Banque. Selon le dernier sondage de J.D. Power, la Banque Laurentienne se classe au deuxième rang parmi les sept plus grandes banques canadiennes sur le plan de la satisfaction des clients particuliers. De même, pour une troisième année consécutive, la Banque a été nommée la deuxième institution bancaire la plus admirée au Québec, selon Léger Marketing.

Je veux saluer notre collègue Paul Hurtubise, premier vice-président, Immobilier et Commercial, qui a choisi de prendre une retraite bien méritée après plus de 45 années de service à la Banque. La contribution de Paul a été immense et son expertise, son dévouement et sa rigueur ont été des atouts majeurs pour toute l'organisation. Je lui souhaite la retraite la plus heureuse possible.

L'année à venir

Notre modèle d'affaires a fait ses preuves. Nous entendons poursuivre notre croissance et notre développement en maximisant les occasions d'affaires dans chacun de nos secteurs d'activité. Notre orientation claire nous positionne bien sur le marché. Notre engagement à l'égard de l'excellence dans l'exécution a toujours généré des résultats et notre agilité permettra de nous adapter au contexte économique de 2012.

165 ans et plein d'avenir? Absolument! Et nous sommes déjà en route vers notre prochaine étape de croissance.



Réjean Robitaille, FCA
Président et chef de la direction



Denis Desautels, président du Conseil d'administration

Le monde semble devenir de plus en plus complexe et cela touche tout particulièrement les institutions financières. À la Banque Laurentienne, nous avons pour philosophie de ne pas compliquer inutilement les choses. Notre modèle d'affaires est simple, tout comme le sont nos structures et notre famille de produits et services. Nous cherchons constamment à demeurer proches de nos clients. Nous chérissons les valeurs de simplicité et de proximité qui sont en quelque sorte les marques de commerce de notre Banque depuis ses débuts, il y a de cela 165 ans.

Le monde semble également coincé dans l'engrenage d'un environnement économique incertain et volatil. Ce sont des temps difficiles, aucun doute là-dessus, mais je pense que la Banque Laurentienne est bien outillée pour naviguer à travers cette turbulence. Nous ne sommes pas une banque aussi imposante que certaines autres, c'est vrai, mais notre agilité et notre souplesse nous permettent de réagir rapidement et de nous adapter efficacement à ce contexte économique en mutation.

Ce sont là de grands avantages qui contribuent à nos excellents résultats.

Notre équipe de haute direction à la fois compétente et consciencieuse contribue aussi à cette solide performance. Agile

sur le plan collectif, notre groupe est formé de personnes hautement compétentes au plan individuel. Des gens capables de trouver le juste équilibre entre les résultats à court terme qu'il faut atteindre et les objectifs à long terme que nous visons. Ceci n'exige pas seulement une compréhension intime des opérations et des risques, mais aussi une évaluation minutieuse du niveau optimal d'investissement requis pour soutenir la rentabilité à long terme de l'entreprise. La Banque et son équipe de direction accomplissent tout ceci dans l'optique de créer de manière durable de la valeur pour les actionnaires.

Le contexte réglementaire

Le secteur bancaire est peut-être l'un des plus réglementés qui soit. Les récents événements à l'échelle mondiale démontrent que les organismes de réglementation cherchent constamment à adapter le système afin de répondre aux nouvelles formes de risque.

Depuis la crise financière de 2008, les autorités de réglementation financière ont réalisé de grands progrès pour freiner les activités opportunistes et à haut risque qui s'étaient immiscées dans certaines activités bancaires. Nous avons atteint un stade où des directives globales plus rigoureuses ont été adoptées sur la réglementation relative à la suffisance des capitaux propres et à la liquidité. Les autorités nationales de réglementation examinent à présent les façons optimales d'appliquer ces directives dans leurs juridictions respectives.

Agilité et souplesse permettent à la Banque de s'adapter facilement et rapidement aux changements dans l'environnement économique

La force du système bancaire canadien s'appuie sur une réglementation à la fois solide, pertinente et prudente. C'est dans cet esprit que nous espérons qu'elle continuera de s'appliquer afin de préserver la solidité et la stabilité de notre système, tout en reconnaissant les besoins de la clientèle et les avantages de la diversité. Une telle évolution permettra de s'assurer que la réglementation demeure bien adaptée à l'ensemble des acteurs qui participent au système bancaire canadien.

L'expérience et le savoir : irremplaçables

En ces temps incertains, la sagesse et l'expérience des membres du Conseil d'administration de la Banque sont des atouts ayant encore plus de valeur à nos yeux. Elles se manifestent de façon plus concrète à travers les travaux des trois comités du conseil, soit le comité d'audit, celui de gestion des risques, et celui des ressources humaines et de régie d'entreprise.

Le comité de vérification travaille en étroite collaboration avec l'équipe de comptabilité sur le projet de divulgation des résultats financiers de la Banque en vertu des nouvelles normes internationales d'information financière, connues sous l'acronyme anglais IFRS, et qui sont expliquées en détail dans le rapport de gestion à la page 62. Les nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2011 et se refléteront dans les états financiers du premier trimestre terminé le 31 janvier 2012.

Le comité de gestion des risques a également dû composer avec des changements réglementaires. En collaboration avec l'équipe de direction, il a été proactif afin de veiller à ce que la Banque se conforme aux Accords de Bâle III dans les délais impartis. Le troisième et plus récent des Accords de Bâle renforce les exigences de capitalisation

des banques et introduit de nouvelles exigences réglementaires sur les liquidités et l'effet de levier.

Enfin, le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise continue de perfectionner le système de rémunération en vigueur à la Banque afin d'en maximiser l'efficacité. L'objectif qui est poursuivi consiste à trouver le juste équilibre entre les intérêts de la Banque, de ses actionnaires et de son équipe de direction.

Remerciements

Une fois de plus, je suis sincèrement touché par le dévouement et la performance des employés et de la direction de la Banque qui ont réussi à enregistrer d'excellents résultats dans un contexte de défis. J'adresse mes plus sincères remerciements à eux tous, de même qu'aux membres du Conseil d'administration qui continuent de travailler avec ardeur à l'avancement de notre entreprise, en nous faisant bénéficier de leur sagesse et de leur expérience.

Nous sommes aussi, bien sûr, infiniment reconnaissants à nos actionnaires pour le soutien et la confiance qu'ils nous témoignent.

Merci.



Denis Desautels, O.C., FCA
Président du Conseil d'administration

Les gens : depuis toujours au cœur de nos préoccupations



Luc Bernard, vice-président exécutif, Particuliers et PME-Québec

Fidèle à sa stratégie, le secteur Particuliers et PME-Québec a continué de générer de la croissance, malgré un contexte incertain en 2011. La solide croissance du portefeuille de prêts a contribué au bénéfice net, qui s'est établi à 44,5 millions \$. Les prêts hypothécaires résidentiels ont augmenté de 10 %, tandis que les prêts aux petites et moyennes entreprises se sont accrus de près de 18 %. Les revenus provenant des services aux détenteurs de cartes et de la vente de fonds communs de placement ont enregistré des taux de croissance à deux chiffres. Dans les faits, les ventes de fonds communs de placement ont atteint un niveau record.

« En dépit d'un contexte difficile, nous n'avons pas ralenti nos activités et avons poursuivi notre plan stratégique », explique Luc Bernard, vice-président exécutif. « Nous avons maintenu le cap sur une croissance organique rentable, grâce à nos investissements réalisés dans le passé et à la priorité que nous accordons à développer les synergies entre nos trois réseaux de distribution : physique, virtuel et mobile. Une fois de plus cette année, notre agilité a été un atout. »

Au moment où la Banque célèbre ses 165 ans d'existence, son ADN est fermement ancré au Québec. Le client reste au cœur des préoccupations dans un réseau bien ramifié de succursales, où il bénéficie d'un service courtois et compétent. Véritable modèle en matière de transformation de l'expérience client, la Banque Laurentienne s'appuie sur la convivialité et l'accessibilité, un service de qualité supérieure et une offre adaptée aux exigences de la clientèle.

Rejoindre nos clients

La Banque exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires au Québec. L'innovation dans l'interaction avec la clientèle a permis simultanément de rendre plus conviviales les rencontres en personne, tout en offrant d'autres possibilités lorsque le client le désire.

Ainsi, pour répondre à tous les besoins usuels et courants, un réseau virtuel offre aux clients un accès aux services bancaires 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, par l'intermédiaire des guichets automatiques, d'Internet, du téléphone et, depuis l'été 2011, des appareils mobiles.

Au-delà de toutes ces innovations, la succursale du coin de la rue demeure évidemment le lieu de prédilection de contact avec la clientèle. Une nouvelle génération de succursales a d'ailleurs été implantée avec succès en 2011, avec une succursale à Montréal et une autre à Québec. D'ici le début



POUVEZ-VOUS OUVRIR MA PETITE BANQUE ?

Lancement d'un programme d'encouragement à l'épargne destiné aux enfants. Les petites banques ne peuvent être ouvertes qu'en succursale.

UNE POUSSÉE DE CROISSANCE

La Banque procède à l'acquisition de 43 succursales de la Banque Scotia au Québec.

LA BANQUE DANS LE MÉTRO

La Banque remporte un contrat d'exclusivité pour l'opération de guichets automatiques (81 présentement) dans le métro et les trains de Montréal.

1873

LE DÉBUT D'UN RÉSEAU

Avec pour principe fondateur d'aider les familles de travailleurs à gérer leurs économies, la Banque est la première à ouvrir quatre succursales dans les milieux ouvriers de Montréal. Elle est aussi la première à ouvrir ses portes six soirs par semaine, en plus des horaires usuels de 10 h à 15 h.

1902

1961

EXPANSION TERRITORIALE

Grâce à des changements à sa charte, la Banque ouvre sa première succursale à l'extérieur de l'île de Montréal, sa 46^e.

2001



2004

UN PEU DE CRÈME AVEC VOTRE DÉPÔT ?

Ouverture du premier Café-Banque Espresso et lancement du concept de boutiques de services financiers.

2009



2011

PARTOUT ET EN TOUT TEMPS

La Banque lance ses services pour appareils mobiles et renforce son réseau virtuel de services bancaires.

Il ne s'agit plus toujours de relations face à face, mais la proximité demeure une clé du succès

de 2012, la plupart des succursales du réseau auront été soit rénovées, relocalisées ou nouvellement construites. C'est là le résultat concret du programme d'optimisation du réseau de succursales qui s'est échelonné sur une période de sept ans.

Les banquiers mobiles qui se déplacent directement chez les clients pour les conseiller sur leur financement hypothécaire sont devenus un canal de distribution apprécié par la clientèle et performant pour la Banque. Après cinq ans d'existence, près de la moitié des prêts hypothécaires de la Banque proviennent de cette équipe.

Amélioration de l'efficacité

Au cours de l'année, plusieurs initiatives ont été mises en place dans le but d'améliorer l'efficacité de la Banque. Parmi ceux-ci figure le déploiement d'un système automatisé de traitement des transactions hypothécaires. Cette démarche s'est traduite par des améliorations d'efficacité, avec des avantages notables à la fois pour les clients, les employés et la Banque.

Mieux connaître son client

L'instauration d'un système de pointe de gestion de la relation client s'est avérée un engagement important pour l'amélioration de l'offre des services bancaires. Implanté en cours d'année, ce système d'information procure aux conseillers une vision globale des services et des actifs du client. Il les aide à formuler des recommandations correspondant encore mieux au profil financier de leurs clients.

La Banque est la première institution financière au Québec à recourir à ce type de système pour sa clientèle de particuliers. Les fondements de ce système ont été instaurés il y a plusieurs années en vertu de l'approche visionnaire de la Banque. Aujourd'hui, le système s'est déployé pour devenir un atout stratégique important de l'unité d'affaires, qui servira à propulser sa croissance.

Améliorer l'offre de fonds communs de placement

Les fonds communs de placement constituent une zone de croissance significative pour la Banque. L'entente conclue avec la Corporation Financière McKenzie, un gestionnaire de fonds de premier plan au pays, pour la distribution de la famille des fonds communs de cette firme à compter de 2012, devrait contribuer à l'accélération de cette croissance. Elle ajoutera également de la profondeur à l'offre de produits de gestion de patrimoine.

Petites et moyennes entreprises

En 2011, les prêts commerciaux aux petites et moyennes entreprises ont franchi le cap du milliard de dollars. Cette forte croissance a permis d'afficher une augmentation de 59 % des dépôts et de 18 % des prêts.

PROFIL DU SECTEUR D'AFFAIRES

PRÊTS ET ACCEPTATIONS MOYENS : 12,4 MILLIARDS \$

DÉPÔTS MOYENS : 9,1 MILLIARDS \$

Particuliers

Produits et services transactionnels, de financement et d'investissement au Québec.

Petites et moyennes entreprises

Solutions de financement, dépôts, services électroniques, règlements de transactions internationales, etc.

Activités au Québec

La Banque a adopté, il y a quatre ans, une stratégie pour concentrer ses activités dans des créneaux de financement commercial. « Les décideurs au sein des PME sont confrontés à un environnement d'affaires de plus en plus complexe », explique Luc Bernard. « Selon nous, le rôle d'un banquier ne consiste pas seulement à leur donner accès à de l'argent, mais aussi à accompagner ces entrepreneurs dans leur réussite. » La Banque offre une gamme complète de produits spécifiques à chacun des créneaux desservis. Ces services ont été initialement offerts aux entreprises actives dans trois secteurs – les pharmaciens propriétaires, les garderies privées subventionnées et les entreprises agricoles. En peu de temps, la Banque est devenue l'un des plus importants prêteurs auprès de la clientèle des pharmaciens propriétaires au Québec.

DES SPÉCIALISTES DÉDIÉS AU SECTEUR AGRICOLE

Dans la poursuite de son approche de proximité, la Banque a mis sur pied des équipes d'experts afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des entrepreneurs en fonction de leurs secteurs d'activité. C'est pour répondre aux besoins particuliers des propriétaires agricoles qu'elle a formé une équipe d'agronomes et de professionnels vouée exclusivement au financement agricole. En mettant sur pied ses programmes de *Transfert intergénérationnel de ferme* et d'*Aide à la relève agricole*, elle s'adapte ainsi aux nouvelles réalités de sa clientèle.

Hausser la barre et élargir les perspectives

Pendant l'exercice 2011, B2B Trust a augmenté ses revenus, a amené à un niveau supérieur son excellence opérationnelle et a progressé dans son plan stratégique en complétant une acquisition majeure.

Important moteur de croissance de la Banque, B2B Trust a généré des revenus de 126,4 millions \$ et un bénéfice net de 41,9 millions \$ en 2011. La part de B2B Trust dans les prêts et dépôts totaux de la Banque s'est élevée respectivement à 30 % et à 46 %.

«B2B Trust a été créée en 2000 à la suite d'acquisitions d'entreprises actives dans ce domaine depuis des décennies», rappelle François Desjardins, président et chef de la direction de B2B Trust. «Si nous sommes toujours une jeune organisation, nous avons mis en place une solide équipe de direction, formé des employés expérimentés et nous jouissons d'une solide reconnaissance auprès des conseillers financiers indépendants.»



François Desjardins, vice-président exécutif et président et chef de la direction de B2B Trust

La priorité absolue de B2B Trust, qui vise à servir les besoins des conseillers financiers indépendants, a permis au secteur de doubler son volume de prêts et de dépôts au cours des cinq dernières années, tout en élargissant ses activités dans l'ensemble du pays.

La croissance organique de B2B Trust s'explique en grande partie par une capacité d'exécution exceptionnelle sur deux fronts : la maximisation du réseau de distribution et une efficacité opérationnelle hors pair offerte aux conseillers.

Élargir le réseau de distribution

En 2011, les efforts combinés de développement marketing et d'affaires ont élargi le réseau de distribution. Les contacts multicanaux et la multiplicité des initiatives ont généré des volumes d'affaires accrus. Les processus de commercialisation ont été rationalisés. Les équipes de vente ont été outillées d'un nouveau système de gestion des relations avec les conseillers financiers et réorganisées afin de mieux couvrir l'ensemble du marché canadien.

B2B Trust a également continué de forger de nouveaux partenariats avec des firmes de fonds distincts et de fonds communs de placement, en plus de travailler avec ses partenaires actuels à paver la voie à sa future croissance. Par ailleurs, B2B Trust a su bénéficier de la force de vente de ses partenaires qui ont incité les conseillers indépendants à accroître leurs volumes affaires en offrant à leurs clients des produits



LANCEMENT D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ

La Banque procède à l'acquisition de la Compagnie de Fiducie Sun Life, qu'elle fusionne avec les Services aux intermédiaires. Le 1^{er} juillet, la nouvelle entité prend le nom de B2B Trust.

DE GROS CHIFFRES

Les dépôts franchissent la barre des 3 milliards \$ grâce à la popularité des comptes d'investissement et d'épargne à intérêt élevé.

1996

LES PREMIERS PAS

La Banque acquiert les portefeuilles des particuliers et commerciaux de North American Trust et crée une division appelée Services aux intermédiaires.

2000

2007

SE PROPULSER VERS L'AVANT

B2B Trust lance une campagne promotionnelle pour ses prêts investissement qui accroît considérablement son leadership dans ce marché.

2008



2011

NOUVELLE EXPANSION

B2B Trust procède à l'acquisition des sociétés MRS, ce qui confirme son positionnement de chef de file. L'entité sert à présent plus de 22 000 conseillers financiers.

Savoir répondre aux besoins des conseillers financiers stimule la croissance

comme des prêts à l'investissement et REER, des comptes épargne à intérêt élevé et des dépôts en CPG.

Viser l'excellence opérationnelle

B2B Trust préconise l'excellence dans tous les aspects de ses opérations. Au fur et à mesure que le cycle de vente du conseiller indépendant s'allonge et se complexifie, l'engagement de B2B Trust de minimiser toute source de tracas administratifs devient encore plus pertinent. Les délais de traitement ont été réduits, tout comme les appels de suivi, ce qui prouve l'efficacité du service « sans erreur, sans souci ».

Une qualité de crédit exceptionnelle

Si la qualité de service est primordiale, il en va de même pour la qualité du crédit. À cet égard, B2B Trust obtient un excellent score. L'approche disciplinée et rigoureuse de B2B Trust en cette matière s'est traduite par une qualité de crédit exceptionnellement élevée et de très faibles pertes sur prêts. Malgré des conditions de marché volatiles pendant la majeure partie de 2011, l'approche prudente et professionnelle de B2B Trust en matière de prêts a permis d'atteindre un ratio de pertes sur prêts de seulement trois points de base.

« Nous avons surmonté deux crises financières au cours de la dernière décennie et nos pertes sur prêts n'ont jamais dépassé dix points de base », analyse François Desjardins.

Une acquisition stratégique

L'acquisition des sociétés MRS renforcera le plan stratégique de B2B Trust par une combinaison des meilleures gammes de produits et services et une augmentation du nombre de conseillers financiers indépendant desservis. Chef de file dans l'administration de produits autogérés, les sociétés MRS sont complémentaires à B2B Trust, qui, elle, se démarque dans le marché des produits de prêts et de dépôts.

L'acquisition aura également pour effet d'accélérer les stratégies de ventes croisées, rendant ainsi accessible à un plus grand nombre de conseillers indépendant l'offre complète de produits de B2B Trust.

Transition vers un statut de banque

En juillet 2012, il est prévu que B2B Trust deviendra une banque à charte fédérale. C'est là une évolution logique, compte tenu de ses activités de base qui se concentrent dans l'offre de prêts et de dépôts.

PROFIL DU SECTEUR D'AFFAIRES

PRÊTS ET ACCEPTATIONS MOYENS : 5,4 MILLIARDS \$

DÉPÔTS MOYENS : 9,2 MILLIARDS \$

Produits bancaires aux particuliers tels que prêts investissement et REER, prêts hypothécaires, CPG, comptes d'investissement et d'épargne à haut rendement et comptes autogérés, distribués par l'intermédiaire d'un réseau de 22 000 conseillers financiers indépendants

Activités à travers le Canada

« Il était clair que la nature de nos activités a évolué avec le temps. Le fait de devenir une banque à charte reflète mieux la nature de notre entreprise », estime François Desjardins.

Vision d'avenir

L'exercice 2012 sera une année occupée, avec notamment l'intégration des sociétés MRS et la transition vers le statut de banque. « Nous avons une longue liste d'épicerie, reconnaît François Desjardins, mais quand je regarde devant nous, j'y vois surtout de grandes possibilités pour accélérer notre croissance. »

LES SOCIÉTÉS MRS : SOURCE D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DE B2B TRUST

L'acquisition des sociétés MRS par B2B Trust en novembre 2011 combine deux excellentes entreprises aux offres complémentaires de produits et services destinés à la communauté des conseillers financiers indépendants. B2B Trust est un chef de file dans les prêts et les dépôts tandis que les sociétés MRS sont un leader dans les produits autogérés. Cette union renforcera l'offre de produits de B2B Trust, élargira le réseau de distribution et améliorera les systèmes d'exploitation. Elle devrait créer des sources de synergies afin d'optimiser les revenus et de réduire les dépenses. Tout ceci devrait avoir pour effet d'accélérer le rythme de croissance de B2B Trust.

Bien faire les choses. Maintenant.



Paul Hurtubise, premier vice-président, Immobilier et Commercial

Pour une quatrième année consécutive, le secteur Immobilier et Commercial a enregistré un bénéfice net record, qui s'est établi à 51,8 millions \$. Les actifs moyens se sont accrus de 8% pour atteindre 3,1 milliards \$.

« Nous avons obtenu ces résultats dans un environnement très concurrentiel marqué par des taux d'intérêt très bas. Je suis d'autant plus fier de mon équipe et de ce qu'elle a su accomplir » commente Paul Hurtubise, premier vice-président, Immobilier et Commercial.

Le secteur Immobilier et Commercial s'est bâti une solide réputation en s'appuyant sur un savoir-faire spécialisé, une capacité de réponse rapide et une approche rigoureuse de la gestion du risque pour s'imposer comme l'un des prêteurs les plus respectés sur le marché.

Financement immobilier

Le financement immobilier est le plus important des deux groupes du secteur et représente environ 70% du volume d'affaires et de la rentabilité du secteur. Ce groupe se spécialise dans le financement de projets de construction et dans les prêts à terme pour divers types de projets immobiliers comme des condominiums, des immeubles à bureaux, des centres commerciaux et des projets résidentiels partout au Canada.

Le taux de croissance annuel composé des prêts immobiliers totaux a été de 17% au cours des trois dernières années pour atteindre 2,4 milliard \$ à la fin de l'exercice 2011. La plupart des prêts de construction sont à taux variable et sur un horizon de 18 à 30 mois. Le succès remporté dans le financement à terme a permis de bâtir un portefeuille de prêts plus diversifié.

Les activités de financement immobilier de la Banque s'effectuent à partir de bureaux situés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. La majeure partie des activités s'exerce en Ontario, grâce à quatre bureaux situés dans les régions les plus dynamiques de cette province. Parmi les initiatives pour accroître le rayonnement au Québec, mentionnons une première année couronnée de succès dans la ville de Québec.

Un bureau de syndication a démarré ses activités en 2010 avec pour mission de gérer des prêts d'envergure. Non seulement ceci aide la Banque à répondre aux besoins de ses clients, mais l'initiative offre également des occasions de croissance du portefeuille de prêts dans des actifs de haute qualité et de diversification des revenus par l'ajout de revenus à base d'honoraires. En 2011, le bureau a mené 11 transactions totalisant 250 millions \$, dont une portion de 150 millions \$ gérée par la Banque.

« Notre présence dans le marché de la syndication a été fort bien accueillie, estime Paul Hurtubise, et nous posons déjà les jalons de notre prochaine étape de croissance. »

Le secteur d'affaires a maintenu le cap sur le financement de projets de construction, sans pour autant négliger le développement de

1987

DES POUVOIRS NOUVEAUX

Maintenant qu'elle est une banque à charte habilitée à prêter aux entreprises, la Banque s'engage dans le domaine du financement immobilier.

1988

ACQUISITION

Acquisition de la Compagnie de fiducie Eaton Bay – la transaction permet d'atteindre une masse critique afin de stimuler le développement du secteur.

1991

UN PREMIER MILLIARD

Une étape est franchie – le secteur d'activité atteint son premier milliard \$ en prêts hypothécaires immobiliers commerciaux.



2010

BUREAU DE SYNDICATION

L'ouverture d'un bureau de syndication crée de nouvelles occasions de croissance permettant à la Banque de rechercher et d'accepter, auprès des entreprises admissibles, de plus importants projets de prêts à la construction.

Un allié en financement immobilier : rapide, avisé et attentif à ses clients

nouveaux créneaux prometteurs. Ainsi, il finance la construction de bâtiments «verts» dans le respect des normes LEED (Leadership in Energy and Environmental Design). Ces bâtiments, dont l'efficacité énergétique est prouvée, affichent des coûts d'entretien inférieurs et contribuent à la qualité de l'environnement.

Prêts commerciaux

Le groupe des prêts commerciaux propose à la clientèle des produits et services bancaires tels que des facilités de crédit, des dépôts commerciaux et des transactions internationales à partir de six bureaux au Québec et en Ontario. Le portefeuille totalise 703 millions \$ en 2011, dont environ 60 % des prêts effectués au Québec et le reste en Ontario.

Le succès du groupe des prêts commerciaux réside surtout dans la légèreté de sa structure organisationnelle, l'expérience des directeurs de comptes et la rapidité d'exécution. La croissance des prêts a été forte au cours des cinq dernières années.

Le groupe des prêts commerciaux diversifie davantage son niveau de risque en prenant part à un plus grand nombre de syndicats financiers pour des infrastructures publiques comme des ponts, des routes et des hôpitaux. Il participe également à de nouvelles initiatives selon le concept

de «green banking» pour financer par exemple des projets d'énergie renouvelable et de crédits de carbone.

Opérations de change

L'équipe des opérations de change fait partie intégrante du secteur Immobilier et Commercial. Cette équipe, qui propose des services hautement appréciés par la clientèle commerciale, offre un accès direct à un pupitre de change afin d'atténuer les risques de fluctuation des devises, de même que des conseils et un soutien technique pour les opérations de couverture de devises étrangères.

Si ça marche bien, ne changez rien !

Le succès remarquable du secteur Immobilier et Commercial repose sur une approche qui a fait ses preuves. Les principaux ingrédients de ce succès sont une discipline rigoureuse dans l'évaluation du risque afin de réduire les pertes sur prêts, jumelée à un service hors pair dans le but de maintenir élevé le niveau de satisfaction de la clientèle.

Si la gestion des risques demeure une stratégie défensive, le service à la clientèle constitue une tactique nettement plus offensive. Les équipes du secteur Immobilier et Commercial, formées d'un groupe restreint de 130 personnes, sont très respectées. Elles interviennent

PROFIL DU SECTEUR D'AFFAIRES

PRÊTS ET ACCEPTATIONS MOYENS : 3,1 MILLIARDS \$

DÉPÔTS MOYENS : 0,5 MILLIARD \$

Financement immobilier pour des édifices à condos et à bureaux, des centres commerciaux et des résidences, à travers le Canada

Financement commercial au Québec et en Ontario pour des entreprises de taille moyenne

Activités à travers le Canada

dans des créneaux qu'elles maîtrisent bien et où elles disposent d'une solide expertise. La Banque est reconnue pour déployer l'un des meilleurs processus décisionnel de toute l'industrie.

La philosophie de la Banque en matière d'investissement continu s'applique également à ce secteur d'affaires, ce qui contribue à son excellent ratio d'efficacité.

«Si nous sommes satisfaits de nos réalisations à ce jour, grâce à la solide équipe qui est en place, nous n'avons qu'effleuré tout le potentiel qui peut être exploité», conclut Paul Hurtubise.

PROJETS IMMOBILIERS À TRAVERS LE CANADA

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Client Treegroup Developments
Prêt BLC 19 millions \$
Projet Headwaters – Phase I – 62 condos

Emplacement Surrey, Colombie-Britannique

« La Banque Laurentienne connaît le domaine des prêts à la construction parce qu'elle est bien enracinée dans le marché. L'équipe a assemblé un montage financier novateur pour la construction de la première de nos deux phases de projets immobiliers de condos. »

Bruce Martinuk, vice-président principal, Treegroup Developments Corp.

ONTARIO

Client Groupe Urban Capital Property
Prêt BLC 25 millions \$
Projet Trinity Bellwoods Townhomes – un projet de 45 maisons de ville haut de gamme

Emplacement Petite Italie, Toronto, Ontario

« La Banque Laurentienne est notre banquier d'affaires et elle a consenti des prêts immobiliers d'une valeur de plus de 200 millions \$ depuis 1999 pour des projets de Urban Capital, menant à la construction de plus de 1 500 unités d'habitation à Toronto, Ottawa et Montréal. »

David Wex / Mark Reeve, associés, Urban Capital Property Group

QUÉBEC

Client Groupe Maurice
Prêt BLC 30 millions \$
Projet La Résidence Les Jardins Millen – un complexe pour retraités, incluant des espaces commerciaux

Emplacement Montréal, Québec

« La Banque Laurentienne est un partenaire privilégié pour le Groupe Maurice. Nous apprécions grandement le sens des affaires de ses employés. Ils sont rigoureux, innovateurs et efficaces... des atouts indéniables ! Je les remercie sincèrement. »

Luc Maurice, Président et fondateur, Groupe Maurice

Bien établie et prête à l'action

Développer les
créneaux où nous
avons des avantages
concurrentiels

Après un début prometteur en 2011, les conditions du marché se sont détériorées au cours des deux derniers trimestres pour les activités de souscription et de négociation de titres, entraînant une diminution des revenus et du bénéfice net. Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux a complété l'exercice financier 2011 avec un bénéfice net de 6,3 millions \$ et un revenu total de 56,4 millions \$.

Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux s'est d'abord fait connaître comme une maison de courtage spécialisée dans les titres à revenu fixe avant de s'imposer comme un joueur important dans les firmes de taille moyenne à travers le Canada. Active depuis 1996, elle agit comme preneur ferme dans plusieurs émissions d'obligations pour les provinces, les municipalités et les entreprises, en plus d'être très active sur les marchés secondaires. L'unité d'affaires a réalisé ses plans de développement d'affaires en 2011 et son infrastructure actuelle lui procure toute la latitude voulue pour saisir des occasions de croissance.

« Nous envisageons d'excellentes perspectives de croissance au printemps, mais nous avons dû ralentir notre rythme de développement », explique Michel Trudeau, chef de la direction de VMBL. « Notre structure est légère et agile afin de nous adapter aux changements sur le marché et de poursuivre la réalisation de nos stratégies. »

Mise sur pied en 2006, la division Institutionnel – Actions se spécialise dans le suivi des entreprises de



Michel C. Trudeau, vice-président exécutif, Marchés des capitaux, et président et chef de la direction, Valeurs mobilières Banque Laurentienne

petites capitalisations boursières. Ses analystes couvrent près de 60 sociétés dans sept secteurs.

Concentrée au Québec, la division Services aux particuliers regroupe plus de 80 courtiers répartis dans 14 bureaux. Seule maison de courtage bancaire avec une « philosophie de boutique », elle met de l'avant une culture axée sur la souplesse et la rapidité d'action. Un stratège s'est récemment joint à l'équipe, afin de combler les besoins des investisseurs particuliers et d'ajouter de la valeur à l'offre de gestion de patrimoine.

La division des Services aux institutions génère des sources régulières de revenus en proposant des services complets d'arrière-guichet pour des gestionnaires de fonds de petite et moyenne tailles, ainsi que pour d'autres firmes de courtage. Plusieurs nouveaux mandats ont été obtenus en 2011.

« Nous avons su bien gérer les risques en 2011. Nous avons continué de renforcer nos relations d'affaires et sommes bien positionnés dans le marché lorsque les conditions redeviendront favorables », commente Michel Trudeau. « Nos assises sont en place et nos stratégies sont solides. »

PROFIL DU SECTEUR D'AFFAIRES

**ACTIFS SOUS GESTION :
2,2 MILLIARDS \$**

Courtage de plein exercice

- Courtage institutionnel – Revenu fixe
- Courtage institutionnel – Actions
- Courtage aux particuliers
- Courtage à escompte
- Services aux institutions

Activités de marchés des capitaux de la Banque

Activités à travers
le Canada

1993

DÉBUT DES ACTIVITÉS

Début des activités de courtage à la suite d'acquisitions d'actifs.



2006

CROISSANCE DANS LES SERVICES AUX INSTITUTIONS

VMBL démarre les activités du nouveau secteur Institutionnel – Actions, qui se spécialise dans le suivi des entreprises à petite capitalisation. Cinq ans plus tard, le service regroupe l'une des plus importantes équipes de recherche au Québec.

2009

LA MEILLEURE BOULE DE CRISTAL

Carlos Leitao, économiste en chef, est nommé le deuxième meilleur économiste au monde par le magazine *Bloomberg*.

Trois secteurs corporatifs indispensables



Lorraine Pilon, vice-présidente exécutive Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire



Michel C. Lauzon, vice-président exécutif et chef de la direction financière



Pierre Minville, vice-président exécutif et chef de la gestion des risques

Une expertise et un soutien accessibles à l'ensemble de la Banque

Les secteurs corporatifs se composent des services qui offrent, à l'échelle de la Banque, l'expertise et le soutien dans trois grands domaines : Trésorerie, Finances et Technologie, Affaires corporatives et Ressources humaines ainsi que Gestion intégrée des risques.

Les ressources et les conseils offerts par ces groupes permettent aux secteurs d'affaires et à l'ensemble de la Banque d'œuvrer efficacement afin de maximiser la performance.

De la gestion des marges à la gestion de projets : mission accomplie !

La transition de la Banque aux nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS) progresse selon les échéanciers et sera mise en œuvre en 2012, conformément à toutes les exigences. Cette année, la gestion des marges a été confrontée à de nombreux défis en raison d'un environnement très concurrentiel, de taux d'intérêt bas et d'une courbe de rendement moins prononcée. Bien que ces facteurs aient entraîné une certaine réduction des marges, leur impact a été minimisé par l'efficacité des stratégies. Par ailleurs, le groupe Technologie de l'information et Immobilier a continué de proposer une gestion et une exécution rigoureuses des projets, et les investissements majeurs de la Banque permettent de générer des retombées à valeur ajoutée.

Nous gérons judicieusement les risques et le capital

La gestion des risques constitue un élément clé du processus de prise de décisions et des opérations de la Banque. Cette équipe soutient avec efficacité les unités d'affaires et secteurs corporatifs dans le but d'identifier, d'évaluer, de gérer et d'atténuer les divers risques encourus par la Banque dans la conduite normale de ses activités. En outre, ce groupe est chargé d'évaluer le capital nécessaire pour absorber les risques et s'assurer que la Banque demeure en conformité avec la réglementation en constante évolution des Accords de Bâle.

La conformité et la communication : nous prenons ça au sérieux !

La Banque a continué d'améliorer ses processus et procédures pour assurer la conformité. Au plan des communications, plusieurs initiatives ont été entreprises afin de favoriser une communication encore plus efficace et transparente avec les employés. Dans les faits, il existe une atmosphère de grande fierté au sein de l'organisation et un vif sentiment d'appartenance. Les pages qui suivent rendent hommage aux employés, et donnent un vue d'ensemble des activités de la Banque en matière de ressources humaines.

Notre équipe : c'est capital !

À la Banque Laurentienne, les employés sont véritablement l'actif le plus fondamental. L'un des trois principaux objectifs corporatifs réside en effet dans le développement du capital humain.

M ain-d'œuvre recherchée... et trouvée !

Afin de pallier ses besoins grandissants de main-d'œuvre, la Banque s'est dotée d'un centre de recrutement permanent. Située à l'intérieur de la station de métro Berri-UQAM, la Station Carrière est un véritable magasin d'emplois misant sur l'attraction de nouveaux talents, tout en offrant également une gamme complète de services transactionnels et de conseils bancaires. La Banque Laurentienne est la première institution financière à répondre à ses besoins de recrutement de façon aussi dynamique. Ce centre, qui a accueilli à ce jour plus de 7 500 candidats, symbolise très bien la valeur de proximité et l'importance du capital humain pour l'organisation.

Tu mets l'extra dans extraordinaire

La Banque est un lieu de travail où il existe un objectif commun, des valeurs partagées. L'instauration en 2011 de deux nouveaux programmes de reconnaissance en sont une belle illustration. Elle fait suite aux recommandations de deux comités consultatifs formés de gestionnaires et d'employés.

C'est ainsi qu'est né le Mois des employés extraordinaires, qui a débuté en mai 2011. Il a été marqué par une série de célébrations originales organisées dans les groupes et succursales de l'ensemble de l'entreprise. À la suite du Mois des employés extraordinaires, une autre initiative a été mise sur pied. Il s'agit de la Flamme de reconnaissance qui a jeté un éclairage neuf sur la façon de reconnaître, au quotidien, les gestes et les efforts de ses employés. La Banque possède déjà un programme formel où la direction rend hommage à la contribution de ses employés extraordinaires. Pour sa part, la Flamme de reconnaissance se veut plutôt un moyen, à la disposition des employés, pour souligner le travail de leurs collègues qui se démarquent par leurs efforts soutenus à tous les jours.

À toi de porter la Flamme...

Chaque récipiendaire de la Flamme choisit à quel collègue il ou elle désire passer la Flamme. Après seulement cinq mois, près de 120 employés avaient ainsi été reconnus par leurs collègues pour leur contribution exemplaire.

Une reconnaissance particulière pour tous les employés en raison de la performance exemplaire de la Banque

L'enveloppe s'il vous plaît !

La reconnaissance prend diverses formes à la Banque, mais les distinctions les plus importantes sont celles accordées aux récipiendaires des programmes de reconnaissance de l'excellence.

Les prix Guy-Vanier récompensent un effort individuel exceptionnel avec cinq prix accordés chaque année, tandis que le prix Ray McManus souligne la qualité du travail d'une équipe multisectorielle dans un contexte de projet. En 2011, une nouvelle catégorie a été ajoutée afin de reconnaître les efforts d'une équipe naturelle, qui travaille ensemble sur une base quotidienne, démontrant ainsi qu'il est possible d'atteindre ou de dépasser ses objectifs dans le respect des cinq valeurs de la Banque : l'obsession client, la simplicité, l'entrepreneuriat, l'intégrité et l'esprit d'équipe.

GRANDIR...

Au tournant du siècle, la Banque compte 56 employés et cinq succursales.

L'ACADÉMIE BANQUE LAURENTIENNE

L'Académie Banque Laurentienne est créée dans le but d'accroître la réputation d'excellence de la Banque dans le service à la clientèle, en s'appuyant sur les plus récentes méthodes de formation.

UNE CULTURE D'ENTREPRISE ADMIRÉE

La Banque gagne le concours 2011 des cultures d'entreprise les plus admirées au Canada, région Québec et Atlantique.



1846 – 2011

1902

1939

2007

2010

2011

AIDER ET PARTAGER

Dès sa création, la Banque s'engage dans la communauté et distribue chaque année des sommes d'argent pour aider les plus démunis.

LA FORCE DE 300 EMPLOYÉS

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la Banque regroupe 300 employés et 25 points de service.

UNE STATION UNIQUE EN SON GENRE

La Banque lance un tout nouveau concept de recrutement, la Station Carrière Banque Laurentienne, à la station de métro Berri-UQAM à Montréal, où transite un flot continu d'étudiants universitaires.



Et les grands lauréats de l'année sont...

PRIX GUY-VANIER



Mosaïque Guy-Vanier

Les récipiendaires des prix Guy-Vanier ont réalisé une mosaïque en émail sur cuivre qui est exposée dans la suite exécutive du siège social de la Banque.



Sylvie Bédard

Sylvie Bédard, *conseillère, Services aux particuliers, succursale de Mascouche.* Après 30 ans de service à la Banque, Sylvie aime toujours se surpasser dans tout ce qu'elle entreprend et c'est pourquoi elle est reconnue pour son engagement exceptionnel et son professionnalisme.



Michel Charbonneau

À l'emploi de la Banque depuis 39 ans, **Michel Charbonneau**, *directeur, Ventes et conseils dans la région de Lanaudière*, continue toujours d'innover. Apprécié de tous, il trouve toujours le temps pour prêter main-forte à ses collègues.



Andrée Hurtubise

Andrée Hurtubise, *vice-présidente adjointe, Développement continu, B2B Trust.* Andrée est le genre de personne constamment à la recherche de manières d'améliorer les façons de faire. Elle a récemment mis en place une nouvelle méthodologie de prise de décisions basée sur les besoins du client qui donne déjà des résultats très prometteurs.



Jocelyne Delaney

Jocelyne Delaney, *gestionnaire de compte principale, Financement immobilier, Ontario.* JD, comme ses collègues l'appellent affectueusement, communique sa passion dans tout ce qu'elle entreprend. Elle est membre du Club sélect des 100 millions \$ depuis trois ans.



Sophie Lambert

Sophie Lambert, *directrice, succursale de Victoriaville.* Depuis 2003, le leadership de Sophie en succursale génère des résultats remarquables. Sa passion pour l'excellence est contagieuse, car sa succursale se classe au premier rang et deux de ses conseillers ont été honorés pour leur performance exceptionnelle.



Équipe Projets et assurance qualité, Particuliers et PME-Québec

PRIX RAY MCMANUS

Prix d'équipe : L'équipe d'Antoine Lavoie du secteur de la performance et développement organisationnel est habituée à mobiliser ses ressources, sans trop de préavis, afin de réaliser des projets. Cette équipe montréalaise de projets et assurance qualité est responsable de la qualité des tests avant la mise en place de solutions informatiques. La force distinctive de cette équipe réside dans son aptitude à simplifier les communications entre l'équipe de technologie et les utilisateurs du système - une compétence grandement appréciée.



Équipe Développement des affaires, B2B Trust

Prix de projet : Ce second prix Ray McManus reconnaît les réussites exceptionnelles d'une équipe multidisciplinaire sur un projet précis. Il s'agit des 25 personnes formant l'équipe de développement des affaires de B2B Trust qui a passé en revue l'ensemble des pratiques du secteur dans ses moindres détails afin d'améliorer tant les méthodes que les résultats de B2B Trust. La performance du développement d'affaires de B2B Trust en a été fortement rehaussée.

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2011

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS

SURVOL DE L'EXERCICE 2011

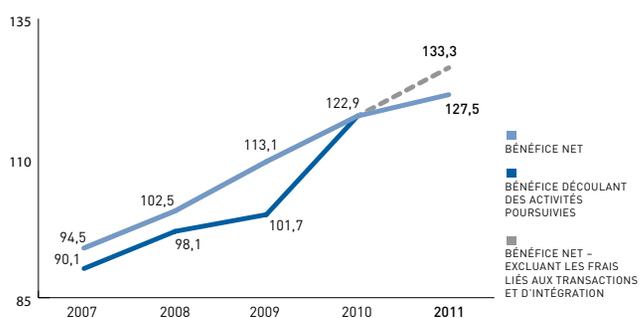
Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la Banque a déclaré un bénéfice net de 127,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,81 \$, comparativement à un bénéfice net de 122,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,63 \$, pour l'exercice 2010. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 11,0 % en 2011, comparativement à 11,5 % pour 2010.

Compte non tenu des frais d'intégration liés à l'acquisition récente des sociétés MRS ⁽¹⁾ et de l'indemnité au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington en raison de la conclusion d'une nouvelle entente de distribution de fonds communs de placement Mackenzie (frais liés aux transactions et d'intégration), le bénéfice net s'est établi à 133,3 millions \$, une hausse de 8 % d'un exercice à l'autre, et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 11,6 %. Compte non tenu de ces frais non récurrents, le résultat dilué par action s'est fixé à 5,05 \$ en 2011, comparativement à 4,63 \$ en 2010, une augmentation de 9 %.

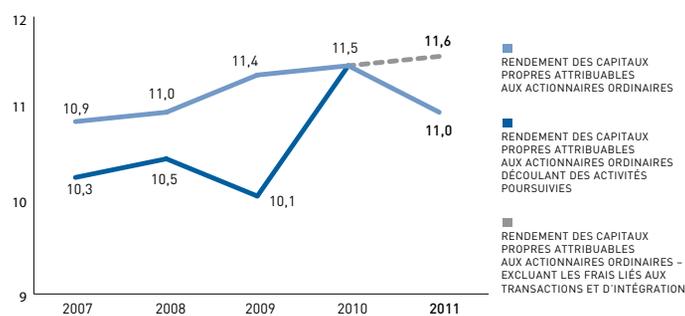
La Banque a enregistré de bons résultats pour l'exercice 2011, malgré une conjoncture difficile pour les services bancaires de détail. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a contrebalancé le resserrement des marges d'intérêt grâce à l'augmentation des autres revenus. L'amélioration considérable de la qualité de crédit des portefeuilles de prêts de la Banque a également contribué à ces résultats. Les investissements dans les secteurs d'activité de la Banque ont eu des retombées positives sur la croissance interne, comme le révèlent les augmentations soutenues des volumes de prêts et de dépôts d'un exercice à l'autre. L'acquisition récente des sociétés MRS et l'entente de distribution des fonds communs de placement Mackenzie devraient aussi contribuer à la croissance des secteurs Particuliers et PME-Québec et B2B Trust en renforçant leur position concurrentielle.

La Banque a maintenu une solide situation financière tout au long de l'exercice. Grâce à de forts niveaux de liquidités et de capital, la Banque se trouve en position avantageuse pour poursuivre ses initiatives de croissance et satisfaire aux nouvelles exigences en instance en matière de fonds propres réglementaires.

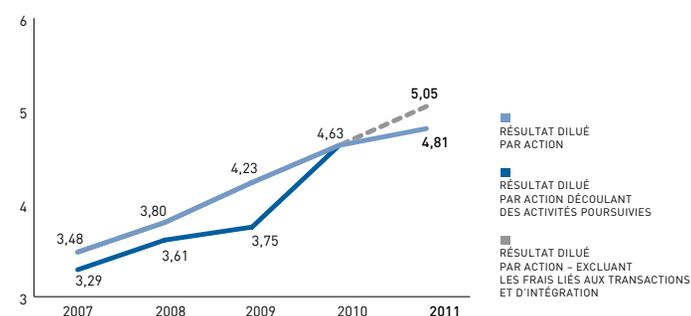
BÉNÉFICE NET
(en millions de dollars)



RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES
(en pourcentage)



RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION
(en dollars)



(1) Les sociétés MRS incluent : M.R.S. inc., Compagnie de Fiducie M.R.S., Services Valeurs Mobilières M.R.S. inc. et Corporation de Correspondants M.R.S.

PRIORITÉS CORPORATIVES POUR 2012

Les trois principales priorités de la Banque demeureront encore au premier plan de son développement stratégique pour l'exercice 2012. Pour la Banque, ces priorités encadrent tout le processus de prise de décisions opérationnelles.

- **AUGMENTER NOTRE RENTABILITÉ**
Enregistrer une croissance à long terme durable dans chaque secteur d'activité
- **AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ**
Assurer l'excellence sur le plan de l'exécution
- **DÉVELOPPER NOTRE CAPITAL HUMAIN**
Assurer la mise en place de stratégies de rétention, de gestion des talents et d'engagement en appui à la croissance durable

REVUE DES ACTIVITÉS SECTORIELLES EN 2011 ET DES PRIORITÉS POUR 2012

Cette section fournit un aperçu des activités de la Banque, selon sa structure organisationnelle. Les services aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels sont offerts par l'intermédiaire des secteurs d'activité suivants :

- **PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC**
- **IMMOBILIER ET COMMERCIAL**
- **B2B TRUST**
- **VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX**
- **AUTRES**

La performance généralement bonne de la Banque a été appuyée par la solide croissance des prêts et l'amélioration de la qualité du crédit à l'échelle des trois principaux secteurs d'activité, combinée à l'augmentation des revenus de titrisation. Cette performance a été partiellement atténuée par la pression soutenue exercée sur les marges d'intérêt au cours de l'exercice et par la conjoncture difficile des marchés des capitaux, notamment au deuxième semestre de l'exercice.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE
(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS EN POURCENTAGES)

FAITS SAILLANTS DE 2011

PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC

- Croissance du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de 10%
- Croissance des prêts commerciaux moyens de 18%
- Baisse des pertes sur prêts de 36%
- Augmentation des dépôts moyens de 7%

IMMOBILIER ET COMMERCIAL

- Croissance du bénéfice net de 5%
- Augmentation des prêts moyens de 7%
- Baisse des pertes sur prêts de 23%
- Augmentation des dépôts moyens de 6%

B2B TRUST

- Croissance de 10% des soldes des Comptes d'investissement à intérêt élevé
- Croissance de 9% des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires
- Excellente qualité de crédit

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX

- Rentabilité continue dans un environnement relativement défavorable

AUTRES

- Croissance significative des revenus de titrisation, qui ont totalisé 35,5 millions \$
- Charge non récurrente de 7,7 millions \$ au titre des frais liés aux transactions

VUE D'ENSEMBLE

Le secteur Particuliers et PME-Québec offre une gamme complète de produits d'épargne, d'investissement et de financement et de produits et services transactionnels par l'intermédiaire de son réseau de distribution direct comprenant les succursales, le réseau électronique, le centre d'appels et une force de vente mobile. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance et les services de fiducie. De plus, il offre une vaste gamme de services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec. Ce secteur, qui englobe 158 succursales, 22 centres d'affaires commerciales et 427 guichets automatiques, exploite le troisième plus vaste réseau de succursales de détail au Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial comprend deux domaines d'opération. Le premier, le financement immobilier, se spécialise dans le financement de condominiums, d'immeubles à bureaux, de centres commerciaux et de projets résidentiels. Le second, le financement commercial, se spécialise dans le financement de moyennes entreprises au Québec et en Ontario. Ce secteur offre également des services internationaux pour soutenir les petites et moyennes entreprises dans leurs activités à l'étranger.

Le secteur B2B Trust occupe une position de meneur dans le marché des intermédiaires financiers. Il offre des produits financiers aux particuliers par l'entremise d'un réseau de plus de 15 000 conseillers financiers indépendants (22 000 après l'acquisition des sociétés MRS). Les produits offerts incluent les prêts à l'investissement, les prêts REER, les prêts hypothécaires, les comptes d'investissement à intérêt élevé et les comptes autogérés.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux offre des services de courtage de plein exercice aux clientèles de détail et institutionnelle et gère les activités de la Banque sur les marchés des capitaux. Sa division Institutionnel – Revenu fixe maintient une présence particulièrement importante au niveau du financement gouvernemental et de sociétés, de même que sur les marchés secondaires. Son groupe de services institutionnels offre principalement des services aux gestionnaires de petits et moyens portefeuilles.

Le secteur Autres regroupe les activités des différents secteurs de soutien de la Banque dont, principalement, Trésorerie, Crédit, Finances, Gestion des risques, Technologies, Opérations, Affaires corporatives et Ressources humaines. Les revenus et les dépenses de ces secteurs sont, règle générale, réattribués aux autres secteurs d'activité. Toutefois, certaines activités de trésorerie, comme les opérations de titrisation, la gestion des liquidités et d'autres activités corporatives sont comptabilisées dans ce secteur.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Mise en œuvre du système de gestion de la relation client et exploitation de son potentiel
 - Atteinte du seuil de 1 milliard \$ de prêts dans le secteur PME-Québec
 - Conclusion d'une entente pour devenir distributeur principal des fonds communs de placement Mackenzie
 - Lancement de la deuxième génération de boutiques de services financiers à des endroits stratégiques au Québec
 - Lancement des applications pour appareils mobiles
 - Optimisation du processus de traitement des prêts hypothécaires
-
- Enregistrement d'une croissance solide de la rentabilité, malgré la conjoncture difficile
 - Dépassement du seuil de 3 milliards \$ de prêts hypothécaires commerciaux et prêts commerciaux moyens
 - Développement de nouveaux créneaux de prêts commerciaux, notamment dans les secteurs du «green banking», de l'énergie renouvelable et des infrastructures
 - Maintien de normes de souscription disciplinées ainsi que de délais d'exécution et des services parmi les meilleurs de l'industrie
 - Investissement dans le capital humain en augmentant le nombre de directeurs de comptes, améliorant du coup le service et l'expertise
-
- Acquisition de Compagnie de Fiducie M.R.S. et M.R.S. inc.
 - Mise en œuvre de modifications aux processus opérationnels clés, ce qui a permis d'améliorer la prestation de services aux conseillers
 - Lancement d'une campagne marketing d'offre de remise en espèces applicable aux prêts à l'investissement, dans une conjoncture difficile, démontrant le leadership de B2B Trust dans ce marché et son engagement à être compétitive dans ses offres de produits phares
 - Investissement dans le développement des affaires de B2B Trust, qui a permis de créer de nouveaux partenariats de distribution et de porter le nombre de ces partenariats à environ 70
 - Croissement de la présence et du soutien aux canaux de distribution clés de la Banque
-
- Établissement de nouvelles relations et renforcement des relations existantes avec les clients de la division Institutionnel – Revenu fixe
 - Poursuite des activités de VMBL qui lui permettent de se démarquer à titre de prestataire de services de courtage pour les sociétés à petite capitalisation
 - Gestion des risques prudente sur les marchés instables
 - Gestion rigoureuse des dépenses
-
- Émission fructueuse de billets à moyen terme (dette subordonnée) totalisant 250 millions \$
 - Conversion aux IFRS sans heurts le 1^{er} novembre 2011
 - Mise à niveau majeure de l'infrastructure technologique de la Trésorerie corporative
 - Gestion efficace des marges, compte tenu du contexte de taux d'intérêt difficile
 - Amélioration des processus et des procédures de conformité à la réglementation

PRIORITÉS POUR 2012

- Augmentation de la part de portefeuille des clients
- Poursuite de la stratégie d'équipes spécialisées pour desservir le marché des PME québécoises
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle par la simplification des processus bout en bout
- Poursuite de la stratégie de différenciation et d'amélioration de l'expérience-client grâce à son système de gestion de la relation client
- Hausse de la proportion des autres revenus par rapport au revenu total

- Faire croître le bilan de manière rentable et dans le respect de paramètres de risque acceptables
- Diversification de l'exposition au risque au moyen de la syndication de prêts
- Investissement dans le capital humain sur le plan du développement des affaires et du personnel administratif
- Sur la base des succès actuels, croissance des prêts commerciaux et établissement de nouveaux créneaux de marché
- Investissement dans les technologies de l'information afin de maintenir de bons ratios d'efficacité

- Intégration efficace des sociétés MRS à B2B Trust, pour dégager les synergies attendues à l'égard des frais et des revenus
- Transition de B2B Trust à B2B Banque
- Poursuivre la quête de l'excellence opérationnelle en reconfigurant les processus opérationnels clés

- Élargissement de la présence de la division Institutionnel – Revenu fixe
- Poursuite du développement du créneau de marché des sociétés à petite capitalisation dans la division Institutionnel – Actions
- Poursuite du développement graduel des activités de Services de courtage aux particuliers
- Présence et développement accru du groupe Services aux institutions

- Optimisation de l'adéquation du capital et de la gestion des liquidités selon les nouvelles exigences réglementaires internationales de Bâle III
- Maintien de la croissance des dépenses corporatives à un niveau minimal, compte tenu du contexte d'affaires plus difficile
- Exécution d'une série de projets importants de technologie de l'information visant à maintenir l'environnement d'exploitation de la Banque à jour, et à propulser stratégiquement chaque secteur d'activité
- Support à l'intégration des sociétés MRS
- Poursuite de l'amélioration des processus pour en assurer la conformité en fonction de l'évolution du contexte de réglementation

CONTRIBUTION DU SECTEUR

TABLEAU 3

	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	319 113 \$	323 740 \$	305 959 \$
Autres revenus	133 939	129 774	119 965
Revenu total	453 052	453 514	425 924
Provision pour pertes sur prêts	26 172	40 919	41 887
Frais autres que d'intérêt	371 258	352 621	333 475
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	55 622	59 974	50 562
Impôts sur les bénéfices	11 163	12 961	10 939
Bénéfice découlant des activités poursuivies	44 459	47 013	39 623
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôts sur les bénéfices	-	-	11 469
Bénéfice net	44 459 \$	47 013 \$	51 092 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	81,9 %	77,8 %	78,3 %
Prêts et acceptations moyens	12 367 132 \$	11 688 722 \$	10 836 421 \$
Dépôts moyens	9 146 968 \$	8 580 912 \$	7 881 703 \$

[1] Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

TABLEAU 4

	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	87 710 \$	84 475 \$	67 598 \$
Autres revenus	33 738	34 852	25 915
Revenu total	121 448	119 327	93 513
Provision pour pertes sur prêts	18 687	24 124	9 817
Frais autres que d'intérêt	30 241	24 801	33 589
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	72 520	70 402	50 107
Impôts sur les bénéfices	20 762	21 313	15 686
Bénéfice net	51 758 \$	49 089 \$	34 421 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	24,9 %	20,8 %	35,9 %
Prêts et acceptations moyens	3 112 684 \$	2 896 376 \$	2 389 349 \$
Dépôts moyens	513 690 \$	485 012 \$	298 245 \$

[1] Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

TABLEAU 5

	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	117 426 \$	114 194 \$	90 696 \$
Autres revenus	8 966	10 419	9 560
Revenu total	126 392	124 613	100 256
Provision pour pertes sur prêts	1 789	2 957	4 296
Frais autres que d'intérêt	66 173	54 449	48 995
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	58 430	67 207	46 965
Impôts sur les bénéfices	16 564	20 813	14 873
Bénéfice net	41 866 \$	46 394 \$	32 092 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	52,4 %	43,7 %	48,9 %
Prêts et acceptations moyens	5 379 140 \$	4 973 835 \$	4 255 268 \$
Dépôts moyens	9 213 139 \$	9 232 384 \$	7 892 823 \$

[1] Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

TABLEAU 6

	2011	2010	2009
Revenu total	56 353 \$	61 115 \$	61 573 \$
Frais autres que d'intérêt	47 902	46 938	43 473
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	8 451	14 177	18 100
Impôts sur les bénéfices	2 180	4 189	6 124
Bénéfice net	6 271 \$	9 988 \$	11 976 \$
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	85,0 %	76,8 %	70,6 %
Actifs de courtage de clients	2 153 893 \$	2 274 998 \$	1 969 917 \$

[1] Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

TABLEAU 7

	2011	2010	2009
Revenu net d'intérêt	(43 334) \$	(28 429) \$	(42 830) \$
Autres revenus	39 672	7 306	28 066
Revenu total (perte)	(3 662)	(21 123)	(14 764)
Provision pour pertes sur prêts	352	-	-
Frais autres que d'intérêt ⁽¹⁾	27 285	25 427	12 458
Perte avant impôts sur les bénéfices	(31 299)	(46 550)	(27 222)
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	(14 434)	(17 007)	(10 774)
Perte nette	(16 865) \$	(29 543) \$	(16 448) \$

[1] Incluant une indemnité de 7,7 millions \$ versée au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington.

Le secteur d'activité Particuliers et PME-Québec a contribué au bénéfice net à hauteur de 44,5 millions \$ en 2011, en comparaison de 47,0 millions \$ en 2010.

Le revenu total a été relativement stable d'un exercice à l'autre, passant de 453,5 millions \$ en 2010 à 453,1 millions \$ en 2011, alors que la croissance des autres revenus découlant de l'accroissement des activités a été contrebalancée par la diminution du revenu net d'intérêt. Au cours de l'exercice, même si le secteur d'activité a enregistré une croissance des volumes de prêts et de dépôts forte et soutenue à mesure qu'il traitait parti des diverses initiatives de croissance et de la demande soutenue du crédit à la clientèle de détail, il a également été confronté à un contexte concurrentiel de taux d'intérêt faibles qui a réduit les marges et a eu une incidence défavorable sur le revenu net d'intérêt. Toutefois, les revenus tirés de l'assurance crédit, de la vente de fonds communs de placement et des services de cartes se sont améliorés d'un exercice à l'autre puisque d'importantes mesures ont été déployées afin de diversifier les sources de

La contribution du secteur Immobilier et Commercial au bénéfice net a augmenté de 2,7 millions \$, soit 5 %, pour s'établir à 51,8 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à 49,1 millions \$ pour l'exercice 2010.

Le revenu total a augmenté de 2,1 millions \$, passant de 119,3 millions \$ pour l'exercice 2010 à 121,4 millions \$ pour l'exercice 2011, résultant surtout de l'accroissement du revenu net d'intérêt attribuable à la croissance solide des volumes de prêts et de dépôts. Les autres revenus ont un peu diminué en 2011, ce qui s'explique par la baisse des frais d'estampillage et des revenus tirés des opérations de change découlant de la stabilité relative du marché du change.

Les pertes sur prêts ont été moins élevées en 2011, atteignant 18,7 millions \$, comparativement à 24,1 millions \$ en 2010.

La contribution du secteur B2B Trust au bénéfice net s'est élevée à 41,9 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement pour 46,4 millions \$ à l'exercice 2010. Compte non tenu de l'incidence des frais d'intégration de MRS de 0,4 million \$ (déduction faite des impôts sur les bénéfices) au quatrième trimestre 2011, le bénéfice net a été de 42,3 millions \$.

Le revenu total a augmenté de 1,8 million \$, passant de 124,6 millions \$ pour l'exercice 2010 à 126,4 millions \$ pour l'exercice 2011. Le revenu net d'intérêt a augmenté de 3,2 millions \$ d'un exercice à l'autre, B2B Trust ayant connu une hausse des marges sur les comptes d'investissement à intérêt élevé et sur les dépôts à terme et enregistré une croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie compensées par la réduction des marges sur prêts. Le revenu tiré des régimes enregistrés autogérés a été moins élevé en 2011 en raison de la réduction du nombre de comptes.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, la contribution au bénéfice net du secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux s'est élevée à 6,3 millions \$, une diminution de 3,7 millions \$ comparativement à 10,0 millions \$ en 2010.

Le revenu total a diminué de 4,8 millions \$ en 2011, ce qui s'explique par la baisse des honoraires de souscription et du revenu de négociation découlant des conditions de marché difficiles pendant la dernière partie de l'exercice. La réduction du revenu de services de courtage aux particuliers, résultant

Le secteur Autres a inscrit une contribution négative au bénéfice net de 16,9 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à une contribution négative de 29,5 millions \$ pour l'exercice 2010. Compte non tenu des frais liés aux transactions non récurrents de 5,5 millions \$ (déduction faite des impôts sur les bénéfices) liés à l'indemnité au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution des fonds IA Clarington, la contribution négative a été de 11,4 millions \$.

Le revenu net d'intérêt a diminué considérablement en 2011, en raison surtout de la hausse des volumes de prêts hypothécaires titrisés et du recul des volumes et du rendement des valeurs mobilières détenues aux fins de la couverture des activités de titrisation. Selon les PCGR du Canada actuels, le niveau plus élevé des actifs titrisés augmente le manque à gagner au titre du revenu

revenu. Cela s'est avéré avantageux dans le contexte actuel de taux d'intérêt faibles.

Les pertes sur prêts ont diminué de 14,7 millions \$, pour s'établir à 26,2 millions \$ en 2011, comparativement à 40,9 millions \$ en 2010. Cette amélioration notable découle de la bonne qualité de crédit de tous les portefeuilles de prêts, ainsi que de l'amélioration particulièrement marquée dans les portefeuilles de financement aux points de vente et de prêts aux PME.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 18,7 millions \$, passant de 352,6 millions \$ en 2010 à 371,3 millions \$ en 2011, résultant essentiellement de l'augmentation de la charge salariale découlant des hausses régulières des salaires, du recrutement de nouveaux directeurs de comptes commerciaux et de la hausse des avantages sociaux, en particulier les coûts des régimes de retraite. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par diverses initiatives de contrôle des coûts.

Cette baisse reflète principalement la nette amélioration du portefeuille de prêts commerciaux de l'Ontario, qui avait été particulièrement touché au cours du dernier exercice. La qualité de crédit, dans l'ensemble, s'est améliorée au cours de l'exercice, comme en témoigne le recul du niveau de prêts douteux.

Les frais autres que d'intérêt ont connu une hausse de 5,4 millions \$, passant de 24,8 millions \$ en 2010 à 30,2 millions \$ en 2011, principalement du fait que les résultats de 2010 incluaient un recouvrement de 3,3 millions \$ lié à un problème opérationnel spécifique. La hausse des coûts des régimes de retraite et des salaires ainsi que des frais de recrutement liés à la force de vente et au développement des gestionnaires a également contribué à l'augmentation totale en 2011.

La provision pour pertes sur prêts, y compris les pertes sur les activités de prêts à investissement, a diminué davantage pour s'établir à 1,8 million \$ en 2011, comparativement à 3,0 millions \$ en 2010, compte tenu de la qualité des portefeuilles de prêts de B2B Trust et des normes de souscription.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté, passant de 54,4 millions \$ en 2010 à 66,2 millions \$ en 2011, ce qui est principalement attribuable à l'incidence du nombre accru d'employés requis pour soutenir l'accroissement de l'activité commerciale et au rehaussement des niveaux de service, combinés à la hausse des coûts de location liée à de nouveaux locaux et des coûts des services professionnels liés aux initiatives de développement des affaires en cours. Les frais autres que d'intérêt en 2011 ont également été touchés par les frais d'intégration de 0,5 million \$ liés à l'acquisition des sociétés MRS.

de la diminution des frais et des commissions en vertu du programme Immigrants investisseurs, a également contribué à la diminution globale du revenu total.

Les frais autres que d'intérêt se sont accrus de 2 %, ou 1,0 million \$, alors que les augmentations découlant de la croissance de la clientèle et des nouveaux représentants n'ont été que partiellement contrebalancées par la baisse de la rémunération liée à la performance attribuable aux revenus tirés des marchés moins importants et aux commissions réduites.

net d'intérêt lié aux prêts titrisés dans le secteur Autres, ces prêts et les revenus d'intérêt connexes demeurant dans les secteurs Particuliers et PME-Québec ainsi que B2B Trust aux fins de la présentation de l'information sectorielle. Le revenu net d'intérêt plus bas a été plus que compensé par les gains plus considérables sur les nouvelles activités de titrisation au cours de l'exercice, la Banque ayant profité du recul des taux d'intérêt pour obtenir du financement à moyen terme à faible coût.

De plus, les résultats de 2011 comprenaient une charge non récurrente de 7,7 millions \$ avant impôts liée à l'indemnité au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington résultant de la conclusion d'une nouvelle entente de distribution des fonds communs de placement Mackenzie.

FAITS SAILLANTS DE 2011

- BÉNÉFICE NET DE 127,5 MILLIONS \$, EN HAUSSE DE 4 %, RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES DE 11,0% ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DE 4,81 \$
- FORTE CROISSANCE DE 8% DES PRÊTS, Y COMPRIS LES PRÊTS TITRISÉS
- AMÉLIORATION CONSIDÉRABLE DE LA QUALITÉ DE CRÉDIT, ET BAISSÉ DE 31% DES PERTES SUR PRÊTS D'UN EXERCICE À L'AUTRE
- COMPTE NON TENU DES FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS ET D'INTÉGRATION NON RÉCURRENTS :
 - BÉNÉFICE NET RECORD DE 133,3 MILLIONS \$, UNE AMÉLIORATION DE 8 % D'UN EXERCICE À L'AUTRE
 - RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES DE 11,6 %
 - RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION DE 5,05\$, UNE HAUSSE DE 9% D'UN EXERCICE À L'AUTRE

TABLEAU 1

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars, sauf les montants par action et en pourcentage]

	2011	2010	2009	VARIATION 11 / 10
Revenu net d'intérêt	484 061 \$	496 421 \$	423 777 \$	(2)%
Autres revenus	269 522	241 025	242 725	12
Revenu total	753 583	737 446	666 502	2
Provision pour pertes sur prêts	47 000	68 000	56 000	(31)
Frais autres que d'intérêt	542 859	504 236	471 990	8
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	163 724	165 210	138 512	(1)
Impôts sur les bénéfices	36 235	42 269	36 848	(14)
Bénéfice découlant des activités poursuivies	127 489	122 941	101 664	4
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôts sur les bénéfices	-	-	11 469	s. o.
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$	113 133 \$	4%
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 436 \$	12 122 \$	12 116 \$	3%
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	115 053 \$	110 819 \$	101 017 \$	4%
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)				
de base	23 924	23 921	23 858	
dilué	23 943	23 937	23 876	
Résultat par action découlant des activités poursuivies				
de base	4,81 \$	4,63 \$	3,75 \$	4%
dilué	4,81 \$	4,63 \$	3,75 \$	4%
Résultat par action				
de base	4,81 \$	4,63 \$	4,23 \$	4%
dilué	4,81 \$	4,63 \$	4,23 \$	4%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	11,0%	11,5%	11,4%	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires découlant des activités poursuivies ⁽¹⁾	11,0%	11,5%	10,1%	
Excluant les frais liés aux transactions et d'intégration ⁽¹⁾				
Bénéfice net ajusté	133 329 \$	122 941 \$	113 133 \$	8%
Résultat dilué par action ajusté	5,05 \$	4,63 \$	4,23 \$	9%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	11,6%	11,5%	11,4%	

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2011

La Banque a atteint ses objectifs en matière de rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et de résultat dilué par action pour l'exercice 2011, compte tenu et compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration non récurrents, et a affiché, pour le cinquième exercice d'affilée, une rentabilité record.

Cette performance satisfaisante dans l'ensemble est attribuable à l'accroissement des revenus de titrisation et des revenus liés aux honoraires de gestion ainsi qu'à l'amélioration continue de la qualité de crédit du portefeuille de prêts de la Banque. De plus, tous les secteurs d'activité de la Banque ont généré une forte croissance interne. L'augmentation de 8% du portefeuille de prêts, incluant les prêts titrisés, représente l'un des taux de croissance les plus marqués de l'industrie. Les objectifs en matière de croissance de revenus et de ratio d'efficacité n'ont toutefois pas été atteints. Au cours de l'exercice, la croissance des revenus a été freinée par la pression continue exercée sur les marges d'intérêt imputable au contexte très concurrentiel de faibles taux d'intérêt, qui a plus que contrebalancé l'augmentation des volumes des portefeuilles de prêts et de dépôts. De plus, le ratio d'efficacité de la Banque a été plus élevé que prévu initialement en raison essentiellement de la baisse des revenus et malgré les mesures supplémentaires de contrôle des dépenses adoptées au cours de l'exercice.

TABLEAU 2

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	RÉSULTATS DE 2011		
	OBJECTIFS DE 2011	TELS QUE PRÉSENTÉ	EXCLUANT LES FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS ET D'INTÉGRATION ⁽¹⁾
Croissance des revenus	>5%	2%	2%
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	70% à 67%	72,0%	71,0%
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	11,0% à 13,0%	11,0%	11,6%
Résultat dilué par action	4,80 \$ à 5,40 \$	4,81 \$	5,05 \$

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS POUR 2012

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES : DES PRÉOCCUPATIONS À L'ÉGARD DE LA DETTE SOUVERAINE REFRÈNENT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

À la fin de 2011, le paysage économique mondial est caractérisé par des tendances divergentes qui devraient se poursuivre en 2012. Dans les pays développés, l'activité économique devrait ralentir considérablement alors que dans les pays émergents, elle devrait demeurer relativement solide. Plus précisément, la crise de la dette souveraine dans la zone euro demeure le principal risque qui pèse sur les prévisions mondiales de la Banque puisqu'elle cause de la turbulence sur les marchés financiers, ce qui a une incidence directe sur la confiance des consommateurs et, ultimement, sur les liquidités.

Pour ce qui est de la croissance économique en Amérique du Nord, les États-Unis ont fini par regagner le terrain perdu pendant la récession de 2008 à la fin de l'été 2011. La plus grande économie du monde demeure toutefois vulnérable et seule une croissance modeste du PIB réel est prévue pour 2012-2013, signe du désendettement continu des ménages, de la précarité du marché de l'habitation et des faibles perspectives du marché du travail.

La croissance modérée de l'économie américaine prévue pour 2012 aura une incidence directe sur l'activité économique au Canada en raison de la baisse des exportations de marchandises, qui, combinée à la diminution des contributions provenant des investissements des entreprises et des dépenses des gouvernements, se traduira par le ralentissement global de la croissance du PIB réel en 2012. Les ménages ont, quant à eux, déjà commencé à réduire leur consommation pour rééquilibrer leur budget et ne devraient nécessairement pas réagir de façon marquée au contexte actuel de taux d'intérêt faibles. De plus,

on prévoit un ralentissement graduel de l'activité de construction résidentielle en 2012. Quant au marché du change, la Banque s'attend à ce que le dollar canadien reste près de la parité avec le dollar américain.

En dépit d'une contribution réduite des ménages, des entreprises et des gouvernements en 2012, de la faiblesse accrue du secteur extérieur et du risque d'instabilité financière, la Banque est d'avis que l'économie canadienne ne retombera pas en récession, à moins d'une crise financière internationale majeure. Néanmoins, les risques de pertes sont de toute évidence plus grands qu'il y a un an.

Tout bien considéré, la Banque a revu ses prévisions de croissance du PIB réel pour le Canada et prévoit maintenant que la croissance du PIB réel atteindra 1,8 % en 2012, par rapport à 2,2 % en 2011 avant de s'accélérer de nouveau modérément pour atteindre 2,3 % en 2013. Compte tenu de ces chiffres, le taux de chômage ne devrait pas diminuer considérablement au Canada par rapport au taux actuel de 7,4 % (7,6 % au Québec).

En 2012, le Québec, ainsi que le reste du Canada, subira l'incidence de la faiblesse du secteur extérieur et de l'essoufflement du marché de l'habitation. De plus, les efforts que le gouvernement provincial devra déployer pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2014, comme promis, auront un effet modérateur sur l'économie, de sorte que le PIB réel ne devrait croître que de 1,5 %.

Depuis septembre 2010, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 1,00 %. Cette longue pause devrait durer au moins une autre année, compte tenu des perspectives financières et économiques incertaines des pays outre-frontières.

CROISSANCE DU CRÉDIT AU CANADA

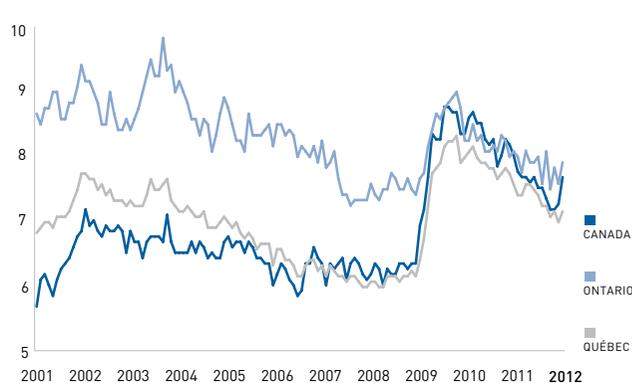
(variation annuelle en pourcentage)



Source : Banque du Canada / Haver Analytics

TAUX DE CHÔMAGE

(en pourcentage)



Source : Statistique Canada / Haver Analytics

ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE EN 2012

Comme susmentionné, les perspectives économiques constituent une préoccupation constante. L'économie du Canada et celle du Québec devraient toutefois continuer de croître, mais à un rythme plus lent, offrant des possibilités suffisantes. La Banque a prouvé, il n'y a pas longtemps, sa capacité de manœuvrer dans une conjoncture économique particulière et la direction est convaincue qu'elle pourra tirer parti du contexte actuel.

Les objectifs ci-après sont fondés sur les résultats prévus de 2012 présentés selon les IFRS. La Banque a finalisé son bilan d'ouverture préliminaire non audité selon les IFRS

au 1^{er} novembre 2010, lequel est présenté à la page 65 du présent rapport de gestion. La Banque entend publier en janvier 2012 la version finale retraitée de l'état des résultats de 2011 selon les IFRS. La croissance des revenus sera déterminée d'après les chiffres comparatifs retraités selon les IFRS de 2011, qui n'ont pas encore été finalisés. Par conséquent, les objectifs pourraient être ajustés à la suite de l'achèvement des activités de conversion aux IFRS en 2012. Veuillez consulter la section « Normes internationales d'information financière » du présent rapport de gestion qui contient une analyse détaillée de l'incidence prévue de la conversion aux IFRS.

TABLEAU 8
OBJECTIFS FINANCIERS 2012

	RÉSULTATS PRÉVUS EN 2011 SELON LES IFRS ⁽²⁾	OBJECTIFS DE 2012 ⁽³⁾
Croissance des revenus	s. o.	> 5 %
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	71 % à 70 %	73 % à 70 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	12,8 % à 13,3 %	11,0 % à 13,5 %
Résultat dilué par action	4,85 \$ à 5,05 \$	4,80 \$ à 5,40 \$

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

(2) Les résultats prévus en 2011 sont déterminés selon les résultats comparatifs préliminaires de 2011 retraités en IFRS et excluent les frais liés aux transactions et d'intégration. Par conséquent, les résultats réels pourraient être ajustés une fois le processus de conversion terminé en 2012.

(3) Ces objectifs pour l'exercice 2012 excluent les frais liés aux transactions et d'intégration et devraient être lus avec les paragraphes ci-dessous.

Hypothèses clés à la base des objectifs de la Banque

Les hypothèses suivantes représentent les éléments les plus importants qui ont été pris en considération dans l'élaboration des priorités stratégiques et des objectifs financiers de la Banque. Les objectifs de la Banque ne constituent pas une ligne directrice et sont fondés sur certaines hypothèses clés relatives à la planification. En outre, l'incertitude à l'égard des modifications possibles aux normes comptables et des changements potentiels à la réglementation pourrait faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des objectifs de la direction. D'autres facteurs, comme ceux qui figurent aux sections « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Cadre de gestion intégrée des risques » du présent rapport de gestion pourraient également faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement de ces objectifs.

Les objectifs pour 2012 reflètent la confiance de la direction dans la durabilité de la rentabilité opérationnelle de la Banque. Toutefois, l'incertitude persistante à l'égard de l'économie canadienne, ainsi que les difficultés qui continuent de résulter de l'instabilité financière à l'échelle internationale, des taux d'intérêt très bas et de la forte concurrence au niveau des dépôts et des prêts de particuliers, donne lieu à des pressions persistantes sur la tarification et sur les marges. Ces difficultés devraient néanmoins être aplanies par la bonne croissance des prêts et des dépôts prévue en 2012 ainsi que par la hausse des autres revenus attribuable à diverses initiatives commerciales et par l'accroissement du potentiel de vente de la Banque. Les objectifs pour 2012 comprennent également une augmentation des dépenses qui doivent être engagées pour satisfaire aux exigences accrues en matière de réglementation ainsi que des investissements dans la technologie et l'effectif pour soutenir la croissance et les niveaux de service. Ces objectifs excluent les frais d'intégration liés à l'acquisition des sociétés MRS. Malgré les enjeux liés au

contexte d'affaires qui devraient surgir au cours du prochain exercice, la direction demeure convaincue que la Banque peut continuer de générer un solide rendement sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires en maintenant des contrôles des coûts appropriés et en mettant efficacement en œuvre son plan d'affaires.

TRANSACTIONS AVEC LA CORPORATION FINANCIÈRE MACKENZIE

Le 16 novembre 2011, la Banque et la Corporation financière Mackenzie (Mackenzie) ont conclu une entente en vertu de laquelle B2B Trust, filiale de la Banque, a fait l'acquisition de 100 % des sociétés MRS dans le cadre d'une transaction d'achat d'actions. Les approbations des autorités de réglementation pertinentes pour conclure la transaction ont été obtenues.

La transaction rehausse la gamme de produits de B2B Trust et sa position de chef de file dans l'offre de produits de prêts et de dépôts aux conseillers financiers, étant donné que MRS est l'un des principaux fournisseurs de produits autogérés enregistrés pour ce groupe. Le prix d'acquisition final sera fondé sur la valeur comptable nette auditée des sociétés MRS à la date de clôture, auquel s'ajoutera une prime de 50,0 millions \$, et devrait s'établir à environ 199,5 millions \$ payables en espèces. L'intégration est en cours et devrait se prolonger sur une période de 12 à 18 mois. L'ensemble des frais d'intégration et de conversion devraient se rapprocher de 38,0 millions \$, desquels le tiers sera lié à des investissements dans de nouveaux systèmes TI. Une charge additionnelle de 7,7 millions \$ a été également comptabilisée en 2011 liée à la résiliation de l'entente de distribution de fonds mutuels, tel que décrit ci-dessous. La transaction devrait accroître le bénéfice net dès 2013, par suite de la finalisation de la majeure partie du processus d'intégration et de la réalisation des synergies attendues à l'égard des coûts et des revenus.

Le 14 octobre 2011, la Banque et Placements Mackenzie ont également conclu une entente de distribution d'une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que distributeur principal, distribuera une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie dès le milieu de janvier 2012.

La Banque prévoit que la nouvelle entente de distribution sera graduellement profitable à compter de l'an prochain. Par conséquent, la Banque a décidé de résilier en 2012 l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington et a comptabilisé une indemnité de 7,7 millions \$ à cet égard.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, le bénéfice net a augmenté de 4% et s'est établi à 127,5 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,81 \$, comparativement à un bénéfice net de 122,9 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,63 \$ en 2010.

Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration qui figurent dans le tableau ci-après, le bénéfice net a augmenté de 8% et s'est élevé à 133,3 millions \$, soit un résultat dilué par action de 5,05 \$.

TABLEAU 9
INCIDENCE DES FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS ET D'INTÉGRATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	SECTEUR D'ACTIVITÉ	ÉLÉMENTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	ÉLÉMENTS APRÈS IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE ⁽¹⁾
Bénéfice net tel que présenté à l'état des résultats consolidé			127 489 \$	4,81 \$
Incidence des frais liés aux transactions et d'intégration :				
Frais liés à l'intégration	B2B Trust	523 \$	375	0,02
Indemnité versée au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington	Autres	7 657	5 465	0,23
		8 180 \$	5 840	0,24
Bénéfice net excluant les frais liés aux transactions et d'intégration			133 329 \$	5,05 \$

(1) L'incidence par action des frais liés aux transactions et d'intégration différée en raison de l'arrondissement.

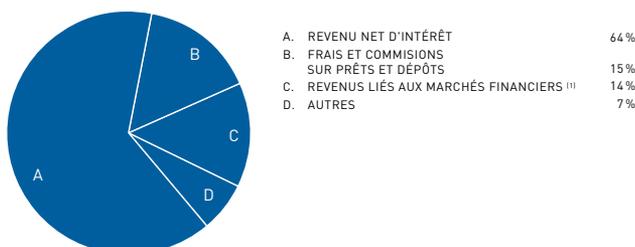
REVENU TOTAL

Le revenu total a augmenté, pour atteindre 753,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, comparativement à 737,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2010. Le revenu net d'intérêt a diminué de 2%, pour s'établir à 484,1 millions \$, alors que les autres revenus ont atteint 269,5 millions \$, en hausse de 12%, tel qu'il est présenté ci-dessous.

le 31 octobre 2010, étant donné que l'augmentation des volumes de prêts et de dépôts a été plus que contrebalancée par la réduction des marges. En pourcentage de l'actif moyen, la marge nette d'intérêt a diminué de 13 points de base, pour s'établir à 2,02% en 2011, du fait surtout de la concurrence en matière de tarification, du contexte continu de faibles taux d'intérêt et de l'aplatissement de la courbe de rendement. Au cours de l'exercice, la rationalisation en cours des activités de prêt aux points de vente, qui génèrent des marges plus élevées, et les modifications apportées aux stratégies de couverture des activités de titrisation mises en œuvre au premier trimestre 2011, qui ont entraîné le déplacement d'une partie du revenu net d'intérêt vers les autres revenus, ont également eu une incidence sur les marges d'intérêt. Le tableau 10 présente un sommaire du revenu net d'intérêt.

COMPOSITION DU REVENU TOTAL

(en pourcentage)



(1) Incluant les revenus tirés des activités de courtage, les revenus de trésorerie et de marchés financiers et les revenus de titrisation.

La Banque utilise des dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains de ses portefeuilles de prêts et de dépôts. Au cours de l'exercice 2011, les swaps de taux d'intérêt ont généré des revenus de 66,5 millions \$ et contrebalancé en partie la baisse des revenus d'intérêt tirés des portefeuilles de prêts à taux variable, qui était attribuable au contexte de taux d'intérêt faibles. Selon les fluctuations des taux d'intérêt et selon la composition des portefeuilles sur le plan de la durée et des types de produits, le rendement réel des portefeuilles peut varier de manière substantielle. La Banque a recours à des modèles pour quantifier l'incidence potentielle de divers scénarios de taux sur les revenus futurs et sur les capitaux propres, comme il est décrit à la section « Activités de gestion de l'actif et du passif » à la page 53 du présent rapport de gestion.

REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a diminué, pour s'établir à 484,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, comparativement à 496,4 millions \$ pour l'exercice clos

TABLEAU 10
ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011				2010			
	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN	VOLUME MOYEN EN %	VOLUME MOYEN	INTÉRÊT	TAUX MOYEN
Actif								
Liquidités et valeurs mobilières	20,1%	4 813 135 \$	66 864 \$	1,39%	20,5%	4 736 468 \$	73 273 \$	1,55%
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2,3	557 993	6 640	1,19	2,6	598 983	3 240	0,54
Prêts								
Personnels	23,6	5 646 273	278 056	4,92	24,5	5 653 441	266 030	4,71
Hypothécaires résidentiels	36,0	8 631 467	350 902	4,07	34,8	8 030 720	340 581	4,24
Hypothécaires commerciaux	7,0	1 677 362	87 262	5,20	6,1	1 419 800	74 283	5,23
Commerciaux et autres	7,9	1 903 313	86 135	4,53	7,7	1 781 472	73 543	4,13
Dérivés	-	-	66 475	-	-	-	116 273	-
Autres actifs	3,1	750 441	-	-	3,8	872 534	-	-
Total - actif	100,0%	23 979 984 \$	942 334 \$	3,93%	100,0%	23 093 418 \$	947 223 \$	4,10%
Passif et capitaux propres								
Dépôts à vue et sur préavis		7 138 208 \$	66 653 \$	0,93%		7 056 613 \$	48 417 \$	0,69%
Dépôts à terme		12 752 672	377 810	2,96		11 940 790	391 636	3,28
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat		1 783 774	2 236	0,13		1 991 117	3 011	0,15
Acceptations		181 788	-	-		198 337	-	-
Autres passifs		570 891	-	-		558 827	-	-
Dette subordonnée		278 008	11 574	4,16		150 000	7 738	5,16
Capitaux propres		1 274 643	-	-		1 197 734	-	-
Total - passif et capitaux propres		23 979 984 \$	458 273 \$	1,91%		23 093 418 \$	450 802 \$	1,95%
Revenu net d'intérêt			484 061 \$	2,02%			496 421 \$	2,15%

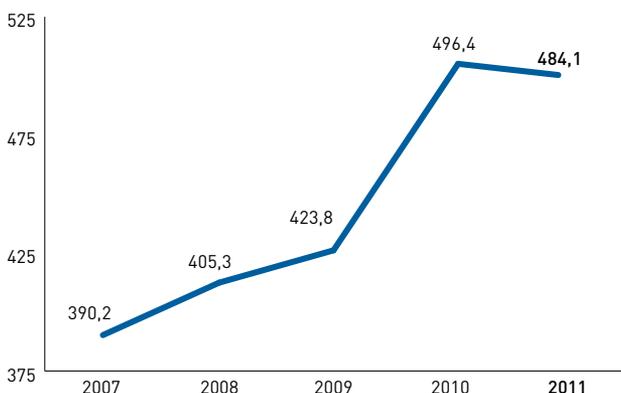
TABLEAU 11
ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

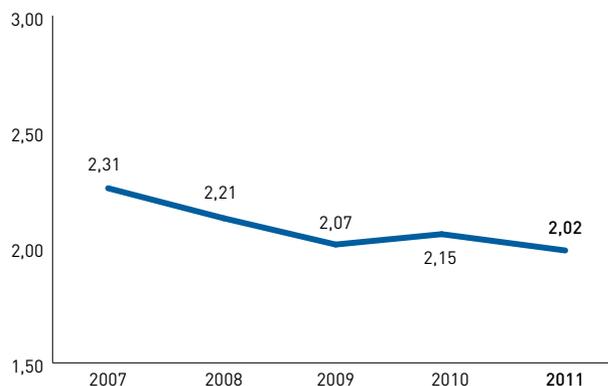
	2011 / 2010			2010 / 2009		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation			Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE	DU VOLUME MOYEN	DU TAUX MOYEN	VARIATION NETTE
Actif	17 320 \$	(22 209) \$	(4 889) \$	32 189 \$	(17 055) \$	15 134 \$
Passif	9 193	(16 664)	(7 471)	39 766	17 744	57 510
Revenu net d'intérêt	26 513 \$	(38 873) \$	(12 360) \$	71 955 \$	689 \$	72 644 \$

REVENU NET D'INTÉRÊT

(en millions de dollars)

**MARGE NETTE D'INTERET**

(en pourcentage de l'actif moyen)

**AUTRES REVENUS**

Les autres revenus ont augmenté, pour atteindre 269,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, comparativement à 241,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2010.

Les frais et commissions sur les prêts et les dépôts ont augmenté de 3 %, s'élevant à 116,6 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à 113,7 millions \$ pour l'exercice 2010, du fait surtout de l'accroissement des revenus tirés des services de cartes, alors que les frais de service sur les dépôts et les commissions sur les prêts sont demeurés relativement stables d'un exercice à l'autre. La hausse des revenus tirés des services de cartes a découlé de la croissance des activités et des frais annuels.

Les revenus tirés des activités de courtage ont diminué de 9 %, passant de 52,9 millions \$ pour l'exercice 2010 à 48,4 millions \$ pour l'exercice 2011, en raison de l'incidence des conditions de marché défavorables pendant la dernière partie de l'exercice.

Les revenus de titrisation ont fortement augmenté et se sont établis à 35,5 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à 6,0 millions \$ pour l'exercice 2010. En 2011, la Banque a financé la majeure partie de la forte croissance de ses prêts hypothécaires grâce à la titrisation, une source de financement avantageuse compte tenu des conditions du marché. En 2011, la Banque a titrisé 1,6 milliard \$ de prêts hypothécaires résidentiels et a généré des gains à la vente de 42,5 millions \$, tirant profit de l'augmentation des marges d'intérêt excédentaires. La vente de 824,1 millions \$ de prêts hypothécaires résidentiels au cours de l'exercice 2010 a généré des gains de 13,5 millions \$. La note 6 afférente aux états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Les revenus d'assurance crédit sont générés principalement par les programmes d'assurance liés aux prêts déboursés par la Banque. Ces revenus ont augmenté de 8 %, passant de 17,8 millions \$

pour l'exercice 2010 à 19,1 millions \$ pour l'exercice 2011, un résultat attribuable principalement à la forte croissance des portefeuilles de prêts hypothécaires et aux initiatives constantes d'amélioration de la distribution.

Les revenus tirés des activités de trésorerie et de marchés financiers ont augmenté de 5 %, passant de 18,0 millions \$ pour l'exercice 2010 à 19,0 millions \$ pour l'exercice 2011, malgré des conditions de marché instables. Cette amélioration est attribuable principalement au meilleur rendement des produits structurés et de la gestion des liquidités secondaires. Des renseignements additionnels sur le portefeuille de valeurs mobilières de la Banque figurent à la note 4 afférente aux états financiers consolidés annuels.

Les revenus tirés des fonds communs de placement ont augmenté de 15 %, s'établissant à 17,3 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à 15,0 millions \$ pour l'exercice 2010. Les efforts soutenus de la Banque dans le développement de cette source de revenus ont permis l'augmentation des ventes et du revenu des commissions de maintien. D'importantes ressources sont consacrées à la formation des employés afin d'améliorer les services offerts et de satisfaire les besoins des clients. À compter de 2012, la nouvelle entente de distribution avec Mackenzie devrait également contribuer au développement de cette source de revenus.

Les revenus tirés des régimes enregistrés autogérés ont diminué de 16 %, s'élevant à 7,3 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à 8,7 millions \$ pour l'exercice 2010. Ce recul est attribuable à la concurrence accrue et à la réduction progressive du nombre de comptes.

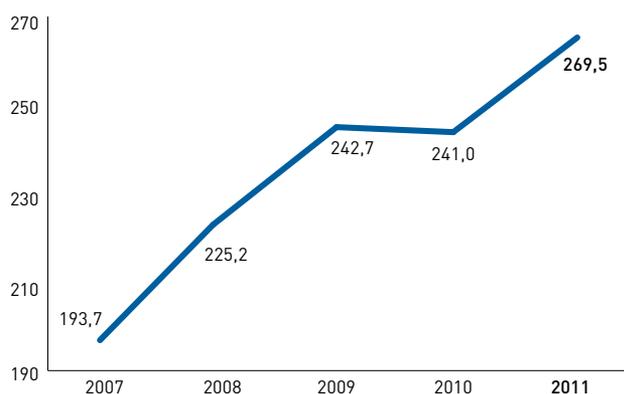
TABLEAU 12
AUTRES REVENUS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011	2010	2009	VARIATION 11 / 10
Frais et commissions sur prêts et dépôts				
Frais de service sur les dépôts	53 805 \$	54 172 \$	53 377 \$	(1)%
Commissions sur prêts	38 542	38 985	30 028	(1)
Revenus tirés des services de cartes	24 248	20 543	18 040	18
Sous-total – frais et commissions sur prêts et dépôts	116 595	113 700	101 445	3
Autres				
Revenus tirés des activités de courtage	48 429	52 934	51 788	(9)
Revenus de titrisation	35 486	5 996	34 441	492
Revenus d'assurance crédit	19 141	17 785	15 994	8
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	18 973	18 035	10 472	5
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	17 308	15 012	12 429	15
Revenus de régimes enregistrés autogérés	7 253	8 680	7 960	(16)
Revenus de fiduciaires	959	1 020	1 038	(6)
Autres	5 378	7 863	7 158	(32)
Sous-total – autres	152 927	127 325	141 280	20
Total – autres revenus	269 522 \$	241 025 \$	242 725 \$	12%

AUTRES REVENUS

(en millions de dollars)



PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision pour pertes sur prêts a totalisé 47,0 millions \$ pour l'exercice 2011, une amélioration de 31% comparativement à 68,0 millions \$ pour l'exercice 2010. Cette diminution importante reflète la bonne qualité de crédit des portefeuilles de prêts de la Banque, notamment dans les portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts personnels aux points de vente. Cette diminution témoigne des normes de souscription de prêts prudentes que la Banque continue d'appliquer. La performance des portefeuilles de détail a également été bonne au cours de l'exercice, les emprunteurs ayant continué de tirer parti du contexte de taux d'intérêt faibles. Le tableau ci-dessous présente la provision pour pertes sur prêts de 2009 à 2011.

TABLEAU 13
PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011	2010	2009
Prêts personnels	22 802 \$	31 460 \$	37 112 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 593	3 486	1 527
Prêts hypothécaires commerciaux	5 282	8 729	980
Prêts commerciaux et autres	12 971	24 325	16 381
Sous-total	46 648	68 000	56 000
Variation des provisions générales	352	-	-
Total – provision pour pertes sur prêts	47 000 \$	68 000 \$	56 000 \$
En % du portefeuille moyen de prêts et acceptations	0,26%	0,40%	0,38%

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 542,9 millions \$ pour l'exercice 2011, en hausse de 8% comparativement à 504,2 millions \$ pour l'exercice 2010. Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration, les frais autres que d'intérêt auraient progressé de 6% par rapport à l'exercice précédent.

Les salaires et les avantages sociaux se sont accrus, passant de 276,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 à 293,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Cet accroissement d'un exercice à l'autre s'explique par la majoration régulière des salaires et par l'augmentation de l'effectif des secteurs d'activité requise pour soutenir la croissance et les initiatives sur le plan de la qualité du service et pour satisfaire aux exigences grandissantes en matière de réglementation. En outre, la hausse des coûts des régimes de retraite et des taxes compensatoires sur les salaires a plus que compensé la baisse des coûts de la rémunération liée à la performance.

Les coûts relatifs aux locaux et aux technologies ont augmenté, pour passer de 132,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 à 140,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Cette augmentation découle principalement

de l'augmentation de la dotation aux amortissements liée à l'achèvement de projets de développement de technologies de l'information, de l'augmentation de la superficie en pieds carrés des locaux loués et des investissements continus dans l'infrastructure technologique de la Banque.

Les autres frais autres que d'intérêt ont connu une hausse de 4%, passant de 95,7 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2010 à 99,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, attribuable principalement aux honoraires professionnels plus élevés liés aux projets de réglementation et autres projets en cours. De plus, les résultats de 2010 incluaient un recouvrement de 3,3 millions \$ lié à une question d'ordre opérationnel spécifique.

Les frais liés à une acquisition et autre sont composés des frais liés aux transactions et d'intégration pour l'exercice clos le 31 octobre 2011. Ceux-ci incluaient une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington et des frais de 0,5 million \$ engagés pour amorcer le processus d'intégration des sociétés MRS nouvellement acquises.

Le tableau 14 illustre les variations des frais autres que d'intérêt de 2009 à 2011.

TABLEAU 14
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011	2010	2009	VARIATION 11 / 10
Salaires et avantages sociaux				
Salaires	192 119\$	181 040\$	166 256\$	
Avantages sociaux	66 491	55 795	46 629	
Rémunération liée à la performance	35 320	39 129	36 773	
Sous-total – salaires et avantages sociaux	293 930	275 964	249 658	7 %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Équipements et services informatiques	54 234	52 108	45 859	
Loyers et impôts fonciers	39 892	37 731	35 333	
Amortissement	39 803	35 987	32 380	
Entretien et réparation	5 460	5 271	4 745	
Services publics	1 461	1 355	1 361	
Autres	(11)	88	376	
Sous-total – frais d'occupation de locaux et technologie	140 839	132 540	120 054	6 %
Autres				
Publicité et développement des affaires	22 111	22 089	21 057	
Honoraires et commissions	24 468	21 700	21 395	
Communications et frais de déplacement	19 575	19 037	18 068	
Taxes et assurances	16 999	16 518	20 720	
Articles de bureau et publications	5 975	5 962	5 905	
Recrutement et formation	3 448	4 591	3 563	
Autres	7 334	5 835	11 570	
Sous-total – autres	99 910	95 732	102 278	4 %
Frais liés à une acquisition et autre ⁽¹⁾	8 180	–	–	s. o.
Total – frais autres que d'intérêt	542 859\$	504 236\$	471 990\$	8 %
En % du revenu total (ratio d'efficacité) ⁽²⁾	72,0%	68,4%	70,8%	
En % du revenu total (ratio d'efficacité) – Excluant les frais liés aux transactions et d'intégration ⁽²⁾	71,0%	68,4%	70,8%	

(1) Frais d'intégration liés à l'acquisition récente des sociétés MRS et à l'indemnité versée au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington.

(2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

RATIO D'EFFICACITÉ

Le ratio d'efficacité a augmenté, passant de 68,4 % pour l'exercice 2010 à 72,0 % pour l'exercice 2011. Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration, le ratio d'efficacité s'élevait à 71,0 %. La détérioration du ratio d'efficacité en 2011 découle surtout du resserrement des marges, qui a engendré un levier d'exploitation négatif pour l'exercice, malgré la croissance marquée des volumes dans les secteurs d'activité.

Le graphique ci-contre trace la performance de la Banque à cet égard au cours des cinq derniers exercices.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Pour l'exercice 2011, les impôts sur les bénéfices se sont élevés à 36,2 millions \$, et le taux d'imposition effectif à 22,1 %, comparativement à 42,3 millions \$ et 25,6 %, respectivement, pour l'exercice 2010. La note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les impôts sur les bénéfices. Selon le tableau ci-dessous, la baisse du taux d'imposition effectif est attribuable principalement à la diminution du taux prévu par la loi.

TABEAU 15
RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET DU MONTANT DES IMPÔTS EN DOLLARS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011		2010	
Impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi	46 839 \$	28,6 %	50 027 \$	30,3 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(5 275)	(3,2)	(4 891)	(3,0)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(3 626)	(2,2)	(1 919)	(1,2)
	37 938	23,2	43 217	26,1
Résolution de divers risques fiscaux	-	-	(1 010)	(0,6)
Changements de taux d'imposition	-	-	587	0,4
Autres	(1 703)	(1,1)	(525)	(0,3)
Impôts sur les bénéfices présentés à l'état des résultats consolidé et taux effectif	36 235 \$	22,1 %	42 269 \$	25,6 %

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs sociétés apparentées. Les prêts sont consentis aux administrateurs selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont évalués à la valeur d'échange. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux sociétés apparentées sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt de l'état des résultats consolidé. Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Enfin, la Banque offre à ses employés une subvention à l'égard des frais annuels de carte de crédit. La note 19 afférente aux états financiers consolidés annuels donne de plus amples renseignements sur les opérations entre apparentés.

RATIO D'EFFICACITÉ

(frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total)



SURVOL DE L'EXERCICE 2010

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2010, la Banque a déclaré un bénéfice net de 122,9 millions \$, soit un résultat dilué par action de 4,63 \$, comparativement à un bénéfice net de 113,1 millions \$, ou un résultat dilué par action de 4,23 \$, pour l'exercice 2009. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 11,5 % en 2010, comparativement à 11,4 % pour 2009. Le bénéfice net en 2009 incluait un bénéfice découlant des activités abandonnées de 11,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 0,48 \$, provenant de la cession d'activités de gestion d'actifs au cours de l'exercice 2005. Le bénéfice découlant des activités poursuivies s'élevait à 101,7 millions \$, ou 3,75 \$ dilué par action, en 2009.

La Banque a présenté des résultats records en 2010, malgré la conjoncture économique très difficile à l'échelle mondiale et l'âpre concurrence dans la plupart des segments de détail. Comparativement à l'exercice précédent, l'augmentation de 21 % du bénéfice découlant des activités poursuivies reflétait la solide croissance des prêts hypothécaires et des prêts commerciaux, de même que la contribution substantielle de chacun des secteurs d'activité. Ces facteurs ont contribué à la croissance des revenus en 2010, et ont plus que contrebalancé la perte de revenus provenant des activités abandonnées ainsi que la diminution considérable des revenus tirés des activités de titrisation et l'augmentation des pertes sur prêts par rapport à l'exercice précédent.

ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

ANALYSE SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2011

Le bénéfice net a atteint 28,6 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,06 \$, pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2011, comparativement à 32,5 millions \$, ou un résultat dilué par action de 1,24 \$, pour le quatrième

trimestre 2010. Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration, le bénéfice net s'est élevé à 34,4 millions \$, soit un résultat dilué par action de 1,31 \$, comme l'indique le tableau ci-après.

TABLEAU 16
INCIDENCE DES FRAIS LIÉS AUX TRANSACTIONS ET D'INTÉGRATION

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2011 (en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	SECTEUR D'ACTIVITÉ	ÉLÉMENTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	ÉLÉMENTS APRÈS IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE ⁽¹⁾
Bénéfice net tel que présenté à l'état des résultats consolidé			28 572 \$	1,06 \$
Incidence des frais liés aux transactions et d'intégration :				
Frais liés à l'intégration	B2B Trust	523 \$	375	0,02
Indemnité versée au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington	Autres	7 657	5 465	0,23
		8 180 \$	5 840	0,24
Bénéfice net excluant les frais liés aux transactions et d'intégration			34 412 \$	1,31 \$

(1) L'incidence par action des frais liés aux transactions et d'intégration diffère en raison de l'arrondissement.

Revenu total

Le revenu total a légèrement diminué d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 187,4 millions \$ au quatrième trimestre 2011, par rapport à 190,1 millions \$ au quatrième trimestre 2010.

Le revenu net d'intérêt s'est établi à 122,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2011, en diminution par rapport à 128,2 millions \$ au quatrième trimestre 2010. La forte croissance des prêts et des dépôts d'un exercice à l'autre n'a pas contrebalancé complètement la diminution des marges d'intérêt. Comparativement au quatrième trimestre 2010, les marges d'intérêt ont diminué de 15 points de base, pour s'établir à 2,00% au quatrième trimestre 2011. Cette diminution s'explique principalement par la vive concurrence dans de nombreux marchés qui continue d'exercer des pressions sur la tarification des prêts et des dépôts, notamment dans le marché de détail, par l'aplatissement de la courbe de rendement ainsi que par les modifications apportées aux stratégies de couverture liées aux opérations de titrisation, comme il est mentionné précédemment.

Les autres revenus ont atteint 65,0 millions \$ au quatrième trimestre 2011, comparativement à 61,9 millions \$ au quatrième trimestre 2010, soit une augmentation de 5% d'un exercice à l'autre. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de 8,3 millions \$ des revenus de titrisation d'un exercice à l'autre, attribuable essentiellement aux gains plus élevés sur les activités de titrisation de nouveaux prêts hypothécaires de 314,7 millions \$ au cours du trimestre. La hausse des revenus tirés du service des cartes découlant des volumes de transactions plus élevés au quatrième trimestre a également contribué à l'augmentation des autres revenus. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la baisse des revenus tirés des activités de courtage, qui ont subi l'incidence de la conjoncture des marchés financiers.

Provisions pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts a totalisé 12,0 millions \$ au quatrième trimestre 2011, une baisse de 4,0 millions \$ par rapport à 16,0 millions \$ pour le quatrième trimestre 2010. Les provisions spécifiques se sont établies à 9,6 millions \$ pour le trimestre, et les provisions générales, à 2,4 millions \$.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont totalisé 140,3 millions \$ au quatrième trimestre 2011, comparativement à 132,5 millions \$ au quatrième trimestre 2010, une augmentation de 6% d'un exercice à l'autre. Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration, les frais autres que d'intérêt ont diminué de 0,4 million \$, pour s'établir à 132,1 millions \$, par suite de la gestion continue des dépenses et des stratégies mises en œuvre pour améliorer l'efficacité.

Les salaires et avantages sociaux ont légèrement augmenté par rapport à ceux du quatrième trimestre 2010, l'augmentation des salaires et des coûts des régimes de retraite n'ayant pas été entièrement contrebalancée par la baisse des coûts de la rémunération liée à la performance.

Les coûts relatifs aux locaux et aux technologies sont demeurés inchangés en regard du quatrième trimestre 2010, alors que la dotation aux amortissements plus élevée liée aux projets de développement des technologies de l'information a été annulée par les frais de maintenance des technologies de l'information plus bas que ceux de l'exercice précédent.

Les autres frais autres que d'intérêt ont reculé de 8%, et ont totalisé 23,1 millions \$ au quatrième trimestre 2011, en comparaison de 25,2 millions \$ au quatrième trimestre 2010, du fait de la gestion rigoureuse des dépenses qui a permis de baisser les dépenses de publicité et les frais de recrutement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les frais liés aux transactions et d'intégration pour le quatrième trimestre 2011 comprenaient une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington et des frais de 0,5 million \$ engagés relativement à l'intégration des sociétés MRS.

Le ratio d'efficacité a été de 74,9 % pour le quatrième trimestre 2011, comparativement à 69,7 % pour le quatrième trimestre 2010. Compte non tenu des frais liés aux transactions et d'intégration, le ratio d'efficacité a été de 70,5 %, soit légèrement supérieur par rapport à l'exercice précédent.

Impôts sur les bénéfices

Pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2011, la charge d'impôts sur les bénéfices s'est établie à 6,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif, à 18,6 %. Ce taux d'imposition inférieur au taux prévu par la loi découle principalement des retombées positives des investissements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, et de l'imposition réduite des revenus tirés des activités d'assurance crédit. De plus, par rapport au trimestre correspondant de 2010, les impôts sur les bénéfices pour le quatrième trimestre clos le 31 octobre 2011 ont diminué en raison de la réduction de 1,4 % du taux d'imposition fédéral qui est entrée en vigueur au cours de l'exercice, et des ajustements

favorables des impôts futurs à la fin de l'exercice. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2010, la charge d'impôts sur les bénéfices s'est établie à 9,1 millions \$ et le taux d'imposition effectif, à 21,8 %.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Les activités d'intermédiation de la Banque procurent une source régulière de revenus, provenant d'importants volumes de prêts et de dépôts peu susceptibles de subir de fortes fluctuations à court terme. Par contre, les activités de trésorerie et certaines activités liées aux marchés financiers, comme les opérations de titrisation et les activités de négociation, peuvent entraîner beaucoup de volatilité. De plus, des variations marquées des taux d'intérêt du marché ou du marché des actions peuvent également influencer sur les résultats d'exploitation. D'autres transactions, des événements particuliers ou des changements à la réglementation peuvent également se répercuter sur les résultats de la Banque. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, contre 92 jours pour les autres trimestres, le revenu net d'intérêt du deuxième trimestre est en règle générale moins élevé. Le tableau suivant présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2011 et 2010.

TABLEAU 17
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Pour les trimestres clos les [en milliers de dollars, sauf les montants par action et en pourcentage]

	2011				2010			
	31 oct.	31 juil.	30 avril	31 janv.	31 oct.	31 juil.	30 avril	31 janv.
Revenu net d'intérêt	122 391 \$	123 818 \$	116 434 \$	121 418 \$	128 202 \$	129 870 \$	117 633 \$	120 716 \$
Autres revenus	65 023	67 155	69 283	68 061	61 872	58 940	60 480	59 733
Revenu total	187 414	190 973	185 717	189 479	190 074	188 810	178 113	180 449
Provision pour pertes sur prêts	12 000	8 000	12 000	15 000	16 000	20 000	16 000	16 000
Frais autres que d'intérêt	140 305	136 772	134 824	130 958	132 484	127 820	123 549	120 383
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	35 109	46 201	38 893	43 521	41 590	40 990	38 564	44 066
Impôts sur les bénéfices	6 537	10 919	8 751	10 028	9 076	10 926	10 215	12 052
Bénéfice net	28 572 \$	35 282 \$	30 142 \$	33 493 \$	32 514 \$	30 064 \$	28 349 \$	32 014 \$
Résultat par action								
de base	1,06 \$	1,34 \$	1,13 \$	1,27 \$	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$
dilué	1,06 \$	1,34 \$	1,13 \$	1,27 \$	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	2,00 %	2,03 %	2,01 %	2,03 %	2,15 %	2,22 %	2,10 %	2,13 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	9,4 %	12,1 %	10,7 %	11,9 %	11,8 %	11,0 %	10,9 %	12,3 %
Bénéfice (perte) net(te) sectoriel(le)								
Particuliers et PME-Québec	11 057 \$	11 745 \$	10 066 \$	11 591 \$	9 746 \$	14 633 \$	10 082 \$	12 552 \$
Immobilier et Commercial	13 793	14 147	12 534	11 284	12 319	10 427	13 655	12 688
B2B Trust	10 412	10 670	10 291	10 493	12 156	11 818	11 359	11 061
Valeurs mobilières Banque								
Laurentienne et Marchés des capitaux	131	686	2 732	2 722	3 468	2 100	2 586	1 834
Autres	(6 821)	(1 966)	(5 481)	(2 597)	(5 175)	(8 914)	(9 333)	(6 121)
Bénéfice net	28 572 \$	35 282 \$	30 142 \$	33 493 \$	32 514 \$	30 064 \$	28 349 \$	32 014 \$

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

Au cours des huit derniers trimestres, le bénéfice net a généralement suivi une courbe ascendante, propulsé principalement par la croissance soutenue des portefeuilles de prêts et de dépôts combinée à l'amélioration de la qualité du crédit. Tout au long de l'exercice, l'activité de titrisation accrue

de la Banque a généré des gains plus élevés provenant des activités de titrisation du secteur Autres, améliorant ainsi considérablement les autres revenus. Enfin, certains facteurs spécifiques, décrits ci-après, ont influé sur les résultats au cours des exercices 2011 et 2010.

2011

- Au troisième trimestre 2011, la provision pour pertes sur prêts a diminué, pour s'établir à 8,0 millions \$, ce qui s'explique par l'amélioration généralisée des portefeuilles de la Banque, notamment un recouvrement d'un montant de 1,7 million \$ lié à un prêt hypothécaire commercial. De plus, les provisions générales ont été réduites d'un montant net de 2,1 millions \$ à la suite d'ajustements aux modèles de calcul des provisions, en prévision de la conversion aux IFRS.
- Au cours des trois derniers trimestres de 2011, le revenu net d'intérêt a diminué, étant donné que la forte croissance sur douze mois des prêts et des dépôts n'a pas contrebalancé entièrement la diminution des marges d'intérêt attribuable à la concurrence sur bon nombre de marchés et au contexte de taux d'intérêt faibles. Par ailleurs, le recul des marges s'explique également par la modification apportée aux stratégies de couverture des activités de titrisation mises en œuvre au premier trimestre 2011, qui a entraîné le déplacement d'une partie du revenu net d'intérêt vers les autres revenus.
- Les résultats du secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux pour le troisième et le quatrième trimestre ont subi l'incidence négative des conditions de marché défavorables qui a créé un environnement difficile pour les activités de financement et de négociation, de sorte que les revenus tirés des activités de courtage et de négociation ont diminué.

- Le 14 octobre 2011, la Banque a conclu une entente de distribution d'une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie à compter de janvier 2012. Par conséquent, au quatrième trimestre 2011, la Banque a comptabilisé une indemnité de 7,7 millions \$ au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington.

2010

- Au troisième et au quatrième trimestres 2010, l'augmentation du revenu net d'intérêt était attribuable principalement à la croissance soutenue des volumes de prêts et de dépôts.
- Au troisième trimestre 2010, les pertes sur prêts plus élevées ont atteint 20,0 millions \$ et ont subi l'incidence, en particulier, d'une perte de 5,0 millions \$ découlant d'un seul prêt commercial, bien que la qualité de crédit de la plupart des portefeuilles de détail ait été améliorée.
- Au quatrième trimestre 2010, les résultats du secteur Particuliers et PME-Québec ont été particulièrement touchés par la diminution du revenu net d'intérêt. Comparativement au troisième trimestre, la diminution du revenu net d'intérêt s'explique également par des pénalités imposées sur les remboursements anticipés plus élevés que la moyenne au cours du troisième trimestre, en raison d'un niveau plus élevé de remboursements anticipés de prêts hypothécaires.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au cours des trois derniers exercices, la croissance soutenue des activités de la Banque a permis d'accroître régulièrement les revenus et d'améliorer sa capacité de renforcer son capital grâce à la production de fonds propres internes. Ce solide niveau de fonds propres apporte à la Banque la souplesse nécessaire pour poursuivre ses projets de croissance et répondre aux nouvelles exigences en matière de capital réglementaire.

Au 31 octobre 2011, la Banque présentait un actif total de 24,5 milliards \$, comparativement à 23,8 milliards \$ au 31 octobre 2010, comme l'indique le tableau 18. L'actif administré s'établissait à 15,5 milliards \$, comparativement à 15,0 milliards \$ à la fin de l'exercice 2010. Ces changements sont analysés dans les sections suivantes du présent rapport de gestion.

TABLEAU 18
ACTIF AU BILAN

Aux 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011	2010	2009	VARIATION 11 / 10
Encaisse, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	4 648 073 \$	4 424 903 \$	4 732 799 \$	5 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	318 753	803 874	536 064	(60)
Prêts				
Personnels	5 768 787	5 630 788	5 655 055	2
Hypothécaires résidentiels	8 928 544	8 582 548	7 219 830	4
Hypothécaires commerciaux	1 813 293	1 638 861	1 285 012	11
Commerciaux et autres	1 900 977	1 691 190	1 555 956	12
	18 411 601	17 543 387	15 715 853	5
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(149 743)	(138 143)	(114 546)	8
Total des prêts	18 261 858	17 405 244	15 601 307	5
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	179 140	165 450	216 817	8
Autres actifs	1 082 627	972 667	1 053 134	11
Actif au bilan	24 490 451 \$	23 772 138 \$	22 140 121 \$	3 %
Encaisse, dépôts auprès d'autres banques, valeurs mobilières et valeurs acquises en vertu de conventions de revente en % de l'actif au bilan	20,3 %	22,0 %	23,8 %	
Total des prêts et acceptations en % de l'actif au bilan	75,3 %	73,9 %	71,4 %	

LIQUIDITÉS

Les liquidités de la Banque se composent de l'encaisse, des dépôts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2011, ces actifs s'établissaient à 5,0 milliards \$, en baisse de 0,3 milliard \$ comparativement au 31 octobre 2010, en raison surtout de la vente de valeurs mobilières émises par les gouvernements d'un montant de 0,6 milliard \$ attribuable aux changements dans les stratégies de couverture des activités de titrisation au cours de l'exercice, contrebalancés en partie par une augmentation du volume de titres détenus à des fins de transaction. Dans l'ensemble, le niveau des liquidités est demeuré stable par rapport à l'exercice précédent, la Banque ayant continué de maintenir, par prudence, un niveau relativement élevé de liquidités, compte tenu des conditions du marché, afin de soutenir la forte croissance continue de son portefeuille de prêts.

Au 31 octobre 2011, les valeurs mobilières s'élevaient à 4,3 milliards \$, y compris un portefeuille de titres disponibles à la vente dont la valeur totale s'établissait à 1,1 milliard \$. Les gains non réalisés nets, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, s'élevaient à 3,6 millions \$ au 31 octobre 2011.

Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 55 du présent rapport de gestion.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le portefeuille de prêts et d'acceptations bancaires a connu une hausse de 0,9 milliard \$, pour s'établir à 18,6 milliards \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 17,7 milliards \$ au 31 octobre 2010. La Banque a connu un autre exercice de forte croissance des prêts et a tiré parti d'occasions de croissance dans tous les marchés où elle concentre ses efforts, aidée par les conditions de marché favorables découlant des faibles taux d'intérêt qui perdurent au Canada.

Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque, y compris les prêts titrisés, a augmenté de 9 %, ou 1,0 milliard \$, pour s'établir à 12,3 milliards \$ à la fin de 2011, comme le montre le tableau ci-dessous. Les efforts de développement de la Banque et sa capacité de répondre aux besoins des clients ont contribué à maintenir l'essor de ce portefeuille de prêts en 2011, malgré la concurrence vive et soutenue qui prévaut sur le marché de détail. L'augmentation des prêts hypothécaires résidentiels a été principalement financée au moyen des activités de titrisation au cours de l'exercice, de sorte que les prêts hypothécaires titrisés nets (nets des rachats et remboursements de capital) ont augmenté de 25 %, ou 678,5 millions \$.

TABLEAU 19
PORTEFEUILLE DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	2011	2010	VARIATION 11 / 10
Prêts hypothécaires résidentiels inscrits au bilan	8 928 544 \$	8 582 548 \$	345 996 \$
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés (hors bilan)	3 394 017	2 715 535	678 482
Total des prêts hypothécaires résidentiels, incluant les prêts titrisés	12 322 561 \$	11 298 083 \$	1 024 478 \$

Les prêts personnels ont augmenté de 138,0 millions \$ en 2011, surtout en raison de la croissance soutenue des prêts à l'investissement et des marges de crédit hypothécaires, annulée en partie par la rationalisation en cours des activités de prêts aux points de vente, qui a inscrit une baisse de 161,9 millions \$ en douze mois.

Les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, ont augmenté conjointement de 11 %, ou 397,9 millions \$, étant donné que la Banque a continué de s'appuyer sur sa solide clientèle pour tirer parti des occasions de croissance offertes par le marché canadien.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts ont diminué à 163,7 millions \$ pour l'exercice 2011, comparativement à 188,1 millions \$ pour l'exercice 2010. La diminution des prêts douteux reflète l'amélioration globale de la qualité de crédit au cours de l'exercice, principalement dans le portefeuille de prêts commerciaux, qui a plus que contrebalancé l'incidence de la croissance marquée des prêts de la Banque. Au cours de l'exercice précédent, les prêts douteux bruts avaient été particulièrement touchés par certaines expositions aux risques des portefeuilles de prêts commerciaux. Au 31 octobre 2011, les provisions spécifiques représentaient 47 % des prêts

douteux bruts, un niveau plus élevé comparativement à 34 % pour l'exercice précédent. La note 5 afférente aux états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Des renseignements additionnels sur les pratiques de la Banque en matière de gestion des risques, ainsi que des renseignements détaillés sur les portefeuilles de prêts, figurent à la section « Cadre de gestion intégrée des risques ».

AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, excluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, ont légèrement augmenté, pour se fixer à 1,1 milliard \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 1,0 milliard \$ au 31 octobre 2010. Cette augmentation est attribuable principalement aux variations de la juste valeur des dérivés, qui servent principalement de couverture de l'exposition de la Banque aux risques de marché.

DÉPÔTS

Le portefeuille de dépôts a augmenté de 0,4 milliard \$ et s'élevait à 20,1 milliards \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 19,7 milliards \$ au 31 octobre 2010. Au cours de l'exercice, la Banque a fait croître avec succès sa base de dépôts malgré les faibles taux d'intérêt et la tarification agressive pratiquée par ses concurrents.

Les dépôts de particuliers totalisaient 15,6 milliards \$ et représentaient 78% du total des dépôts au 31 octobre 2011, une augmentation de 213,1 millions \$ par rapport au 31 octobre 2010. Comme la Banque a fait davantage appel à la titrisation pour financer la croissance de ses portefeuilles de prêts hypothécaires au cours de l'exercice, les dépôts de particuliers ont crû à un rythme modéré. La Banque a toutefois continué de maintenir son accès privilégié au marché de détail grâce à ses secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Trust. Les dépôts d'entreprises et autres dépôts ont augmenté de 0,2 milliard \$ au cours de l'exercice, pour s'établir à 4,5 milliards \$ au 31 octobre 2011. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux initiatives mises en œuvre au cours de l'exercice précédent pour attirer les dépôts des clients commerciaux de la Banque et faire des incursions périodiques sur le marché monétaire institutionnel. La Banque cherche à maintenir sa présence dans ce marché, car elle peut offrir plus de souplesse en matière de financement.

Des renseignements additionnels sur les dépôts et sur les autres sources de financement sont présentés dans la partie «Gestion du risque d'illiquidité et de financement» de la rubrique «Cadre de gestion intégrée des risques» du présent rapport de gestion.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs ont légèrement augmenté pour s'établir à 2,8 milliards \$ au 31 octobre 2011 par rapport à 2,7 milliards \$ au 31 octobre 2010. L'augmentation d'un exercice à l'autre résulte principalement des variations de la juste valeur des dérivés et de la hausse des obligations liées à des titres vendus à découvert.

DETTE SUBORDONNÉE

Au 31 octobre 2011, la dette subordonnée a augmenté, pour s'établir à 242,5 millions \$, par rapport à 150,0 millions \$ à l'exercice précédent. Au cours du premier trimestre 2011, la Banque a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme (dette subordonnée), série 2010-1, dont l'échéance est le 2 novembre 2020, et a racheté toutes ses débetures subordonnées, série 10, échéant en 2016, d'un montant nominal global de référence de 150,0 millions \$. La dette subordonnée fait partie intégrante du capital réglementaire de la Banque et offre une protection additionnelle aux déposants.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 1 334,7 millions \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 1 239,4 millions \$ au 31 octobre 2010. Cette augmentation découle principalement du bénéfice net de l'exercice 2011, déduction faite des dividendes déclarés, conjugué au gain net lié aux swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de flux de trésorerie et comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (CAÉÉRÉ). La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque, excluant le CAÉÉRÉ, a augmenté, pour s'établir à 45,05 \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 41,87 \$ au 31 octobre 2010. Le tableau ci-dessous présente les éléments du capital-actions.

TABLEAU 20
CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION

Au 30 novembre 2011 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 9	4 000 000
Série 10	4 400 000
Total des actions privilégiées	8 400 000
Actions ordinaires	23 925 037
Options	50 000

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut plusieurs arrangements hors bilan. Plus particulièrement, la Banque gère ou administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Les éléments hors bilan incluent par ailleurs des dérivés, de même que des actifs et passifs découlant de l'utilisation de structures d'accueil mises en place à des fins de financement.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Les biens administrés et les biens sous gestion comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs, de même que des prêts hypothécaires résidentiels sous gestion liés à des opérations

de titrisation ainsi que des prêts hypothécaires commerciaux gérés pour des tiers. Par l'intermédiaire de sa filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne, la Banque gère également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 21 ci-dessous présente un sommaire des biens administrés et des biens sous gestion. Au 31 octobre 2011, ces éléments s'élevaient à 15,5 milliards \$, en hausse de 428,6 millions \$ par rapport au 31 octobre 2010. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent largement à la rentabilité de la Banque. Certains frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs sont présentés au tableau 12.

TABLEAU 21
BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	2011	2010
Régimes enregistrés autogérés	7 616 790\$	7 820 707\$
Prêts hypothécaires sous gestion	3 694 151	2 923 236
Actifs de courtage de clients	2 153 893	2 274 998
Fonds communs de placement	1 864 577	1 697 377
Actifs institutionnels	115 130	299 927
Autres - Particuliers	25 382	25 034
Total - biens administrés et biens sous gestion	15 469 923\$	15 041 279\$

Les actifs liés aux régimes autogérés ont diminué de 203,9 millions \$, ou 3%, par rapport à l'exercice précédent, en raison du marché très concurrentiel.

Les prêts hypothécaires sous gestion ont augmenté de 770,9 millions \$, ou 26%, les opérations de titrisation effectuées au cours de l'exercice 2011 ayant plus que contrebalancé les échéances et les remboursements anticipés de prêts hypothécaires vendus au cours des exercices précédents.

Les actifs de courtage des clients ont diminué de 121,1 millions \$, ou 5%, en raison surtout de la piètre performance des marchés en 2011.

Les actifs des fonds communs de placement administrés ont augmenté de 167,2 millions \$, ou 10%, au cours de l'exercice 2011, grâce surtout aux solides ventes annuelles nettes de fonds communs de placement qui ont plus que compensé l'incidence de la performance négative des marchés sur les fonds d'actions.

DÉRIVÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats et engagements afin de se protéger contre les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicels, de protéger des structures d'accueil des risques de fluctuations des taux d'intérêt en ce qui concerne les opérations de titrisation de la Banque, de répondre aux besoins de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation. Ces contrats et engagements constituent des dérivés. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants notionnels de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés.

De même, les montants notionnels de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de trésorerie qui seront échangés. Les montants notionnels de référence des dérivés de la Banque totalisaient 24,1 milliards \$ au 31 octobre 2011, avec une juste valeur négative nette de 32,0 millions \$.

Les notes 20 à 22 afférentes aux états financiers consolidés annuels fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation dans les états financiers consolidés.

OPÉRATIONS DE TITRISATION

La Banque a recours à des structures d'accueil pour la titrisation de prêts hypothécaires afin d'obtenir du financement et, dans une certaine mesure, de réduire le risque de crédit et de gérer son capital.

Dans le cadre d'une opération de titrisation, une entité cède des actifs à une structure d'accueil, généralement constituée sous forme de fiducie canadienne, contre de l'encaisse. La structure d'accueil finance ces achats par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. Les ventes de créances s'accompagnent parfois d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient de meilleures cotes de crédit. Les comptes de réserve, les actifs excédentaires donnés en garantie et les garanties de liquidité constituent les principales formes de rehaussement de crédit. Les programmes de titrisation incluent généralement des contrats de swaps de titrisation afin de protéger les structures remboursement anticipé. Selon les PCGR du Canada actuels, les opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes d'actifs uniquement lorsque le vendeur est réputé avoir cédé le contrôle de ces actifs, et dans la mesure où il reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs cédés.

La Banque titrise des prêts hypothécaires principalement au moyen du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), mis en œuvre par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen de conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Dans le cadre de ces transactions, la Banque continue de gérer tous les actifs titrisés une fois qu'ils sont vendus.

En ce qui concerne le Programme des OHC, la Banque vend des titres adossés à des créances hypothécaires (TH) créés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), fiducie d'affectation spéciale mise sur pied par la SCHL, qui finance les achats en émettant des TH garantis par la SCHL à l'intention des investisseurs. Les TH créés en vertu de la LNH sont des actifs amortissables ou à capital dégressif qui versent des intérêts et du capital sur une base mensuelle. Pour leur part, les OHC procurent aux investisseurs des obligations à coupon d'intérêt à taux fixe qui prévoient le remboursement du capital à une date d'échéance précise. Pour pallier l'écart au niveau des flux de trésorerie, la FCH conclut des contrats de swaps. En vertu de ces swaps, les contreparties ont la responsabilité de réinvestir les flux de capital mensuels provenant des TH créés en vertu de la LNH au nom de la FCH en titres adossés à des créances hypothécaires notées AAA et en actifs admissibles garantis par le Canada (les actifs de remplacement). Par conséquent, la Banque gère un portefeuille d'actifs de remplacement.

Au 31 octobre 2011, l'encours total des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 3,4 milliards \$ (2,6 milliards \$ au 31 octobre 2010) et les actifs de remplacement gérés dans le cadre des contrats de swaps atteignaient 1,3 milliard \$ (0,8 milliard \$ au 31 octobre 2010).

En ce qui concerne les transactions avec des conduits à vendeurs multiples, la Banque fournit des rehaussements de crédit sous forme de comptes de réserve et de droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires qui constituent des droits conservés. De même, la Banque a conclu des contrats de swaps de titrisation conçus pour protéger les structures d'accueil contre les risques de taux d'intérêt. Au 31 octobre 2011, l'encours total des prêts hypothécaires résidentiels titrisés vendus à ces structures s'élevait à 35,8 millions \$ (159,4 millions \$ au 31 octobre 2010).

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment les facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

Des revenus de 35,5 millions \$ ont été comptabilisés en 2011 au titre des transactions de titrisation. Les notes 6 et 25 afférentes aux états financiers consolidés annuels, de même que l'analyse des conventions comptables critiques et des estimations, à la page 59 du présent rapport de gestion, fournissent de plus amples renseignements sur ces transactions.

Incidence des cessions de prêts sur les ratios de capital réglementaire

Les cessions effectuées au moyen du Programme des Obligations hypothécaires du Canada n'ont pas d'incidence importante sur les ratios de capital de catégorie 1 ou de capital total puisque les prêts hypothécaires cédés sont assurés par la SCHL et ont déjà un facteur de pondération en fonction du risque égal à 0%. De même, les cessions de prêts hypothécaires résidentiels conventionnels n'ont généralement pas d'incidence importante sur les ratios de capital puisque le capital réglementaire est ajusté afin de tenir compte du risque de crédit que la Banque continue d'assumer par le biais des droits conservés. Ces cessions contribuent toutefois à la baisse du ratio actif/fonds propres, étant donné que les prêts hypothécaires sont décomptabilisés, conformément aux PCGR du Canada actuels.

Les cessions de prêts hypothécaires commerciaux effectuées par la Banque ont ordinairement une incidence positive sur les ratios de capital, étant donné qu'habituellement la Banque ne conserve pas de risque de crédit lorsqu'elle cède de tels prêts.

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à divers instruments de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins financiers de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque peut être tenue de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui respectent la définition de «garanties» établie par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans la note d'orientation n° 14 intitulée *Informations à fournir sur les garanties*. Les principaux types de garanties sont des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution.

La note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels fournit de l'information additionnelle à ce sujet.

TABLEAU 22
ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT ET GARANTIES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	2011	2010
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées ⁽¹⁾	2 603 217 \$	2 468 800 \$
Lettres de crédit documentaire	4 358 \$	6 670 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	146 846 \$	175 245 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1,6 milliard \$ (1,4 milliard \$ au 31 octobre 2010) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,2 milliard \$ (1,0 milliard \$ au 31 octobre 2010) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capital adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en contribuant à la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres («PIEAFP»).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques auxquels la Banque est exposée et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir complètement les risques d'exploitation, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné avec le plan stratégique de la Banque, de même que sur

les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des investisseurs et des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer la note de crédit de la Banque, ce niveau de capital doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation du capital, le PIEAFP, le plan financier et commercial triennal et le plan de capital. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine l'adéquation du capital trimestriellement. La direction surveille les ratios de capital mensuellement. Le secteur Gestion intégrée des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation du capital ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation du capital. La Trésorerie corporative de la Banque, quant à elle, est responsable de l'élaboration du plan de capital et de la gestion courante du capital.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le calcul des fonds propres réglementaire est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres réglementaires fondés sur le risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres de catégorie 1 représentent les formes de fonds propres les plus permanentes, sont exempts des charges fixes obligatoires portées en diminution du résultat et sont subordonnés sur le plan juridique aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Les fonds propres de catégorie 2 se composent d'instruments de fonds propres supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Le total des fonds propres représente la somme de fonds propres de catégorie 1 et de fonds propres de catégorie 2.

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres imposent des niveaux de fonds propres minimums qui doivent être pris en compte concurremment aux autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes du CBCB, les banques doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4 % et un ratio de fonds propres total d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 7 % et un ratio de fonds propres total d'au moins 10 %. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et, au 31 janvier 2011, la Banque a choisi d'avoir recours à la méthode standard pour prendre en compte le risque opérationnel plutôt qu'à la méthode de l'indicateur de base. Les tableaux 23 et 24 présentent l'actif pondéré en fonction des risques et les fonds propres réglementaires qui servent au calcul des ratios CBCB. La Banque et ses filiales se sont conformées aux exigences du BSIF tout au long de l'exercice.

PROPOSITION DE NOUVELLES RÈGLES DE MESURE DES FONDS PROPRES ET DES LIQUIDITÉS

Au mois de décembre 2010, le CBCB a rendu publiques de nouvelles lignes directrices en matière de fonds propres, communément appelées Bâle III. Ces nouvelles exigences entreront en vigueur en janvier 2013 et, de manière générale, établiront des normes plus strictes en matière d'adéquation des fonds propres.

Au mois de janvier 2011, le CBCB a publié de plus amples informations relativement aux critères d'admissibilité des éléments de fonds propres en vertu des lignes directrices. Par la suite, au mois de février 2011, le BSIF a fourni d'autres directives

relativement au traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Conséquemment, certains instruments de fonds propres ne seront plus entièrement admissibles comme fonds propres réglementaires à compter du 1^{er} janvier 2013. Les instruments de fonds propres de la Banque autres que les actions ordinaires seront considérés comme non admissibles sous le régime de Bâle III et seront donc progressivement exclus, au rythme de 10 % par année, à compter de 2013. Ces instruments de fonds propres, autres que les actions ordinaires, incluent aussi bien les actions privilégiées, séries 9 et 10, que les billets à moyen terme subordonnés, série 2010-1. La Banque n'a émis aucun titre hybride ni aucun instrument novateur inclus dans les fonds propres de catégorie 1. De même, aucun de ses instruments de fonds propres n'est soumis à une clause de rachat advenant un événement réglementaire. Par conséquent, aucun rachat advenant un événement réglementaire n'est prévu.

Compte tenu de la position de la Banque en matière de fonds propres et de la nature de ses activités, et en fonction de la compréhension actuelle des règles de Bâle III, la direction croit que la Banque est bien placée pour respecter les exigences en matière de fonds propres à venir. Au 31 octobre 2011, le ratio de fonds propres ordinaires et assimilés de catégorie 1 s'établirait à environ 7,3 % selon les règles de Bâle III applicables en 2019 (sans prise en compte des dispositions transitoires). Le ratio des fonds propres de catégorie 1 selon les règles de Bâle III serait de 9,2 %. Compte tenu du caractère évolutif des règles internationales en matière de fonds propres de même que des perspectives d'expansion du bilan, la Banque restera quand même prudente en ce qui concerne le déploiement de ses fonds propres.

Par ailleurs, afin de maintenir de solides ratios de fonds propres et de gérer prudemment le capital, la Banque envisage également une émission d'actions ordinaires d'environ 50,0 millions \$ d'ici la fin de 2012 selon les nouvelles exigences en matière de fonds propres réglementaires et en fonction des conditions de marché prévues en 2012.

Au mois de décembre 2009, le CBCB a rendu publiques des propositions relatives à de nouvelles exigences en ce qui concerne les liquidités, qui introduisaient de nouvelles normes globales en cette matière. Des mises à jour contenant des informations additionnelles ont été publiées en 2010. Il est actuellement encore trop tôt pour évaluer l'incidence définitive de ces propositions sur les exigences relatives aux liquidités, étant donné que ces propositions ne sont toujours pas finalisées tant à l'échelle internationale (CBCB) qu'à l'échelle nationale (BSIF) et qu'elles sont susceptibles d'être encore modifiées avant l'entrée en vigueur des règlements définitifs.

INCIDENCE DE L'ACQUISITION DES SOCIÉTÉS MRS

Le 16 novembre 2011, la Banque, par l'intermédiaire de la filiale B2B Trust, a conclu l'acquisition de la totalité des sociétés MRS. En tenant compte des estimations relatives aux exigences en matière de fonds propres des sociétés MRS à la clôture de la transaction, le ratio des fonds propres de catégorie 1 de la Banque sous Bâle II s'établirait à environ 10,4 % au 31 octobre 2011, bien aisément au-dessus des seuils réglementaires en vigueur. En outre, le ratio de fonds propres ordinaires et assimilés selon Bâle III de la Banque en fonction de l'ensemble des règles de Bâle III applicables en 2019 (sans la prise en compte des dispositions transitoires) et compte tenu de l'incidence prévue de l'adoption des IFRS devrait répondre à l'exigence minimale de 7 % d'ici la date de transition du 1^{er} janvier 2013, un niveau que la Banque devrait atteindre grâce à une gestion proactive de l'actif pondéré en fonction des risques au cours du prochain exercice.

TABLEAU 23
ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	225%	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
2011										
Catégorie d'exposition										
Entreprises	1 544 \$	42 297 \$	– \$	59 791 \$	– \$	4 142 379 \$	9 910 \$	– \$	4 255 921 \$	4 195 599 \$
Souverains	3 544 374	255 875	–	–	–	–	–	–	3 800 249	51 175
Banques	–	396 122	–	–	–	–	–	–	396 122	79 224
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	4 062 669	–	4 202 215	–	–	44 114	–	–	8 308 998	1 514 889
Autres expositions sur la clientèle de détail	697 649	–	–	–	2 358 500	9 575	–	–	3 065 724	1 778 450
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	88 901	–	–	–	1 097 389	–	–	–	1 186 290	823 042
Actions	–	–	–	–	–	326 422	–	–	326 422	326 422
Titrisation	–	26 366	–	24	–	2 816	–	1 788	30 994	12 124
Autres actifs	70 653	128 904	–	–	–	490 024	–	–	689 581	515 805
	8 465 790	849 564	4 202 215	59 815	3 455 889	5 015 330	9 910	1 788	22 060 301	9 296 730
Dérivés	–	359 411	–	–	–	22 127	–	–	381 538	94 009
Engagements de crédit	33 678	6 000	–	–	–	520 944	–	–	560 622	522 144
Risques opérationnels ⁽¹⁾										1 159 088
	8 499 468 \$	1 214 975 \$	4 202 215 \$	59 815 \$	3 455 889 \$	5 558 401 \$	9 910 \$	1 788 \$	23 002 461 \$	11 071 971 \$
Éléments inscrits au bilan										
Liquidités										46 138 \$
Valeurs mobilières										538 524
Prêts hypothécaires										4 479 857
Autres prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations										3 715 143
Autres actifs										517 068
										9 296 730 \$

(1) Au 31 janvier 2011, la Banque a choisi d'utiliser l'approche standard pour comptabiliser le risque opérationnel plutôt que la méthode de l'indicateur de base.

	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	225%	TOTAL	ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
2010										
Catégorie d'exposition ⁽²⁾										
Entreprises	1 622 \$	29 210 \$	– \$	48 368 \$	– \$	3 757 595 \$	36 949 \$	– \$	3 873 744 \$	3 843 045 \$
Souverains	3 740 188	139 289	–	–	–	–	–	–	3 879 477	27 858
Banques	–	209 246	–	–	–	–	–	–	209 246	41 849
Hypothèques résidentielles sur la clientèle de détail	4 046 779	–	3 819 472	–	–	35 299	–	–	7 901 550	1 372 114
Autres expositions sur la clientèle de détail	638 031	–	–	–	2 421 077	10 833	–	–	3 069 941	1 826 641
Petites entreprises assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	90 388	–	–	–	943 884	–	–	–	1 034 272	707 913
Actions	–	–	–	–	–	260 099	–	–	260 099	260 099
Titrisation	–	21 187	–	6 006	–	1 646	–	–	28 839	8 886
Autres actifs	61 599	115 710	–	–	–	503 605	–	–	680 914	526 747
	8 578 607	514 642	3 819 472	54 374	3 364 961	4 569 077	36 949	–	20 938 082	8 615 152
Dérivés	135	273 850	–	–	–	14 534	–	–	288 519	69 304
Engagements de crédit	34 338	6 000	–	–	–	520 634	–	–	560 972	521 834
Risques opérationnels ⁽¹⁾										1 247 275
	8 613 080 \$	794 492 \$	3 819 472 \$	54 374 \$	3 364 961 \$	5 104 245 \$	36 949 \$	– \$	21 787 573 \$	10 453 565 \$
Éléments inscrits au bilan										
Liquidités										7 004 \$
Valeurs mobilières										409 363
Prêts hypothécaires										4 144 830
Autres prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations										3 526 124
Autres actifs										527 831
										8 615 152 \$

(1) Au 31 janvier 2011, la Banque a choisi d'utiliser l'approche standard pour comptabiliser le risque opérationnel plutôt que la méthode de l'indicateur de base.

(2) Montant retraité en fonction de la variation de la pondération du risque associé aux portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et aux portefeuilles de détail.

TABLEAU 24
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Aux 31 octobre [en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage]

	2011	2010	VARIATION 11 / 10
Fonds propres de catégorie 1			
Actions ordinaires	259 492\$	259 363\$	- %
Surplus d'apport	227	243	(7)
Bénéfices non répartis	818 207	741 911	10
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000	-
Écarts d'acquisition	(53 790)	(53 790)	-
Dédutions relatives à la titrisation et autres	(16 911)	(16 936)	-
Total des fonds propres de catégorie 1 (A)	1 217 225	1 140 791	7
Fonds propres de catégorie 2			
Dette subordonnée	242 512	150 000	62
Provisions générales	73 602	73 250	-
Dédutions relatives à la titrisation et autres	(16 499)	(13 714)	20
Total des fonds propres de catégorie 2	299 615	209 536	43
Total des fonds propres réglementaires - BRI (B)	1 516 840\$	1 350 327\$	12 %
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (C)	11 071 971\$	10 453 565\$	
Ratio BRI de fonds propres de catégorie 1 (A/C)	11,0%	10,9%	
Ratio BRI total des fonds propres (B/C)	13,7%	12,9%	
Ratio actif / fonds propres	16,2 x	17,7 x	
Capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires sur l'actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	9,2%	9,0%	

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 13 afférente aux états financiers consolidés annuels. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration

sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau suivant présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 25
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre [en milliers de dollars, sauf les montants par action et les ratios du dividende versé]

	2011	2010	2009
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	11 775\$	11 775\$	11 775\$
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,62\$	1,44\$	1,36\$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	38 757\$	34 446\$	32 453\$
Ratio du dividende versé ⁽¹⁾	33,7%	31,1%	32,1%

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion des risques constitue une activité essentielle pour la Banque pour atteindre ses objectifs financiers et protéger sa réputation. Dans ce contexte, et pour permettre à la direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques qui favorisent la gestion efficace et prudente de ses activités et risques, la Banque a élaboré un cadre de gestion intégrée des risques (le « cadre »).

Le cadre définit la structure de gouvernance, le processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque doit faire face. Le présent rapport de gestion présente également la structure de contrôle interne et de gouvernance d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques et l'organisation de l'environnement de contrôle. Le cadre se compose de mécanismes et de dispositions qui permettent à la Banque de repérer les risques, d'élaborer et d'appliquer

des contrôles internes adéquats et efficaces pour garantir une gestion saine et prudente de ces risques, et de mettre en œuvre des systèmes fiables et complets pour surveiller convenablement l'efficacité de ces contrôles.

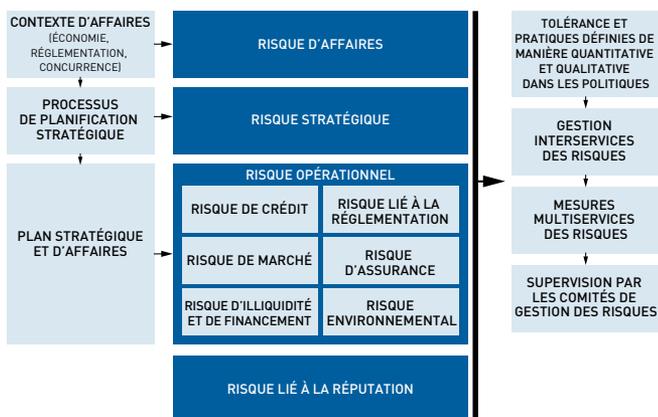
Le cadre a pour principal objectif la création et le maintien d'une culture de gestion des risques dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les filiales de la Banque. Le cadre a également pour objectif de :

- Mettre en place des processus permettant de déceler, de comprendre et d'évaluer les risques les plus importants;
- Veiller à ce que la tolérance au risque de la Banque soit en accord avec sa stratégie et ses objectifs;
- Établir des limites de risque et des politiques de gestion des risques saines et prudentes;

- Élaborer et appliquer des contrôles internes efficaces;
- Définir les rôles et les responsabilités du comité de direction en matière de gestion des risques.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

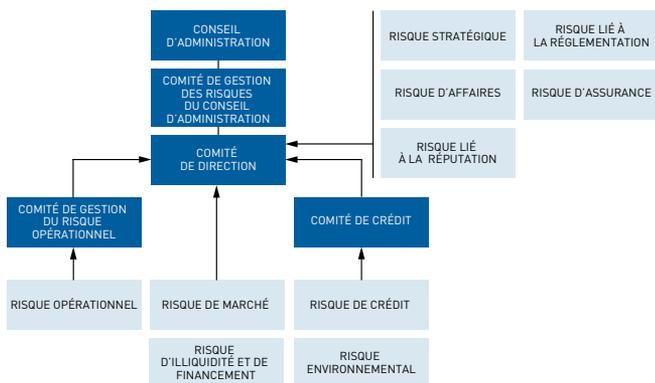
Le cadre de gestion intégrée des risques de la Banque, présenté ci-après, est interrelié au processus de planification stratégique à partir duquel le plan d'affaires de la Banque est défini. Des politiques approuvées par le conseil d'administration décrivent les tolérances, les mesures et les responsabilités pour chacun des principaux risques. Ces politiques doivent être mises en œuvre par les secteurs concernés et leur application supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.



La gestion des risques est effectuée de façon interdépartementale par les gestionnaires des secteurs d'activité qui gèrent activement les risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité ultime de la gestion des risques relève du conseil d'administration. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration approuve et révisé annuellement les seuils de tolérance au risque et les politiques relatives à la gestion des risques. Il délègue ensuite à la direction la responsabilité d'en élaborer les paramètres, de les communiquer et de les mettre en application. La direction prend activement part à la détection, à l'évaluation et à la gestion des risques. Les gestionnaires des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et d'informer la haute direction en ce qui a trait à l'évolution des risques, en collaboration avec le secteur Gestion intégrée des risques.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, le conseil d'administration évalue une fois l'an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le comité de gestion des risques du conseil d'administration doit veiller à ce que le cadre de gestion intégrée des risques soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre est doté d'un processus adéquat de gestion des risques aux fins de la détection, de la mesure, de la quantification et de la gestion des risques, ainsi que l'élaboration de politiques adéquates de gestion des risques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES COMITÉS INTERNES DE GESTION DES RISQUES

Le comité de direction, dirigé par le président et chef de la direction, agit à titre de principal comité de gestion des risques de la Banque. Il veille à ce que le cadre de gestion intégrée des risques soit mis en application de manière efficiente. La haute direction joue un rôle actif en matière d'identification, d'évaluation et de gestion des risques et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion du risque d'affaires, du risque découlant de la réglementation, du risque stratégique, du risque lié à la réputation et du risque d'assurance. En outre, le comité de direction, secondé par les comités de gestion des risques, évalue et examine les politiques de gestion des risques relatives aux risques de marché, d'illiquidité et de financement, de crédit, de réputation et opérationnel.

Le comité de direction supervise également la gestion du risque structurel de taux d'intérêt, la gestion du risque d'illiquidité et de financement et la gestion du capital. Plus précisément, il :

- supervise les orientations générales relatives au risque structurel de taux d'intérêt, de même que la sensibilité au risque de taux d'intérêt, par secteur d'activité;
- approuve les hypothèses relatives à la gestion de l'actif et du passif et à la liquidité, et s'assure que les règles sur les prix de transfert sont conformes aux hypothèses;
- approuve les stratégies de financement et de capital.

Le comité de gestion du risque opérationnel révisé les politiques de gestion du risque opérationnel, en recommande l'approbation par le comité de direction et examine le rapport sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils d'identification et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels, révisé les rapports destinés au comité de direction sur les plans d'action des secteurs d'activité permettant d'atténuer et de mieux gérer le risque opérationnel et examine les indicateurs de risque opérationnel. Enfin, le comité est responsable de la supervision du plan de continuité des affaires et de la prévention de la fraude.

Le **comité de crédit** a pour responsabilité première de s'assurer de l'élaboration des politiques et des procédures de crédit, et de la mise en place de systèmes d'information liés à la gestion des risques de crédit actuels et potentiels de la Banque, ainsi que d'autoriser des prêts dans les limites établies. Il est également responsable d'examiner les arriérés de tous les types de prêt, d'autoriser les pertes sur prêts selon les limites établies et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur prêts.

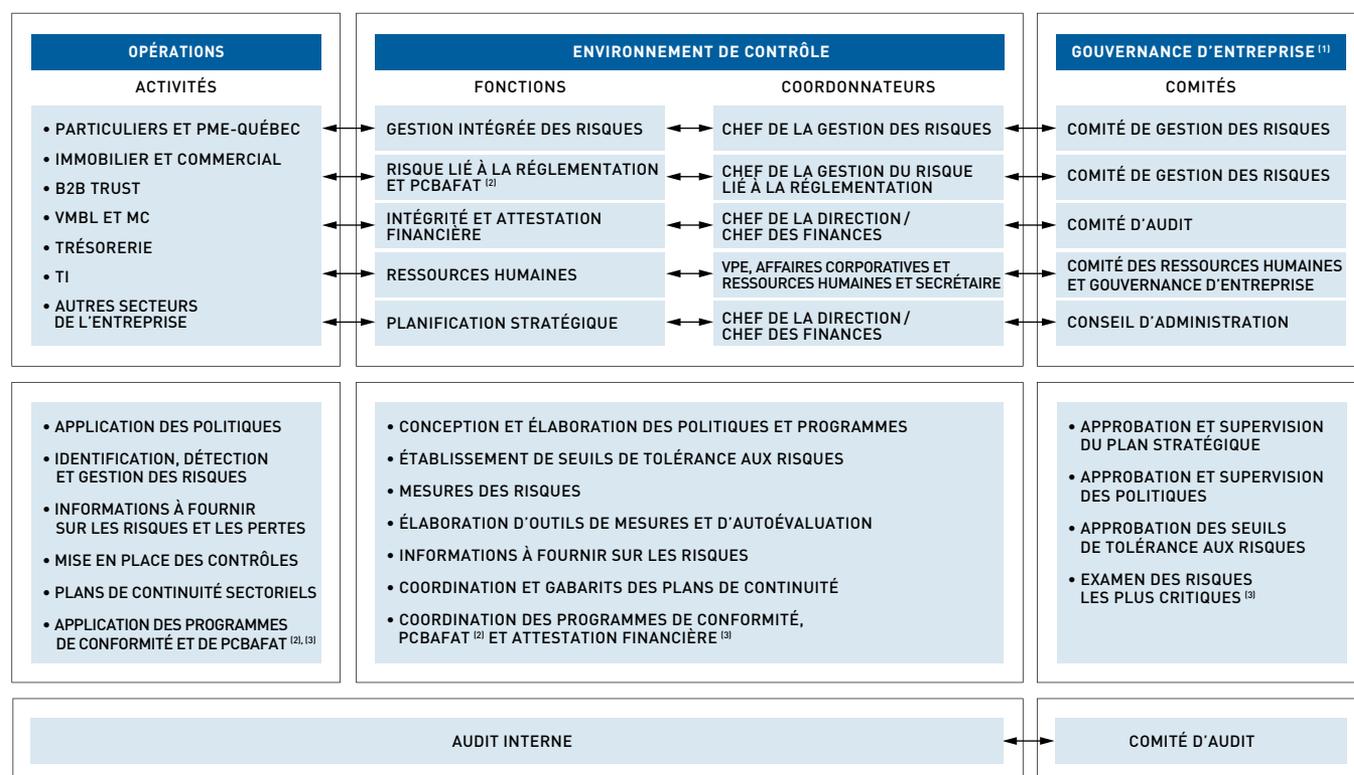
FONCTIONS DE GOUVERNANCE SOUTENANT LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle et de gouvernance de la Banque (la « structure »), laquelle comprend plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion intégrée des risques. La structure est divisée en trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et la gouvernance d'entreprise. Les opérations sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des opérations sont aux premières lignes pour identifier les risques et les gérer activement en appliquant des politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des

mesures d'atténuation des risques. L'environnement de contrôle s'articule autour de cinq fonctions : les ressources humaines, la planification stratégique, l'intégrité financière, la gestion intégrée des risques et la gestion du risque lié à la réglementation. La responsabilité de chaque fonction est déléguée aux membres de la haute direction (les coordonnateurs). L'environnement de contrôle est responsable du cadre et de la supervision de la gestion des risques, y compris une évaluation du risque indépendante. Les comités du conseil d'administration surveillent l'environnement de contrôle. En ce qui a trait à la gouvernance d'entreprise, il incombe au conseil d'administration de s'assurer, dans la mesure du possible, que les objectifs et les stratégies de la Banque respectent son seuil de tolérance aux risques.

Le secteur **Audit interne** joue également un rôle clé, puisqu'il est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance adéquate de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions du cadre. Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de gestion intégrée des risques de la Banque.

STRUCTURE DE CONTRÔLE ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



(1) Gouvernance d'entreprise assurée par le conseil d'administration et ses comités.
 (2) Produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et financement d'activités terroristes.
 (3) Cette liste de fonctions n'est pas exhaustive.

GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE ET DU RISQUE D'AFFAIRES

Le risque stratégique découle de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et de l'utilisation des ressources de la Banque inadéquats.

Le risque d'affaires correspond à l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement fiscal, économique, concurrentiel, réglementaire ou comptable sur les résultats de la Banque.

La haute direction est responsable de la gestion du risque stratégique et du risque d'entreprise de la Banque. Un processus de planification stratégique se déroule chaque année. La Banque procède alors à l'analyse des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités afin de déterminer la rentabilité et le profil de risque de ses divers secteurs d'activité. La stratégie globale de la Banque est établie par la haute direction et soumise au conseil d'administration pour son approbation.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque relativement à un instrument financier au bilan ou hors bilan.

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques. Le comité de crédit a pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport sur la gestion intégrée des risques, présenté chaque trimestre au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions spécifiques et générales, et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Le processus d'autorisation des contreparties et des prêts est centralisé. La Banque utilise des systèmes experts en appui au processus décisionnel pour la plupart des demandes de crédit à la consommation, de prêts hypothécaires résidentiels et de cartes de crédit, ainsi que de prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont aussi analysées au cas par cas par des équipes spécialisées. Par l'intermédiaire de son service de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles d'instruments financiers, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de mise à jour des cotes de risque et iii) l'analyse de la tarification. Chaque mois, le comité de crédit de la Banque examine les prêts douteux et procède à des analyses de haut niveau des prêts en défaut depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci, un système de cotation des risques comprenant 18 cotes est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine cote, les dossiers sont considérés comme étant sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité des portefeuilles, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements d'intérêts accusent plus de trois mois de retard ou si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer la totalité du capital à l'échéance.

Des provisions spécifiques pour pertes sont constituées afin d'ajuster la valeur comptable des prêts douteux à la valeur de réalisation actualisée estimée. Dans le cas des prêts douteux commerciaux et immobiliers, les provisions sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Les provisions pour prêts douteux liées aux portefeuilles de prêts aux consommateurs sont généralement établies pour chaque portefeuille en utilisant des modèles qui tiennent compte de l'historique des pertes. Les tableaux 26 et 27 présentent plus d'information sur les prêts douteux.

En sus des provisions spécifiques, la Banque maintient des provisions générales qui couvrent les pertes de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peuvent être encore associées à des prêts en particulier. La Banque utilise un modèle de provision générale fondé sur la cotation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion de risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés plus risqués et donc à éviter. La composition des portefeuilles de prêts est présentée dans les graphiques ci-après.

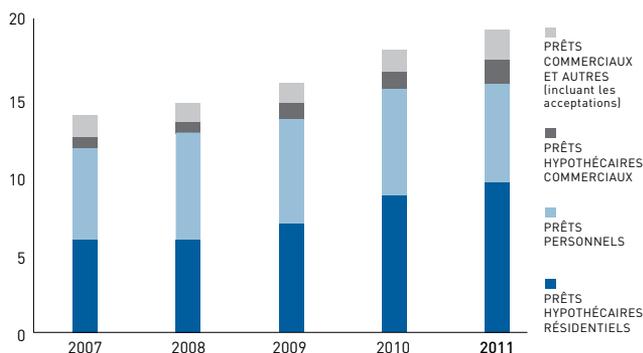
Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts hypothécaires commerciaux et de prêts commerciaux, y compris des acceptations bancaires. La composition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2011 est demeurée relativement inchangée par rapport au 31 octobre 2010. Les prêts hypothécaires résidentiels incluent principalement des prêts hypothécaires de détail, ainsi que des prêts hypothécaires pour des projets de développement immobilier résidentiels et des propriétés de plus grande envergure d'une valeur de 0,6 milliard \$.

Les prêts aux particuliers et aux microentreprises représentent près de 70 % du portefeuille de prêts de la Banque, ce qui reflète sa forte présence auprès des particuliers par l'intermédiaire des secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Trust. De plus, les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires commerciaux sont accordés essentiellement à de petites et moyennes entreprises.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

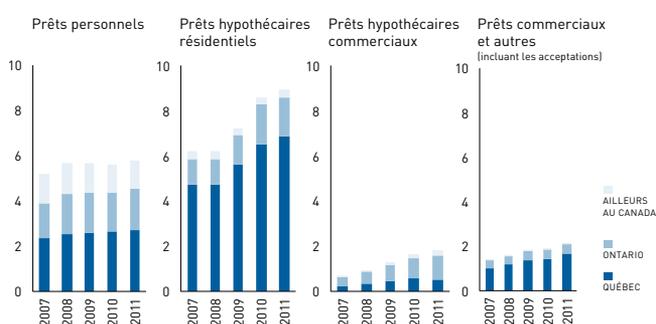
(en milliards de dollars)



Répartition géographique

La Banque exerce ses activités partout au Canada. Au Québec, la majorité des produits de crédit de la Banque sont offerts principalement par l'intermédiaire de son réseau de succursales et de ses centres d'affaires commerciaux. Elle étend ses activités partout au Canada grâce à plusieurs autres centres d'affaires commerciaux. La Banque offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'intermédiaire de B2B Trust. Au 31 octobre 2011, les prêts consentis au Québec constituaient 64 % du total des prêts, et les prêts consentis à des emprunteurs hors Québec, 36 % (respectivement 63 % et 37 % au 31 octobre 2010).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS
(en milliards de dollars)



Assurances et garanties

Une part importante du portefeuille de prêts de la Banque est assurée auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou garantie par des actifs des emprunteurs. La SCHL offre un programme d'assurance hypothécaire dont l'objectif ultime est de faciliter l'accès pour les Canadiens à du financement hypothécaire à coût abordable. À titre de prêteur agréé en vertu de ce programme, la Banque bénéficie de la couverture d'assurance, réduisant ainsi son risque global de crédit et améliorant ses ratios de capital. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant une forte proportion de prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2011, 46 % des prêts hypothécaires résidentiels étaient assurés par la SCHL, un taux relativement inchangé par rapport à 2010. La Banque considère qu'elle détient d'excellentes garanties pour les autres prêts hypothécaires conventionnels dont la valeur n'excède jamais 80 % de la valeur estimée initiale des propriétés, conformément aux exigences légales.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques dont, notamment, des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des édifices à bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur estimée initiale des propriétés, selon la nature du prêt.

Les autres prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les stocks et les créances, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles.

Le portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Trust se compose principalement de prêts sur fonds communs de placement. La souscription des prêts est soumise à un processus rigoureux qui permet de gérer le risque de crédit associé aux clients de manière efficace. Les autorisations sont très largement fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. De plus, le portefeuille fait l'objet d'une analyse périodique afin de repérer tout problème potentiel de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt/valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

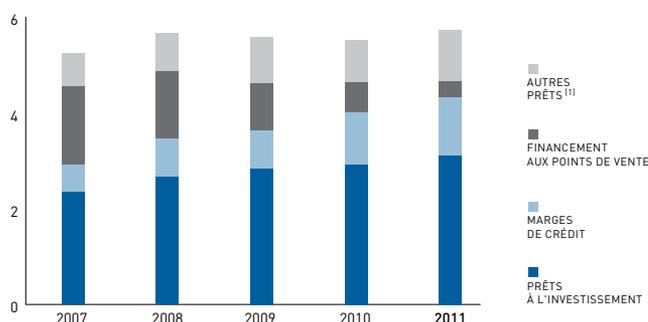
Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire et de prêts au financement aux points de vente permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. D'autre part, plus de 10 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

Évolution de la composition des portefeuilles de prêts

Prêts personnels

Au 31 octobre 2011, le portefeuille de prêts personnels s'élevait à 5,8 milliards \$, une hausse de 138,0 millions \$ par rapport au 31 octobre 2010. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement, au cours de l'exercice, des marges de crédit hypothécaire et du portefeuille de prêts à l'investissement de B2B Trust de 157,4 millions \$ et 116,9 millions \$ respectivement, facteurs qui ont plus que contrebalancé la diminution de 161,9 millions \$ du portefeuille de financement aux points de vente, compte tenu de la décision de la direction de réduire graduellement le risque associé à ces activités.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS PERSONNELS
(en milliards de dollars)



(1) Incluant les prêts sur cartes de crédit, les prêts étudiants, les prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs et les autres prêts.

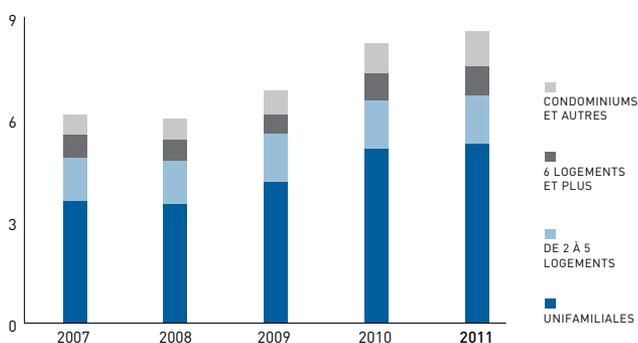
Prêts hypothécaires résidentiels

Comme l'indique le tableau 19 à la page 39 du présent rapport de gestion, le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, y compris les prêts titrisés hors bilan de 3,4 milliards \$, a augmenté de 1,0 milliard \$, ou 9 %, au cours de l'exercice 2011. Les efforts de développement des affaires de la Banque et sa capacité de répondre aux besoins des clients, ainsi que les conditions favorables du marché immobilier au Canada ont contribué à maintenir l'essor de ce portefeuille en 2011, en dépit de la concurrence vive et soutenue qui prévaut sur le marché de détail.

Les initiatives mises en œuvre au cours des dernières années ont permis à la Banque d'étendre sa portée à divers segments, principalement grâce à l'expansion du groupe de banquiers mobiles, de sorte que le potentiel de croissance des revenus de la Banque sur le marché québécois continue de croître considérablement. En outre, les volumes ont été avantagés par le contexte de taux d'intérêt faibles ainsi que par l'augmentation modérée du prix des maisons, ce qui a résulté en l'augmentation de la demande de prêts hypothécaires.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ⁽¹⁾

(en milliards de dollars)



(1) Tel que présenté au bilan consolidé

Prêts hypothécaires commerciaux

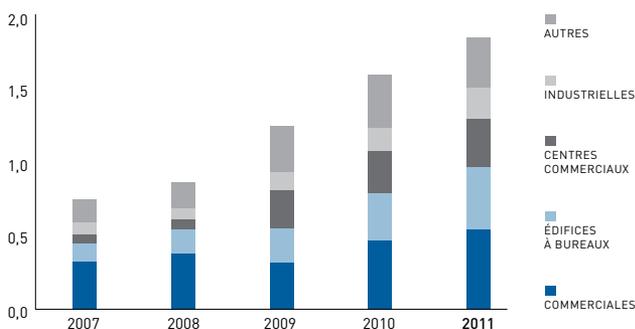
Les prêts hypothécaires commerciaux ont augmenté de 11 % par rapport à l'exercice 2010, pour s'établir à 1,8 milliard \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 1,6 milliard \$ au 31 octobre 2010. Par l'intermédiaire de son secteur d'affaires Immobilier et Commercial, la Banque a continué de générer une importante croissance de ce portefeuille. Au cours de l'exercice 2011, la proportion de prêts à terme fixe a augmenté à 67 %, alors qu'elle s'élevait à 63 % à la fin de l'exercice 2010. La composition du portefeuille de prêts permet de réaliser l'équilibre entre la stabilité des volumes du portefeuille et l'optimisation des marges d'intérêt.

La présence grandissante de la Banque sur le marché immobilier a joué un rôle clé dans l'amélioration de sa rentabilité au cours des dernières années, étant donné que la Banque continue de s'appuyer sur sa solide clientèle pour tirer parti des occasions de croissance offertes par le marché immobilier intermédiaire canadien. La Banque continue de s'efforcer de mieux servir sa clientèle et, le cas échéant, de faire face à l'augmentation de la taille des projets de développement immobilier.

Ce portefeuille contribue également à l'amélioration de la diversification géographique au Canada et au rehaussement du profil global de la Banque. Au 31 octobre 2011, l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux était réparti comme suit : 70 % en Ontario et dans l'Ouest canadien et 30 % au Québec (64 % en Ontario et dans l'Ouest canadien, et 36 % au Québec au 31 octobre 2010). La valeur moyenne des prêts s'établissait à 2,1 millions \$ au 31 octobre 2011 (2,3 millions \$ au 31 octobre 2010).

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX PAR TYPE DE PROPRIÉTÉ

(en milliards de dollars)



Prêts commerciaux

Au 31 octobre 2011, le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les acceptations bancaires, a totalisé 2,1 milliards \$, une hausse de 223,5 millions \$ par rapport à 1,9 milliard \$ au 31 octobre 2010. Cette hausse est principalement attribuable aux petites et moyennes entreprises au Québec et, dans une moindre mesure, aux prêts octroyés sur le marché intermédiaire canadien. Comme l'indique le tableau 26, le portefeuille de prêts commerciaux englobe un large éventail d'industries, et aucune industrie spécifique ne représente plus de 25 % de l'ensemble du portefeuille.

Prêts douteux

Les prêts douteux bruts ont diminué de 24,4 millions \$ depuis le début de l'exercice, s'établissant à 163,7 millions \$ au 31 octobre 2011. La diminution des prêts douteux reflète l'amélioration globale de la qualité de crédit au cours de l'exercice, notamment dans le portefeuille de prêts commerciaux, qui a plus que contrebalancé toute incidence de la croissance marquée des prêts. Au cours de l'exercice précédent, les prêts douteux bruts avaient été particulièrement touchés par certaines expositions aux risques des portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires commerciaux. La performance des portefeuilles de détail a également été bonne, puisque la Banque continue de réduire l'exposition aux risques liés au marché du financement aux points de vente. De plus, les emprunteurs ont continué de tirer parti des conditions favorables dans le marché du travail au Canada et des faibles taux d'intérêt. Au 31 octobre 2011, les provisions spécifiques de 76,1 millions \$ représentaient 47 % des prêts douteux bruts, un niveau plus élevé par rapport au niveau de 34 % de l'exercice précédent.

Les provisions générales se sont établies à 73,6 millions \$ au 31 octobre 2011, en hausse de 0,3 million \$. Cette hausse est attribuable à la réduction de 2,1 millions \$ des provisions générales au troisième trimestre 2011, découlant principalement des ajustements apportés aux modèles de provisions en

prévision de la conversion aux IFRS, réduction qui a été contrebalancée par l'accroissement de 2,4 millions \$ au quatrième trimestre des provisions générales en raison de la conjoncture économique récente. Les provisions générales reflètent l'estimation, par la direction, des pertes imputables

à la détérioration de la qualité de crédit des prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

La note 5 des états financiers consolidés annuels présente de plus amples renseignements à ce sujet.

TABLEAU 26
RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

Aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PRÊTS DOUTEUX NETS	PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ⁽¹⁾
Personnels	5 768 787\$	14 395\$	4 239\$	10 156\$	22 802\$
Hypothécaires résidentiels	8 928 544	50 903	7 370	43 533	5 593
Hypothécaires commerciaux	1 813 293	28 691	16 212	12 479	5 282
	16 510 624	93 989	27 821	66 168	33 677
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)					
Fabrication	220 064	19 556	17 399	2 157	(324)
Transformation et ressources naturelles	122 304	23 658	14 303	9 355	10 013
Agriculture	225 876	5 845	982	4 863	235
Services publics	58 451	53	53	-	(947)
Commerce de gros et détail	357 167	8 953	4 951	4 002	4 242
Construction	166 400	1 508	1 349	159	(33)
Services financiers	86 219	618	283	335	11
Service immobilier, service de location et de location à bail	437 349	5 237	5 394	(157)	1 016
Autres services et administration publique	274 188	1 020	501	519	(232)
Transport et communications	93 032	3 208	3 046	162	(775)
Autres	39 067	80	59	21	(235)
	2 080 117	69 736	48 320	21 416	12 971
Sous-total	18 590 741\$	163 725\$	76 141\$	87 584	46 648
Provisions générales				(73 602)	352
Total				13 982\$	47 000\$
En % du portefeuille de prêts et acceptations		0,88%		0,08%	

(1) Imputée à l'état des résultats consolidé

	2010				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PRÊTS DOUTEUX NETS	PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS ⁽¹⁾
Personnels	5 630 788\$	16 397\$	5 312\$	11 085\$	31 460\$
Hypothécaires résidentiels	8 582 548	39 304	4 256	35 048	3 486
Hypothécaires commerciaux	1 638 861	34 316	10 934	23 382	8 729
	15 852 197	90 017	20 502	69 515	43 675
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)					
Fabrication	194 993	27 042	18 540	8 502	12 019
Transformation et ressources naturelles	138 407	24 948	4 520	20 428	3 349
Agriculture	220 957	15 168	1 471	13 697	198
Services publics	53 640	3 385	1 000	2 385	-
Commerce de gros et détail	310 949	10 272	6 435	3 837	3 726
Construction	140 702	2 006	1 485	521	551
Services financiers	105 254	332	272	60	(469)
Service immobilier, service de location et de location à bail	346 338	5 605	4 805	800	1 317
Autres services et administration publique	200 180	2 037	1 153	884	901
Transport et communications	101 974	6 038	4 377	1 661	2 799
Autres	43 246	1 273	333	940	(66)
	1 856 640	98 106	44 391	53 715	24 325
Sous-total	17 708 837\$	188 123\$	64 893\$	123 230	68 000
Provisions générales				(73 250)	-
Total				49 980\$	68 000\$
En % du portefeuille de prêts et acceptations		1,06%		0,28%	

(1) Imputée à l'état des résultats consolidé

TABLEAU 27
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	2011		2010	
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX
Québec				
Personnels	2 706 009 \$	3 550 \$	2 623 991 \$	4 667 \$
Hypothécaires résidentiels	6 881 229	9 725	6 489 265	13 870
Hypothécaires commerciaux	542 538	11 760	589 498	13 473
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	1 688 431	54 417	1 441 310	82 987
	11 818 207	79 452	11 144 064	114 997
Ailleurs au Canada				
Personnels	3 062 778	10 845	3 006 797	11 730
Hypothécaires résidentiels	2 047 315	41 178	2 093 283	25 434
Hypothécaires commerciaux	1 270 755	16 931	1 049 363	20 843
Commerciaux et autres (incluant les acceptations)	391 686	15 319	415 330	15 119
	6 772 534	84 273	6 564 773	73 126
Total	18 590 741 \$	163 725 \$	17 708 837 \$	188 123 \$

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite des variations des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le **risque de taux d'intérêt** correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de gestion de l'actif et du passif décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de marché est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi que les options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le **risque de change** correspond aux pertes que la Banque pourrait subir en raison des fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de fonds en devises.

Le **risque lié aux actions** correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite des fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général.

Politiques et normes

L'objectif premier d'une gestion efficace des risques de marché est de mesurer adéquatement les risques de marché les plus importants et de veiller à ce que ces risques respectent le seuil de tolérance aux risques de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de gestion de l'actif et du passif. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de trésorerie. Elles sont approuvées par le comité de direction et par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, au moins annuellement, afin

de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits quotidiennement et présentés comme suit :

- quotidiennement aux gestionnaires de portefeuilles et de risques ;
- trimestriellement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Méthodes d'évaluation et de gestion des risques de marché (taux d'intérêt, change et actions)

L'évaluation des risques de marché auxquels la Banque est exposée repose sur la combinaison de diverses mesures telles que :

- des limites dites nominales ;
- la valeur à risque (VaR) ;
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à sa tolérance au risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau des portefeuilles, des secteurs d'activité, des facteurs de risque et de la Banque dans son ensemble, et sont surveillées quotidiennement. Les limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque liés aux activités et peuvent comprendre des montants nominaux de référence, des mesures de sensibilité, la VaR et d'autres simulations de crise. La Banque utilise une combinaison de ces méthodes selon la complexité et la nature de ses activités.

Valeur à risque

La valeur à risque (VaR) correspond à la perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %. Par conséquent, les chances que les pertes réelles subies un jour donné soient plus élevées que la VaR sont théoriquement de 1 %. Afin de calculer la VaR, des simulations historiques, prenant implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risque, sont effectuées. La VaR est basée sur un historique de données de 300 jours. Les VaR sont calculées sur une base quotidienne pour l'ensemble des activités des marchés financiers. La Banque utilise des tests de validité rétroactifs pour comparer les profits et les pertes théoriques aux résultats de la VaR de négociation. Cela permet de valider les hypothèses statistiques

du modèle de VaR. Ces tests sont effectués pour chacun des secteurs d'activité et chacun des facteurs de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille est stable.

Simulations de crise et mesures de sensibilité

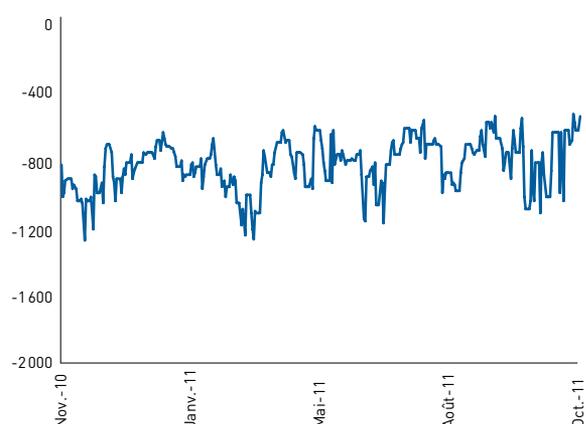
Parallèlement aux calculs de la VaR, l'incidence des simulations de crise sur les profits et pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire à la VaR et visent à fournir une estimation de la pire perte que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques, théoriques et statistiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur marchande des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, sur des secteurs d'activité spécifiques et sur les activités des marchés financiers dans leur ensemble.

Activités de négociation

Les activités de négociation sont fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Les risques de marché associés aux activités de négociation découlent des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour ses clients. Ces activités sont menées principalement par Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et, dans une moindre mesure, par la Trésorerie corporative de la Banque. Le graphique ci-après présente la VaR totale quotidienne du portefeuille de négociation pour l'exercice 2011.

VaR QUOTIDIENNE DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

(en milliers de dollars)



Activités de gestion de l'actif et du passif

Le but des activités de gestion de l'actif et du passif est de contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence potentielle défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments du bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel nécessite un suivi rigoureux de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires de la clientèle de la Banque, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des politiques de tarification selon les termes ;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel ;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur marchande selon l'évolution des taux ;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel vise à maximiser la rentabilité de la Banque tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Pour atteindre ces objectifs, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, les swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel est géré globalement par la Trésorerie corporative de la Banque et surveillé par le comité de direction, conformément à la politique de gestion du risque structurel approuvée par le comité de gestion des risques du conseil d'administration. Cette politique définit les limites relatives à l'appréciation du risque lié à la valeur économique et au revenu net d'intérêt. Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances.

Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 mois suivants. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires mesure l'incidence défavorable nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

Les positions des portefeuilles sont revues périodiquement par le comité de direction, qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel, un rapport d'appariement est produit mensuellement. Ce relevé sert ensuite de base à des analyses de simulation de l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à des hausses et à des baisses parallèles, soudaines et soutenues de 1 % et de 2 % des taux d'intérêt. Au 31 octobre 2011 par exemple, pour tous les portefeuilles, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation d'environ 12,0 millions \$ du revenu net d'intérêt avant impôts pour les 12 mois suivants, et aurait eu des retombées négatives de 20,9 millions \$ sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Le tableau 28 ci-après présente d'autres fluctuations de taux d'intérêt. Ces résultats reflètent les efforts de la direction pour tirer parti des fluctuations prévues des taux d'intérêt à court et à long terme, tout en maintenant la sensibilité à ces fluctuations bien en deçà des limites approuvées. La position de la Banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt, au 31 octobre 2011, est présentée à la note 21 afférente aux états financiers consolidés annuels.

TABLEAU 28
ANALYSE DE LA SENSIBILITÉ AU RISQUE

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	2011		2010	
	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	11 965\$	(20 939)\$	4 650\$	(22 638)\$
Diminution de 100 points de base	(14 481)	22 809	(10 411)	25 714
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 200 points de base	23 943	(39 988)	9 091	(44 050)
Diminution de 200 points de base	(54 931)\$	36 236\$	(46 073)\$	49 540\$

(1) Compte tenu des taux d'intérêt inhabituellement faibles à la fin de l'exercice, l'analyse de sensibilité des taux présente certains résultats asymétriques à l'égard de l'incidence sur le revenu net d'intérêt des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur les bénéfices

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent aux activités des institutions financières. Il découle d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes ou à des événements extérieurs.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration, définit le cadre de gestion du risque opérationnel ainsi que les rôles et responsabilités de diverses parties prenantes. Il incombe toutefois aux gestionnaires des secteurs d'activité et des filiales de gérer de manière proactive le risque opérationnel inhérent à leurs opérations quotidiennes. Le groupe de gestion du risque opérationnel supervise le processus de gestion du risque opérationnel. Le service d'audit interne de la Banque participe à ce processus en communiquant les conclusions de ses mandats d'audit au groupe de gestion du risque opérationnel, ainsi qu'au comité de gestion des risques du conseil d'administration et au comité d'audit.

Le processus de gestion du risque opérationnel dont s'est dotée la Banque comprend les étapes suivantes :

Adoption de politiques par le conseil d'administration

Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend la politique de gestion du risque opérationnel, de gestion du risque d'impartition, de gestion de la continuité des opérations, de gestion du risque lié à la sécurité de l'information, de la protection des renseignements personnels et de gestion du risque lié à la responsabilité professionnelle.

Cueillette des données sur les pertes opérationnelles

Les données concernant les pertes opérationnelles sont centralisées au sein du groupe de gestion du risque opérationnel.

Identification du risque opérationnel

Les gestionnaires doivent détecter les risques découlant de leurs activités, y compris les risques liés aux nouveaux produits, aux nouvelles activités et aux nouveaux processus.

Évaluation du risque opérationnel

Toutes les activités de la Banque sont regroupées à l'intérieur de grands processus. À la suite de tout changement important à ces processus ou de la mise en place d'un nouveau processus,

les gestionnaires doivent procéder à une évaluation afin d'attribuer des cotes de risque appropriées à chacun de leurs processus. Au besoin, des plans d'action sont élaborés pour atténuer tout risque important qui serait décelé.

Gestion du risque opérationnel

La gestion du risque opérationnel concerne notamment la prise de la décision d'accepter, d'atténuer, d'éviter ou de transférer certains risques, et de mettre en place les procédures et mesures de contrôle appropriées. La Banque utilise plusieurs moyens pour minimiser ou transférer ses risques, y compris la participation à un programme d'assurances corporatives, et l'élaboration d'un plan global et intégré de continuité des affaires.

Production de rapports sur le risque opérationnel

Le groupe de gestion du risque opérationnel produit des rapports qui sont remis aux gestionnaires, à la haute direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. Ces rapports contiennent notamment des renseignements sur les pertes opérationnelles par catégorie de risques et par grand secteur d'activité.

Gestion de l'impartition

La Banque s'appuie sur diverses stratégies qui lui permettront de demeurer concurrentielle aussi bien en matière de coûts qu'en matière de diversification de produits. L'impartition constitue l'une de ces importantes stratégies. Elle permet d'accéder à des technologies de pointe, favorise les économies d'échelle et contribue à l'amélioration de l'efficacité des processus. Une entente d'impartition sera considérée comme acceptable si elle procure à la Banque des avantages à court et à long terme, tout en comportant un niveau de risque acceptable. La Banque a mis en place une politique de gestion du risque d'impartition pour l'ensemble de ses activités. Cette politique vise à superviser les activités d'impartition et à assurer que les ententes les plus importantes sont gérées avec prudence et que leur surveillance et leur supervision sont adéquates selon leur importance.

GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par un comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

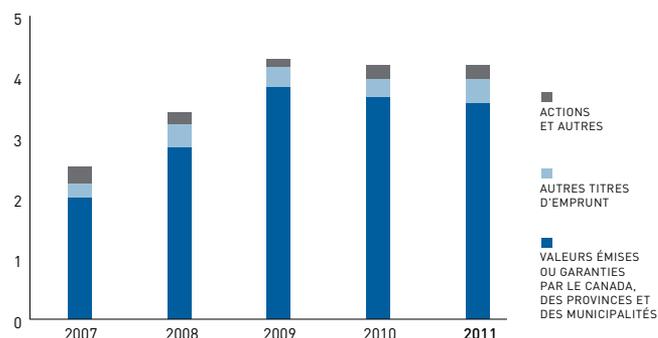
La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios qui évaluent le montant d'actifs liquides requis pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers pendant des périodes données. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers et de courtiers, de même que des sources de financement bien diversifiées. Les lignes directrices relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon de la direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Informations détaillées sur les liquidités

Les liquidités de la Banque sont constituées de l'encaisse, des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2011, ces actifs se sont établis à 5,0 milliards \$, une légère diminution par rapport à 5,2 milliards \$ au 31 octobre 2010, attribuable essentiellement à la vente de valeurs mobilières émises par les gouvernements d'un montant de 0,6 milliard \$ en raison des changements dans les stratégies de couverture des activités de titrisation au cours de l'exercice, qui a contrebalancé l'augmentation du volume de titres détenus à des fins de transaction. Près de 70 % des liquidités de la Banque sont constituées de valeurs émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de la composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque. En outre, les portefeuilles de titres détenus à des fins de transaction et de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction offrent des possibilités de négociation de titres à revenu fixe ou sont utilisés comme couverture de l'exposition à certains risques.

VALEURS MOBILIÈRES

(en milliards de dollars)



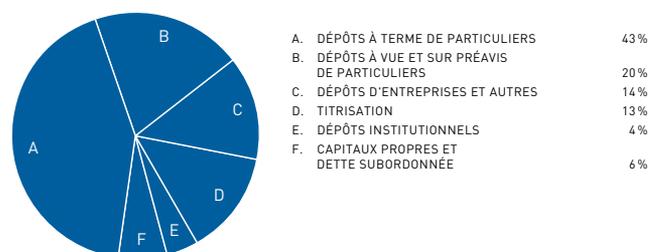
Financement

La Banque compte principalement sur les dépôts de particuliers (par l'entremise des succursales et des courtiers indépendants) pour le financement de ses opérations. Les dépôts de particuliers continuent d'être une source de financement particulièrement stable pour la Banque. Cette stratégie de financement est également bien alignée sur les modifications récentes apportées à la réglementation, qui reconnaissent que ces dépôts sont l'une des meilleures sources de financement. Elle contribuera à réduire l'incidence des nouvelles règles Bâle III en matière de liquidités, qui devront être adoptées à compter de 2015. Au 31 octobre 2011, ces dépôts représentaient 78 % du portefeuille total de dépôts de la Banque.

La Banque utilise également la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels au moyen du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Cette source de liquidités procure la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement. De plus, le lancement du Compte d'investissement à intérêt élevé de B2B Trust en 2009 a continué de fournir une source de financement de détail considérable et a réduit le recours par la Banque au financement sur le marché monétaire institutionnel. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt faibles, cette source de financement s'est avérée particulièrement intéressante pour les clients de la Banque.

SOURCES DE FINANCEMENT

(en pourcentage)



Dépôts de particuliers

Au 31 octobre 2011, le total des dépôts de particuliers a augmenté de 0,2 milliard \$, pour s'établir à 15,6 milliards \$, comparativement à 15,4 milliards \$ au 31 octobre 2010, ce qui s'explique par le fait que la Banque a fait davantage appel à la titrisation comme source préférentielle de financement de la croissance de ses portefeuilles de prêts au cours de l'exercice. Néanmoins, la Banque a maintenu sa position privilégiée sur le marché de détail et sur le marché des dépôts par l'entremise de conseillers financiers indépendants grâce à ses secteurs d'activité Particuliers et PME-Québec et B2B Trust, de façon à répondre à ses besoins de financement futurs. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société

d'assurance-dépôts du Canada, soit jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée.

Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ont augmenté de 0,2 milliard \$, pour totaliser 4,5 milliards \$ au 31 octobre 2011, comparativement à 4,3 milliards \$ au 31 octobre 2010. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux initiatives mises en œuvre au cours de l'exercice précédent pour attirer les dépôts des clients commerciaux de la Banque et accroître la présence de celle-ci sur le marché monétaire institutionnel. Ces initiatives ont contribué à l'augmentation de 442,0 millions \$ des dépôts dans des comptes commerciaux au cours de l'exercice.

TABLEAU 29
DÉPÔTS

Aux 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les montants en pourcentage)

	2011		2010	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales	2 225 036 \$	11,1 %	2 112 762 \$	10,8 %
Intermédiaires financiers	2 694 993	13,4	2 567 341	13,1
	4 920 029	24,5	4 680 103	23,9
À terme				
Réseau de succursales	5 048 931	25,2	4 995 388	25,4
Intermédiaires financiers	5 641 052	28,1	5 721 420	29,1
	10 689 983	53,3	10 716 808	54,5
Sous-total - particuliers	15 610 012	77,8	15 396 911	78,4
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis	2 494 966	12,4	2 332 541	11,9
À terme	1 962 440	9,8	1 918 278	9,7
Sous-total - entreprises, banques et autres	4 457 406	22,2	4 250 819	21,6
Total - dépôts	20 067 418 \$	100,0 %	19 647 730 \$	100,0 %

Cotes de crédit

Les dépôts de particuliers, levés par le réseau de succursales et d'intermédiaires financiers, constituent la principale source de financement de la Banque. Dans certaines circonstances toutefois, notamment en période de forte croissance, la Banque doit se tourner vers les marchés afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, ainsi que les conditions connexes, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation, comme DBRS Limited et Standard & Poor's. Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les exigences en matière de garanties.

Au cours de l'exercice 2011, toutes les autres notes de crédit de la Banque ont été confirmées et sont demeurées inchangées. À la date de production du présent rapport de gestion, la perspective de notation attribuée par les agences de notation DBRS Limited et Standard & Poor's était stable⁽¹⁾. Le tableau suivant présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 30
COTES DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2011

	DBRS	STANDARD & POOR'S
Dépôts et dettes de premier rang	BBB (haut)	BBB+
Instruments à court terme	R-1 (bas)	A-1 (bas)
Dettes subordonnées	BBB	BBB
Actions privilégiées	Pfd-3 (bas)	BBB-

(1) Une perspective de notation attribuée par Standard & Poor's est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation.

Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par Standard & Poor's et leur signification sont les suivantes :

- « Positive » signifie que la note pourrait être haussée
- « Négative » signifie que la note pourrait être abaissée
- « Stable » signifie qu'il est peu probable que la note change
- « En développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée

Chaque catégorie de note DBRS est assortie de l'une de trois perspectives possibles - « Positive », « Stable » ou « Négative », en plus de « En cours d'examen ». La perspective permet à l'investisseur de comprendre l'opinion de DBRS quant à la tendance pour la note en question. L'investisseur ne doit toutefois pas présumer qu'une perspective positive ou négative indique nécessairement que la note sera changée.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations découlent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de titres de capitaux, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement.

En outre, la Banque doit s'assurer qu'elle dispose des liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins liés aux dépenses d'exploitation courantes. De plus, elle doit investir des sommes importantes chaque année dans certains projets

d'investissement en infrastructure, notamment la rénovation de son réseau de succursales, la modernisation de ses plateformes informatiques ainsi que des projets liés à la conformité aux nouveaux produits et services, aux outils de vente et de gestion ou à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le tableau ci-après présente un sommaire des principales obligations contractuelles de la Banque au 31 octobre 2011, échéant au cours de chacune des cinq prochaines années et par la suite. La note 24 afférente aux états financiers consolidés annuels contient de plus amples renseignements à ce sujet.

TABEAU 31
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 octobre 2011 (en milliers de dollars)

	SANS ÉCHÉANCE FIXE	2012	2013	2014	2015	2016	PAR LA SUITE	TOTAL
Dépôts	7 414 995\$	5 866 983\$	3 657 018\$	1 412 048\$	972 517\$	716 971\$	26 886\$	20 067 418\$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	-	1 471 254	-	-	-	-	-	1 471 254
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	36 770	-	-	-	-	-	36 770
Dette subordonnée	-	-	-	-	-	250 000	-	250 000
Engagements en vertu de baux, contrats de services informatiques et autres	-	86 516	79 771	69 518	64 855	60 732	82 170	443 562
Total	7 414 995\$	7 461 523\$	3 736 789\$	1 481 566\$	1 037 372\$	1 027 703\$	109 056\$	22 269 004\$

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation constitue un actif essentiel qui contribue au développement de l'entreprise, au maintien du lien de confiance avec les clients et le grand public et à l'optimisation de la valeur pour les actionnaires. Par conséquent, la réputation constitue un atout stratégique important.

Soucieux de protéger la Banque contre toute atteinte à sa réputation, et compte tenu de l'importance de ce risque, le comité de direction contrôle et supervise la gestion du risque de réputation au moyen d'une politique spécifique. D'autres politiques et d'autres comités le soutiennent également dans la gestion des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, lignes directrices des autorités de réglementation ou aux codes volontaires applicables. La politique de gestion du risque lié à la réglementation met en œuvre le cadre de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque, qui comprend les éléments suivants :

- Détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque attribuable à chaque exigence;
- Élaboration, documentation, mise en œuvre des contrôles et évaluation de leur efficacité pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- Évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles;
- Identification et divulgation des situations de non-conformité;
- Renforcement des contrôles et correction des situations de non-conformité.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont présentés au comité de direction et au comité de gestion des risques du conseil d'administration au moins tous les trois mois. Un mécanisme d'examen conçu pour évaluer l'efficacité du cadre de gestion du risque lié à la réglementation est également en place.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui pourraient être subies si les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance.

Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque de pertes financières qui peuvent survenir lorsqu'il est nécessaire de remettre les actifs de la Banque ou les actifs saisis de clients de la Banque dans un état environnemental sain.

Le risque environnemental lié aux activités de financement est géré dans le cadre du processus d'approbation de prêts. En ce qui concerne les risques liés aux actifs de la Banque, qui sont limités, leur gestion incombe principalement au secteur Immobilier.

RISQUES ADDITIONNELS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Les principaux risques commerciaux qui pourraient influencer sur les résultats de la Banque sont présentés en détail dans les sections précédentes. Cette section présente d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de la Banque et qui pourraient faire en sorte que ceux-ci diffèrent substantiellement des énoncés prospectifs définis au début du présent rapport annuel. Bien que la Banque maintienne des processus et des contrôles exhaustifs pour atténuer les risques liés à ces facteurs, ces derniers pourraient, de par leur nature, influencer grandement sur la performance de la Banque.

Conjoncture économique au Canada

La Banque exerce ses activités principalement au Québec et en Ontario, mais également, dans une moindre mesure, dans le reste du Canada. Ses revenus sont donc particulièrement sensibles à la conjoncture économique et commerciale au Canada. Les principaux facteurs comprennent les taux d'intérêt, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux, la vigueur de l'économie et les volumes d'affaires de la Banque dans certaines régions clés. Une détérioration prolongée de l'économie canadienne pourrait donc avoir une incidence défavorable sur les activités de la Banque.

Politiques monétaires et autres

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et du Bureau des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi que d'autres mesures prises par les banques centrales, ont des incidences importantes sur plusieurs variables, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les marchés obligataires, qui peuvent se répercuter notablement sur les revenus de la Banque. La Banque n'a cependant aucun contrôle sur les changements aux politiques monétaires ou sur les mouvements des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de la concurrence dans les marchés où elle exerce ses activités influe sur la performance de la Banque. La vive concurrence dans le secteur des services financiers pourrait nuire à la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs. Plusieurs facteurs, dont le prix des produits et services offerts, leur qualité et leur variété, ainsi que les initiatives des concurrents, pourraient avoir une incidence négative sur le positionnement de la Banque.

Modifications législatives et réglementaires, et poursuites

Des modifications de nature législative et réglementaire pourraient avoir une incidence sur la Banque, sur son offre de produits et de services et sur la compétitivité du secteur des services financiers. De plus, un manquement de la Banque aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des pénalités financières qui auraient des conséquences défavorables sur ses revenus et sur sa réputation. Des poursuites pourraient également nuire à la Banque. Des renseignements additionnels sont fournis à la note 26 afférente aux états financiers consolidés annuels.

Capacité à attirer et à retenir des employés clés

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité à attirer et à retenir des employés clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de cadres est plutôt vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à retenir ces personnes, ce qui pourrait influencer considérablement sur les opérations et la compétitivité de la Banque.

Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses diverses clientèles et de poursuivre ses activités.

Autres facteurs

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient nuire aux résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » qui figure au début du présent rapport annuel. Il faut noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) sont conçus afin de fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, qui assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à l'intégralité et à la fiabilité de l'information financière conformément aux PCGR du Canada.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI au 31 octobre 2011, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et conçus de manière adéquate à cette date.

Le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont également fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité du CIIF au 31 octobre 2011,

et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et conçu de manière adéquate à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (COSO). L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs au volet Entité et Finances et en utilisant les Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner de graves inexactitudes ont été détectés.

Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2011, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu une incidence importante, ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONVENTIONS ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales conventions comptables appliquées par la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 afférentes aux états financiers consolidés annuels. Certaines de ces conventions comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle fasse des estimations qui, de par leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Les conventions comptables critiques qui exigent de la direction qu'elle pose des jugements et formule des estimations sont décrites ci-dessous.

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES SUR PRÊTS

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts reflètent l'estimation, par la direction, des pertes subies dans les portefeuilles de prêts. La direction revoit régulièrement la qualité de crédit des portefeuilles afin de s'assurer de la suffisance des provisions cumulatives pour pertes sur prêts. Ces provisions dépendent notamment de l'évaluation des montants et des dates de flux de trésorerie futurs, de la juste valeur des garanties et des coûts de réalisation, ainsi que de l'interprétation de l'incidence de la conjoncture économique et des conditions de marché.

Compte tenu de l'importance des montants et de l'incertitude qui leur est propre, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes de celles retenues dans la détermination des provisions cumulatives pour pertes sur prêts pourrait se traduire par des niveaux de provisions sensiblement différents. Des changements dans les circonstances peuvent faire en sorte que des évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations courantes et pourraient, par conséquent, entraîner une augmentation ou une réduction substantielle des provisions cumulatives pour

pertes sur prêts dans les états financiers consolidés pour un exercice donné. Une description détaillée des méthodes utilisées pour déterminer les provisions cumulatives pour pertes sur prêts se retrouve à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels et à la section « Gestion du risque de crédit » à la page 48 du présent rapport de gestion.

La direction a élaboré un modèle d'évaluation des provisions générales, d'après la cotation interne des risques des facilités de crédit et d'après la probabilité de défaut connexe, ainsi que d'après la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. Ce modèle valide les provisions générales de 73,6 millions \$ comptabilisées au bilan au 31 octobre 2011. Des changements aux hypothèses et paramètres utilisés dans ce modèle auraient pu générer des évaluations différentes.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque présente la plupart de ses instruments financiers, y compris les dérivés, à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les variations de la juste valeur des titres du portefeuille de négociation de la Banque, des engagements au titre des valeurs vendues à découvert et des dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont généralement constatés aux résultats, à la rubrique Autres revenus.

La direction utilise des prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, comme meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers de la Banque

puisque cette évaluation requiert un degré de subjectivité minimal. Les prix cotés comprennent essentiellement les cours obtenus auprès d'une Bourse. Pour certains instruments qui ne sont pas inscrits à la cote officielle d'une Bourse, mais qui sont négociés activement, la juste valeur peut être obtenue auprès d'un courtier, d'un contrepartiste, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours. En ce qui a trait aux autres instruments financiers, la Banque a en général recours à des modèles d'évaluation fondés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Ces modèles peuvent comprendre des paramètres de marché observables ou non observables.

La direction doit exercer son jugement lorsqu'il n'existe pas de cours du marché observables ou lorsque seuls les cours de marchés inactifs sont disponibles. L'exercice du jugement peut également s'avérer nécessaire pour élaborer des méthodes d'évaluation et définir des paramètres qui ne sont pas aisément observables sur le marché. Des renseignements additionnels relativement à la juste valeur figurent à la note 20 afférente aux états financiers consolidés annuels.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont soumis périodiquement à un test de dépréciation et la direction doit analyser divers facteurs afin de déterminer si une baisse de valeur est durable. Ces facteurs incluent la nature du placement, ainsi que la période pendant laquelle la juste valeur est inférieure au coût amorti et la mesure dans laquelle elle l'est. En outre, la direction tient compte d'autres facteurs, comme la faillite, la restructuration ou la dilution de capital, des changements importants dans les activités de l'émetteur ou d'autres incertitudes. La direction doit également affirmer son intention et sa capacité de détenir les titres jusqu'à leur recouvrement.

L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par une comptabilisation des produits sensiblement différente.

Ces estimations comptables critiques ont principalement une incidence sur le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux et sur le secteur Autres. Des renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la juste valeur figurent à la note 20 afférente aux états financiers consolidés annuels.

TITRISATION

La titrisation est un processus au cours duquel des actifs financiers, essentiellement des prêts hypothécaires dans le cas de la Banque, sont transformés en titres négociables et vendus à des investisseurs. Lorsque la Banque cède le contrôle sur les créances cédées et reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur les actifs cédés, la transaction est comptabilisée comme une vente selon les PCGR du Canada actuels.

Dans ces circonstances, la détermination du gain initial dépend de la juste valeur attribuée à certains droits conservés, principalement des droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs et aux comptes de réserve, ainsi que des swaps de titrisation. Étant donné qu'il n'existe pas de cours du marché pour ces instruments financiers, la direction doit estimer leur juste valeur en se fondant sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. La direction doit donc avoir recours aux meilleures estimations à l'égard des hypothèses clés, particulièrement pour les pertes sur créances prévues, les taux de remboursements anticipés, les taux d'actualisation ajustés au risque et d'autres facteurs qui influent sur la valeur de ces instruments. De plus, la juste valeur doit être réévaluée périodiquement par la suite.

La juste valeur des droits conservés des prêts hypothécaires titrisés s'est élevée à 122,8 millions \$ au 31 octobre 2011. La note 6 afférente aux états financiers consolidés annuels présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle de ces droits conservés à des variations défavorables immédiates de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. La juste valeur négative des swaps de titrisation s'est établie à 116,0 millions \$ au 31 octobre 2011. D'autres hypothèses relatives aux taux de remboursement anticipé et aux taux d'actualisation ajustés au risque pourraient se traduire par des justes valeurs considérablement différentes pour ces instruments financiers. Cette estimation comptable critique a une incidence principalement sur le secteur Autres.

La section «Arrangements hors bilan», à la page 41 du présent rapport de gestion, fournit de plus amples informations sur ces transactions.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'évaluation des avantages sociaux futurs des employés pour les régimes de retraite à prestations déterminées et pour d'autres avantages postérieurs à l'emploi repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment les taux d'actualisation, les rendements prévus des actifs des régimes, les niveaux de rémunération futurs, le taux tendanciel du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel et l'âge de départ à la retraite des employés. Ces hypothèses sont révisées chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation servant à établir les coûts réels et les obligations au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs reflète les rendements du marché, à la date d'évaluation, de titres d'emprunt de grande qualité dont les flux de trésorerie correspondent aux paiements prévus des prestations. Le taux de rendement prévu des actifs des régimes correspond au rendement prévu de diverses catégories d'actifs, pondéré selon la répartition du portefeuille au cours de l'exercice. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actif est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels de titres à revenu fixe et d'actions. D'autres hypothèses sont fondées sur les résultats réels des régimes et les meilleures estimations de la direction.

Conformément aux PCGR du Canada actuels, les résultats réels qui diffèrent des résultats attendus déterminés selon les hypothèses retenues sont cumulés et amortis sur les périodes futures et, par conséquent, influent sur les coûts constatés pour ces périodes. Au 31 octobre 2011, le montant net des pertes actuarielles non amorties totalisait 145,8 millions \$ (116,9 millions \$ en 2010) pour les régimes de retraite, et 13,6 millions \$ (13,9 millions \$ en 2010) pour les autres avantages sociaux.

Les taux d'actualisation étaient de 5,25 % au 31 octobre 2011 et de 5,40 % au 31 octobre 2010. Le taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes est demeuré inchangé, soit 7,25 %, pour les exercices 2011 et 2010. Le taux tendanciel de croissance annuelle estimée du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 8,8 % pour l'exercice 2011 (9,4 % pour l'exercice 2010). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 4,0 % en 2019 et se maintenir à ce niveau par la suite.

Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations

constituées, en fonction de la capitalisation du régime, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs. Le tableau 32 présente sommairement l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 0,25 % des hypothèses clés sur les obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre 2011 et sur les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées connexes pour 2011.

TABLEAU 32
ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Au 31 octobre 2011 ou pour l'exercice clos à cette date (en millions de dollars)

	OBLIGATION	EFFET POSSIBLE D'UNE VARIATION DE 0,25 % CÔÛT
Taux d'actualisation	15,0\$	1,5\$
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	s. o.	1,0\$

L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car les effets sont hypothétiques et les hypothèses pourraient ne pas varier de façon linéaire.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur tous les secteurs d'activité. La note 16 afférente aux états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs de la Banque.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les actifs et les passifs d'impôts futurs reflètent l'évaluation, par la direction, de la valeur des reports prospectifs de pertes, des reports d'impôt minimum et d'autres écarts temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats d'exploitation d'exercices futurs, au moment auquel les écarts temporaires se résorberont et aux taux d'imposition en vigueur à la date de résorption des écarts, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. En outre, la direction doit évaluer s'il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration et, d'après tous les éléments de preuve dont elle dispose, déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour moins-valeur pour une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs. L'utilisation d'autres hypothèses pourrait se traduire par des charges d'impôts sur les bénéfices considérablement différentes.

Cette estimation comptable critique touche tous les secteurs d'activité. La note 17 afférente aux états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur la charge d'impôts sur les bénéfices.

PASSIFS ÉVENTUELS

Les passifs éventuels découlent de la possibilité que la Banque subisse une perte dans l'avenir en raison de l'incertitude soulevée par un événement ou une transaction passés. La Banque et ses filiales sont partie à diverses actions en justice dans le cours de leurs activités, dont bon nombre sont liées aux prêts, ainsi qu'à certains recours collectifs liés principalement aux services de cartes de crédit. Ces actions

en justice peuvent avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Des provisions pour pertes éventuelles sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera une charge et que le montant peut être estimé de façon raisonnable. Relativement aux pertes éventuelles liées aux litiges, la direction de la Banque ainsi que des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. Toute modification à ces évaluations pourrait entraîner un changement du montant de la perte comptabilisée. De plus, les coûts réels de la résolution des réclamations pourraient être notablement plus élevés

Voir la note 26 afférente aux états financiers consolidés annuels de la Banque pour plus de précisions.

ÉCARTS D'ACQUISITION, AUTRES ACTIFS INCORPORELS ET AUTRES ACTIFS

Écarts d'acquisition

Au 31 octobre 2011, le solde des écarts d'acquisition s'est établi à 53,8 millions \$ et ce montant a été attribué entièrement au secteur Particuliers et PME-Québec. Les écarts d'acquisition sont soumis annuellement à un test de dépréciation, sauf si certains critères précis ne sont pas satisfaits, comme il est mentionné à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels.

Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation éventuelle est repérée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La direction utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la juste valeur de ses unités d'exploitation. Le test de dépréciation est un processus qui comprend un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du bénéfice net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs. La direction considère que toutes les estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque.

Des modifications apportées à l'une ou l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la juste valeur et la perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, la direction ne peut raisonnablement quantifier l'incidence que l'utilisation d'hypothèses différentes aurait sur la performance financière globale de la Banque. De plus, il est impossible de prévoir si un événement qui déclenche une perte de valeur se produira, ni quand il se produira, ou quelle sera son incidence sur la valeur des actifs présentée par la Banque.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices 2011 et 2010. Le montant des pertes de valeur pourrait être présenté, le cas échéant, dans les frais autres que d'intérêt du secteur Particuliers et PME-Québec, à la rubrique « Autres frais ».

La note 8 afférente aux états financiers consolidés annuels fournit plus de renseignements sur les écarts d'acquisition.

Autres actifs incorporels et autres actifs

D'autres actifs incorporels dont la durée de vie est définie sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstance indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs et de leur cession éventuelle. Une baisse de valeur est constatée lorsque le montant des flux de trésorerie futurs prévus non actualisés est inférieur à la valeur comptable de l'actif. Aucune perte

de valeur importante n'a été comptabilisée au cours des exercices 2011 et 2010.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des autres actifs de la Banque, notamment les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les baisses de valeur potentielles et de valider les périodes d'amortissement connexes. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 5 janvier 2009, trois nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA ont été publiés : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés » et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », et le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Selon les PCGR du Canada actuels, la Banque aurait dû appliquer ces nouvelles normes à compter du 1^{er} novembre 2011. L'adoption anticipée était permise si les trois chapitres sont adoptés en même temps. Toutefois, à ce jour, la Banque a choisi de ne pas appliquer les directives de ces nouveaux chapitres de manière anticipée.

Ces nouveaux chapitres maintiennent les exigences fondamentales du chapitre 1581, soit l'application de la méthode de l'acquisition à tous les regroupements d'entreprises et l'obligation de désigner un acquéreur pour chaque regroupement d'entreprises. Ils maintiennent également les dispositions du chapitre 1581 qui prévoient la désignation et la comptabilisation des actifs incorporels séparément de l'écart d'acquisition. En outre, les nouveaux chapitres contiennent principalement les exigences suivantes : i) les frais d'acquisition engagés par l'acquéreur au moment d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises (généralement à titre de charges); ii) les actifs acquis et les passifs pris en charge par l'acquéreur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, à quelques exceptions près; iii) la comptabilisation des économies d'impôts futurs, qui peuvent être constatées par suite d'un regroupement d'entreprises, est modifiée; et iv) la comptabilisation et la présentation des participations ne donnant pas le contrôle doivent être modifiées à la suite d'un regroupement d'entreprises.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé la convergence des normes d'information financière pour les sociétés ouvertes au Canada avec les Normes internationales d'information financière. La Banque a adopté les IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011 et publiera ses premiers états financiers consolidés préparés selon les IFRS pour le trimestre prenant fin le 31 janvier 2012.

Afin de gérer la transition aux IFRS, la Banque a élaboré un plan de conversion à l'échelle de l'institution, soutenu par une structure formelle de gouvernance, et a constitué une équipe de projet spécialisée, composée de ressources internes et externes, chargée de la coordination et de la mise en œuvre de la conversion aux IFRS. Les éléments clés du plan comprennent l'élaboration d'un cadre de gouvernance de projet, la mise à jour des conventions comptables, la préparation d'états financiers, le perfectionnement des compétences en matière d'information financière, la

détermination des incidences du basculement aux IFRS sur les processus d'affaires et les technologies de l'information, la mise en œuvre du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) et de contrôles et de procédures de communication de l'information (CPCI), y compris les relations avec les investisseurs et les plans de communication. À ce jour, le plan de conversion respecte le calendrier de réalisation établi par la Banque et l'opérationnalisation de la transition aux IFRS est en voie d'être terminée. Ce plan de conversion comprenait les quatre stades suivants : i) une évaluation préliminaire, ii) une analyse des normes d'information financière, iii) le choix des principales méthodes comptables et iv) la mise en œuvre.

État d'avancement

La Banque a terminé son évaluation préliminaire des incidences de s IFRS au cours de l'étape de planification du projet, soit au début de 2009. Le travail d'analyse des normes comptables a permis à la Banque de repérer les principales différences entre les IFRS et les normes comptables appliquées actuellement par la Banque. Cette étape était terminée à la fin de l'exercice 2011. Les principales différences entre les IFRS et les PCGR du Canada sont brièvement décrites ci-après. La Banque a également terminé d'évaluer les principales méthodes comptables et a fait les choix énumérés ci-dessous. Les modifications futures aux IFRS, qui s'appliqueront aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice prenant fin le 31 octobre 2012, pourraient entraîner le retraitement de ces états financiers, y compris les ajustements de transition comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

La Banque a préparé un bilan d'ouverture préliminaire en IFRS ; voir la rubrique « Rapprochement du bilan selon les PCGR du Canada et les IFRS » ci-après pour plus de précisions. En outre, la Banque prépare actuellement ses résultats comparatifs trimestriels en IFRS pour l'exercice 2011 et les informations à fournir par voie de notes. La phase de mise en œuvre du plan de la conversion de la Banque est donc presque terminée.

Au cours de l'exercice 2012, les derniers jalons du projet seront les suivants :

- Préparation de l'information financière comparative de l'exercice 2011 selon les IFRS ;
- Préparation des états financiers consolidés annuels selon les IFRS pour l'exercice 2012 ;
- Développement et documentation des processus et des contrôles comptables révisés ;
- Conception et tests des contrôles de la communication de l'information et des contrôles à l'égard de l'information financière révisés ;

- Séances d'information périodiques à l'intention de la haute direction et du comité d'audit;
- Formation continue du personnel des services de comptabilité et des finances.

Autres incidences de la conversion

D'autres éléments clés de la conversion aux IFRS sont présentés sommairement ci-dessous, y compris le cadre de gouvernance du plan de conversion aux IFRS, les communications et la formation, le contrôle interne à l'égard de l'information financière, les politiques d'octroi de prêts, ainsi que d'autres questions susceptibles de contribuer à une transition ordonnée.

a) Cadre de gouvernance du plan de conversion aux IFRS

La Banque a constitué un comité directeur responsable de veiller à ce que le plan de conversion soit suivi adéquatement. Le conseil d'administration de la Banque, par l'entremise principalement de son comité d'audit, participe également à la réalisation du plan de conversion aux IFRS. Les membres du conseil d'administration reçoivent, tous les trois mois, des mises à jour sur le calendrier de mise en œuvre de ce plan et sur les incidences des IFRS sur les activités de la Banque, de même qu'un aperçu de leur incidence sur les états financiers. Le comité d'audit continuera de recevoir des rapports d'étape chaque trimestre afin de bien remplir son rôle de surveillance du plan de conversion jusqu'à l'achèvement de tous les jalons.

b) Communication et formation

Au cours de l'exercice 2008, la Banque a mis en œuvre des programmes de formation destinés aux membres du personnel clé des services des finances et de l'exploitation qui doivent comprendre les incidences des IFRS et mettre en œuvre ces nouvelles normes. Au cours de l'exercice 2010, la Banque a offert des programmes de formation et de mises à jour à d'autres services de la Banque, dont les services de crédit et de prêts commerciaux et la trésorerie. Au fil de la progression de son plan de conversion en 2011, la Banque a veillé, en collaboration avec d'autres membres du milieu bancaire canadien, à renseigner les diverses parties intéressées sur les incidences des IFRS et à fournir au besoin une formation additionnelle aux services internes.

c) Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

En plus de l'examen des méthodes comptables, des modifications appropriées ont été apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière et aux contrôles et procédures

de communication de l'information afin d'en assurer l'intégrité. Sur la base des IFRS actuelles, la Banque ne croit pas devoir apporter de modifications importantes à ses systèmes informatisés d'information financière, à son CIIF ou à ses contrôles et procédures de communication de l'information. Le CIIF est revu au fur et à mesure de la finalisation de l'évaluation des processus des systèmes, y compris la communication de l'information et les contrôles connexes requis pour assurer la transition aux IFRS.

d) Politiques d'octroi de prêts

L'incidence de la transition aux IFRS sur les états financiers de la Banque et sur les états financiers de certains de ses clients aura aussi des répercussions sur les diverses clauses restrictives de conventions de prêt dont le suivi est effectué par divers services d'octroi de prêts et par le service d'évaluation du crédit. Certains gestionnaires de comptes commerciaux et analystes de crédit ont été informés afin de favoriser une meilleure compréhension des IFRS en interne afin de pouvoir analyser correctement les états financiers selon les IFRS des clients, de même que les incidences potentielles de ces normes sur les ratios financiers et les clauses restrictives.

e) Autres considérations

La Banque a évalué l'incidence de la conversion aux IFRS sur ses processus de mesure de la performance, y compris la planification et la budgétisation. La Banque ne croit pas que des changements significatifs doivent être apportés à ses activités.

Première application des IFRS

La première application des IFRS nécessite la mise en œuvre de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1), qui énonce les lignes directrices propres à la première application des IFRS par une entité. De façon générale, les modifications comptables découlant de la transition aux IFRS ont été prises en compte de manière rétrospective dans le bilan consolidé d'ouverture selon les IFRS. L'IFRS 1 comprend toutefois certaines exemptions obligatoires et des exemptions facultatives limitées à l'égard de l'exigence d'application rétrospective. Le tableau ci-après présente un sommaire des choix importants faits par la Banque quant à la première application selon l'IFRS 1.

OBJET	INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Titrisation	<ul style="list-style-type: none"> La Banque s'est conformée prospectivement aux exigences en matière de décomptabilisation de l'IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, pour les opérations effectuées depuis le 1^{er} janvier 2004, tel qu'exigé par le BSIF.
Désignation des instruments financiers	<ul style="list-style-type: none"> Selon les PCGR du Canada, certaines valeurs mobilières détenues à titre de couvertures économiques des activités de titrisation hors bilan ont été désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net afin de réduire une disparité de traitement comptable qui aurait résulté du fait que ces actifs sont évalués différemment des swaps de titrisation connexes. Selon les IFRS, ces opérations de titrisation antérieures ne satisfont pas aux exigences en matière de décomptabilisation et les swaps de titrisation connexes ne sont plus comptabilisés au bilan. Afin de rendre conforme la comptabilisation des revenus tirés de ces opérations, la Banque a désigné ces valeurs mobilières comme étant disponibles à la vente. De plus, la comptabilisation des opérations de titrisation antérieures selon les IFRS a donné lieu à la comptabilisation initiale et au classement des actifs de remplacement (voir la page 65). En ce qui concerne les autres instruments financiers, la Banque a maintenu ses désignations actuelles, telles qu'elles étaient établies au 1^{er} novembre 2010.
Avantages du personnel	<ul style="list-style-type: none"> La Banque a choisi de comptabiliser tous les écarts actuariels cumulés non amortis dans les bénéfices non répartis consolidés à la date de transition aux IFRS. La Banque a aussi choisi de présenter les obligations au titre des prestations définies, les actifs des régimes, le déficit et les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs et aux actifs des régimes à compter de la date de transition, et de constituer graduellement les données pour présenter l'information comparative sur quatre ans requise selon les IFRS.
Regroupement d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2000 comme date de retraitement des regroupements d'entreprises antérieures. Par conséquent, la valeur du goodwill et des actifs intangibles a été modifiée à la date de transition.

Cette liste n'est pas exhaustive et ne comprend pas toutes les exemptions que la Banque a analysées. Cependant, les choix restants quant à la première application des IFRS selon l'IFRS 1 ne sont pas significatifs en ce qui concerne la conversion aux IFRS et les états financiers de la Banque.

Analyse des principales différences

Les IFRS ont été élaborées au moyen d'un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, bien qu'il existe des différences importantes dans certains domaines, notamment la comptabilisation, la mesure et les informations à fournir.

Les principales différences entre les méthodes comptables de la Banque selon les PCGR du Canada et le traitement comptable correspondant selon les IFRS figurent dans le tableau ci-après :

OBJET	INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Titrisation	<ul style="list-style-type: none"> Comme les critères de décomptabilisation de l'IAS 39 ne sont pas respectés, les prêts hypothécaires titrisés ont été comptabilisés au bilan comme actifs hypothécaires et les fonds reçus ont été comptabilisés comme passifs de titrisation portant intérêt à un taux fondé sur le rendement des placements émis aux investisseurs. Les actifs de remplacement qui étaient antérieurement comptabilisés hors bilan ont également été comptabilisés au bilan comme valeurs mobilières, encaisse et dépôts auprès d'autres banques et comme valeurs acquises en vertu de conventions de revente (voir la page 65). En outre, les gains sur cessions nets antérieurs non réalisés liés à ces opérations ont été éliminés. Les revenus de titrisation ont été remplacés par le revenu d'intérêt sur les prêts hypothécaires sous-jacents et sur les actifs de remplacement, déduction faite des frais d'intérêt sur le passif de titrisation connexe. Ce changement a une incidence sur le calendrier de comptabilisation du revenu tiré des prêts hypothécaires, étant donné que le revenu est comptabilisé sur la durée de la titrisation. Le montant total du revenu gagné sur la durée des prêts hypothécaires demeure inchangé.
Comptabilité de couverture	<ul style="list-style-type: none"> Afin de se conformer à l'IAS 39, la Banque a élaboré des méthodes quantitatives alternatives admissibles permettant de mesurer l'inefficacité de certaines relations de couverture. Ces nouvelles méthodes pourraient donner lieu à une volatilité accrue de l'état des résultats consolidé. L'incidence cumulative de ces nouvelles méthodes a été comptabilisée dans les bénéfices non répartis à la date de transition. Après la date de transition, la Banque a également analysé et modifié certaines relations de couverture désignées selon les PCGR du Canada, en raison des changements apportés à la comptabilisation des opérations de titrisation selon les IFRS. Seules les relations de couverture qui respectaient les critères de comptabilité de couverture selon les IFRS à la date de transition ont été comptabilisées comme couvertures à la date de transition.
Avantages du personnel	<ul style="list-style-type: none"> Selon les IFRS, la Banque a choisi d'amortir les écarts actuariels comptabilisés après la date de transition au moyen de la méthode du corridor. Les coûts des services passés des régimes à prestations déterminées dont les droits à prestations ont été acquis sont comptabilisés immédiatement en résultat lorsque les droits sont attribués. Une obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable relative aux avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada n'a pu être reportée et a été ajustée par imputation aux bénéfices non répartis à la date de transition.
Provision pour pertes sur prêts	<ul style="list-style-type: none"> Selon les IFRS, les pertes sur prêts et les provisions cumulatives sont présentées d'après leur évaluation individuelle ou collective pour des groupes de prêts semblables. Par conséquent, la répartition des pertes entre ces catégories a été modifiée. De plus, le montant des provisions collectives de la Banque, surtout en ce qui a trait aux prêts qui ne sont pas classés comme douteux, reflète pleinement les améliorations apportées aux modèles de provisions qui sont davantage tributaires de la situation actuelle des portefeuilles conformément aux exigences des IFRS.

Les différences identifiées dans l'analyse ci-dessus de la transition aux IFRS ne devraient pas être considérées comme exhaustives. La transition aux IFRS pourrait également entraîner d'autres modifications.

Rapprochement du bilan consolidé condensé selon les PCGR du Canada de celui selon les IFRS

Le tableau ci-après présente le rapprochement du bilan consolidé condensé selon les PCGR du Canada du bilan préliminaire non audité consolidé condensé selon les IFRS au 1^{er} novembre 2010.

TABLEAU 33
RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Au 1^{er} novembre 2010 (en milliers de dollars)

	ÉLÉMENT	PCGR DU CANADA	AJUSTEMENTS	RECLASSEMENTS	IFRS
ACTIF					
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	a)	166 098 \$	47 871 \$	-\$	213 969 \$
Valeurs mobilières	a), h)	4 258 805	560 738	-	4 819 543
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	a)	803 874	190 800	-	994 674
Prêts	a), d), n)	17 570 694	2 716 375	100 229	20 387 298
Autres actifs	a), c), e), f), j), m), n)	972 667	(196 202)	(94 493)	681 972
		23 772 138 \$	3 319 582 \$	5 736 \$	27 097 456 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Dépôts	a), b)	19 647 730 \$	71 \$	-\$	19 647 801 \$
Autres passifs	a), c), d), g), i), j), k), l)	2 734 993	(64 176)	5 736	2 676 553
Dette liée aux activités de titrisation	a)	-	3 486 634	-	3 486 634
Dette subordonnée		150 000	-	-	150 000
Capitaux propres					
Actions privilégiées		210 000	-	-	210 000
Actions ordinaires		259 363	-	-	259 363
Réserve pour paiement fondé sur des actions		243	-	-	243
Bénéfices non répartis	o)	741 911	(131 428)	-	610 483
Cumul des autres éléments du résultat étendu	a), b), h), j)	27 898	28 481	-	56 379
		1 239 415	(102 947)	-	1 136 468
		23 772 138 \$	3 319 582 \$	5 736 \$	27 097 456 \$

Nature des ajustements

Les détails des ajustements apportés au bilan consolidé condensé au 1^{er} novembre 2010 par suite de la transition aux IFRS figurent dans la section qui suit.

a) Titrisation

La Banque titre des prêts hypothécaires principalement en participant au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et par des conduits à vendeurs multiples mis en place par de grandes banques canadiennes. Ces opérations de titrisation satisfaisaient aux critères de décomptabilisation selon les PCGR du Canada et ont donc été comptabilisées à titre de cessions de créances. Les critères de décomptabilisation d'un actif financier étaient fondés sur le contrôle. Selon les IFRS, ces opérations ne respectent pas les critères de décomptabilisation, qui sont essentiellement fondés sur le transfert des risques et des avantages, et sont donc comptabilisées à titre de transactions de financement.

La différence de traitement comptable de ces opérations de titrisation entre les PCGR du Canada et les IFRS a donné lieu aux ajustements suivants au bilan d'ouverture consolidé de la Banque :

- Comptabilisation au bilan consolidé selon les IFRS des prêts hypothécaires titrisés décomptabilisés antérieurement selon les PCGR du Canada, et comptabilisation des passifs de titrisation connexes non comptabilisés antérieurement selon les PCGR du Canada.

- Comptabilisation des actifs financiers (les actifs de remplacement) qui étaient auparavant hors bilan, pour gérer l'asymétrie des échéances entre les prêts hypothécaires titrisés amortissables et les passifs de titrisation hors bilan liés au Programme des OHC.
- Élimination des créances et des créditeurs issus de la titrisation, y compris les passifs de gestion, liés aux droits conservés et aux swaps de titrisation, comptabilisés au bilan consolidé selon les PCGR du Canada.
- Renversement des gains et des pertes de titrisation, y compris les gains et les pertes sur les swaps de titrisation et les droits conservés, et de l'amortissement des passifs de gestion comptabilisés antérieurement en résultat net selon les PCGR du Canada.
- Comptabilisation du revenu d'intérêt sur les prêts hypothécaires titrisés et les actifs de remplacement non comptabilisés antérieurement selon les PCGR du Canada.
- Comptabilisation des frais d'intérêt sur les passifs de titrisation non comptabilisés antérieurement selon les PCGR du Canada.
- Nouvelle désignation de certaines valeurs mobilières ayant une juste valeur de 1,0 milliard \$ comme étant disponibles à la vente. Celles-ci étaient comptabilisées antérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les ajustements apportés au bilan consolidé condensé au 1^{er} novembre 2010 sont présentés sommairement dans le tableau ci-après.

TABEAU 34
AJUSTEMENTS DE TITRISATION SELON LES IFRS

Au 1^{er} novembre 2010 (en milliers de dollars)

ACTIF	
Augmentation des prêts, montant net	2 715 535 \$
Actifs de remplacement	
Augmentation de l'encaisse et dépôts auprès d'autres banques	47 871
Augmentation des valeurs mobilières	559 457
Augmentation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente	190 800
	798 128
Diminution des autres actifs	(79 233)
Augmentation des actifs	3 434 430 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	
Passif	
Diminution des dépôts de particuliers	(182) \$
Augmentation de la dette liée aux activités de titrisation	3 486 634
Diminution des autres passifs	(75 806)
	3 410 646
Capitaux propres	
Diminution des bénéfices non répartis	(1 544)
Augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu	25 328
	23 784
Augmentation du passif et des capitaux propres	3 434 430 \$

b) Comptabilité de couverture

Selon les PCGR du Canada, la Banque utilisait la méthode abrégée et la méthode des flux de trésorerie variables pour mesurer l'inefficacité de certaines relations de couverture. Les IFRS ne permettent pas le recours à ces méthodes. Pour se conformer à ces exigences, la Banque a élaboré des méthodes quantitatives alternatives admissibles. Les autres relations de couverture pour lesquelles les méthodes admissibles selon les IFRS étaient déjà utilisées n'ont pas été modifiées et ne nécessitaient aucun ajustement à la date de transition.

L'incidence cumulative de l'utilisation des nouvelles méthodes d'évaluation de l'efficacité de certaines relations de couverture de la Banque a été comptabilisée en diminuant les bénéfices non répartis de 0,1 million \$ au 1^{er} novembre 2010. Cet ajustement correspond à la tranche inefficace de la relation de couverture à cette date. De plus, les dépôts se sont accrus de 0,3 million \$ au 1^{er} novembre 2010, tandis que le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 0,1 million \$.

c) Avantages du personnel

Écarts actuariels

Selon les PCGR du Canada, les écarts actuariels ont été amortis par imputation au résultat au moyen de la méthode du corridor sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés. À la date de transition, la Banque a choisi d'utiliser l'exemption à l'application rétrospective et a comptabilisé les pertes actuarielles cumulatives dans les bénéfices non répartis. Selon les IFRS, la Banque a choisi d'amortir les écarts actuariels additionnels comptabilisés après la date de transition au moyen de la méthode du corridor.

Coût des services passés dont les droits à prestation ont été acquis

Selon les PCGR du Canada, les coûts des services passés, dont les droits aux prestations des régimes à prestations déterminées ont été acquis, ont été amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime à compter de la date à laquelle les droits ont été attribués. Selon les IFRS, les coûts des services passés dont les droits aux prestations des régimes à prestations déterminées sont acquis doivent être comptabilisés immédiatement en résultat lorsque les droits sont attribués. À la date de transition, les coûts nets des services passés dont les droits étaient pleinement acquis ont été comptabilisés dans les bénéfices non répartis.

Obligation transitoire

Selon les PCGR du Canada, une obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable relative aux avantages sociaux futurs a été amortie sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés. Selon les IFRS, cette obligation transitoire ne peut pas être reportée et a été ajustée par imputation aux bénéfices non répartis.

En raison de ce qui précède, un montant de 128,8 millions \$ (94,5 millions \$ après impôts) au titre de l'ensemble des écarts actuariels nets cumulés non amortis, des obligations transitoires et des coûts des services passés a été imputé aux bénéfices non répartis selon les IFRS. Les autres actifs ont diminué de 81,3 millions \$ et les autres passifs ont augmenté de 13,2 millions \$.

d) Provisions pour pertes sur prêts

Dans le cadre de la conversion aux IFRS, la Banque a amélioré sa méthode d'évaluation des provisions pour des groupes de prêts semblables (nommée « provisions collectives » selon les IFRS). Pour établir les provisions collectives, la Banque utilise un modèle de provision fondé sur la cotation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. Les provisions collectives sont ajustées pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit et sont constituées pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Ces estimations tiennent compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle. La méthode améliorée repose davantage sur la situation actuelle des portefeuilles conformément aux exigences des IFRS.

L'incidence cumulative de la révision de la méthode d'évaluation des provisions a été comptabilisée en augmentant les bénéfices non répartis de 0,6 million \$ au 1^{er} novembre 2010.

Le reclassement de la provision pour les montants non utilisés des facilités de crédit approuvées a donné lieu à une augmentation de 5,7 millions \$ des autres passifs au 1^{er} novembre 2010.

e) Regroupement d'entreprises

La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2000 comme date de retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs, de sorte que le seul regroupement d'entreprises qui a eu lieu avant la transition a été retraité. Cette acquisition visait 43 succursales acquises auprès de la Banque Scotia au Québec en date du 1^{er} novembre 2000. Selon les PCGR du Canada, pour les acquisitions réalisées en 2000 ou avant, les actifs incorporels n'étaient pas systématiquement comptabilisés séparément et l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs acquis était imputé à l'écart d'acquisition. Les PCGR du Canada n'exigeaient pas le retraitement de la répartition du prix d'acquisition. Selon les IFRS, les actifs incorporels doivent être inclus dans la répartition du prix d'acquisition. De plus, les coûts d'acquisition doivent être passés en charges lorsqu'ils sont engagés et ne peuvent être incorporés dans l'écart d'acquisition. L'ajustement a donné lieu principalement à la désignation d'actifs incorporels spécifiques qui ont été par la suite entièrement amortis avant la date de transition. L'ajustement de retraitement a entraîné une diminution de 24,6 millions \$ de l'écart d'acquisition qui fait partie des autres actifs au 1^{er} novembre 2010 et une diminution des bénéfices non répartis de 21,2 millions \$.

f) Consolidation de B2B Trust

Selon les PCGR du Canada, l'acquisition des participations des actionnaires sans contrôle de B2B Trust en juin 2004 a été comptabilisée à titre d'acquisition par étapes et a entraîné la comptabilisation d'un actif incorporel lié aux relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et aux relations avec la clientèle. Selon les IFRS, le rachat des participations des actionnaires sans contrôle est considéré comme une opération portant sur les capitaux propres, étant donné que la Banque détenait déjà le contrôle de sa filiale avant le rachat. Par conséquent, selon les IFRS, l'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des participations minoritaires a été comptabilisé dans les bénéfices non

répartis, plutôt qu'attribué aux relations contractuelles et aux actifs incorporels liés aux relations clients, comme l'exigeaient les PCGR du Canada. De plus, la dotation aux amortissements connexe de l'actif incorporel comptabilisée selon les PCGR du Canada a été éliminée selon les IFRS. Le retraitement du rachat des participations des actionnaires sans contrôle de B2B Trust a donné lieu à une diminution des relations contractuelles et des relations clients, qui font partie des autres actifs, d'un montant de 10,5 millions \$ et à une diminution des bénéfices non répartis de 7,7 millions \$ au 1^{er} novembre 2010.

g) Paiements fondés sur des actions

Selon les PCGR du Canada, dans le cas des droits à la plus-value des actions (DPVA) réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, revu sur une base continue, est constaté dans les résultats au cours de la période d'acquisition des droits. Selon les IFRS, la Banque est tenue de comptabiliser comme une charge la juste valeur des droits à la plus-value des actions au cours de la période d'acquisition des droits. La Banque a donc évalué la juste valeur des DPVA au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, compte tenu des conditions d'attribution des options, de sorte que les autres passifs ont augmenté de 0,8 million \$ et que les bénéfices non répartis ont diminué de 0,6 million \$ au 1^{er} novembre 2010.

h) Valeurs mobilières

Selon les PCGR du Canada, les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont évalués au coût. Selon les IFRS, ces instruments doivent être évalués à la juste valeur s'il est possible de l'évaluer de façon fiable. Cette réévaluation a entraîné une augmentation des titres disponibles à la vente de 1,3 million \$ et une augmentation du cumul des autres éléments du résultat étendu de 1,0 million \$ au 1^{er} novembre 2010. Selon les PCGR du Canada, une perte de valeur des titres disponibles à la vente doit être comptabilisée s'il existe une indication objective de dépréciation et si cette dépréciation est considérée comme durable. Selon les IFRS, une perte de valeur de ces titres doit être comptabilisée dès qu'il existe une indication objective de dépréciation. Par conséquent, les pertes latentes sur certains titres identifiés ont été renversées, passant du cumul des autres éléments du résultat étendu pour être comptabilisées dans les bénéfices non répartis, lesquels ont diminué de 1,2 million \$ au 1^{er} novembre 2010.

i) Éventualités

Selon les PCGR du Canada et les IFRS, les provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une obligation actuelle existe à la fin de la période de présentation de l'information financière et si une estimation fiable de ces montants peut être faite. Toutefois, selon les IFRS, le seuil de probabilité est considéré comme étant légèrement moins élevé que selon les PCGR du Canada. Par conséquent, la Banque a passé en revue toutes les éventualités en cours à la date du bilan d'ouverture et a examiné la comptabilisation de ses provisions, ce qui a donné lieu à une augmentation de 3,0 millions \$ des autres passifs et à une diminution de 2,1 millions \$ des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2010.

j) Impôts sur les bénéfices

L'ajustement du total des capitaux propres à la date de transition tient compte essentiellement du recouvrement total d'impôts sur tous les ajustements relatifs à la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

k) Programmes de fidélisation des clients

Pour faire la promotion de ses cartes de crédit, la Banque octroie des points qui peuvent être échangés contre des biens ou des services. Selon les PCGR du Canada, le coût prévu de ces points a été comptabilisé à titre de passif et à titre de frais de marketing. Selon les IFRS, les points doivent être comptabilisés comme une composante séparément identifiable des opérations de vente pour lesquelles ils ont été octroyés, sur la base de leur juste valeur estimée, ce qui a donné lieu à une augmentation de 0,4 million \$ des autres passifs et à une diminution de 0,3 million \$ des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2010.

l) Incitatifs à la location des contrats de location-exploitation

Selon les PCGR du Canada, les contrats de location-exploitation renégociés avant la fin de la durée originale du bail étaient comptabilisés selon les modalités du contrat de location original. Par conséquent, les incitatifs reçus en vue de renégocier le bail ont été comptabilisés en réduction de la charge locative de manière linéaire sur la durée de la période de prolongation du bail. Selon les IFRS, la Banque doit comptabiliser l'avantage tiré des incitatifs sur la durée du contrat de location renégocié. Par conséquent, la Banque a réexaminé les périodes d'amortissement des incitatifs des contrats de location-exploitation comptabilisés, ce qui a donné lieu à une réduction de 1,7 million \$ des autres passifs et à une augmentation de 1,2 million \$ des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2010.

m) Immobilisations corporelles

Selon les PCGR du Canada, le matériel était amorti au moyen de la méthode du solde dégressif et de la méthode linéaire. Selon les IFRS, la méthode d'amortissement utilisée doit être appliquée de façon uniforme à tous les types d'actifs. Afin d'harmoniser les méthodes d'amortissement, la Banque a décidé de ne plus amortir une partie du matériel au moyen de la méthode du solde dégressif, mais plutôt au moyen de la méthode linéaire, ce qui a donné lieu à une réduction des immobilisations corporelles, faisant partie des autres actifs, de 3,0 millions \$ et à une diminution de 2,2 millions \$ des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2010.

n) Reclassement des frais d'origination

Les frais d'origination, qui étaient antérieurement présentés dans les autres actifs, ont été reclassés dans leurs comptes de prêts respectifs. Les frais totalisaient 94,5 millions \$ au 1^{er} novembre 2010.

o) Bénéfices non répartis

L'ajustement des bénéfices non répartis à la date de transition reflète l'incidence nette des ajustements susmentionnés nécessaires en raison du basculement des PCGR du Canada aux IFRS.

Les incidences divulguées de la transition aux IFRS sont considérées comme des énoncés prospectifs et reflètent les plus récentes hypothèses, estimations et attentes, y compris l'évaluation des IFRS qui devraient s'appliquer à la date de transition. Compte tenu de changements de circonstances, notamment la conjoncture économique ou les activités, ainsi que de l'incertitude inhérente à l'utilisation d'hypothèses, les incidences réelles de la transition aux IFRS pourraient différer

des incidences susmentionnées. Consulter la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » au début du présent rapport annuel pour plus de détails.

Modifications futures aux IFRS après leur adoption initiale en 2012 (prenant effet en 2013 ou par la suite)

Au cours de l'exercice courant, et jusqu'à la conversion aux IFRS en 2012, la Banque a continué d'assurer le suivi des méthodes comptables susmentionnées et a finalisé son analyse des choix de méthodes comptables disponibles selon les IFRS afin de pouvoir effectuer une transition ordonnée. Au cours de l'exercice 2010, l'IASB a publié une nouvelle norme relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers et des passifs financiers. Cependant, il ne sera nécessaire d'adopter ces modifications qu'après la date de transition, soit le 1^{er} novembre 2015. Des normes clés relatives aux instruments financiers, en particulier la dépréciation des actifs financiers, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et des passifs financiers, seront vraisemblablement modifiées.

D'autres normes, y compris les normes relatives aux avantages du personnel, à la consolidation et à la présentation des états financiers ont également été révisées en 2011. Toutes ces modifications n'auront toutefois pas à être adoptées avant la date de transition. Par ailleurs, le caractère évolutif des IFRS donnera vraisemblablement lieu à d'autres modifications des traitements comptables, dont certaines pourraient être significatives. La Banque continuera d'assurer un suivi vigilant de tous les projets de l'IASB et des règlements du BSIF pertinents à son information financière et à ses méthodes comptables, et rajustera son plan de conversion aux IFRS en conséquence.

Incidences sur les fonds propres

La conversion aux IFRS a eu une incidence considérable sur les fonds propres. Si les ajustements des états financiers de la Banque découlant de la transition aux IFRS avaient été effectués au 31 octobre 2011, ils auraient une incidence négative de 100 points de base sur le ratio BRI de fonds propres de catégorie 1 et de 90 points de base sur le ratio BRI total des fonds propres, compte non tenu de l'incidence de l'avis du BSIF qui autorise l'introduction progressive, sur une période de cinq trimestres, du rajustement des bénéfices non répartis découlant de la première application de certaines modifications aux IFRS aux fins du calcul de divers ratios. Ces incidences sont en grande partie attribuables à l'ajustement lié aux avantages du personnel.

BASE DE PRÉSENTATION

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2011 et présente les points de vue de la direction de la Banque. Les données y sont exprimées sur la même base que les états financiers consolidés annuels et ont été établies selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et les traitements comptables prescrits par le BSIF.

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2010 et de l'exercice 2009 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2011, sont disponibles sur le site Internet de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Ce rapport de gestion est daté du 7 décembre 2011.

MÉTHODE D'ANALYSE DES RÉSULTATS

Activités abandonnées

La direction évalue habituellement le rendement de la Banque comme présenté dans les états financiers consolidés annuels. Les états financiers de 2009 présentent également les résultats des activités poursuivies et les résultats des activités abandonnées à la suite de la cession des activités de gestion de patrimoine associées à la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. en 2005.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise à la fois les PCGR et certaines mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer sa performance. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et peuvent difficilement être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. La Banque considère que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent aux investisseurs et aux analystes des renseignements utiles afin de leur permettre de mieux comprendre ses résultats financiers et d'effectuer une analyse plus rigoureuse de son potentiel de rentabilité et de développement. Les mesures financières de la Banque non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires constitue une mesure de rentabilité calculée comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Valeur comptable de l'action ordinaire

La valeur comptable de l'action ordinaire de la Banque est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Ratio des capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires

Les capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires sont définis comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels liés aux relations contractuelles et aux relations clients. Le ratio des capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires est défini comme les capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques, comme il est précisé à la section « Gestion du capital ».

Marge nette d'intérêt

La marge nette d'intérêt constitue le ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Ratio d'efficacité et levier d'exploitation

La Banque utilise le ratio d'efficacité comme mesure de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total. Le levier d'exploitation est l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Ratio du dividende versé

Le ratio du dividende versé est défini comme les dividendes déclarés par action ordinaire en pourcentage du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est défini comme le quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Mesures ajustées selon les PCGR et non conformes aux PCGR

Certaines analyses énoncées dans le présent rapport de gestion sont fondées sur les activités principales de la Banque et excluent par conséquent l'incidence des transactions avec Mackenzie comptabilisées au cours de l'exercice 2011, comme il est précisé à la page 29 du présent rapport de gestion.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2011 ET 2010

Les présents états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada.

Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre les activités de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

SOMMAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- 72 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 73 Rapport des auditeurs indépendants aux actionnaires
- 74 Bilan consolidé
- 75 État des résultats consolidé
- 76 État du résultat étendu consolidé
- 76 État de la variation des capitaux propres consolidé
- 77 État des flux de trésorerie consolidé
- 78 Notes afférentes aux états financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada conformément aux exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, les auditeurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, particulièrement celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., nommés par les actionnaires, auditent les états financiers consolidés de la Banque, puis présentent leur rapport.

Les auditeurs internes, les auditeurs indépendants et le Surintendant des institutions financières Canada rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, le comité d'audit pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Le président
et chef de la direction,
RÉJEAN ROBITAILLE

Le vice-président exécutif
et chef de la direction financière,
MICHEL C. LAUZON

Montréal, Canada
Le 7 décembre 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS AUX ACTIONNAIRES DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2011 et 2010 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.¹

COMPTABLES AGRÉÉS
Montréal, Canada
Le 7 décembre 2011

¹ CA auditeur permis n° 17959

BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2011	2010
ACTIF			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		81 600 \$	70 537 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		276 429	95 561
Valeurs mobilières	4 et 24		
Disponibles à la vente		1 096 333	1 103 744
Détenues à des fins de transaction		2 181 969	1 496 583
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction		1 011 742	1 658 478
		4 290 044	4 258 805
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	24	318 753	803 874
Prêts	5, 6 et 24		
Personnels		5 768 787	5 630 788
Hypothécaires résidentiels		8 928 544	8 582 548
Hypothécaires commerciaux		1 813 293	1 638 861
Commerciaux et autres		1 900 977	1 691 190
		18 411 601	17 543 387
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(149 743)	(138 143)
		18 261 858	17 405 244
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		179 140	165 450
Immobilisations corporelles	7	64 752	58 536
Dérivés	22	228 704	162 610
Écarts d'acquisition	8	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	8	123 357	112 369
Autres actifs	9	612 024	585 362
		1 261 767	1 138 117
		24 490 451 \$	23 772 138 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	10		
Particuliers		15 610 012 \$	15 396 911 \$
Entreprises, banques et autres		4 457 406	4 250 819
		20 067 418	19 647 730
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		1 471 254	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		36 770	60 050
Acceptations		179 140	165 450
Dérivés	22	246 475	199 278
Autres passifs	11	912 190	947 879
		2 845 829	2 734 993
Dettes subordonnées	12	242 512	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	13	210 000	210 000
Actions ordinaires	13	259 492	259 363
Surplus d'apport	15	227	243
Bénéfices non répartis		818 207	741 911
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14	46 766	27 898
		1 334 692	1 239 415
		24 490 451 \$	23 772 138 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Conseil,
L. DENIS DESAUTELS, O.C.Le président et chef de la direction,
RÉJEAN ROBITAILLE

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)

	NOTES	2011	2010
Revenu d'intérêt			
Prêts		808 995 \$	757 677 \$
Valeurs mobilières		61 631	72 975
Dépôts auprès d'autres banques		5 233	298
Autres, incluant les dérivés		66 475	116 273
		942 334	947 223
Frais d'intérêt			
Dépôts		444 463	440 053
Dette subordonnée		11 574	7 738
Autres, incluant les dérivés		2 236	3 011
		458 273	450 802
Revenu net d'intérêt		484 061	496 421
Autres revenus			
Frais et commissions sur prêts et dépôts		116 595	113 700
Revenus tirés des activités de courtage		48 429	52 934
Revenus de titrisation	6	35 486	5 996
Revenus d'assurance crédit		19 141	17 785
Revenus de trésorerie et de marchés financiers		18 973	18 035
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement		17 308	15 012
Revenus de régimes enregistrés autogérés		7 253	8 680
Autres		6 337	8 883
		269 522	241 025
Revenu total		753 583	737 446
Provision pour pertes sur prêts	5	47 000	68 000
Frais autres que d'intérêt			
Salaires et avantages sociaux		293 930	275 964
Frais d'occupation de locaux et technologie		140 839	132 540
Autres		99 910	95 732
Frais liés à une acquisition et autres	28	8 180	-
		542 859	504 236
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices		163 724	165 210
Impôts sur les bénéfices	17	36 235	42 269
Bénéfice net		127 489 \$	122 941 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes		12 436	12 122
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		115 053 \$	110 819 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
de base		23 924	23 921
dilué		23 943	23 937
Résultat par action	18		
de base		4,81 \$	4,63 \$
dilué		4,81 \$	4,63 \$
Dividendes déclarés par action		1,62 \$	1,44 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2011	2010
Bénéfice net		127 489 \$	122 941 \$
Autres éléments du résultat étendu, après impôts sur les bénéfices	14		
Gains latents (pertes latentes) sur les titres disponibles à la vente		(1 595)	7 256
Reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente		(3 501)	(2 263)
Variation de valeur nette des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie		23 964	(13 366)
		18 868	[8 373]
Résultat étendu		146 357 \$	114 568 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

	NOTES	2011	2010
Actions privilégiées	13		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000 \$	210 000 \$
Actions ordinaires	13		
Solde au début de l'exercice		259 363	259 208
Émissions au cours de l'exercice en vertu du régime d'options d'achat d'actions		129	155
Solde à la fin de l'exercice		259 492	259 363
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		243	209
Rémunération à base d'actions	15	(16)	34
Solde à la fin de l'exercice		227	243
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		741 911	665 538
Bénéfice net		127 489	122 941
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts connexes		(12 436)	(12 122)
Actions ordinaires		(38 757)	(34 446)
Solde à la fin de l'exercice		818 207	741 911
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14		
Solde au début de l'exercice		27 898	36 271
Autres éléments du résultat étendu, après impôts sur les bénéfices		18 868	[8 373]
Solde à la fin de l'exercice		46 766	27 898
Capitaux propres		1 334 692 \$	1 239 415 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars)

NOTES	2011	2010
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Provision pour pertes sur prêts	47 000	68 000
Gains sur les activités de titrisation	(42 475)	(13 471)
Gain net sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente	(4 503)	(3 245)
Impôts futurs	21 095	24 340
Amortissement	11 077	10 868
Amortissement des autres actifs incorporels	29 945	26 338
Variation nette des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	(685 386)	(105 270)
Variation des intérêts courus à recevoir	2 136	(1 216)
Variation des actifs dérivés	(66 094)	91 051
Variation des intérêts courus à payer	(13 329)	33 745
Variation des passifs dérivés	47 197	24 419
Autres, montant net	5 330	52 551
	(520 518)	331 051
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation nette des dépôts	419 688	1 372 423
Variation des engagements au titre des valeurs vendues à découvert	108 918	307 866
Variation des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	(23 280)	(224 938)
Émission de dette subordonnée, déduction faite des frais d'émission	248 403	-
Rachat de débiteures subordonnées	(150 000)	-
Émission d'actions ordinaires	129	155
Dividendes, y compris les impôts connexes	(51 193)	(46 568)
	552 665	1 408 938
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des valeurs mobilières disponibles à la vente et désignées comme étant détenues à des fins de transaction		
Acquisitions	(1 925 078)	(3 614 580)
Produit à la vente et à l'échéance	2 565 736	3 920 820
Variation des prêts, montant net	(2 455 673)	(2 696 044)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente	485 121	(267 810)
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires	1 547 904	821 364
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels	(58 226)	(46 565)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(180 868)	144 045
Flux de trésorerie nets découlant d'activités abandonnées	-	8 308
	(21 084)	(1 730 462)
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11 063	9 527
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	70 537	61 010
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice	81 600 \$	70 537 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts versés au cours de l'exercice	470 522 \$	416 374 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	26 796 \$	14 856 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 octobre 2011 et 2010 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

1 INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada et ses filiales (la Banque Laurentienne ou la Banque) offrent des services bancaires aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises, de même qu'aux conseillers indépendants partout au Canada. Elle offre également des services de courtage de plein exercice. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et a son siège social à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

2 NORMES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Banque ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers soient dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les présents états financiers sont conformes aux PCGR.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En règle générale, une EDDV est une entité sur laquelle le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote. Le principal bénéficiaire est l'entreprise détenant les droits variables qui l'amèneront à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels, tels qu'ils sont définis. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou d'autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci.

2.2 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

Regroupement d'entreprises

Le 5 janvier 2009, trois nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA* ont été publiés : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés » et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle », lesquels remplacent le chapitre 1581, « Regroupements d'entreprises » et le chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Les directives de ces nouveaux chapitres se seraient appliquées le 1^{er} novembre 2011 pour la Banque. L'adoption anticipée était permise si les trois chapitres étaient adoptés en même temps. La Banque a toutefois choisi de ne pas adopter ces nouveaux chapitres de manière anticipée.

Les nouvelles recommandations du chapitre 1582 exigent l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur de l'entreprise acquise, y compris l'évaluation à la juste valeur d'éléments comme les participations ne donnant pas le contrôle et les contreparties conditionnelles. De plus, les actifs d'impôts futurs de l'entreprise acquise qui n'ont pas été comptabilisés antérieurement, sont comptabilisés postérieurement au regroupement d'entreprises dans les états des résultats consolidés plutôt que portés en réduction de l'écart d'acquisition. En outre, les coûts liés à l'acquisition d'entreprises sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Le chapitre 1601 établit les normes de préparation d'états financiers consolidés et est conforme aux dispositions correspondantes du chapitre 1600.

Le chapitre 1602 établit les normes de comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale postérieurement à un regroupement d'entreprises.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables a confirmé la convergence des normes d'information financière des sociétés ouvertes canadiennes vers les Normes internationales d'information financière (IFRS). Par conséquent, la Banque adoptera les IFRS à partir du 1^{er} novembre 2011 et publiera ses premiers états financiers consolidés préparés selon les IFRS pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2012. Des informations financières comparatives pour l'exercice 2011 préparées selon les IFRS seront alors fournies, y compris un bilan d'ouverture au 1^{er} novembre 2010.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige de la Banque qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date du bilan, des produits et d'autres informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la Banque a fait des estimations et formulé des hypothèses sont les provisions cumulatives pour pertes sur prêts, la juste valeur des instruments financiers, la titrisation, les régimes de retraite et les autres avantages sociaux futurs, et les impôts sur les bénéfices. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers acquis en vue de leur revente à court terme, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les dérivés non désignés à titre de couverture sont classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état des résultats consolidé, dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus tirés des activités de courtage. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les gains et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes ; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de l'entité ; ou
- vise un contrat qui contient au moins un dérivé incorporé modifiant de manière sensible les flux de trésorerie qui autrement découleraient du contrat ; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement dans le bilan consolidé. Par la suite, ils sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes réalisés et latents sont constatés immédiatement à l'état des résultats consolidé dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus de titrisation lorsqu'il s'agit d'instruments financiers relatifs aux opérations de titrisation. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à l'échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente sont acquis pour une période indéfinie et peuvent être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des changements de taux d'intérêt, de taux de change ou de prix d'instruments de capitaux propres.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. À l'exception des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif, les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à la juste valeur et les gains et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Lorsqu'ils sont réalisés, les gains et les pertes latents sont constatés à l'état des résultats consolidé dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers. S'il existe une indication objective d'une dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état des résultats consolidé. Dans certaines circonstances, notamment lorsque la situation financière de l'émetteur se redresse par suite d'un événement particulier, les pertes de valeur comptabilisées antérieurement sont reprises. Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Le revenu d'intérêt gagné et l'amortissement des primes et escomptes sont inclus dans le revenu d'intérêt, au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à la date ex-dividende. Les coûts de transaction et les autres frais associés à l'acquisition d'actifs financiers disponibles à la vente sont initialement reportés, puis amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif en fonction de l'instrument auquel ils se rattachent.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que des prêts et créances, qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à la date de règlement. Aux 31 octobre 2011 et 2010, la Banque n'avait désigné aucun actif financier comme étant détenu jusqu'à l'échéance.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières, plus les intérêts courus. Par conséquent, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente sont classées dans les prêts et créances, et les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat sont classés dans les autres éléments de passif. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts courus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts

Les prêts représentent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, si bien qu'ils sont classés dans les prêts et créances. Toutefois, un actif financier coté sur un marché actif ne remplit pas les conditions requises pour être classé dans les prêts et créances et doit être classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance. En outre, les prêts que la Banque pourrait avoir l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir rapproché seraient classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de règlement au bilan consolidé. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif au bilan, déduction faite des provisions cumulatives pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné. Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et les honoraires de montage reçus au titre des prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les honoraires de montage et les autres frais payés sont portés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque les prêts sont remboursés.

Prêts douteux

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. Les prêts sont aussi classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement.

En dépit de l'évaluation de leur recouvrabilité par la direction, tous les prêts dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province ou un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes de cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou que la direction juge qu'il n'y a plus d'espoir de recouvrement.

Lorsque les prêts sont classés comme prêts douteux, le revenu d'intérêt cesse d'être comptabilisé. La valeur comptable de ces prêts est ensuite ramenée à leur valeur de réalisation estimative au moyen d'une radiation totale ou partielle du prêt ou de la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt productif que si les paiements de capital et d'intérêt ne sont plus en souffrance et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif s'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et si les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Biens saisis

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont évalués initialement à leur juste valeur diminuée des frais de vente estimatifs, sous la rubrique autres actifs. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont évalués initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts.

Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état des résultats consolidé dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des activités.

Provisions cumulatives pour pertes

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés comme suffisants pour absorber toutes les pertes subies estimatives de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts et aux tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

Provisions spécifiques pour pertes sur prêts

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes attribuables à des emprunteurs précis et à d'autres groupes de prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes sur les prêts liés aux portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires de même que sur les prêts à l'investissement faisant partie du portefeuille de prêts personnels sont déterminées prêt par prêt au moment de la révision périodique des portefeuilles. Ces pertes sont estimées en évaluant les montants recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif des prêts.

Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties sous-jacentes ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Les pertes liées aux autres prêts personnels classés à titre de prêts douteux, sauf celles qui découlent des soldes de cartes de crédit, sont établies en fonction de l'expérience de radiation des derniers exercices lorsqu'aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie; cependant, les soldes sont entièrement radiés si aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours ou si la direction juge qu'il n'y a plus d'espoir de recouvrement.

Provisions générales pour pertes sur prêts

Les provisions générales reflètent la meilleure estimation quant aux pertes subies sur les portefeuilles de prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

En vue d'établir les provisions générales, la Banque utilise un modèle fondé sur la cotation interne des risques des facilités de crédit et d'après la probabilité de défaut connexe, ainsi que d'après la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité. La probabilité de défaut et de perte en cas de défaut reflète l'historique de la Banque. Les provisions générales sont rajustées pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit et sont constituées pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque. Ces estimations tiennent compte de la conjoncture économique et des conditions de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont classées dans les autres passifs. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant et classé dans les prêts et créances. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Titrisation de prêts

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiduciaires. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, des titres subordonnés et des marges d'intérêt excédentaires. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la juste valeur des droits conservés à la date de la cession. La juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses clés quant aux pertes sur créances, au taux de remboursement par anticipation, à la courbe des taux d'intérêt et aux taux d'actualisation rajustés en fonction du risque.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaires associés à ces opérations sont initialement comptabilisés à leur juste valeur comme actifs disponibles à la vente ou comme actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

Le cas échéant, les tranches de titres subordonnés conservées sont comptabilisées avec les valeurs mobilières, selon l'intention de la Banque, comme actifs disponibles à la vente, actifs détenus jusqu'à l'échéance ou actifs désignés comme étant détenus à des fins de transaction.

La Banque cède généralement les créances en conservant la responsabilité de fournir l'ensemble des services de gestion. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sous la rubrique revenus de titrisation, sur la durée des prêts cédés.

Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont constatés à la juste valeur dans les autres éléments d'actif ou de passif, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement constatées dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers ou dans les revenus de titrisation, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état des résultats consolidé.

Lorsque des dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Le cas échéant, la Banque documente la relation de couverture en bonne et due forme, y compris le type de couverture, soit la couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de son efficacité. La comptabilité de couverture est considérée comme appropriée lorsque le dérivé est grandement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régression statistiques.

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert sont constatées à l'état des résultats consolidé à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur des éléments couverts, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert lié à une relation de couverture qui cesse d'être efficace ou dont le dérivé de couverture est résilié ou vendu est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et le rajustement cumulatif de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement constaté dans les autres revenus.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la portion efficace de la couverture sont constatées dans les autres éléments du résultat étendu. Les variations de la juste valeur liées à la portion inefficace de la couverture sont constatées immédiatement à l'état des résultats consolidé. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassées à l'état des résultats consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur constatées dans les autres éléments du résultat étendu relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle le dérivé de couverture est résilié ou vendu sont reclassées à l'état des résultats consolidé, dans le revenu net d'intérêt, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont alors immédiatement reclassées dans les autres revenus à l'état des résultats consolidé.

Dépôts

Les dépôts sont généralement comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont classés dans les autres passifs. Les frais d'intérêt sur les dépôts sont comptabilisés au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé après déduction des commissions et des autres frais non amortis.

Contrats de dépôts indexés

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément. Par conséquent, comme tout dérivé, il est comptabilisé à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état des résultats consolidé, à titre de revenus de trésorerie et de marchés financiers. L'obligation de dépôt, excluant le dérivé incorporé, est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation de dépôt, incluant le dérivé incorporé, est présentée au bilan consolidé à titre de dépôts de particuliers.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est classée dans les autres passifs. Les frais d'intérêt sur la dette subordonnée sont comptabilisés au moyen de la comptabilité d'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions payées et les autres honoraires sont ajoutés aux frais d'intérêt sur la durée de la dette subordonnée.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la constatation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une autre technique d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données provenant de marchés observables. Dans le cas d'instruments financiers liés à des opérations de titrisation, les techniques d'évaluation comprennent des données non observables relatives au taux de remboursement anticipé et au taux de perte sur créances.

Après la constatation initiale, la juste valeur des instruments financiers qui sont cotés sur des marchés actifs est généralement fondée sur les cours acheteur, pour les actifs financiers détenus, et sur les cours vendeur, pour les passifs financiers. Lorsque les instruments financiers ne sont pas cotés sur des marchés actifs, les justes valeurs sont déterminées au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent, entre autres, les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables, les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Dans certains cas, des paramètres qui ne reposent pas sur des facteurs de marché observables doivent également être utilisés. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

La juste valeur des dérivés est généralement déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent certaines données observables, notamment les prix de marché actuels et les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Le calcul de la juste valeur des dérivés liés à des opérations de titrisation comprend également des données non observables.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est décrite plus en détail à la note 20.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimative selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	MÉTHODES	TAUX/PÉRIODE
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

3.3 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition découlant de regroupements d'entreprises sont soumis annuellement à un test de dépréciation, sauf s'il existe des signes évidents que, selon l'évaluation la plus récente et la situation actuelle, la juste valeur de l'unité d'exploitation qui doit faire l'objet du test dépasse largement sa valeur comptable.

Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation éventuelle est signalée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, soit quinze ans pour les relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et les relations clients, et de cinq à dix ans pour les logiciels, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement recouvrable. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont considérés comme étant dépréciés et ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels est passée en charges au cours de la période pendant laquelle la baisse de valeur se produit.

3.4 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

La Banque offre à ses employés un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées, notamment certains volets à cotisations déterminées. Les cotisations sont versées généralement par la Banque et les participants aux régimes.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations au titre des prestations liées aux régimes de retraite des employés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des estimations les plus probables, selon la direction, des niveaux de salaire futurs, de l'augmentation d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu des actifs des régimes est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou des pertes actuariels, e) les gains ou les pertes découlant d'événements spéciaux et f) la variation de la provision pour moins-valeur.

Les gains ou les pertes actuariels résultent surtout de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou les pertes actuariels nets sont amortis si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur marchande des actifs des régimes si celle-ci est plus élevée. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts, qui variait de 4 à 11 ans en 2011 selon les régimes (de 8 à 11 ans en 2010).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés par les régimes à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale, le 1^{er} novembre 2000, de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts à cette date, laquelle varie de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

En ce qui a trait au volet à cotisations déterminées, la charge correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

Autres régimes

La Banque offre à ses employés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, les employés désormais retraités bénéficient, en vertu de conventions antérieures, de certains avantages d'assurance médicale et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des employés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées. L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui était de 13 ans.

3.5 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs et passifs d'impôts futurs liés aux reports de pertes prospectifs et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

3.6 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en supposant que le produit reçu de l'exercice d'options d'achat d'actions, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

3.7 ASSURANCES

En vertu d'une convention avec une société d'assurance non apparentée, la Banque est engagée principalement dans des activités liées à l'assurance crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont constatées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, au prorata sur la durée des polices sous-jacentes. Les frais de règlement et les changements d'estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus au poste revenus d'assurance crédit.

3.8 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions attribuées à la haute direction. En ce qui a trait à ces attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions à titre d'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont exercées, le produit reçu et le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est calculée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes d'après les meilleures estimations de la direction.

Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont attribuées aux employés, et toute contrepartie versée par les employés qui exercent leurs options est créditée au capital-actions ordinaire.

Dans le cas des droits à la plus-value des actions réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix d'exercice, revu sur une base continue, est constaté dans les résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée au régime d'unités d'actions restreintes et au régime d'unités d'actions de performance est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits d'après le cours de l'action de la Banque et les critères de performance définis.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

3.9 BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont constatés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

3.10 CONVERSION DE DEVICES

Les actifs financiers et les passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes réalisés et latents résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus, à l'exception des gains latents et pertes latentes résultant de la conversion d'instruments financiers disponibles à la vente, lesquels sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

3.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques et sont classés dans la catégorie des prêts et créances. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

4 VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

Portefeuille de titres disponibles à la vente

	2011						2010	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾	TOTAL	RENDEMENT ⁽¹⁾
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada ⁽²⁾	229 521 \$	8 137 \$	– \$	– \$	237 658 \$	0,9 %	432 670 \$	0,8 %
par des provinces	203 308	211 810	–	–	415 118	2,1 %	411 947	2,1 %
Autres titres d'emprunt	143 864	117 088	49 681	–	310 633	2,9 %	139 428	4,5 %
Titres adossés à des actifs	2 174	22 880	–	–	25 054	5,5 %	25 919	5,9 %
Actions privilégiées	–	–	–	56 929	56 929	4,6 %	58 248	4,6 %
Actions ordinaires et autres titres	–	–	–	50 941	50 941	3,3 %	35 532	4,3 %
	578 867 \$	359 915 \$	49 681 \$	107 870 \$	1 096 333 \$	2,3 %	1 103 744 \$	2,2 %

Portefeuille de titres détenus à des fins de transaction

	2011						2010
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SANS ÉCHÉANCE	TOTAL	TOTAL	
Valeurs émises ou garanties							
par le Canada ⁽²⁾		388 110 \$	219 365 \$	166 910 \$	– \$	774 385 \$	452 011 \$
par des provinces		64 290	377 175	420 915	–	862 380	494 946
par des municipalités		35 837	56 714	26 931	–	119 482	117 864
Autres titres d'emprunt		22 993	73 219	97 690	–	193 902	253 115
Titres adossés à des actifs		2 060	661	5 239	694	8 654	12 253
Actions privilégiées		–	–	–	172	172	–
Actions ordinaires et autres titres		–	–	–	222 994	222 994	166 394
		513 290 \$	727 134 \$	717 685 \$	223 860 \$	2 181 969 \$	1 496 583 \$

Portefeuille de titres désignés comme étant détenus à des fins de transaction

	2011						2010
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	TOTAL		
Valeurs émises ou garanties							
par le Canada ⁽²⁾		299 788 \$	711 954 \$	– \$	1 011 742 \$	1 653 509 \$	
par des provinces		–	–	–	–	4 969	
		299 788 \$	711 954 \$	– \$	1 011 742 \$	1 658 478 \$	

(1) Rendement fondé sur le coût amorti des titres disponibles à la vente.

(2) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT**Gains et pertes sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

Les éléments suivants ont été comptabilisés en résultat relativement au portefeuille de titres disponibles à la vente :

	2011	2010
Gains nets réalisés	4 503 \$	3 165 \$
Réductions de valeur comptabilisées en résultat	(369)	(198)
	4 134 \$	2 967 \$

Les réductions de valeur comptabilisées en 2011, comme en 2010, sont attribuables à des titres disponibles à la vente pour lesquels les pertes latentes ont été jugées durables. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer si une baisse de valeur est durable. La Banque tient compte de nombreux facteurs pour évaluer une baisse de valeur durable. Ces facteurs comprennent la durée de la baisse de valeur et son importance par rapport au coût amorti, la faillite, la restructuration ou la dilution du capital de l'émetteur, des modifications importantes dans ses opérations, ainsi que d'autres éléments d'incertitude qui pourraient toucher les flux de trésorerie futurs.

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DANS LE RÉSULTAT ÉTENDU**Gains et pertes latents sur le portefeuille de titres disponibles à la vente**

	2011			
	COÛT AMORTI	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	237 509 \$	149 \$	– \$	237 658 \$
par des provinces	410 861	4 286	29	415 118
Autres titres d'emprunt	303 797	7 396	560	310 633
Titres adossés à des actifs	23 292	1 765	3	25 054
Actions privilégiées	57 142	1 172	1 385	56 929
Actions ordinaires et autres titres	50 011	3 578	2 648	50 941
	1 082 612 \$	18 346 \$	4 625 \$	1 096 333 \$
				2010
	COÛT AMORTI	GAINS LATENTS	PERTES LATENTES	JUSTE VALEUR
Valeurs émises ou garanties				
par le Canada ⁽¹⁾	432 649 \$	45 \$	24 \$	432 670 \$
par des provinces	407 449	4 498	–	411 947
Autres titres d'emprunt	132 595	6 996	163	139 428
Titres adossés à des actifs	24 694	1 278	53	25 919
Actions privilégiées	56 776	1 524	52	58 248
Actions ordinaires et autres titres	32 796	3 392	656	35 532
	1 086 959 \$	17 733 \$	948 \$	1 103 744 \$

(1) Y compris les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Au 31 octobre 2011, les pertes latentes étaient principalement liées à des titres cotés en Bourse d'institutions financières canadiennes et de sociétés du secteur de l'énergie. Ces diminutions de valeur sont relativement récentes et, de plus, ces sociétés ont maintenu de bonnes conditions financières et leur plan d'affaires demeure solide. Par conséquent, la direction a déterminé que les baisses de juste valeur étaient temporaires et les a incluses dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

AUTRES CONSIDÉRATIONS**Information additionnelle sur les valeurs mobilières**

La note 20 présente des informations additionnelles sur le calcul de la juste valeur des valeurs mobilières.

5 PRÊTS

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2011				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 768 787 \$	14 395 \$	4 239 \$	28 580 \$	32 819 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	8 928 544	50 903	7 370	11 825	19 195
Prêts hypothécaires commerciaux	1 813 293	28 691	16 212	11 558	27 770
Prêts commerciaux et autres	1 900 977	69 736	48 320	21 639	69 959
	18 411 601 \$	163 725 \$	76 141 \$	73 602 \$	149 743 \$

	2010				
	MONTANT BRUT DES PRÊTS	MONTANT BRUT DES PRÊTS DOUTEUX	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS
Prêts personnels	5 630 788 \$	16 397 \$	5 312 \$	29 294 \$	34 606 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	8 582 548	39 304	4 256	2 861	7 117
Prêts hypothécaires commerciaux	1 638 861	34 316	10 934	6 212	17 146
Prêts commerciaux et autres	1 691 190	98 106	44 391	34 883	79 274
	17 543 387 \$	188 123 \$	64 893 \$	73 250 \$	138 143 \$

[1] Inclut les prêts hypothécaires consentis sur des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiel.

Biens saisis

Les actifs destinés à la vente acquis en 2011 au titre des prêts douteux et qui sont gérés en vue d'une vente se déroulant dans l'ordre ont totalisé 5,5 millions \$ (3,7 millions \$ en 2010). Il n'y avait aucune provision spécifique relativement à ces prêts au moment de leur annulation (aucune en 2010).

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2011				2010	
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES	TOTAL DES PROVISIONS SPÉCIFIQUES
Solde au début de l'exercice	5 312 \$	4 256 \$	10 934 \$	44 391 \$	64 893 \$	41 296 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état des résultats consolidé	22 802	5 593	5 282	12 971	46 648	68 000
Radiations ⁽¹⁾	(26 566)	(3 296)	(30)	(9 293)	(39 185)	(46 823)
Recouvrements	2 691	817	26	251	3 785	2 420
Solde à la fin de l'exercice	4 239 \$	7 370 \$	16 212 \$	48 320 \$	76 141 \$	64 893 \$

[1] Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

					2011	2010
	PRÊTS PERSONNELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX	PRÊTS COMMERCIAUX ET AUTRES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES	TOTAL DES PROVISIONS GÉNÉRALES
Solde au début de l'exercice	29 294 \$	2 861 \$	6 212 \$	34 883 \$	73 250 \$	73 250 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état des résultats consolidé	(714)	8 964	5 346	(13 244)	352	–
Solde à la fin de l'exercice	28 580 \$	11 825 \$	11 558 \$	21 639 \$	73 602 \$	73 250 \$

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les prêts personnels et hypothécaires résidentiels en souffrance présentés dans le tableau ci-dessous ne sont pas classés comme douteux puisqu'ils sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou puisqu'ils sont garantis de façon à ce qu'il soit raisonnable de s'attendre à un plein recouvrement. Le solde des prêts commerciaux en souffrance mais non douteux n'est pas important.

Au 31 octobre 2011

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	98 641 \$	37 630 \$	5 188 \$	141 459 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	176 959	23 710	22 406	223 075
	275 600 \$	61 340 \$	27 594 \$	364 534 \$

Au 31 octobre 2010

	DE 1 JOUR À 31 JOURS	DE 32 JOURS À 90 JOURS	PLUS DE 90 JOURS	TOTAL
Prêts personnels	103 203 \$	26 478 \$	7 160 \$	136 841 \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	251 282	26 850	21 085	299 217
	354 485 \$	53 328 \$	28 245 \$	436 058 \$

(1) Inclut les prêts hypothécaires consentis sur des propriétés et des projets de développement immobilier résidentiel.

6 TITRISATION DE PRÊTS

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

En vertu du programme de titrisation régi par la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en créant des titres adossés à des créances hypothécaires. La Banque a aussi titrisé des prêts hypothécaires résidentiels non assurés avant 2008. Les gains avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des coûts de transaction, sont constatés dans les autres revenus à titre de revenus de titrisation.

6 TITRISATION DE PRÊTS (SUITE)

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels réalisées par la Banque.

	2011	2010
Produits en espèces, déduction faite des coûts de transaction	1 547 904 \$	821 364 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	80 105	36 923
Passif de gestion	(12 878)	(6 168)
Autres	(3 260)	(5 461)
	1 611 871	846 658
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	(1 552 059)	(824 107)
Radiation de frais d'origination	(17 337)	(9 080)
Gains avant impôts sur les bénéfices, déduction faite des coûts de transaction	42 475 \$	13 471 \$

(1) La totalité est assurée par la SCHL.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels se détaillent comme suit.

HYPOTHÈSES CLÉS

	2011	2010
Durée moyenne pondérée (mois)	32	30
Taux de remboursement anticipé	18 %	19 %
Taux d'actualisation	1,7 %	1,9 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Le tableau suivant fournit le détail des revenus de titrisation tels qu'ils sont présentés à l'état des résultats consolidé.

	2011	2010
Gains sur les opérations de titrisation	42 475 \$	13 471 \$
Variations de la juste valeur des droits conservés relatifs aux intérêts excédentaires, des swaps de titrisation et des instruments financiers détenus à des fins de couverture économique	(11 028)	(8 611)
Revenus de gestion	8 058	6 958
Autres	(4 019)	(5 822)
	35 486 \$	5 996 \$

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés totalisant 65,3 millions \$ (54,2 millions \$ en 2010).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des variations défavorables immédiates de 10% et de 20% dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés aux 31 octobre 2011 et 2010.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES

	2011	2010
Juste valeur des droits conservés	122 760 \$	97 085 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	23	22
Taux de remboursement anticipé	20 %	20 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	3 223 \$	2 484 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	6 301 \$	4 857 \$
Taux d'actualisation	1,22 %	1,50 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	195 \$	166 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	389 \$	331 \$

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, être extrapolées parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses clés.

PRÊTS SOUS GESTION

L'encours total du capital des prêts hypothécaires résidentiels titrisés sous gestion s'élevait à 3,4 milliards \$ à la fin de l'exercice 2011 (2,7 milliards \$ en 2010). De cet encours, le montant des prêts en souffrance depuis plus de 31 jours s'élevait à 20,5 millions \$ (18,9 millions \$ en 2010). Il n'y a eu aucune perte sur créances à l'égard de ces prêts en 2011 et en 2010.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMMERCIAUX

Outre les opérations de titrisation mentionnées précédemment, la Banque a vendu des prêts hypothécaires commerciaux pour un montant de 29,3 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain de 296 000 \$ en 2011 (1,5 million \$ en 2010, le gain s'établissant à 18 000 \$). De plus, la Banque gère des prêts commerciaux pour le compte de tiers qui totalisent 300 millions \$ (207 millions \$ en 2010).

7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2011		2010	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Terrains	416 \$	- \$	416 \$	416 \$
Locaux	3 445	1 446	1 999	2 010
Améliorations locatives	79 636	46 354	33 282	29 130
Matériel et mobilier	85 587	72 502	13 085	11 283
Matériel informatique	134 463	118 493	15 970	15 697
	303 547 \$	238 795 \$	64 752 \$	58 536 \$

La dotation aux amortissements de l'exercice imputée à l'état des résultats consolidé est de 11,1 millions \$ (10,9 millions \$ en 2010).

8 ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Des écarts d'acquisition de 53,8 millions \$ ont été comptabilisés dans le secteur Particuliers et PME-Québec.

Les autres actifs incorporels se composent de ce qui suit.

	2011		2010	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
Logiciels	371 321 \$	257 205 \$	114 116 \$	101 910 \$
Relations contractuelles et relations clients	18 278	9 037	9 241	10 459
	389 599 \$	266 242 \$	123 357 \$	112 369 \$

Le poste Logiciels comprend un montant de 29,9 millions \$ (11,9 millions \$ en 2010) relatif à des projets en cours qui ne font pas encore l'objet d'amortissement.

La dotation aux amortissements des autres actifs incorporels comptabilisée à l'état des résultats consolidé au cours de l'exercice est de 29,9 millions \$ (26,3 millions \$ en 2010).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée en 2011 ni en 2010.

9 AUTRES ACTIFS

	2011	2010
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	136 048 \$	107 460 \$
Chèques et autres effets en transit	128 904	115 710
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	122 203	127 349
Intérêts courus à recevoir	80 344	82 480
Frais reportés liés à l'origination des prêts	72 826	71 557
Actif d'impôts futurs (note 17)	4 160	29 579
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	67 539	51 227
	612 024 \$	585 362 \$

10 DÉPÔTS

	2011			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	119 022 \$	4 801 007 \$	10 689 983 \$	15 610 012 \$
Entreprises, banques et autres	1 469 372	1 025 594	1 962 440	4 457 406
	1 588 394 \$	5 826 601 \$	12 652 423 \$	20 067 418 \$
	2010			
	DÉPÔTS À VUE	DÉPÔTS SUR PRÉAVIS	DÉPÔTS À TERME	TOTAL
Particuliers	122 717 \$	4 557 386 \$	10 716 808 \$	15 396 911 \$
Entreprises, banques et autres	1 481 642	850 899	1 918 278	4 250 819
	1 604 359 \$	5 408 285 \$	12 635 086 \$	19 647 730 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

11 AUTRES PASSIFS

	2011	2010
Intérêts courus à payer	452 308 \$	465 637 \$
Chèques et autres effets en transit	179 222	244 342
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	51 636	33 190
Passif d'impôts futurs (note 17)	43 482	41 520
Passif au titre des prestations constituées (note 16)	19 498	17 874
Créditeurs, frais courus et autres	166 044	145 316
	912 190 \$	947 879 \$

12 DETTE SUBORDONNÉE

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF.

ÉMISSION

Le 2 novembre 2010, la Banque a émis 250,0 millions \$ de billets à moyen terme (titres secondaires), série 2010-1, pour un produit net de 248,4 millions \$. L'échéance contractuelle des billets à moyen terme, série 2010-1, est le 2 novembre 2020. Les porteurs de billets à moyen terme, série 2010-1, ont le droit de recevoir semestriellement des paiements d'intérêt à taux fixe pendant la période initiale de cinq ans se terminant le 2 novembre 2015, à un taux annuel de 3,70%. Le taux d'intérêt sur les billets à moyen terme, série 2010-1, sera rajusté le 2 novembre 2015 au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 1,76% par année.

Les billets à moyen terme, série 2010-1, ne seront pas rachetables avant le 2 novembre 2015. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques*, du consentement préalable du BSIF et des dispositions décrites dans le supplément de fixation de prix daté du 25 octobre 2010, en tout temps à compter du 2 novembre 2015, la Banque pourra racheter la totalité ou une tranche des billets à moyen terme, série 2010-1, alors en circulation, au gré de la Banque, en versant un montant au comptant égal à la valeur nominale à laquelle s'ajoutera l'intérêt couru non payé.

Les billets à moyen terme, série 2010-1, d'un capital de 250,0 millions \$ sont présentés au bilan consolidé après déduction des frais d'émission non amortis de 1,6 million \$ et comprennent un ajustement net de la juste valeur de 5,9 millions \$ qui tient compte de la variation de la valeur comptable antérieurement couverte par une couverture de juste valeur.

RACHAT

Le 25 janvier 2011, la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées, 4,90%, série 10, échéant en 2016 pour un notionnel totalisant 150,0 millions \$. Les débentures ont été rachetées à leur valeur nominale plus les intérêts courus et impayés à la date de rachat.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

ÉCHÉANCE	SÉRIE	TAUX D'INTÉRÊT	PARTICULARITÉS	2011	2010
Novembre 2020	2010-1	3,70%	Remboursables à la valeur nominale le 2 novembre 2015; taux à être révisé le 2 novembre 2015 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,76%	250 000 \$	– \$
Janvier 2016	10	4,90%	Remboursables à la valeur nominale le 25 janvier 2011; taux à être révisé le 25 janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65%	– \$	150 000 \$

13 CAPITAL-ACTIONS

CAPITAL-ACTIONS AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ÉMISES ET EN CIRCULATION

	2011			2010			
	DIVIDENDES PAR ACTION ⁽¹⁾	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT	DIVIDENDES DÉCLARÉS
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,62 \$	23 925 037	259 492 \$	38 757 \$	23 920 962	259 363 \$	34 446 \$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs.

13 CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES**Conditions liées aux actions**

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 décembre 2006, au prix de 25\$ l'action.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, depuis le 15 juin 2009, au prix de 25\$ l'action plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1\$ qui diminuera jusqu'à zéro en fonction de la date de rachat.

La Banque pouvait aussi convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en actions ordinaires dans certaines circonstances; toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion en actions ordinaires.

ACTIONS ORDINAIRES**Émissions d'actions ordinaires**

Au cours de l'exercice, 4 075 actions ordinaires (6 999 actions ordinaires en 2010) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 0,1 million \$ (0,2 million \$ en 2010).

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait les règlements en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à l'égard du capital ou des liquidités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la direction est de maintenir un niveau de capital adéquat, correspondant au profil de risque de la Banque, afin de soutenir ses activités tout en contribuant à la création de valeur pour les actionnaires. Pour atteindre cet objectif, la Banque a défini un cadre de gestion du capital qui comprend une politique de gestion du capital, un plan de capital et un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP).

Le PIEAFP est un processus intégré qui permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport aux risques auxquels la Banque est exposée et d'établir les niveaux de capital minimums qui sont acceptables pour la Banque. L'adéquation des fonds propres est fonction de divers facteurs internes et externes. Le niveau de capital de la Banque met en évidence sa solvabilité et sa capacité à couvrir les risques d'exploitation relatifs à ses opérations, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection voulue. De plus, le niveau de capital requis est aligné sur le plan stratégique de la Banque, de même que sur les niveaux de capitalisation du secteur et les attentes des investisseurs et des actionnaires. Bien que le niveau de capital ne soit qu'un des éléments utilisés par les agences de notation pour déterminer la note de crédit de la Banque, ce niveau de capital doit être conforme à la note de crédit visée. Compte tenu de ces facteurs, les objectifs de la Banque en matière d'adéquation des fonds propres peuvent évoluer avec le temps.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen annuel et de l'approbation de plusieurs documents, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation du capital, le PIEAFP, le plan financier et stratégique triennal, ainsi que le plan de capital. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration examine l'adéquation du capital trimestriellement. La direction surveille les ratios du capital mensuellement. Le secteur Gestion intégrée des risques supervise le cadre de gestion du capital de la Banque. Entre autres responsabilités, il surveille les limites et l'adéquation du capital ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation du capital. La Trésorerie corporative de la Banque, quant à elle, est responsable de la révision du plan de capital et de la gestion continue du capital.

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujetti aux lignes directrices du BSIF. Ces lignes directrices découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque élaboré par Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Les fonds propres de catégorie 1 représentent les formes de capital les plus permanentes, sont exempts des charges fixes obligatoires portées en diminution du résultat et sont subordonnés sur le plan juridique aux droits des déposants et des autres créanciers de l'institution financière. Les fonds propres de catégorie 2 se composent d'instruments de capital supplémentaires qui contribuent à la capacité globale d'une institution financière à poursuivre ses activités. Les fonds propres totaux représentent la somme des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les exigences réglementaires en matière de fonds propres imposent des niveaux de fonds propres minimums qui doivent être pris en compte concurremment aux autres facteurs susmentionnés lors de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Selon les normes du CBCB, les banques doivent maintenir un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 4 % et un ratio de fonds propres totaux d'au moins 8 %. Le BSIF exige que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts maintiennent un ratio de fonds propres de catégorie 1 d'au moins 7 % et un ratio de fonds propres totaux d'au moins 10 %. La Banque a opté pour l'utilisation de la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque de crédit et, au 31 janvier 2011, la Banque a opté pour la méthode standard pour évaluer les exigences de fonds propres afférentes au risque opérationnel, plutôt que pour la méthode de l'indicateur de base. La Banque et ses filiales se sont conformées à ces exigences tout au long de l'exercice.

Les fonds propres réglementaires sont présentés ci-après.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

	2011	2010
<i>Fonds propres de catégorie 1</i>		
Actions ordinaires	259 492 \$	259 363 \$
Surplus d'apport	227	243
Bénéfices non répartis	818 207	741 911
Actions privilégiées non cumulatives	210 000	210 000
Écarts d'acquisition	(53 790)	(53 790)
Déductions relatives à la titrisation et autres	(16 911)	(16,936)
Total – fonds propres de catégorie 1	1 217 225	1 140 791
<i>Fonds propres de catégorie 2</i>		
Dette subordonnée	242 512	150 000
Provisions générales	73 602	73 250
Déductions relatives à la titrisation et autres	(16 499)	(13 714)
Total – fonds propres de catégorie 2	299 615	209 536
Total – fonds propres réglementaires	1 516 840 \$	1 350 327 \$

14 INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU**

	2011		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Pertes nettes latentes sur les titres disponibles à la vente	(1 712)\$	117 \$	(1 595)\$
Reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(4 503)	1 002	(3 501)
	(6 215)	1 119	(5 096)
Variation de valeur nette des produits dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	31 369	(7 405)	23 964
Autres éléments du résultat étendu	25 154 \$	(6 286)\$	18 868 \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2011		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORÉRIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde au début de l'exercice	19 230 \$	8 668 \$	27 898 \$
Variation au cours de l'exercice, déduction faite des impôts	23 964	(5 096)	18 868
Solde à la fin de l'exercice	43 194 \$	3 572 \$	46 766 \$

14 INFORMATION ADDITIONNELLE SUR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (SUITE)

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010		
	MONTANTS AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	MONTANTS, DÉDUCTION FAITE DES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES
Gains nets latents sur les titres disponibles à la vente	9 617 \$	(2 361)\$	7 256 \$
Reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(3 165)	902	(2 263)
	6 452	(1 459)	4 993
Variation de valeur nette des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(19 709)	6 343	(13 366)
Autres éléments du résultat étendu	(13 257)\$	4 884 \$	(8 373)\$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2010		
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Solde au début de l'exercice	32 596 \$	3 675 \$	36 271 \$
Variation au cours de l'exercice, après impôts	(13 366)	4 993	(8 373)
Solde à la fin de l'exercice	19 230 \$	8 668 \$	27 898 \$

15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

RÉGIME D' OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre un régime d' options d' achat d' actions à l' intention des membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d' exercice des options visant l' achat d' actions ordinaires ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l' attribution.

Le droit d' exercice des options s' acquiert graduellement sur une période d' au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l' attribution.

La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2010) en vue de l' exercice éventuel des options d' achat d' actions, dont 124 962 étaient toujours disponibles au 31 octobre 2011 (124 962 en 2010).

Aucune option d' achat d' actions n' a été attribuée en 2011 et en 2010.

Le tableau suivant présente un sommaire de l' activité liée aux options d' achat d' actions pour les exercices clos les 31 octobre.

	2011		2010	
	NOMBRE D' OPTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION	NOMBRE D' OPTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDERÉ PAR OPTION
En cours au début de l'exercice	54 075	29,65 \$	61 074	28,79 \$
Exercées	(4 075)	31,80 \$	(6 999)	22,13 \$
En cours à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	54 075	29,65 \$
Exercables à la fin de l'exercice	50 000	29,47 \$	41 575	29,70 \$

Toutes les options en cours au 31 octobre 2011 expirent en décembre 2016.

RÉGIME DE DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquèrent sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de dix ans. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent. En 2011 et 2010, aucun DPVA n'a été attribué.

Le tableau suivant présente un sommaire des soldes de DPVA aux 31 octobre.

DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

	PRIX D'EXERCICE MOYEN	NOMBRE DE DPVA EN COURS	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE MOYENNE PONDÉRÉE (ANS)	NOMBRE DE DPVA EXERCÉES
2011	34,44 \$	427 540	5,27	283 923
2010	34,01 \$	517 510	6,06	258 235

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

La Banque offre un régime d'unités d'actions de performance qui s'adresse à certains membres de la haute direction. Le régime prévoit l'attribution d'unités d'actions de performance calculées au moyen d'un certain pourcentage du salaire du membre participant. En vertu du régime, les droits de 37,5% des unités s'acquèrent sur trois ans. Les droits des 62,5% d'unités restantes s'acquèrent après trois ans et si certains objectifs financiers sont atteints. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque, lequel est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités du régime d'unités d'actions de performance de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et les soldes aux 31 octobre.

UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE			AUX 31 OCTOBRE
	NOMBRE D'UNITÉS ATTRIBUÉES	VALEUR DES UNITÉS ATTRIBUÉES	DATE D'ACQUISITION DES DROITS	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
2011	50 700	45,77 \$	Décembre 2013	164 782
2010	50 926	43,15 \$	Décembre 2012	136 851

RÉGIMES D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la haute direction. Le régime prévoit que 50% de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, peut être retenue et convertie, au gré de l'employé, en UAR comportant des droits entièrement acquis. La Banque s'engage à verser un montant additionnel d'UAR égal à 60% de la prime retenue. Les droits de ces UAR additionnelles s'acquèrent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Une version différée du régime existe en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offre aussi un régime d'UAR à certains employés du secteur du marché des capitaux. Le régime prévoit que 30% de la prime annuelle supérieure à un certain montant qui serait autrement payable à l'employé admissible peut être retenue et convertie en UAR comportant des droits entièrement acquis. L'employeur ne cotise pas à ce régime, et un tiers des UAR sont rachetées à chacune des trois premières dates d'anniversaire de l'attribution.

Les unités d'actions des deux régimes donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti également en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée en résultat sur la période au cours de laquelle les droits s'acquèrent.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités des régimes d'UAR de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre et les soldes aux 31 octobre.

UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES

Régimes	POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 OCTOBRE				AUX 31 OCTOBRE		
	NOMBRE D'UNITÉS CONVERTIES ⁽¹⁾	NOMBRE D'UNITÉS ATTRIBUÉES	VALEUR DES UNITÉS ATTRIBUÉES	DATE D'ACQUISITION DES DROITS	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION	NOMBRE D'UNITÉS ACQUISES	
2011	Haute direction	39 559	23 736	45,77 \$	Décembre 2013	225 936	197 666
	Marché des capitaux	25 029	–	45,77 \$	s. o.	25 892	25 892
2010	Haute direction	38 268	22 961	43,15 \$	Décembre 2012	217 002	102 780

(1) Correspond à la tranche des primes annuelles converties en UAR. Les droits sur ces unités sont pleinement acquis à la date d'attribution.

15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

RÉGIME D' ACHAT D' UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. En 2011, la Banque a versé 2 843 unités d'actions différées (2 944 en 2010) au titre de la rémunération. Au 31 octobre 2011, il y avait 7 176 unités en circulation (4 333 en 2010) d'une valeur totale de 0,3 million \$ (0,2 million \$ en 2010).

RÉGIME D' ACHAT D' ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5% de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30% de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500\$ par année. Les droits aux cotisations de la Banque sont acquis par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,4 million \$ au cours de l'exercice 2011 (0,4 million \$ en 2010), sont comptabilisées au poste salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions attribuées en vertu de ce régime était de 47,17\$ pour l'exercice 2011 (43,02\$ en 2010).

CHARGE LIÉE AUX RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions, déduction faite de l'effet des opérations de couverture.

	2011	2010
Charge liée aux régimes de rémunération à base d'actions	5 211 \$	6 831 \$
Effet de la couverture	(1 975)	(4 013)
Total	3 236 \$	2 818 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge de rémunération du régime des DPVA, la Banque conclut des swaps à rendement total dont la valeur est liée au cours des actions de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces dérivés contrebalancent partiellement la charge de rémunération liée aux régimes de rémunération à base d'actions au cours de la période pendant laquelle les swaps sont en vigueur.

16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX**

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés à prestations déterminées, y compris certains volets à cotisations déterminées. Les régimes d'avantages sociaux garantissent à la plupart des employés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire lors de congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective lors d'une période d'invalidité ou de congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2011, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations aux volets à cotisations déterminées, s'est élevé à 16,0 millions \$ (17,3 millions \$ en 2010).

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été effectuées en date du 31 décembre 2008 et en date du 31 décembre 2010 pour deux des régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation des régimes capitalisés seront effectuées au 31 décembre 2011 pour tous les régimes capitalisés.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	413 218 \$	34 463 \$	346 107 \$	32 643 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12 727	45	10 039	67
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	22 475	1 558	22 568	1 772
Prestations versées	(18 988)	(1 397)	(20 306)	(1 477)
Cotisations des employés	242	-	232	-
Effet de modifications aux régimes	578	-	-	-
Perte actuarielle	17 152	527	54 578	1 638
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	447 404 \$	35 196 \$	413 218 \$	34 643 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	428 337 \$	- \$	390 602 \$	- \$
Rendement réel des actifs des régimes	7 751	-	46 594	-
Cotisations de la Banque	9 131	-	10 720	-
Cotisations des employés	242	-	232	-
Prestations versées	(18 561)	-	(19 811)	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	426 900 \$	- \$	428 337 \$	- \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Juste valeur des actifs des régimes	426 900 \$	- \$	428 337 \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	447 404	35 196	413 218	34 463
Situation de capitalisation – surplus (déficit)	(20 504)	(35 196)	15 119	(34 463)
Obligation transitoire non amortie	(613)	6 907	(735)	7 728
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	(7 307)	-	(8 879)	-
Perte actuarielle nette non amortie	145 812	13 606	116 855	13 850
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	117 388 \$	(14 683)\$	122 360 \$	(12 885)\$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres actifs	122 203 \$	- \$	127 349 \$	- \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres passifs	4 815 \$	14 683 \$	4 989 \$	12 885 \$

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

Catégorie d'actifs	2011	2010
	Titres de participation	59 %
Titres d'emprunt	40	38
Autres	1	1
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprenaient aucun titre de participation de la Banque aux 31 octobre 2011 et 2010.

RÉGIMES DONT LES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDENT LES ACTIFS DES RÉGIMES

Les montants liés à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice.

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Obligation au titre des prestations constituées	235 286 \$	35 196 \$	209 847 \$	34 463 \$
Juste valeur des actifs des régimes	205 314	-	200 089	-
Situation de capitalisation – (déficit)	(29 972)\$	(35 196)\$	(9 758)\$	(34 463)\$

16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

COMPOSANTES DES COÛTS CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES AU COURS DE L'EXERCICE

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	12 727 \$	45 \$	10 039 \$	67 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	22 475	1 558	22 568	1 772
Rendement réel des actifs des régimes	(7 751)	-	(46 594)	-
Perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées	17 152	527	54 578	1 638
Effet de modifications aux régimes	578	-	-	-
Éléments du coût au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	45 181	2 130	40 591	3 477
Excédent (déficit) du rendement réel sur le rendement prévu	(20 704)	-	18 793	-
Report de montants au cours de l'exercice :				
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	(17 152)	(527)	(54 578)	(1 638)
Coût des services passés	(578)	-	-	-
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	(994)	-	(885)	-
Écarts actuariels	8 899	771	3 444	724
Obligation transitoire	(123)	821	265	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme du coût au titre des avantages sociaux futurs	(30 652)	1 065	(32 961)	(93)
Coût total au titre des régimes à prestations déterminées	14 529	3 195	7 630	3 384
Coût total au titre du volet à cotisations déterminées	5 078	-	4 606	-
Coût au titre des avantages sociaux futurs	19 607 \$	3 195 \$	12 236 \$	3 384 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2011		2010	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES RÉGIMES
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre :				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	5,25 %	5,25 %	5,40 %	5,40 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre :				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	5,40 %	5,40 %	6,50 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	-	7,25 %	-
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

TAUX TENDANCIELS HYPOTHÉTIQUES DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ AUX 31 OCTOBRE

	2011	2010
Taux de croissance annuelle estimé du coût des prestations de soins de santé	8,8 %	9,4 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4,0 %	4,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2019	2019

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une variation d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuterait ainsi pour 2011.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	134 \$	(113) \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 521 \$	(2 116) \$

17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit.

	2011	2010
Actif d'impôts futurs		
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	21 900 \$	22 068 \$
Immobilisations corporelles	10 668	15 168
Provisions	7 282	4 804
Montant lié à la rémunération reportée	5 305	4 709
Report prospectif de pertes fiscales	3 222	-
Logiciels	-	11 551
Autres écarts temporaires	3 059	2 899
	51 436	61 199
Passif d'impôts futurs		
Actif au titre des prestations constituées-régimes de retraite	(27 410)	(29 318)
Titrisation et valeurs mobilières	(21 732)	(16 414)
Charges reportées	(17 149)	(15 640)
Dérivés	(16 110)	(8 118)
Logiciels	(5 494)	-
Autres écarts temporaires	(2 863)	(3 650)
	(90 758)	(73 140)
Impôts futurs, montant net	(39 322)\$	(11 941)\$

Le montant net d'impôts futurs est présenté dans les autres actifs (note 9) et les autres passifs (note 11) du bilan consolidé.

	2011	2010
Actif d'impôts futurs	4 160 \$	29 579 \$
Passif d'impôts futurs	(43 482)	(41 520)
	(39 322)\$	(11 941)\$

Les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2011, étaient de 11,2 millions \$ (néant en 2010).

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit.

	2011	2010
État des résultats consolidé		
Charge d'impôts exigibles	15 140 \$	17 929 \$
Charge d'impôts futurs		
Résorption des écarts temporaires	21 095	23 753
Changement des taux d'imposition	-	587
	21 095	24 340
	36 235 \$	42 269 \$
État du résultat étendu consolidé		
Charge (économie) d'impôts relative à la variation des gains latents (pertes latentes) sur les titres disponibles à la vente	(117)\$	2 361 \$
Économie d'impôts relative au reclassement aux résultats des gains nets sur les titres disponibles à la vente	(1 002)	(902)
Charge (économie) d'impôts relative à la variation de valeur nette des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	7 405	(6 343)
	6 286 \$	(4 884)\$
État de la variation des capitaux propres consolidé		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	4 710 \$	4 710 \$
Économie d'impôts exigibles	(4 049)	(4 363)
	661 \$	347 \$

17 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement de la charge d'impôts présentée à l'état des résultats consolidé et du montant en dollars des impôts sur les bénéfices d'après les taux prévus par la loi s'établit comme suit.

	2011		2010	
	MONTANT		MONTANT	
Impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi	46 839 \$	28,6 %	50 027 \$	30,3 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(5 275)	(3,2)	(4 891)	(3,0)
Dividendes et gains exonérés d'impôt	(3 626)	(2,2)	(1 919)	(1,2)
Résolution de divers risques fiscaux	-	-	(1 010)	(0,6)
Changement de taux d'imposition	-	-	587	0,4
Autres	(1 703)	(1,1)	(525)	(0,3)
Impôts sur les bénéfices présentés à l'état des résultats consolidé	36 235 \$	22,1 %	42 269 \$	25,6 %

Le revenu tiré des activités liées à l'assurance crédit généré à l'étranger n'est généralement assujéti à l'impôt qu'au moment du rapatriement au Canada. Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts sur les bénéfices qui seraient exigibles si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée sont estimés à 20,8 millions \$ au 31 octobre 2011 (15,9 millions \$ au 31 octobre 2010).

18 RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base et dilué par action se détaille comme suit pour les exercices clos les 31 octobre.

	2011	2010
Résultat de base par action		
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 436	12 122
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	115 053 \$	110 819 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 923 754	23 920 529
Résultat de base par action	4,81 \$	4,63 \$
Résultat dilué par action		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	115 053 \$	110 819 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 923 754	23 920 529
Options d'achat d'actions dilutives	19 067	16 938
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 942 821	23 937 467
Résultat dilué par action	4,81 \$	4,63 \$

Les actions privilégiées étaient convertibles en actions ordinaires au gré de la Banque. Toutefois, le 17 novembre 2010, la Banque a renoncé irrévocablement à son droit de conversion de ses actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires. Au cours des périodes précédentes, les conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat dilué par action, puisque la Banque avait la possibilité d'effectuer le règlement au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée a démontré que les règlements antérieurs se sont faits au comptant.

19 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants et à leurs sociétés apparentées. Les prêts aux administrateurs sont consentis selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont comptabilisés à la valeur d'échange. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2%, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les prêts accordés aux sociétés apparentées des dirigeants et administrateurs sont consentis à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés au poste revenu d'intérêt à l'état des résultats consolidé. Les soldes de ces prêts s'établissent comme suit :

	2011	2010
Prêts hypothécaires	1 377 \$	1 159 \$
Autres prêts	14 690	15 699
	16 067 \$	16 858 \$

Dans le cours normal des activités, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant théorique auquel un instrument financier pourrait se négocier entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions normales de concurrence. Il n'existe cependant pas de prix coté sur le marché pour une partie des instruments financiers de la Banque. En conséquence, pour ces instruments, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

CLASSEMENT DE L'ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR SELON LA HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* établit une hiérarchie des techniques d'évaluation selon que les données utilisées dans ces techniques sont observables ou non. Les données observables sont des données du marché obtenues de sources indépendantes, tandis que les données non observables reflètent les hypothèses de la Banque à l'égard du marché. Ces deux types de données ont donné lieu à la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- Niveau 1 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *identiques*;
- Niveau 2 – Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers *semblables*; prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables; et évaluations fondées sur la modélisation selon lesquelles toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs;
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants sont *non observables*.

Les montants figurant dans les tableaux ci-après présentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses décrites ci-après. De plus, les tableaux ne présentent les niveaux d'évaluation selon la hiérarchie des justes valeurs que pour les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur dans les états financiers.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

(en millions de dollars)

2011

	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	82 \$	82 \$	– \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	276	276	–	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 096	1 096	–	102	993	1
Détenues à des fins de transaction	2 182	2 182	–	223	1 956	3
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction	1 012	1 012	–	–	1 012	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	319	319	–	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	18 262	18 466	204	s. o.	s. o.	s. o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	179	179	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	229	229	–	–	227	2
Autres actifs	486	486	–	–	–	119
	24 123 \$	24 327 \$	204 \$	325 \$	4 188 \$	125 \$
Passif						
Dépôts	20 067 \$	20 279 \$	(212)\$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 471	1 471	–	34	1 437	–
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	37	37	–	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	179	179	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	246	246	–	–	118	128
Autres passifs	819	819	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	243	252	(9)	s. o.	s. o.	s. o.
	23 062 \$	23 283 \$	(221)\$	34 \$	1 555 \$	128 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

(en millions de dollars)

2010

	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	ÉCART FAVORABLE (DÉFAVORABLE)	NIVEAU D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ⁽¹⁾		
				NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Actif						
Encaisse et dépôts non productifs						
d'intérêts auprès d'autres banques	71 \$	71 \$	– \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	96	96	–	s. o.	s. o.	s. o.
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente	1 104	1 104	–	89	1 007	8
Détenues à des fins de transaction	1 497	1 497	–	166	1 324	7
Désignées comme étant détenues à des fins de transaction	1 658	1 658	–	–	1 658	–
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	804	804	–	s. o.	s. o.	s. o.
Prêts	17 405	17 628	223	s. o.	s. o.	s. o.
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	165	165	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	163	163	–	–	157	6
Autres actifs	415	415	–	–	–	98
	23 378 \$	23 601 \$	223 \$	255 \$	4 146 \$	119 \$
Passif						
Dépôts	19 648 \$	19 895 \$	(247)\$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 362	1 362	–	7	1 355	–
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	60	60	–	s. o.	s. o.	s. o.
Acceptations	165	165	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dérivés	199	199	–	–	100	99
Autres passifs	873	873	–	s. o.	s. o.	s. o.
Dette subordonnée	150	151	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
	22 457 \$	22 705 \$	(248)\$	7 \$	1 455 \$	99 \$

(1) Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur uniquement.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La Banque évalue la juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur de la façon suivante.

De manière générale, la Banque utilise les prix cotés sur le marché, s'ils sont disponibles, pour déterminer la juste valeur d'éléments qu'elle classe alors au niveau 1.

Si aucun prix n'est coté sur le marché, la juste valeur est fondée sur des techniques d'évaluation élaborées en interne qui reposent, dans la mesure du possible, sur des données courantes du marché ou sur des données du marché de source indépendante, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués à l'aide de ces techniques d'évaluation internes sont classés en fonction du plus bas niveau auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des opérations ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces évaluations sont classées au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent nécessiter de façon importante l'exercice du jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative des valeurs qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers.

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie de la juste valeur chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Valeurs mobilières

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à certains inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

Prêts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Autres actifs

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et certains droits conservés relatifs aux opérations de titrisation. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers.

La juste valeur des chèques et autres effets en transit et des intérêts courus est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Ces instruments étant tous comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

La juste valeur des droits conservés relatifs aux opérations de titrisation est calculée selon une analyse de la valeur actualisée nette qui tient compte de la valeur temporelle de l'argent et des taux de remboursements anticipés. Les droits conservés sont classés au niveau 3. La note 6 présente davantage d'information relativement à ces droits, y compris une analyse de sensibilité.

20 INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR (SUITE)

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur.

Dépôts

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments étant essentiellement comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Engagements au titre des valeurs vendues à découvert

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des cours de marché liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

Dettes subordonnées

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant les mêmes modalités jusqu'à l'échéance. Ces instruments étant comptabilisés au coût amorti, ils ne sont pas classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

CHANGEMENTS DE NIVEAU ET RECLASSEMENT

Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes d'évaluation de la juste valeur au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DANS LA CATÉGORIE DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les tableaux suivants présentent les changements au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour les exercices clos les 31 octobre 2011 et 2010. La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Aussi, les gains et pertes présentés ci-après comportent des variations de juste valeur liées à des données observables et à des données non observables.

(en millions de dollars)

2011

	GAINS NETS (PERTES NETTES) RÉALISÉ(E)S/LATENT(E)S COMPRIS(E)S DANS LES			MOUVEMENTS			SOLDE AU 31 OCTOBRE 2011	GAINS (PERTES) LATENT(E)S LIÉ(E)S À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2010	RÉSULTATS ⁽¹⁾	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS ET ÉMISSIONS	VENTES ET RÈGLEMENTS	TRANSFERTS AU/HORS DU NIVEAU 3		
Actif								
Valeurs mobilières								
Disponibles à la vente	8 \$	1 \$	– \$	– \$	(7)\$	(1) \$	1 \$	– \$
Détenues à des fins de transaction	7	1	–	–	(5)	–	3	–
Dérivés	6	3	–	–	(7)	–	2	2
Autres actifs	98	11	–	80	(70)	–	119	9
	119 \$	16 \$	– \$	80 \$	(89)\$	(1)\$	125 \$	11 \$
Passif								
Dérivés	(99)\$	(46)\$	– \$	– \$	17 \$	– \$	(128)\$	(30)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des marchés financiers ainsi que dans les revenus de titrisation.

(en millions de dollars)

2010

	GAINS NETS (PERTES NETTES) RÉALISÉ(E)S/LATENT(E)S COMPRIS(E)S DANS LES			MOUVEMENTS			SOLDE AU 31 OCTOBRE 2010	GAINS (PERTES) LATENT(E)S LIÉ(E)S À DES INSTRUMENTS TOUJOURS DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
	SOLDE AU 31 OCTOBRE 2009	RÉSULTATS ⁽¹⁾	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	ACHATS ET ÉMISSIONS	VENTES ET RÈGLEMENTS	TRANSFERTS AU/HORS DU NIVEAU 3		
Actif								
Valeurs mobilières								
Disponibles à la vente	9 \$	- \$	- \$	- \$	(1)\$	- \$	8 \$	- \$
Détenues à des fins de transaction	12	1	-	-	(2)	(4)	7	-
Dérivés	16	4	-	-	(14)	-	6	4
Autres actifs	109	7	-	37	(55)	-	98	5
	146 \$	12 \$	- \$	37 \$	(72)\$	(4)\$	119 \$	9 \$
Passif								
Dérivés	(65)\$	(37)\$	- \$	(6)\$	9 \$	- \$	(99)\$	(28)\$

(1) Les gains et pertes liés aux instruments financiers de niveau 3 ont été inclus dans le revenu des activités de trésorerie et des marchés financiers ainsi que dans les revenus de titrisation.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Au 31 octobre 2011, les autres actifs de niveau 3 comprenaient des droits conservés liés à des activités de titrisation d'une juste valeur de 122,8 millions \$. L'analyse de sensibilité de ces instruments est présentée à la note 6. Quant aux autres instruments, la Banque a utilisé des modèles d'évaluation assortis d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour recalculer leur juste valeur, ce qui a donné lieu à une augmentation ou une diminution possible de 10,2 millions \$ de la juste valeur totale du niveau 3.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion intégrée des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les principaux risques auxquels la Banque est exposée relativement aux instruments financiers sont décrits ci-dessous.

- Risque de crédit
- Risque d'illiquidité et de financement
- Risque de marché
 - *Risque de taux d'intérêt*
 - *Risque de change*
 - *Risque sur actions*

A) RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers, y compris de dérivés, peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Les politiques dont s'est dotée la Banque en matière de gestion du risque de crédit visent à faire l'évaluation de ce risque. Ces politiques comprennent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de cotes de risque, la gestion des prêts douteux, l'établissement de provisions, et la tarification en fonction du risque. En ce qui concerne la diversification, la politique de crédit établit des lignes directrices visant à limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et répertorie les secteurs jugés les plus risqués qui devraient donc être évités. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (SUITE)

Par l'intermédiaire d'un groupe de gestion du risque indépendant des secteurs d'activité, la Banque surveille ses portefeuilles d'instruments financiers tant sur le plan qualitatif que quantitatif au moyen i) de mécanismes et de politiques qui régissent l'examen des différents types de dossiers, ii) de systèmes de cotes de risque et iii) de l'analyse de la tarification. La note 5 afférente aux présents états financiers consolidés fournit des informations supplémentaires sur les portefeuilles de prêts de la Banque.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs opérations ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. La note 22 fournit des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle effectue des opérations sous contrat. Ces accords réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les opérations avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre, sans tenir compte d'aucune garantie ni d'autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit détaillés ci-dessous.

(en millions de dollars)	2011	2010
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé ⁽¹⁾	23 791 \$	23 116 \$
Engagements liés au crédit		
Facilités de crédit personnelles	1 624	1 403
Marges sur cartes de crédit	1 170	1 004
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées	2 603	2 469
	5 397 \$	4 876 \$
Total	29 188 \$	27 992 \$

(1) Ne tient pas compte des titres de participation.

Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre.

	2011	2010
Québec	64 %	63 %
Autres provinces du Canada ⁽¹⁾	36	37
Total	100 %	100 %

(1) Principalement dans la province d'Ontario.

Aucun secteur industriel n'a représenté plus de 3% (3% en 2010) du total des prêts et engagements de clients en vertu des acceptations.

Garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

Près de 50 % du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assuré auprès de la SCHL. Par ailleurs, la Banque détient des garanties sur les biens immobiliers pour les autres prêts hypothécaires conventionnels. De plus, la valeur de ces prêts n'excède jamais 80 % de la valeur estimative initiale des propriétés, conformément aux exigences réglementaires.

Près de 72 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts à l'investissement, de marges de crédit hypothécaire et de prêts au financement au point de vente. La souscription de ces prêts est soumise à un processus qui permet d'évaluer le risque de crédit du client. De plus, la Banque a déterminé quelles garanties sont admissibles et exigées. Plus précisément, les prêts à l'investissement sont garantis par des fonds communs de placement canadiens admissibles, les marges de crédit hypothécaire, par des biens immobiliers, et les prêts au financement au point de vente, par des immobilisations corporelles. En outre, plus de 10 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque est composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial.

Les prêts hypothécaires commerciaux sont garantis par des actifs spécifiques dont, notamment, des projets de construction, des propriétés commerciales, des centres commerciaux, des édifices à bureaux, des usines, des entrepôts et des condominiums industriels. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur estimée des propriétés à l'origine, selon la nature du prêt.

Certaines garanties sont également détenues pour d'autres prêts personnels et commerciaux, selon les pratiques bancaires normales.

Autres garanties détenues

Lorsqu'elle exerce des activités de négociation, telles que la convention de revente et des opérations sur dérivés, la Banque exige que la contrepartie fournisse une garantie qui la protège contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les opérations portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie.

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2011, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 318,8 millions \$ (803,9 millions \$ au 31 octobre 2010).

B) RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie corporative et surveillé par le Comité de direction, conformément aux politiques régissant les liquidités, le financement et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

La Banque effectue un suivi quotidien de ses liquidités et s'assure que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies. Dans le cadre de la gestion du risque d'illiquidité, une attention particulière est accordée aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds lors de la planification du financement. La Banque maintient une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles pour parer aux éventualités. Elle définit ses besoins de liquidités au moyen de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers. La Banque s'efforce de maintenir un volume stable de dépôts de base en provenance de sa clientèle de particuliers et de courtiers, de même que des sources de financement bien diversifiées. Les lignes directrices relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance à l'échelon du Comité de direction et du conseil d'administration. Les stratégies de financement comprennent aussi la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés financiers. Un plan d'urgence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il s'agit d'un plan d'action détaillé qui permettrait à la Banque de s'acquitter de ses obligations dans l'éventualité d'une crise de liquidité interne ou externe.

Échéances contractuelles des passifs financiers

Le tableau suivant présente les principales obligations liées à des passifs financiers selon leurs échéances contractuelles.

	2011				TOTAL
	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			
		MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	7 414 995 \$	5 866 983 \$	6 758 554 \$	26 886 \$	20 067 418 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	-	1 471 254	-	-	1 471 254
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	36 770	-	-	36 770
Dettes subordonnées	-	-	250 000	-	250 000
Dérivés ⁽¹⁾	-	11 468	22 555	(422)	33 601
	7 414 995 \$	7 386 475 \$	7 031 109 \$	26 464 \$	21 859 043 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés en relations de couverture de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative au 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

	À VUE ET SUR PRÉAVIS	À TERME			TOTAL
		MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Dépôts	7 012 644 \$	5 534 012 \$	7 082 806 \$	18 268 \$	19 647 730 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	-	1 362 336	-	-	1 362 336
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	-	60 050	-	-	60 050
Dette subordonnée	-	150 000	-	-	150 000
Dérivés ⁽¹⁾	-	6 086	8 595	(346)	14 335
	7 012 644 \$	7 112 484 \$	7 091 401 \$	17 922 \$	21 234 451 \$

(1) Les engagements relatifs à des dérivés ne représentent que les paiements théoriques liés aux dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et utilisés à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt dont la juste valeur nette était négative aux 31 octobre. Un sommaire des montants nominaux de référence associés aux dérivés en fonction de leur échéance est également présenté à la note 22.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle contracte des engagements de crédit. Au 31 octobre 2011, ces engagements étaient d'environ 2,6 milliards \$ (2,5 milliards \$ au 31 octobre 2010), excluant des facilités de crédit personnelles et des marges sur cartes de crédit puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. L'exposition au risque de marché découlant des activités de négociation, de placement, de financement et de gestion de l'actif et du passif est principalement circonscrite par des limites nominales, des simulations de crise et diverses autres mesures de sensibilité comme la valeur à risque (VaR).

Risque de taux d'intérêt

Les activités de gestion de l'actif et du passif visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations défavorables des taux d'intérêt sur les revenus et la valeur économique de la Banque. Ce risque est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi que les options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts. Afin de gérer ce risque, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont principalement les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan et pour couvrir le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts. La Banque évalue périodiquement l'effet sur la valeur économique de ses capitaux propres et de ses revenus nets d'intérêt d'un déplacement parallèle soudain et soutenu de 1 % de la courbe des taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative d'un tel déplacement aux 31 octobre.

Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs qui correspondent aux lignes directrices approuvées par le Comité de direction, soit :

- les seuils de passif-dépôts;
- pour les simulations de revenus nets d'intérêt, le renouvellement des prêts et des dépôts échus selon les modalités actuelles du marché;
- les éléments d'actif et de passif au bilan et hors bilan sont généralement considérés comme venant à échéance à la date la plus rapprochée de l'échéance ou de la réévaluation contractuelle.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL

	2011		2010	
	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾	EFFET SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊT ⁽¹⁾	EFFET SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES CAPITAUX PROPRES ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	11 965 \$	(20 939)\$	4 650 \$	(22 638)\$
Diminution de 100 points de base	(14 481)\$	22 809 \$	(10 411)\$	25 714 \$

(1) Pour les 12 prochains mois

(2) Déduction faite des impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et des taux moyens effectifs des instruments financiers au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)							2011
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
Encaisse, dépôts et valeurs mobilières	2 174 \$	796 \$	478 \$	1 024 \$	50 \$	126 \$	4 648 \$
Rendement réel		1,0 %	1,0 %	1,2 %	3,7 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	319	-	-	-	-	-	319
Prêts	8 425	1 009	2 237	6 073	222	296	18 262
Rendement réel		4,3 %	4,7 %	4,7 %	5,4 %		
Autres actifs	-	-	-	-	-	1 261	1 261
Total	10 918	1 805	2 715	7 097	272	1 683	24 490
Rendement réel		2,9 %	4,1 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	3 000	2 761	4 992	8 645	27	642	20 067
Rendement réel		2,1 %	2,0 %	2,4 %	3,5 %		
Éléments de trésorerie	929	579	-	-	-	-	1 508
Rendement réel		1,0 %	- %	- %	- %		
Autres passifs	-	40	63	162	-	1 073	1 338
Rendement réel		3,5 %	2,7 %	2,9 %	- %		
Dette subordonnée et capitaux propres	-	-	110	350	-	1 117	1 577
Rendement réel		- %	- %	2,6 %	- %		
Total	3 929	3 380	5 165	9 157	27	2 832	24 490
Rendement réel		1,9 %	2,0 %	2,4 %	3,5 %		
Swaps, montant net	-	(4 659)	386	4 236	37	-	-
Écart de sensibilité	6 989	(6 234)	(2 064)	2 176	282	(1 149)	-
Écart cumulatif	6 989 \$	755 \$	(1 309)\$	867 \$	1 149 \$	- \$	- \$

(en millions de dollars)							2010
	TAUX FLOTTANT	DE 0 À 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS À 1 AN	PLUS DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	NON SENSIBLES AUX TAUX D'INTÉRÊT	TOTAL
Actif							
Rendement réel	10 068 \$	1 359 \$	2 311 \$	8 178 \$	294 \$	1 562 \$	23 772 \$
		3,8 %	4,5 %	4,2 %	5,1 %		
Passif et capitaux propres							
Rendement réel	4 135	2 990	4 957	8 997	18	2 675	23 772
		2,0 %	2,2 %	2,6 %	3,5 %		
Swaps, montant net	(12)	(4 597)	1 657	2 891	61	-	-
Écart de sensibilité	5 921	(6 228)	(989)	2 072	337	(1 113)	-
Écart cumulatif	5 921 \$	(307)\$	(1 296)\$	776 \$	1 113 \$	- \$	- \$

Hypothèses relatives aux échéances

Les actifs, les passifs et les capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimatifs, sauf dans les cas suivants :

- les dépôts dont les taux ne sont pas indexés selon un taux précis et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon les tendances historiques des soldes;
- la dette subordonnée dont les taux d'intérêt peuvent être révisés à une date ultérieure est classée à la date de réévaluation des taux ;
- les actions privilégiées sont classées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables.

21 INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES (SUITE)

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte que la Banque pourrait subir en raison des fluctuations défavorables des taux de change. Il découle essentiellement des positions de change détenues par la Banque pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien, des activités de négociation et, dans une moindre mesure, du non-appariement en devises des actifs et des passifs inscrits ou non au bilan, ainsi que de la non-concordance des entrées et sorties de fonds en devises. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation. Aux 31 octobre, les instruments financiers libellés en dollars américains se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
Actif		
Encaisse et valeurs mobilières	92 090 \$	142 833 \$
Prêts	81 332	82 738
Autres	23 711	26 980
	197 133 \$	252 551 \$
Passif		
Dépôts	175 393 \$	150 697 \$
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	22 173	99 983
Autres	278	235
	197 844 \$	250 915 \$
Exposition nette	(711)\$	1 636 \$

En outre, le risque relatif aux dérivés en dollars américains est limité étant donné que ces contrats sont acquis et vendus principalement afin de répondre aux besoins précis de clients. Au 31 octobre, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas d'incidence importante sur le bénéfice net et les capitaux propres.

Les actifs et les passifs en dépôt libellés en devises, principalement en euros, totalisent respectivement 23,3 millions \$ (10,8 millions \$ en 2010) et 12,7 millions \$ (5,6 millions \$ en 2010). Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Conséquemment, le risque de change sur ces devises auquel la Banque est exposée est faible.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions est le risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours de certaines actions ou de l'instabilité du marché boursier en général. Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur un marché boursier au Canada et, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux performances du marché boursier canadien. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. Le solde résiduel représente moins de 3 % (moins de 3 % en 2010) du portefeuille de titres global. Une fluctuation de 10 % du marché boursier canadien pourrait avoir une incidence de 5,6 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque.

22 DÉRIVÉS ET COUVERTURES

Dans le cours normal de ses activités, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicatifs, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

Les différents dérivés répertoriés dans les tableaux suivants se présentent comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et variable selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou variable dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et variable dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu, calculé selon un montant nominal de référence dont l'échéance précise débute à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme standardisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme standardisés sont négociés selon des montants standardisés sur des marchés organisés et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui sont livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux dérivés. Ces montants ne reflètent pas le gain ou la perte éventuelle liée au risque de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

Montant nominal	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				2011	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DESIGNÉS COMME COUVERTURE ⁽¹⁾	AUTRES CONTRATS ⁽²⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	4 637 \$	13 567 \$	1 686 \$	19 890 \$	8 505 \$	11 385 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme normalisés	244	-	-	244	-	244
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 875	54	-	1 929	-	1 929
Contrats à terme	525	37	-	562	-	562
Options achetées	556	-	-	556	-	556
Options vendues	530	-	-	530	-	530
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	25	21	4	50	-	50
Options vendues	39	76	4	119	-	119
Swaps sur rendement total	185	17	-	202	-	202
	8 616 \$	13 772 \$	1 694 \$	24 082 \$	8 505 \$	15 577 \$

Montant nominal	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				2010	
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	CONTRATS DESIGNÉS COMME COUVERTURE ⁽¹⁾	AUTRES CONTRATS ⁽²⁾
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 584 \$	8 548 \$	488 \$	12 620 \$	7 666 \$	4 954 \$
Cotés en Bourse						
Contrats à terme normalisés	19	-	-	19	-	19
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	4 604	35	-	4 639	-	4 639
Contrats à terme	796	46	-	842	-	842
Options achetées	265	-	-	265	-	265
Options vendues	268	-	-	268	-	268
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	6	33	5	44	-	44
Options vendues	54	94	5	153	-	153
Swaps sur rendement total	130	5	-	135	-	135
	9 726 \$	8 761 \$	498 \$	18 985 \$	7 666 \$	11 319 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 0,6 milliard \$ [1,2 milliard \$ en 2010].

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

22 DÉRIVÉS ET COUVERTURES (SUITE)

JUSTE VALEUR DES DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

2011

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	88 \$	(41)\$	47 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	85	(155)	(70)
Contrats de change			
Swaps de devises	20	(15)	5
Contrats à terme	6	(10)	(4)
Options achetées	10	-	10
Options vendues	-	(10)	(10)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	2	-	2
Options vendues	-	(12)	(12)
TOTAL⁽²⁾	211 \$	(243)\$	(32)\$

(en millions de dollars)

2010

	JUSTE VALEUR POSITIVE	JUSTE VALEUR NÉGATIVE	MONTANT NET
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	57 \$	(22)\$	35 \$
AUTRES CONTRATS⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	9	(90)	(81)
Contrats de change			
Swaps de devises	63	(51)	12
Contrats à terme	6	(12)	(6)
Options achetées	4	-	4
Options vendues	-	(4)	(4)
Contrats sur actions et indices boursiers			
Options achetées	3	-	3
Options vendues	-	(14)	(14)
TOTAL⁽²⁾	142 \$	(193)\$	(51)\$

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Exclut les intérêts courus.

INFORMATIONS CONCERNANT LES RELATIONS DE COUVERTURE

Instruments financiers désignés comme instruments de couverture

La Banque utilise des swaps désignés comme instruments de couverture principalement pour gérer l'appariement du bilan et réduire au minimum la volatilité du revenu net d'intérêt. La valeur de ces swaps peut varier de façon importante. Par conséquent, les variations de la juste valeur des swaps désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie pourraient entraîner des variations significatives du cumul des autres éléments du résultat étendu dans les capitaux propres.

En outre, certains instruments non dérivés sont désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de couverture. La Banque applique la comptabilité de couverture pour réduire au minimum la volatilité des autres revenus attribuable aux variations des taux de change.

Le tableau suivant présente les montants notionnels de référence des contrats dérivés et non dérivés désignés comme instruments de couverture.

	2011		2010	
	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	COUVERTURE DE JUSTE VALEUR
Contrats dérivés	7 101 500 \$	805 250 \$	4 296 000 \$	2 158 850 \$
Instruments non dérivés	- \$	17 360 \$	- \$	18 194 \$

Tranches inefficaces des relations de couverture

Le tableau suivant présente les tranches inefficaces des variations cumulatives de la juste valeur des instruments de couverture comptabilisées dans l'état des résultats consolidé :

	2011	2010
Couverture de flux de trésorerie	(171)\$	(593)\$
Couverture de juste valeur	422	161
	251 \$	(432)\$

Autres informations concernant les relations de couverture

Des gains nets reportés de 6,8 millions \$ (7,6 millions \$ au 31 octobre 2010), présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 31 octobre 2011, devraient être reclassés à l'état des résultats consolidé au cours des 12 prochains mois.

La durée maximale des relations de couverture des flux de trésorerie liées à des opérations futures était de huit ans au 31 octobre 2011 (neuf ans en 2010).

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)

	2011			2010		
	COÛT DE REMPLACEMENT ⁽¹⁾	ÉQUIVALENT- CRÉDIT ⁽²⁾	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES ⁽³⁾	COÛT DE REMPLACEMENT	ÉQUIVALENT- CRÉDIT	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	173 \$	266 \$	54 \$	66 \$	116 \$	24 \$
Contrats de change						
Swaps de devises	20	41	9	63	110	23
Contrats à terme	6	13	10	6	16	11
Options achetées	10	15	11	4	6	3
Contrats sur actions et indices boursiers						
Options achetées	2	5	1	3	6	1
Swaps sur rendement total	-	12	2	-	8	2
	211 \$	352 \$	87 \$	142 \$	262 \$	64 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande positive, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en Bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Comprend i) le total de la valeur de remplacement positive de tous les contrats en cours et ii) un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel.

(3) Selon les directives publiées par le BSIF.

La note 21 afférente aux états financiers consolidés fournit de l'information additionnelle sur le risque de crédit lié aux dérivés et la façon dont il est évalué.

23 REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dérivés non désignés dans des relations de couverture et les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont évalués à la juste valeur, les gains et les pertes étant constatés dans l'état des résultats consolidé.

La direction peut choisir de désigner des instruments comme étant détenus à des fins de transaction, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, dans la mesure où les désignations respectent certaines conditions précises. Certaines valeurs mobilières et certains droits conservés relatifs aux activités de titrisation ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction afin de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière de comptabilisation qui aurait résulté du fait que les gains et les pertes sur ces éléments auraient été comptabilisés différemment. Ces instruments financiers sont utilisés dans le cadre des stratégies de gestion des actifs et des passifs de la Banque et servent de couverture économique pour d'autres instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Par conséquent, les gains et pertes liés à ces instruments sont généralement contrebalancés par les variations de valeur d'autres instruments financiers.

23 REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (SUITE)

Le tableau qui suit présente le revenu lié à ces instruments. Le revenu comprend le revenu net d'intérêt et les autres revenus, y compris les revenus de trésorerie et de marchés financiers, les revenus tirés des activités de courtage et les revenus de titrisation. Ces revenus ne comprennent pas les frais et commissions sur les opérations sur titres.

	2011		2010	
	INSTRUMENTS FINANCIERS		INSTRUMENTS FINANCIERS	
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION
Revenu net d'intérêt	12 762 \$	32 486 \$	5 018 \$	49 929 \$
Autres revenus inclus dans :				
Revenus de titrisation	(8 362)	(3 463)	(31 964)	23 841
Revenus des activités de courtage	11 963	-	18 616	-
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	5 819	-	4 702	17
	9 420 \$	(3 463)\$	(8 646)\$	23 858 \$
Total	22 182 \$	29 023 \$	(3 628)\$	73 787 \$

24 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les facilités de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans avoir été prélevés.

	2011	2010
Tranches non utilisées des facilités de crédit ⁽¹⁾	2 603 217 \$	2 468 800 \$
Lettres de crédit documentaire	4 358 \$	6 670 \$

(1) Excluent des facilités de crédit personnelles totalisant 1,6 milliard \$ [1,4 milliard \$ au 31 octobre 2010] et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 1,2 milliard \$ (1,0 milliard \$ au 31 octobre 2010) puisqu'elles sont révocables au gré de la Banque.

GARANTIES

Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 146,8 millions \$ au 31 octobre 2011 (175,2 millions \$ en 2010).

Dérivés

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais non l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'élevait à 213,3 millions \$ au 31 octobre 2011 (201,8 millions \$ en 2010).

Biens acceptés et affectés en garantie

Au 31 octobre 2011, la valeur marchande approximative des biens acceptés en garantie que la Banque peut vendre ou affecter de nouveau en garantie s'élevait à 318,8 millions \$ (803,9 millions \$ au 31 octobre 2010). Ces biens acceptés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de vente et d'emprunts de titres. Tous ces biens étaient donnés en garantie dans le cadre d'engagements afférents à des valeurs vendues à découvert.

Autres types d'ententes d'indemnisation

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines opérations telles que des contrats d'achat, des ententes de service et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite d'opérations. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation éventuelles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissaient comme suit au 31 octobre 2011.

	LOCAUX	CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ⁽¹⁾	AUTRES	TOTAL
2012	38 481 \$	44 788 \$	3 247 \$	86 516 \$
2013	36 243	40 281	3 247	79 771
2014	33 855	32 888	2 775	69 518
2015	31 663	32 014	1 178	64 855
2016	27 766	32 754	212	60 732
Par la suite	75 870	6 300	-	82 170
Total	243 878 \$	189 025 \$	10 659 \$	443 562 \$

(1) La Banque peut mettre fin à certains contrats de service importants dans certaines circonstances.

24 ENGAGEMENTS ET GARANTIES (SUITE)

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés dans son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient entre autres que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitaient le nantissement cessent de s'appliquer.

Le tableau suivant détaille les garanties accordées.

	2011	2010
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	320 348 \$	337 376 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et pour les emprunts de titres	1 130 896	179 334
Actifs donnés en garantie pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	96 785	95 362
	1 548 029 \$	612 072 \$
Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :		
Valeurs mobilières	1 438 807 \$	354 040 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	109 222	258 032
	1 548 029 \$	612 072 \$

25 ENTITÉS À DÉTENTEURS DE DROITS VARIABLES

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci respectent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. La Banque considère normalement ses conduits de titrisation à vendeur exclusif et ses conduits de titrisation à vendeurs multiples comme étant des EDDV. Toutefois, ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champ d'application de la norme ou que la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 6 présente de plus amples détails relativement aux opérations effectuées avec ces entités.

26 ÉVENTUALITÉS**LITIGES*****Recours collectif Marcotte c. Banques***

Le 11 juin 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli le recours collectif contre dix institutions financières canadiennes, dont la Banque Laurentienne, relativement aux marges bénéficiaires facturées par les banques aux détenteurs de leurs cartes de crédit à l'occasion de la conversion en dollars canadiens des transactions en devises. Le jugement a condamné la Banque à rembourser les marges bénéficiaires perçues, plus les intérêts, ainsi qu'une indemnité additionnelle. La Banque et les autres institutions financières canadiennes poursuivies prétendent que le jugement contient plusieurs erreurs de fait et de droit qui sont déterminantes au point d'invalider ce jugement et ont choisi d'en appeler de la décision rendue. Dans la situation actuelle, la Banque n'est pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été constituée.

Autres

La Banque et ses filiales sont également visées par diverses autres poursuites judiciaires et réclamations dont certaines avec des organismes de réglementation. Plusieurs de ces différends ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites à l'égard d'activités à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles et de l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

27 INFORMATION SECTORIELLE

La Banque détermine ses secteurs isolables selon les différents services qu'elle offre aux particuliers, aux entreprises, aux intermédiaires financiers et aux clients institutionnels. Les quatre secteurs d'activité de la Banque sont : Particuliers et PME-Québec, Immobilier et Commercial, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux.

Le secteur Particuliers et PME-Québec fournit toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, les réseaux électroniques, le centre d'appels et le réseau de banquiers mobiles. Ce secteur d'activité offre également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie. De plus, il offre une vaste gamme de services financiers commerciaux aux petites et moyennes entreprises du Québec.

Le secteur Immobilier et Commercial offre du financement immobilier partout au Canada, des services de financement commercial en Ontario et au Québec, de même que des opérations de change et des services internationaux.

Le secteur B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers à des intermédiaires financiers indépendants et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada.

Le secteur Valeurs mobilières Banque Laurentienne et Marchés des capitaux comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et les activités de marchés des capitaux de la Banque.

Un cinquième secteur, le secteur Autres, comprend les services généraux de la Banque, y compris les activités de la Trésorerie corporative et les activités de titrisation.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque, sauf en ce qui concerne la titrisation des prêts. Comme il est mentionné à la note 6, la Banque titre les prêts hypothécaires résidentiels détenus par le secteur Particuliers et PME-Québec et le secteur B2B Trust au moyen d'opérations comptabilisées comme des ventes. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, les secteurs Particuliers et PME-Québec et B2B Trust comptabilisent les opérations comme s'il s'agissait d'arrangements de financement. Par conséquent, le revenu d'intérêt gagné sur les prêts vendus, après déduction des coûts de financement, est comptabilisé en revenu net d'intérêt et la réduction de valeur liée à ces prêts est imputée à la provision pour pertes sur prêts. Cette écriture comptable est contrepassée dans le secteur Autres, et le gain constaté à la vente ainsi que le revenu gagné sur les intérêts conservés, après déduction des pertes sur prêts subies, sont inclus dans les autres revenus.

Toutes les opérations intersectorielles sont effectuées comme s'il n'y avait pas de liens de dépendance, et les revenus et les coûts intersectoriels sont éliminés et imputés au secteur Autres. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les revenus et les frais spécifiquement liés à chaque secteur sont imputés aux secteurs d'activité et servent à déterminer leur performance. Les frais du siège social sont habituellement attribués au prorata à chaque secteur d'activité.

2011						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST ⁽³⁾	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES ⁽²⁾⁽³⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	319 113 \$	87 710 \$	117 426 \$	3 146 \$	(43 334)\$	484 061 \$
Autres revenus	133 939	33 738	8 966	53 207	39 672	269 522
Revenu total (perte)	453 052	121 448	126 392	56 353	(3 662)	753 583
Provision pour pertes sur prêts	26 172	18 687	1 789	–	352	47 000
Frais autres que d'intérêt	371 258	30 241	66 173	47 902	27 285	542 859
Bénéfice (perte) avant impôts						
sur les bénéfices	55 622	72 520	58 430	8 451	(31 299)	163 724
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	11 163	20 762	16 564	2 180	(14 434)	36 235
Bénéfice net (perte nette)	44 459 \$	51 758 \$	41 866 \$	6 271 \$	(16 865)\$	127 489 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	12 760 174 \$	3 122 603 \$	5 414 912 \$	2 559 495 \$	122 800 \$	23 979 984 \$
2010						
	PARTICULIERS ET PME-QUÉBEC	IMMOBILIER ET COMMERCIAL	B2B TRUST	VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE ET MARCHÉS DES CAPITAUX	AUTRES ⁽²⁾	TOTAL
Revenu net d'intérêt	323 740 \$	84 475 \$	114 194 \$	2 441 \$	(28 429)\$	496 421 \$
Autres revenus	129 774	34 852	10 419	58 674	7 306	241 025
Revenu total (perte)	453 514	119 327	124 613	61 115	(21 123)	737 446
Provision pour pertes sur prêts	40 919	24 124	2 957	–	–	68 000
Frais autres que d'intérêt	352 621	24 801	54 449	46 938	25 427	504 236
Bénéfice net (perte nette) avant impôts						
sur les bénéfices	59 974	70 402	67 207	14 177	(46 550)	165 210
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	12 961	21 313	20 813	4 189	(17 007)	42 269
Bénéfice net (perte nette)	47 013 \$	49 089 \$	46 394 \$	9 988 \$	(29 543)\$	122 941 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	11 978 573 \$	2 904 816 \$	5 023 397 \$	2 408 842 \$	777 790 \$	23 093 418 \$

(1) Les éléments d'actif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Certains éléments ont influé sur le taux d'impôt effectif en 2011 et en 2010 – voir la note 17 relative aux impôts sur les bénéfices.

(3) Les frais autres que d'intérêt en 2011 incluent, dans le secteur Autres, une charge pour la résiliation en 2012 de l'entente existante de distribution des fonds IA Clarington de 7,7 millions \$ et, dans le secteur B2B Trust, des frais d'intégration liés aux sociétés MRS de 0,5 million \$ (voir note 28).

28 ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS ET FRAIS AFFÉRENTS

Le 16 novembre 2011, la Banque a conclu l'acquisition de M.R.S. Trust Company et de M.R.S. Inc. (collectivement, les sociétés MRS), pour une contrepartie au comptant d'environ 199,5 millions \$ incluant une prime de 50 millions \$ sur la valeur comptable nette des sociétés acquises. Les sociétés MRS, qui faisaient auparavant partie de la Corporation financière Mackenzie, offrent des services de fiducie et d'administration à des sociétés de courtage, à des conseillers et à des investisseurs au Canada. Les sociétés MRS feront partie du secteur B2B Trust aux fins de l'information sectorielle; l'écart d'acquisition relatif à cette opération sera attribué à ce secteur. La répartition du prix d'acquisition des sociétés MRS sera rectifiée lorsque la Banque aura effectué l'évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge.

Le 14 octobre 2011, la Banque et Placements Mackenzie ont également conclu une entente de distribution pour une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie. Selon l'entente, la Banque, en tant que principal distributeur, distribuera une famille privilégiée de fonds communs de placement Mackenzie à partir du début de 2012.

Au 31 octobre 2011, relativement à ces transactions, la Banque a encouru une charge de 7,7 millions \$ pour la résiliation en 2012 de l'entente existante de distribution des fonds IA Clarington en vigueur ainsi qu'une charge de 0,5 million \$ liée aux frais d'intégration des sociétés MRS.

RÉTROSPECTIVE – BILAN CONSOLIDÉ

Non audité, aux 31 octobre (en milliers de dollars)	2011	2010	2009	2008	2007	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 11 / 07
ACTIF						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	81 600 \$	70 537 \$	61 010 \$	54 410 \$	65 245 \$	6 %
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	276 429	95 561	239 606	94 291	283 255	(1)
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le Canada	2 023 785	2 538 190	2 864 454	2 415 863	1 615 695	6
Émises ou garanties par des provinces ou des municipalités	1 396 980	1 029 726	1 157 180	466 735	446 401	33
Autres valeurs mobilières	869 279	690 889	410 549	607 574	612 283	9
	4 290 044	4 258 805	4 432 183	3 490 172	2 674 379	13
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	318 753	803 874	536 064	661 391	540 304	(12)
Prêts						
Personnels	5 768 787	5 630 788	5 655 055	5 694 574	5 222 217	3
Hypothécaires résidentiels	8 928 544	8 582 548	7 219 830	6 182 871	6 232 778	9
Hypothécaires commerciaux	1 813 293	1 638 861	1 285 012	932 688	684 625	28
Commerciaux et autres	1 900 977	1 691 190	1 555 956	1 454 799	1 292 790	10
	18 411 601	17 543 387	15 715 853	14 264 932	13 432 410	8
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts	(149 743)	(138 143)	(114 546)	(112 434)	(115 322)	7
	18 261 858	17 405 244	15 601 307	14 152 498	13 317 088	8
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	179 140	165 450	216 817	110 342	111 891	12
Immobilisations corporelles	64 752	58 536	58 163	59 927	56 053	4
Autres actifs	1 017 875	914 131	994 971	934 246	719 084	9
	1 261 767	1 138 117	1 269 951	1 104 515	887 028	9
	24 490 451 \$	23 772 138 \$	22 140 121 \$	19 557 277 \$	17 767 299 \$	8 %
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts						
Particuliers	15 610 012 \$	15 396 911 \$	15 113 978 \$	12 407 843 \$	11 544 983 \$	8 %
Entreprises, banques et autres	4 457 406	4 250 819	3 161 329	2 903 774	2 314 178	18
	20 067 418	19 647 730	18 275 307	15 311 617	13 859 161	10
Autres						
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ou en vertu de conventions de rachat	1 508 024	1 422 386	1 339 458	1 955 332	1 797 662	(4)
Acceptations	179 140	165 450	216 817	110 342	111 891	12
Autres passifs	1 158 665	1 147 157	987 313	946 551	843 904	8
	2 845 829	2 734 993	2 543 588	3 012 225	2 753 457	1
Dette subordonnée	242 512	150 000	150 000	150 000	150 000	13
Capitaux propres						
Actions privilégiées	210 000	210 000	210 000	210 000	210 000	–
Actions ordinaires	259 492	259 363	259 208	257 462	256 445	–
Surplus d'apport	227	243	209	173	105	21
Bénéfices non répartis	818 207	741 911	665 538	596 974	537 254	11
Cumul des autres éléments du résultat étendu	46 766	27 898	36 271	18 826	877	170
	1 334 692	1 239 415	1 171 226	1 083 435	1 004 681	7
	24 490 451 \$	23 772 138 \$	22 140 121 \$	19 557 277 \$	17 767 299 \$	8 %

RÉTROSPECTIVE – ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Non audité, aux 31 octobre ou pour les exercices clos à ces dates
(en milliers de dollars, sauf les montants par action
et les pourcentages)

	2011	2010	2009	2008	2007	VARIATION ANNUELLE MOYENNE 11 / 07
Revenu d'intérêt						
Prêts	808 995 \$	757 677 \$	719 538 \$	837 532 \$	837 092 \$	(1)%
Valeurs mobilières	61 631	72 975	71 373	60 873	58 000	2
Dépôts auprès d'autres banques	5 233	298	3 903	26 360	13 802	[22]
Autres, incluant dérivés	66 475	116 273	137 275	30 190	–	s. o.
	942 334	947 223	932 089	954 955	908 894	1
Frais d'intérêt						
Dépôts	444 463	440 053	493 812	508 403	466 867	(1)
Dette subordonnée	11 574	7 738	7 735	7 742	7 738	11
Autres, incluant dérivés	2 236	3 011	6 765	33 547	44 089	[53]
	458 273	450 802	508 312	549 692	518 694	[3]
Revenu net d'intérêt	484 061	496 421	423 777	405 263	390 200	6
Autres revenus	269 522	241 025	242 725	225 218	193 726	9
Revenu total	753 583	737 446	666 502	630 481	583 926	7
Provision pour pertes sur prêts	47 000	68 000	56 000	48 500	40 000	4
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages sociaux	293 930	275 964	249 658	236 280	229 290	6
Frais d'occupation de locaux et technologie	140 839	132 540	120 054	119 192	111 559	6
Autres	99 910	95 732	102 278	90 519	86 561	4
Frais liés aux transactions et d'intégration ⁽¹⁾	8 180	–	–	–	–	s. o.
	542 859	504 236	471 990	445 991	427 410	6
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	163 724	165 210	138 512	135 990	116 516	9
Impôts sur les bénéfices	36 235	42 269	36 848	37 882	26 394	8
Bénéfice découlant des activités poursuivies	127 489	122 941	101 664	98 108	90 122	9
Bénéfice découlant des activités abandonnées, après impôts sur les bénéfices	–	–	11 469	4 423	4 423	[100]
Bénéfice net	127 489 \$	122 941 \$	113 133 \$	102 531 \$	94 545 \$	8 %
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 436 \$	12 122 \$	12 116 \$	11 818 \$	11 966 \$	1 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	115 053 \$	110 819 \$	101 017 \$	90 713 \$	82 579 \$	9 %
Dividendes sur actions ordinaires	38 757 \$	34 446 \$	32 453 \$	30 993 \$	27 474 \$	9 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)						
de base	23 924	23 921	23 858	23 837	23 678	– %
dilué	23 943	23 937	23 876	23 880	23 728	– %
Résultat par action découlant des activités poursuivies						
de base	4,81 \$	4,63 \$	3,75 \$	3,62 \$	3,30 \$	10 %
dilué	4,81 \$	4,63 \$	3,75 \$	3,61 \$	3,29 \$	10 %
Résultat par action						
de base	4,81 \$	4,63 \$	4,23 \$	3,81 \$	3,49 \$	8 %
dilué	4,81 \$	4,63 \$	4,23 \$	3,80 \$	3,48 \$	8 %
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,62 \$	1,44 \$	1,36 \$	1,30 \$	1,16 \$	9 %
Ratio du dividende versé ⁽²⁾	33,7 %	31,1 %	32,1 %	34,2 %	33,3 %	
Valeur comptable par action ordinaire ⁽²⁾	45,05 \$	41,87 \$	38,68 \$	35,84 \$	33,34 \$	8 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽²⁾	11,0 %	11,5 %	11,4 %	11,0 %	10,9 %	
Marge nette d'intérêt ⁽²⁾	2,02 %	2,15 %	2,07 %	2,21 %	2,31 %	
Provision pour pertes sur prêts (en pourcentage du portefeuille moyen de prêts et acceptations)	0,26 %	0,40 %	0,38 %	0,35 %	0,31 %	
Actif moyen	23 979 984 \$	23 093 418 \$	20 483 841 \$	18 339 811 \$	16 859 605 \$	9 %
Nombre d'employés en équivalent à temps plein	3 669	3 643	3 528	3 393	3 289	3 %
Nombre de succursales	158	157	156	156	157	– %
Nombre de guichets automatiques	427	413	408	342	338	6 %

(1) Frais d'intégration liés à l'acquisition récente des sociétés MRS et à l'indemnité versée au titre de la résiliation en 2012 de l'entente de distribution existante des fonds IA Clarington.

(2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Non audité, aux ou pour les trimestres clos les
(en milliers de dollars, sauf les montants par action et les pourcentages)

	2011				2010			
	31 OCT.	31 JUIL.	30 AVRIL	31 JANV.	31 OCT.	31 JUIL.	30 AVRIL	31 JANV.
Revenu d'intérêt	235 044 \$	238 727 \$	228 803 \$	239 760 \$	243 471 \$	242 360 \$	226 877 \$	234 515 \$
Frais d'intérêt	112 653	114 909	112 369	118 342	115 269	112 490	109 244	113 799
Revenu net d'intérêt	122 391	123 818	116 434	121 418	128 202	129 870	117 633	120 716
Autres revenus	65 023	67 155	69 283	68 061	61 872	58 940	60 480	59 733
Revenu total	187 414	190 973	185 717	189 479	190 074	188 810	178 113	180 449
Provision pour pertes sur prêts	12 000	8 000	12 000	15 000	16 000	20 000	16 000	16 000
Frais autres que d'intérêt	140 305	136 772	134 824	130 958	132 484	127 820	123 549	120 383
Bénéfice avant impôts sur les bénéfiques	35 109	46 201	38 893	43 521	41 590	40 990	38 564	44 066
Impôts sur les bénéfiques	6 537	10 919	8 751	10 028	9 076	10 926	10 215	12 052
Bénéfice net	28 572 \$	35 282 \$	30 142 \$	33 493 \$	32 514 \$	30 064 \$	28 349 \$	32 014 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	3 111 \$	3 107 \$	3 109 \$	3 109 \$	2 899 \$	3 075 \$	3 074 \$	3 074 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	25 461 \$	32 175 \$	27 033 \$	30 384 \$	29 615 \$	26 989 \$	25 275 \$	28 940 \$
Marge nette d'intérêt ⁽¹⁾	2,00 %	2,03 %	2,01 %	2,03 %	2,15 %	2,22 %	2,10 %	2,13 %
Provision pour pertes sur prêts (en pourcentage du portefeuille moyen de prêts et acceptations)	0,26 %	0,18 %	0,28 %	0,34 %	0,36 %	0,46 %	0,39 %	0,39 %
Actif moyen	24 270 292 \$	24 146 118 \$	23 786 039 \$	23 711 163 \$	23 688 890 \$	23 234 924 \$	22 950 062 \$	22 495 121 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	9,4 %	12,1 %	10,7 %	11,9 %	11,8 %	11,0 %	10,9 %	12,3 %
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)								
de base	23 925	23 925	23 923	23 922	23 921	23 921	23 921	23 919
dilué	23 941	23 943	23 946	23 942	23 939	23 938	23 937	23 935
Résultat par action								
de base	1,06 \$	1,34 \$	1,13 \$	1,27 \$	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$
dilué	1,06 \$	1,34 \$	1,13 \$	1,27 \$	1,24 \$	1,13 \$	1,06 \$	1,21 \$
Dividendes par action ordinaire	0,42 \$	0,42 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$	0,36 \$
Valeur comptable								
par action ordinaire ⁽¹⁾	45,05 \$	44,41 \$	43,49 \$	42,75 \$	41,87 \$	40,99 \$	40,22 \$	39,52 \$
Cours de l'action – Clôture	45,98 \$	42,86 \$	50,27 \$	53,10 \$	44,25 \$	46,00 \$	44,12 \$	38,03 \$
Dividendes sur actions ordinaires	10 049 \$	10 048 \$	9 331 \$	9 329 \$	8 612 \$	8 611 \$	8 612 \$	8 611 \$
Actif au bilan	24 490 451 \$	24 082 688 \$	24 059 424 \$	23 329 722 \$	23 772 138 \$	23 548 706 \$	23 062 156 \$	23 159 368 \$
Actif pondéré en fonction des risques	11 071 971 \$	10 879 847 \$	10 562 773 \$	10 424 261 \$	10 453 565 \$	10 244 069 \$	9 924 365 \$	9 708 653 \$
Fonds propres								
de catégorie 1 – BRI	1 217 225 \$	1 198 722 \$	1 177 648 \$	1 160 231 \$	1 140 791 \$	1 098 670 \$	1 081 593 \$	1 066 390 \$
Total des fonds propres réglementaires – BRI	1 516 840 \$	1 494 221 \$	1 477 834 \$	1 458 957 \$	1 350 327 \$	1 285 421 \$	1 270 338 \$	1 255 570 \$
Ratio BRI de fonds propres catégorie 1	11,0 %	11,0 %	11,1 %	11,1 %	10,9 %	10,7 %	10,9 %	11,0 %
Ratio BRI total des fonds propres	13,7 %	13,7 %	14,0 %	14,0 %	12,9 %	12,5 %	12,8 %	12,9 %
Ratio actif / fonds propres	16,2 x	16,2 x	16,4 x	16,1 x	17,7 x	18,4 x	18,3 x	18,6 x

(1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 69.

RÉGIE D'ENTREPRISE

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège.

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le *Code de conduite des administrateurs*, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités, les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration, sur une base continue. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources et réviser son mandat et sa rémunération; surveiller ses travaux et examiner son rendement;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables; réviser les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires, la notice annuelle et tout relevé précisé par les autorités réglementaires avant leur publication;

À l'égard de la fonction d'audit interne : s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du responsable de l'audit interne, et approuver son mandat ainsi que le plan d'audit; effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et d'information de gestion; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou d'audit;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

LE COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

En plus de s'acquitter des obligations réglementaires en matière de révision de transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques importants, qui vise l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, de marché, d'illiquidité et de financement, opérationnel, lié à la gestion du capital, réglementaire et de réputation. En septembre 2010, le comité a élargi son mandat afin d'y inclure la supervision du risque réglementaire. Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les personnes responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du dirigeant responsable de la gestion intégrée des risques et approuver son mandat; effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes; approuver les prêts qui aux termes des politiques de crédit sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources du responsable de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques; effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations importantes; effectuer annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, une vigie des liens entre la rémunération, le rendement et le risque et de l'alignement de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est investi de fonctions en matière de ressources humaines et de régie d'entreprise. Il est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité; s'assurer que la direction mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs; approuver la fixation des objectifs des membres du comité de direction et évaluer l'atteinte de leurs objectifs; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque;

À l'égard de la rémunération : réviser le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque; effectuer, annuellement en collaboration avec le comité de gestion des risques, une vigie des liens entre la rémunération, le rendement et le risque et de l'alignement de la Banque avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin à ses services; réviser et recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition, sa rémunération et le nombre de ses membres; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect; assurer la formation continue des membres du conseil; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun des membres du conseil; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil pour être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités, ainsi que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

COMITÉ DE DIRECTION



RÉJEAN ROBITAILLE
Président et chef de la direction

À LA BANQUE DEPUIS 1988

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

Juin 2006 à décembre 2006 : premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Août 2005 à juin 2006 : premier vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers et aux entreprises

2003 à 2005 : vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers

2001 à 2003 : premier vice-président et trésorier, Trésorerie corporative

2000 à 2001 : vice-président et trésorier, Trésorerie corporative

1988 à 1998 : différentes fonctions au sein de l'équipe de direction de la Banque

FORMATION

Baccalauréat en administration des affaires (Spécialisation en comptabilité), HEC Montréal

Titre de comptable agréé

MENTION SPÉCIALE

A reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec



LUC BERNARD
Vice-président exécutif Services financiers aux particuliers et aux PME

À LA BANQUE DEPUIS 2001

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2005 - 2007 : vice-président exécutif, Services financiers aux particuliers

2001 à 2005 : premier vice-président, Marketing et Gestion de produits

FORMATION

MBA, Université de Sherbrooke
Baccalauréat en urbanisme, Université du Québec à Montréal



FRANÇOIS DESJARDINS
Vice-président exécutif et président et chef de la direction de B2B Trust

À LA BANQUE DEPUIS 1991

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2004 à 2005 : premier vice-président, Services bancaires aux intermédiaires et président et chef des opérations de B2B Trust

2002 à 2004 : vice-président, Services financiers en direct

2001 à 2002 : vice-président, Services télébancaires et Services électroniques

1999 à 2001 : vice-président, Services télébancaires

1991 à 1999 : différentes fonctions au sein de l'équipe de direction de la Banque

FORMATION

Baccalauréat en administration des affaires (BAA), HEC Montréal



MICHEL C. LAUZON
Vice-président exécutif et chef de la direction financière

À LA BANQUE DEPUIS 2009 (ÉGALEMENT À LA BANQUE DE 1988 À 1998)

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

1996 - 1998 : vice-président et trésorier

1995 - 1996 : vice-président, Marché monétaire et Change étranger

1993 - 1995 : vice-président, Gestion des produits

1988 - 1993 : vice-président adjoint et contrôleur corporatif

FORMATION

MBA, Université Concordia
Baccalauréat en économie, Université de Montréal



PIERRE MINVILLE
Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques

À LA BANQUE DEPUIS 2000

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2010-2011 : premier vice-président et chef de la gestion des risques

2005-2010 : premier vice-président, Gestion intégrée des risques et acquisitions

2003 - 2005 : vice-président, Fusions et acquisitions

2000 - 2003 : vice-président, Finances, administration et produits réglementés

ÉDUCATION

Analyste financier agréé (CFA)

Maîtrise en sciences (M.Sc.), concentration finances, HEC Montréal

Baccalauréat en administration des affaires (BAA), concentration finances, Université du Québec à Montréal



LORRAINE PILON
Vice-présidente exécutive Affaires corporatives, Ressources humaines et Secrétaire

À LA BANQUE DEPUIS 1990

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2003 à 2011 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives et Secrétaire

2000 à 2003 : première vice-présidente, Affaires juridiques et Conformité

1999 à 2000 : vice-présidente, Affaires juridiques et Conformité

1997 à 1998 : directrice, Affaires juridiques et officier en chef de la conformité

1990 à 1997 : divers postes, Affaires juridiques

FORMATION

MBA pour cadres, Université du Québec à Montréal

Diplôme d'études spécialisées en droit commercial, Université de Montréal

Programme de formation professionnelle en droit, École du Barreau du Québec

Baccalauréat en droit civil, Université McGill

Baccalauréat en sciences, concentration en administration, Mississippi University for Women, Columbus, États-Unis



MICHEL TRUDEAU
Vice-président exécutif, Marché des capitaux et président et chef de la direction de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. (VMBL)

À LA BANQUE DEPUIS 1999

POSTES OCCUPÉS PRÉCÉDEMMENT À LA BANQUE

2009 - 2011 : premier vice-président, Marché des capitaux de la Banque et président et chef de la direction de VMBL

2003 - 2009 : président et chef de la direction de VMBL

2002 - 2003 : vice-président exécutif, Revenu fixe et chef de l'exploitation, Groupe institutionnel de VMBL

1999 - 2002 : vice-président exécutif, Revenu fixe de VMBL

ÉDUCATION

Maîtrise en finances, l'Université McGill

Baccalauréat en administration, finance et marketing, Université McGill

COMITÉ DE PLANIFICATION

PARTICULIERS ET PME QUÉBEC

MARCEL BEAULIEU
Premier vice-président
Réseaux de distribution,
Services financiers aux particuliers

LISE CAZA
Vice-présidente,
Services financiers
aux particuliers,
Région Sud-Ouest
du Québec

DANIEL DESJARDINS
Vice-président,
Financement commercial,
Québec

RICHARD FABRE
Vice-président,
Services financiers aux particuliers,
Région Nord-Ouest du Québec

STÉPHANE GAGNON
Premier vice-président
Marketing et gestion de produits

MICHEL GARNEAU
Vice-président,
Services financiers aux particuliers,
Région Québec et Est du Québec

NATHALIE GÉNÉREUX
Première vice-présidente,
Opérations et services experts

SYLVAIN MALO
Vice-président,
Services financiers en direct

B2B TRUST

MICHAEL KAZMIEROWSKI
Vice-président,
Opérations,
B2B Trust

DIANE LAFRESNAYE
Vice-présidente,
Finances et administration
et chef de la direction financière,
B2B Trust

SUSI MCCORD
Première vice-présidente,
Marketing et distribution, B2B Trust

DEBORAH ROSE
Première vice-présidente
Opérations et solutions d'affaires,
B2B Trust

PAUL SMITH
Vice-président,
Développement des affaires,
B2B Trust

EVA STAMADIANOS
Vice-présidente,
Ressources humaines et
chef de la gestion des risques,
B2B Trust

DORIS TOURKOYIANNIS
Vice-présidente,
Opérations,
B2B Trust

CHRISTINE ZALZAL
Vice-présidente,
Marketing,
B2B Trust

FINANCEMENT COMMERCIAL ET IMMOBILIER

DANA ADES-LANDY
Première vice-présidente,
Financement commercial
et comptes majeurs

PAUL HURTUBISE
Premier vice-président,
Financement commercial
et immobilier

RICK C. LANE
Premier vice-président,
Financement immobilier

MARCHÉS DES CAPITAUX ET VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE

PIERRE GODBOUT
Premier vice-président,
Services aux institutions,
Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.

CARLOS LEITAO
Économiste en chef et Stratège
Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.

SIMON LUSSIER
Premier vice-président,
Institutionnel - Actions,
Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.

YVES RUEST
Premier vice-président,
Finances et administration,
Chef des finances et
Responsable en chef
de la conformité,
Valeurs mobilières
Banque Laurentienne inc.

SECTEURS CORPORATIFS

YASSIR BERBICHE
Premier vice-président
et trésorier,
Trésorerie corporative

LILIANE BLAIS
Vice-présidente,
Vérification interne

GLADYS CARON
Vice-présidente,
Affaires publiques,
communications et relations
avec les investisseurs

PHILIPPE DUBY
Premier vice-président,
Gestion immobilière et
chef de la direction
informatique

CLAUDE JOBIN
Vice-président,
Crédit commercial

ANDRÉ LOPRESTI
Vice-président
et chef comptable

LOUIS MARQUIS
Premier vice-président,
Crédit

STÉFANIE PELLETIER
Vice-présidente,
Finances

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PIERRE ANCTIL

Pierre Anctil est ingénieur de formation et a plus de 25 ans d'expérience comme gestionnaire dans les secteurs public et privé en planification stratégique, développement des affaires et en direction d'entreprise.

Occupation principale :

Président et chef de la direction de Fiera Axiom Infrastructure inc.

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2011
- Membre du comité d'audit
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Gaz Métro inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Institut de cardiologie de Montréal.

LISE BASTARACHE

Lise Bastarache a œuvré pendant plus de 10 ans dans le domaine bancaire au Canada, occupant entre autre le poste de vice-présidente régionale – Québec, Gestion Privée pour une banque canadienne.

Occupation principale :

Économiste et administratrice de sociétés

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2006
- Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., Fiducie de placement immobilier Chartwell (REIT)
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton

JEAN BAZIN, C.R.

Avocat depuis 1965, Conseiller de la Reine depuis 1984 et membre du Sénat de 1986 à 1989, Jean Bazin a présidé l'Association du Barreau canadien et le Forum des gens d'affaires Québec-Japon. Il est également président du conseil d'Investissement Québec.

Occupation principale :

Avocat-conseil auprès de Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.

- Membre du conseil d'administration depuis septembre 2002
- Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Technologies Miranda inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Investissement Québec, Lambert-Somec inc. et l'Association canadienne des ex-parlementaires

RICHARD BÉLANGER, FCA

Richard Bélanger a reçu le titre de membre d'honneur (Fellow) et le Prix Émérite de l'ordre des comptables agréés du Québec en 2004. Il est également président du conseil de Genivar inc.

Occupation principale :

Président de Groupe Toryvel inc.

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2003
- Président du comité d'audit
- Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Stella-Jones et Genivar inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Groupe Toryvel inc.

ÈVE-LYNE BIRON

Ève-Lylyne Biron dirige une entreprise privée de services diagnostiques et thérapeutiques qui, en 2003, fut classée 37^e parmi les 100 meilleures entreprises canadiennes dirigées par des femmes.

Occupation principale :

Présidente et chef de la direction de Biron Groupe Santé inc.

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2003
- Membre du comité d'audit
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : madame Biron ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Biron Groupe Santé inc., Épiderma inc., Fondation CHU Sainte-Justine et Orchestre symphonique de Longueuil

ISABELLE COURVILLE

Isabelle Courville est ingénieure et avocate. Avant de se joindre à l'équipe d'Hydro-Québec, elle était présidente du Groupe Grandes entreprises de Bell Canada et présidente et chef de la direction du Groupe Bell Nordiq (Télébec Northern Tel).

Occupation principale :

Présidente d'Hydro Québec Distribution

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2007
- Présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Technologies Miranda inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : École Polytechnique de Montréal, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Conseil consultatif des gens d'affaires de l'APEC [Asia Pacific Economic Cooperation] [ABAC]

L. DENIS DESAUTELS, O.C., FCA

Officier de l'Ordre du Canada, Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, Denis Desautels a été vérificateur général du Canada de 1991 à 2001 et est reconnu comme une autorité au Canada en matière de gouvernance.

Occupation principale :

Comptable agréé et administrateur de sociétés

- Membre du conseil d'administration depuis décembre 2001
- Président du conseil
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et Bombardier Inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Conseil de surveillance de la normalisation comptable de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Fonds Oblat de l'Université Saint-Paul inc. et Fondation communautaire d'Ottawa

PIERRE GENEST

Actuaire de formation, Pierre Genest a été président-directeur général de SSQ Groupe financier pendant plus de 15 années avant de devenir président-directeur général du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) jusqu'en 2006.

Occupation principale :

Président du conseil de SSQ, Société d'assurance-vie inc.

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2006
- Président du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : monsieur Genest ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Manac inc., Financière des professionnels inc., Alemar inc., Gestion PFT inc., Socodevi : Société de coopération pour le développement international et Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

MICHEL LABONTÉ

Michel Labonté a œuvré pendant plus de treize années dans le domaine bancaire, notamment à titre de premier vice-président Finances et Contrôle d'une banque canadienne.

Occupation principale :

Administrateur de sociétés

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2009
- Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Métro Inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Manac inc, Otéra Capital inc., Concours international d'orgues du Canada et l'Orchestre de la francophonie canadienne

JACQUELINE C. ORANGE

Jacqueline Orange a œuvré dans le secteur des services financiers pendant plus de 20 ans, occupant divers postes de haut niveau dans les domaines bancaire, des fiducies et de l'assurance-vie. De 1996 à 2005, elle a été présidente et chef de la direction de Placements Épargne Canada, un organisme spécial du ministère fédéral des Finances.

Occupation principale :

Administratrice de sociétés

- Membre du conseil d'administration depuis mars 2008
- Membre du comité d'audit
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : madame Orange ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : First Trust Portfolios Canada et Conseil des experts-comptables de la province de l'Ontario

MARIE-FRANCE POULIN

Marie-France Poulin a occupé divers postes de direction au sein de l'entreprise familiale Maax inc. de 1987 à 2004. Elle est également vice-présidente de Kalia.

Occupation principale :

Vice-présidente, Groupe Camada inc.

- Membre du conseil d'administration depuis octobre 2009
- Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : madame Poulin ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Groupe Camada inc., Hydro-Québec, Kalia inc., Industrielle-Alliance – Auto Habitation, Université Laval et Festival d'été de Québec

RÉJEAN ROBITAILLE, FCA

Fellow de l'ordre des comptables agréés du Québec, Réjean Robitaille est un gestionnaire réputé. Il possède une vaste connaissance de la Banque Laurentienne pour y avoir occupé des fonctions très diversifiées au sein de l'équipe de gestion depuis 1988.

Occupation principale :

Président et chef de la direction de la Banque

- Membre du conseil d'administration depuis décembre 2006
- M. Robitaille ne siège sur aucun comité de la Banque
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : monsieur Robitaille ne siège au conseil d'administration d'aucune société inscrite en bourse autre que la Banque
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Filiales de la Banque

JONATHAN I. WENER, C.M.

Membre de l'Ordre du Canada, Jonathan Wener est un spécialiste réputé de l'immobilier. Il possède une vaste expérience des secteurs commercial, industriel, résidentiel, récréatif et hôtelier.

Occupation principale :

Président du conseil de Gestion Canderel inc.

- Membre du conseil d'administration depuis janvier 1998
- Membre du comité de gestion des risques
- Conseils d'administration de sociétés inscrites en bourse : Technologies Silanis inc.
- Conseils et comités d'autres sociétés ou organismes : Université Concordia, Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal, L'Institut Fraser, Centre de recherche sur le cancer Goodman, Hôpital général Juif et Festival des arts de Saint-Sauveur

SUCCURSALES

ALMA

500, rue Sacré-Cœur O.

AMOS

1, 1^{re} Avenue O.

BAIE COMEAU

600, boul. Laflèche

BELŒIL

546, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

BLAINVILLE

1356, boul. Curé-Labelle, bureau 222
9, boul. de la Seigneurie

BOISBRIAND

2250, boul. du Faubourg

BOUCHERVILLE

999, boul. Montarville

BROSSARD

1635, boul. Rome

CAMPBELL'S BAY

148, rue Front, C.P. 189

CHAMBLY

1495, rue Brassard

CÔTE ST-LUC

5479, avenue Westminster

CHATEAUGUAY

111, boul. Saint-Jean Baptiste

CHIBOUGAMAU

530, 3^e Rue

DOLBEAU – MISTASSINI

1372, boul. Wallberg

DOLLARD-DES-ORMEAUX

4057, montée Saint-Jean
3500, boul. des Sources

DORVAL

325, avenue Dorval

DRUMMONDVILLE

571, boul. Saint-Joseph

FORT COULONGE

532, rue Baume

GATINEAU

325 boulevard Gréber Unité L,
75, du Plateau, unité 109
770, boul. Saint-Joseph

GRANBY

40, rue Évangéline

GRAND-MÈRE

531, 6^e Avenue

GRENVILLE

240, rue Principale

JOLIETTE

373, rue Notre-Dame

KIRKLAND

3876, boul. St-Charles

LACHUTE

470, rue Principale O.

LA PRAIRIE

995, boul. Taschereau

LAVAL

928, Autoroute 13, Chomedey O.
233, boul. Curé-Labelle
3387, boul. Dagenais O.
510, boul. des Laurentides
5720, boul. des Laurentides
750, rue Montrose
3870, boul. Notre-Dame
1899, boul. René-Laennec
1995, boul. Saint-Martin O.
4600, boul. Samson, suite 19

LONGUEUIL

2588, chemin Chambly
4, rue Saint-Charles E.
6250, boul. Cousineau, bureau 200
5925, boul. Payer
3700, boul. Taschereau

MANIWAKI

111, boul. Desjardins

MASCOUCHE

848, montée Masson

MONT LAURIER

476, rue de la Madone

MONTRÉAL

4945, rue Beaubien E.
6593, rue Beaubien E.
4155, rue Bélanger E.
5900, rue Bélanger E., Saint-Léonard
290, rue Chabanel O.
8262, boul. Champlain, Lasalle
4135, rue D'Amiens, Montréal N.
6225, avenue Darlington
865, boul. Décarie, Saint-Laurent
5159, boul. Décarie
88, boul. Don Quichotte
885, rue Fleury E.
2200, rue Fleury E.
10451, boul. Gouin O., Pierrefonds – Roxboro
5501, boul. Henri-Bourassa E., Montréal N.
8595, rue Hochelaga
136, boul. Jacques-Bizard, Île Bizard
7050, rue Jarry E., Anjou
4725, rue Jarry E., Saint-Léonard
10, rue Jean-Talon E.
5355, rue Jean-Talon E., Saint-Léonard
555, rue Jean-Talon O.
6651, boul. Joseph-Renaud, Anjou
9095, rue Lajeunesse
8410, boul. Langelier, Saint-Léonard
6525, boul. Léger, Montréal-Nord
6500, avenue de Lorimier
2937, rue Masson
8646, boul. Maurice-Duplessis,
Rivière des Prairies
6270, boul. Monk
1981, avenue McGill College
1100, avenue du Mont Royal E.
7333, boul. Newman, Lasalle
1675, rue Notre-Dame, Lachine
3720, rue Ontario E.
7705, avenue Papineau
5059, avenue du Parc
1430, rue Poirier, Saint-Laurent
1100, boul. René-Lévesque O.
505, rue Sainte-Catherine E.
1155, rue Sainte-Catherine E.
8090, rue Saint-Denis

391, rue Saint-Jacques
4080, rue Saint-Jacques
3823, boul. Saint-Laurent
7192, boul. Saint-Michel
8930, boul. Saint-Michel
2490, rue de Salaberry
1805, rue Sauvé O.
6615, rue Sherbrooke E.
12050, rue Sherbrooke E.
5651, rue Sherbrooke O.
6640, avenue Somerled
1447, avenue Van Horne, Outremont
4790, avenue Van Horne
5501, avenue Verdun, Verdun
8945, boul. Viau, Saint-Léonard
4214, rue Wellington, Verdun

MURDOCHVILLE

601, 5^e Rue, C.P. 1210

NEW CARLISLE

168, boul. Gérard-D.-Lévesque

NEW RICHMOND

228, boul. Perron

NICOLET

92, place 21 mars, C.P. 1869

OTTAWA

1021, Cyrville Road, unité 9

PASPÉBIAC

120, boul. Gérard-D.-Lévesque, C.P. 39

PORT DANIEL

10, Route 132, C.P. 70

QUÉBEC

999, rue de Bourgogne
510, boul. Charest E.
1221, Charles-Albanel
580, Grande Allée E., bureau 30
8000, boul. Henri-Bourassa
2600, boul. Laurier, bureau 25
2828, boul. Laurier, local 100
1275, chemin Sainte-Foy
3930, boul. Wilfrid-Hamel O.
3323, boul. du Carrefour
1350, boul. Lebourgneuf

REPENTIGNY

85, boul. Brien, suite E1A
150, boul. Iberville
910A, boul. Iberville

RIMOUSKI

320, rue Saint-Germain E.

ROBERVAL

773, boul. Saint-Joseph, bureau 101

ROSEMÈRE

401, boul. Labelle

ROUYN – NORANDA

24, rue Perreault E.

SAGUENAY

1611, boul. Talbot, bureau 100, Chicoutimi
3460, boul. Saint-François, Jonquières
1220, avenue du Port, La Baie

SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE

1354, rue Roberval

SAINT-CONSTANT

400, Route 132, local 170

SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE

16, rue Notre-Dame N.

SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE

95, boul. Curé-Labelle

SAINT-EUSTACHE

569, boul. Arthur-Sauvé

SAINT-GEORGES

11400, 1^{re} Avenue, local 35

SAINT-HYACINTHE

5915, rue Martineau

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

605, Pierre-Caisse

SAINT-JÉRÔME

3, boul. de la Salette

SAINT-LAMBERT

400, avenue Victoria

SAINT-RAYMOND

300, rue Saint-Joseph

SEPT-ÎLES

770, boul. Laure
Sherbrooke
2637, rue King O.
5050, boul. Bourque, Rock Forest

SOREL – TRACY

831, route Marie-Victorin

TERREBONNE

1090, boul. Moody

THETFORD MINES

222, boul. Frontenac O., bureau 101

TROIS-RIVIÈRES

425, rue des Forges
4450, boul. des Forges

VAL D'OR

872, 3^e Avenue

VAUDREUIL – DORION

43, Cité des Jeunes

VALLEYFIELD

187, Victoria

VICTORIAVILLE

1073, boul. Jutras E.

WESTMOUNT

4848, rue Sherbrooke O.

BUREAUX ET FILIALES

B2B TRUST

CALGARY
2635, 37^e avenue NE
Bureau 203

MONTRÉAL
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1115

TORONTO – SIÈGE SOCIAL
130, rue Adelaide O.
Bureau 200

VANCOUVER
1124, avenue Lonsdale
Bureau 100

BLC SERVICES FINANCIERS INC.

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL
1981, avenue McGill College
20^e étage

MONTRÉAL
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 040

BLC TRUST

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL
1981, avenue McGill College

555, rue Chabanel O.
Bureau 520

FINANCEMENT AGRICOLE

DRUMMONDVILLE
571, boul. Saint-Joseph

GRANBY
40, rue Évangéline

LACHUTE
470, rue Principale

SAINT-HYACINTHE
5915, rue Martineau

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
605, rue Pierre-Caisse

SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE
16, rue Notre-Dame N.

VAUDREUIL
43, Cité des Jeunes

VICTORIAVILLE
1073, boul. Jutras E.

FINANCEMENT COMMERCIAL QUÉBEC

BROSSARD
7055, boulevard Taschereau,
4^e étage
Bureau 425

DRUMMONDVILLE
571, boul. Saint-Joseph

GATINEAU
325, boulevard Gréber, Unité L

GRANBY
40, rue Évangéline

LAVAL
1995, boul. St-Martin O.
2^e étage

MONTRÉAL
255, boul. Crémazie E.
Bureau 1100

MONTRÉAL E.
6625, rue Sherbrooke E.
Bureau 203

QUÉBEC
2828, boulevard Laurier
Local 100

SAGUENAY
1611, boul. Talbot
Bureau 100

SHERBROOKE
2637, rue King O.

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
605, rue Pierre-Caisse

TERREBONNE
1090, boul. Moody

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE
11400, 1^{re} Avenue

VILLE SAINT-LAURENT
9999, boulevard Cavendish
Bureau 101

FINANCEMENT COMMERCIAL ONTARIO

KITCHENER
10, rue Duke O., bureau 100

MISSISSAUGA
979, chemin Derry E.

THORNHILL
8500, rue Leslie
Bureau 100

TORONTO
130, rue Adelaide O.
Bureau 300

COMPTES MAJEURS

MONTRÉAL
1981, avenue McGill College
Bureau 1500

QUÉBEC
2828, boul. Laurier
Local 100

FINANCEMENT IMMOBILIER

CALGARY
1122 – 4^e Rue Sud O.
Bureau 450

KITCHENER
10, rue Duke O.
Bureau 100

MONTRÉAL
1981, avenue McGill College
Mezzanine, Tour sud
Bureau 210

OTTAWA
1021, chemin Cyrville
Bureau 9

QUÉBEC
2828, boul. Laurier
Local 100

THORNHILL
8500 rue Leslie
Bureau 100

TORONTO
130, rue Adelaide O.
3^e étage

VANCOUVER
700, rue West Georgia
Bureau 603

GESTION PRIVÉE

MONTRÉAL
1981, avenue McGill College
Mezzanine, Tour Sud

MICRO-ENTREPRISES

ALMA
500, rue Sacré-Cœur O.

CHICOUTIMI
1611, boul. Talbot
Bureau 100

MONTRÉAL
555 Chabanel Ouest, .
Bureau 430

QUÉBEC
2828, boul. Laurier
Local 100

SERVICES INTERNATIONAUX

MONTRÉAL
1981, avenue McGill College
Bureau 1485

MONTRÉAL
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

TORONTO
130, rue Adelaide O.
Mezzanine, 2^e étage

TRUST LA LAURENTIENNE DU CANADA INC.

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL
1981, avenue McGill College

MONTRÉAL
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 040

555, rue Chabanel O.
Bureau 520

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

CORNWALL
55, rue Water O.
Bureau 385

DRUMMONDVILLE
645, boul. Saint-Joseph
Bureau 100

GRANBY
20, Place du Lac

KAMOURASKA
622, rue Elzéar

LAVAL
2525, boul. Daniel-Johnson
Bureau 500

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

MONTRÉAL – SUCCURSALE
1981, avenue McGill College
Bureau 100

OTTAWA
1021, chemin Cyrville
Unité 9

QUÉBEC
2505, boul. Laurier
Bureau 100

PIERREFOND
3876, boul. Saint Charles

SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE
100, rue Richelieu
Bureau 150

SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE
212, boul. Labelle
Bureau 102

SAGUENAY
1611, boul. Talbot
Secteur Chicoutimi

TORONTO
130, rue Adelaide O.
Bureau 300

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Au 31 octobre 2011

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE [000\$]	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Trust	Toronto, Canada	305 904 \$	100 %
BLC Gestion de placements inc. V.R. Holding Insurance Company LTD ^[2]	Montréal, Canada St. James, La Barbade	235 669 \$	100 %
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	86 677 \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	64 410 \$	100 %
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	62 133 \$	100 %
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	6 508 \$	100 %

[1] La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

[2] V.R. Holding Insurance Company Ltd est détenue à 100% par BLC Gestion de placements inc.

GLOSSAIRE DES TERMES FINANCIERS

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture un frais d'estampillage pour la garantie mise à disposition.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque prévu par la réglementation et stipulé par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI). Les facteurs de pondération du risque qui s'appliquent à la Banque sont conformes aux exigences du BSIF et permettent aux banques de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant de fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel.

Bâle III – Le troisième des Accords de Bâle, élaboré pour combler les lacunes de la réglementation financière que la crise financière mondiale a révélées. Bâle III a imposé de nouvelles exigences réglementaires relatives aux liquidités et à l'endettement des banques.

Biens administrés et biens sous gestion – S'entend surtout des biens comme les dépôts, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan par la Banque.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme canadien chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts fédérales, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires – Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu, moins les écarts d'acquisition et les actifs incorporels liés aux relations contractuelles et aux relations clients.

Couverture – Technique de gestion du risque visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux, des cours et des prix.

Entité à détenteurs de droits variables (EDDV) – Entité dont les capitaux propres sont considérés comme insuffisants pour financer les activités de l'entité ou dont les détenteurs des capitaux propres ne détiennent pas une participation financière donnant le contrôle. La Banque est tenue de consolider une EDDV si ses placements dans cette EDDV ou ses relations avec celle-ci font en sorte que la Banque sera amenée à assumer la majorité des pertes prévues de l'entité et/ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'entité, d'après un calcul déterminé par les normalisateurs.

Évaluation à la valeur de marché – Évaluation d'instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur d'après les cours du marché à la date du bilan.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds propres les plus permanentes selon Bâle II. Comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les actions privilégiées, déduction faite des écarts d'acquisition et des actifs incorporels excédentaires, des activités de titrisation, des activités d'assurance et autres.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation, ainsi que les actifs et les passifs découlant du recours à des structures d'accueil constituées à des fins de financement.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen, exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Provision pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies par son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives générales – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision cumulative générale fondé sur la cotation interne des risques des facilités de crédit et d'après la probabilité de défaut connexe, ainsi que d'après la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts, aux acceptations et aux montants non utilisés des facilités de crédit approuvées. Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts totales comprennent les provisions cumulatives spécifiques et générales et sont comptabilisées au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Provisions cumulatives spécifiques – Provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité de crédit s'est détériorée.

Ratio actif / fonds propres – Ratio de fonds propres réglementé par le BSIF et défini comme l'actif total, majoré d'éléments spécifiques hors bilan et divisé par le total des fonds propres réglementaires.

Ratio BRI de fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio BRI total des fonds propres – Total des fonds propres réglementaires divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio d'efficacité – Mesure clé de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio des capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires – Capitaux propres tangibles attribuables aux actionnaires ordinaires en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires, excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le bénéfice net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du bénéfice sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque d'illiquidité et de financement – Possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, un émetteur ou un garant) ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque à l'égard d'un instrument financier figurant au bilan ou hors bilan.

Risque de marché – Risque que la Banque subisse des pertes financières en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers par suite des variations des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers.

Risque lié à la réglementation – Risque que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements et lignes directrices des autorités de réglementation ou aux codes volontaires applicables.

Risque lié à la réputation – Risque qu'une décision, un événement ou une série d'événements puisse influencer, directement ou indirectement, sur l'image que les actionnaires, les clients, les employés, le grand public ou toute autre partie prenante ont de la Banque, et ait une incidence négative sur ses revenus, ses activités et, en définitive, sur sa valeur.

Risque opérationnel – Possibilité de perte découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou encore à des événements extérieurs.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- *Swaps de devises* – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.
- *Swaps de taux d'intérêt* – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.
- *Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises* – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe et variable sont échangés dans des devises différentes.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'escompte qui actualise les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres réglementaires – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives générales pour pertes sur prêts. Les éléments qui sont déduits des fonds propres de catégorie 2 sont surtout liés aux activités d'assurance et aux autres éléments prescrits par le BSIF.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

CENTRE TÉLÉBANCAIRE,

Services bancaires automatisés

et Service à la clientèle

Tél. : 514 252-1846 ou 1 800 252-1846

Site Internet :

www.banquelaurentienne.ca

Code Swift : BLCM CA MM

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque se tiendra le mardi 20 mars 2012, à 9 h 30, au Centre Pierre-Péladeau, Salle Pierre-Mercure, 300, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2X 3X6.

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION

Aux fins des calculs des gains en capital, la valeur marchande des actions ordinaires de la Banque Laurentienne au 22 décembre 1971, jour d'évaluation, redressée en fonction des fractionnements de juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit à 3,72 \$.

AGENT DES TRANSFERTS

ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs
Computershare inc.
1500, rue University
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192 ou 1 800 479-1244

CHANGEMENT D'ADRESSE

ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif situé au siège social ou téléphoner au 514 284-4500, poste 7545.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 7511 ou 4926.

MÉDIAS

Les journalistes peuvent communiquer avec le secteur Affaires publiques et Communications, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 7511 ou 8232.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent, peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

Ce rapport annuel est produit par le service Affaires publiques, communications et relations avec les investisseurs de la Banque Laurentienne.

An English version of this annual report can be obtained by writing to: Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montréal, Québec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DÉCRITES CI-DESSOUS SONT INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO.	CODE CUSIP / SYMBOLE BORSIER	DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATES DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de : janvier avril juillet octobre	1 ^{er} février 1 ^{er} mai 1 ^{er} août 1 ^{er} novembre
Actions privilégiées			
Série 9	51925D 87 4 LB.PR.D	**	15 mars
Série 10	51925D 86 6 LB.PR.E	**	15 juin 15 septembre 15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.



ISBN 978-2-9812244-0-8
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012
995755F